This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 697,763

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Nicolas Clément

MEMOIRES
ET
NEGOCIATIONS SECRETES
DE LA
COUR DE FRANCE,
TOUCHANT
LA PAIX DE MUNSTER.

Contenant les Lettres, Réponses, Memoires, & Avis secrets envoiez de la part du Roi, de S. E. le Cardinal Mazarin, & de Mr. le Comte de Brienne Secretaire d'Etat, aux Plenipotentiaires de France à Munster, afin de leur servir d'instruction pour la Paix Générale.

AVEC

Les Depêches & les Réponses desdits Plenipotentiaires.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,
Chez les FRERES CHATELAIN,

M. DCC. X.

D
269
.C51
v.2

GL
92-B4509-1
1.10

MEMOIRE

du Roi auſdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 7. Mars 1646.

Les Eſpagnols preſſez de faire la Paix. Cependant ce n'eſt qu'un ſimple compliment qu'ils font à la Reine Mere en ſe remettant à elle des conditions. Ils veulent faire juger par-là que les obſtacles ne viennent pas de leur côté. Pendant qu'au fonds ils ne s'obligent à rien. Ils ont affecté de rendre cette démarche publique. On eſt étonné du jugement favorable qu'en ont fait les Plenipotentiaires. On leur envoye deux Lettres & un blanc ſigné de la Reine. Qui ne peut être ni Arbitre ni Mediatrice. On doit confier toute cette affaire aux Hollandois & même aux Suedois. La France ſe flatte encore que l'échange réuſſira. On en repete les raiſons.

LA néceſſité contraint le Roi d'Eſpagne de ſonger à un accommodement, pour prévenir par ce moien la ruine totale dont eſt

menaçée sa Monarchie, si la guerre dure, & son apprehension est redoublée à present, qu'il ne voit pas comment s'opposer aux Armes de France dans l'Espagne, ni comment empêcher dans la Flandre le progrès, qu'elles y voudront faire, avec celles de Messieurs les Etats.

Après donc que ses Ministres ont tenté en vain, par mille artifices & par diverses propositions avantageuses à nos Alliez, de les separer de cette Couronne, il a resolu de recourir à la Paix, comme au moien le plus propre pour ne pas risquer ce qui lui reste, & pour cet effet, comme il a déja été mandé à Messieurs les Plenipotentiaires il y a plus d'un mois, il a donné des ordres précis à Castel-Rodrigo, & au Comte de Pegnaranda de la faire à toutes conditions, & de la faire même, sans être obligez de dépêcher en Espagne, pour apprendre plus particulierement ses intentions sur les ouvertures qui seront faites, aprouvant dès à present l'accommodement, en quelque façon qu'il soit ajusté.

Les Espagnols pressez de faire la Paix.

Les principaux Ministres qui sont près de lui, ne lui ont pas seulement conseillé de sortir d'embarras, en consentant à toutes les prétentions de la France, mais ils lui ont témoigné tous d'une voix, que ce sera un grand bonheur pour la Couronne d'Espagne, si en sacrifiant ce qu'elle a déja perdu, elle peut conserver tout le reste qui est sur le point de se perdre: jugeant que l'on doit toûjours apprehender extrémement que la France ne veuille profiter de la

belle

belle occasion qui se présente de ruiner son ancien ennemi. Et que bien qu'elle parle de la Paix, & qu'elle proteste d'y être entierement disposée, elle trouvera des échapatoires pour empêcher d'y venir, quand on sera sur le point de lui accorder tout ce qu'elle demande.

Tout ce que dessus nous devroit faire esperer d'eux une proposition solide, & qui portât bientôt les affaires à un accommodement. Cependant nous voions que celles qu'ils viennent de faire, & à laquelle ils tâchent de donner tant d'éclat, ne conclut rien en effet; mais au contraire nous donne grande matière de soupçonner, que leur intention n'est pas bien sincere, & il faut sans doute qu'ils aient voulu faire encore cette tentative, pour voir s'ils en pourroient profiter de quelque chose, avec dessein pourtant, après en avoir vû le succès, de tenir un autre langage, & cedant à la necessité, nous donner entiere satisfaction.

Et à la verité si on veut tant soit peu examiner ce que c'est que cette proposition il se trouvera qu'ils s'adressent à nous, après avoir fait tout ce qu'ils ont pû pour séparer nos Alliez, & nommément avoir offert Paix & Treve à Messieurs les Etats en la maniere qu'ils voudroient la prescrire, & d'envoier des Ministres la traiter jusques dans la Haye, & de donner des Provinces entieres à Monsieur le Prince d'Orange pour l'obliger à s'emploier favorablement pour leur accommodement. Et tout cela avec des gens qu'ils pretendent être leurs sujets, &

qu'ils appellent rebelles, & dont la puissance n'est nullement comparable à celle de la France. Ce n'est donc pas un grand effort pour eux, qu'étans rebuttez de toutes parts, & se voiant necessitez de faire la Paix, ou à laisser exposé au grand hazard ce qui leur reste, ils nous fassent un simple compliment qui n'obligeroit à rien, quand même ils n'auroient pas eu la précaution de le limiter par la restriction qu'ils y ont apposée: puisqu'à le bien prendre, ce n'est autre chose que cette civilité qui se pratique souvent, quand deux personnes, aiant des differends ensemble, l'un s'adresse à l'autre, & dit, je vous en veux croire, je vous en fais juge, & alors que celui pour qui on a cette déference, n'a de liberté ni de pouvoir pour faire l'accommodement que de se condamner soi-même s'il veut.

Cependant ce n'est qu'un simple compliment qu'ils font à la Reine Mere en se remettant à elle des conditions.

De plus, il n'est pas naturel de voir, sans nouveau sujet, naître dans un instant un excès d'amour d'une haine, qui un moment auparavant étoit implacable, & on ne peut gueres aller d'une extrémité à l'autre, sans passer par quelque milieu.

Il semble donc qu'on peut conclurre, que bien que la necessité contraindra à la fin les Espagnols de nous accorder tout, pour avoir la Paix, ils n'ont pas encore eu cette intention en la proposition qu'ils ont faite, & ils ont crû qu'ils devoient emploier de la sorte le temps, qui leur reste d'ici à la Campagne, se flatant qu'une pareille ouverture leur seroit utile extrémement, & dans l'apparence & dans l'effet.

Dans

Dans l'apparence, parce qu'elle peut faire croire à la plûpart du vulgaire, qui ne pénétre que l'écorce des choses, qu'ils se sont mis au delà de la raison, & que la Paix est entre les mains de ceux à qui Sa Majesté confie la principale direction de ses affaires, lesquels retardent cette bonne œuvre pour leurs intérêts particuliers.

Ils veulent faire juger par là que les obstacles ne viennent pas de leur côté.

Dans l'effet, parce qu'ils ne s'obligent qu'à ce qui leur semblera bon, & nous tenant engagez sans l'être, ils prendroient pour une chose sûre ce que nous leur aurions offert, & s'en serviroient comme d'un titre pour prétendre avantage. Et parce aussi qu'ils pourroient donner de telles jalousies aux Alliez de la France, qu'étant assûrée de son compte elle s'accommodât, sans attendre que leur satisfaction fût accordée, qu'ils en seroient plus disposez à écouter les recherches qu'on leur fait sans cesse de traiter séparement afin de nous prévenir. Et en effet si les Ministres d'Espagne eussent eu aussi bonne intention, que les Mediateurs se sont mis en peine de vous le persuader, pourquoi auroient-ils forcé leur naturel à tel point, que de faire, contre leur coûtume, & contre leur humeur hautaine, si grande ostentation d'une soûmission qu'ils rendent ? La Nation n'est pas de soi-même encline à s'humilier. N'auroient-ils pas plûtôt essaié de couvrir avec grand soin la necessité, où le mauvais état de leurs affaires les reduit, & de s'adresser, comme ils le pouvoient, par quelque autre moien à la Reine, pour lui faire la même proposition en grand se-

Pendant qu'au fond ils ne s'obligent à rien.

 cret ?

cret? Ils eussent du moins sauvé en quelque façon leur réputation, cachant la honte d'une extrême foiblesse. Mais il se voit que le plus grand fruit qu'ils se sont promis d'en tirer consiste tout à avoir rendu publique la proposition, & que ç'a été leur principale visée pour les fins qui sont aisées à juger. Cependant on croit y apporter un si bon ordre que si dans l'essentiel ils n'ont pas eu jusques ici grand avantage sur nous, ils en auront encore moins dans les apparences où ils ont voulu s'attacher.

Ils ont affecté de rendre cette demarche publique.

Comme l'on fait ici un état très-particulier de tout ce qui vient de la part de Messieurs les Plenipotentiaires, on a eu de la peine à comprendre par quelle raison ils ont témoigné de faire tant de cas d'une semblable ouverture, aiant consenti d'en dépêcher un Courrier exprès, & s'étant conjouis avec la Reine comme si la Paix étoit entre les mains de Sa Majesté, & à sa pleine disposition.

On est étonné du jugement favorable qu'en ont fait les Plenipotentiaires.

On auroit aussi souhaité qu'au même temps que Messieurs les Plenipotentiaires ont donné part ici de la chose, eux-mêmes qui sont sur les lieux, & qui voient de près les dispositions d'un chacun, eussent formé entr'eux un avis touchant ce qu'ils auroient estimé que Sa Majesté devoit répondre, car on fait tant de cas de leur jugement, & de la connoissance particuliere qu'ils ont de toutes choses, que l'on a été sur le point de leur dépêcher un Courrier, simplement pour apprendre leur sentiment, avant que de resoudre rien.

On envoie à Messieurs les Plenipotentiaires deux

deux Lettres de la Reine, qui leur apprendront les ſentimens & les intentions de Sa Majeſté. Et outre cela on envoie un blanc ſigné de la Reine, afin que s'il eſt beſoin d'ajoûter ou diminuer quelque choſe auſdites deux Lettres, ou de toutes les deux en former une nouvelle, ainſi qu'ils le jugeront, & que l'état des conjonctures qui changent d'un jour à l'autre, l'exigera, ils s'en puiſſent ſervir & la montrer, comme ils le jugeront utile au ſervice de Sa Majeſté, la Reine leur témoignant par là l'entiere confiance qu'elle a à leur zele, & en leur prudence. *On leur envoie deux Lettres & un blanc ſigné de la Reine.*

Le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe n'ont pas manqué de demander audience, pour pénétrer les ſentimens qu'on a ici ſur l'ouverture qu'ont faite leurs Collegues. Et à la verité il n'a pas été beſoin d'emploier beaucoup de perſuaſions, pour leur faire confeſſer, que ce n'étoit encore que belles paroles. Mais ils ont dit que ce commencement nous devoit faire attendre bientôt de bons effets. On s'eſt contenté, après leur avoir témoigné le bon gré que l'on fait de l'offre, de leur faire connoître en général les raiſons pour leſquelles Sa Majeſté ne peut être ni Arbitre, ni Mediatrice, ni entendre à une pareille propoſition. Mais on ne leur a point parlé de la penſée qu'ils verront en l'une des Lettres de la Reine & de rendre au Roi d'Eſpagne civilité pour civilité, parce qu'on a voulu laiſſer Meſſieurs les Plenipotentiaires en pleine liberté de s'en ſervir, ou de ne s'en ſervir pas, ainſi qu'ils le jugeront à propos, & *Qui ne peut être ni Arbitre ni Mediatrice.*

que s'ils en prennent la resolution, il sera bien mieux que le coup, qui est franc, soit porté aux Espagnols à la vûe de toute l'Assemblée, sans qu'ils l'aient prevû, & sans que les Mediateurs en aient rien pû découvrir, par les depêches de leurs Collegues qui sont en France.

On doit confier toute cette affaire aux Hollandois. On est assûré que Messieurs les Plenipotentiaires se souviendront de communiquer toutes choses aux Députez de Hollande, avant que de dire mot aux Mediateurs, ainsi qu'ils en ont usé jusques ici. Cependant de nôtre côté on a donné ordre au Sieur Brasset d'informer de tout Messieurs les Etats, & Monsieur le Prince d'Orange, & de les assûrer derechef qu'on ne sera jamais capable ici de rien écouter qui aille en quelque façon que ce soit, à nous separer d'eux, ni à conclurre aucune negociation qu'à Munster même, & de leur participation. On a pris soin de le faire en termes si expressifs & si obligeans, qu'il est à croire que Messieurs les Etats, pour y correspondre, encheriront à l'avenir sur la fermeté qu'ils ont témoignée par le passé, de vouloir garder inviolable l'union qu'ils ont eue avec cette Couronne.

Et même aux Suedois. Il sera aussi bon d'apporter grande circonspection en toutes ces affaires-ci avec les Ministres de Suede, car encore qu'ils viennent de déclarer tout franc qu'ils tiennent les Espagnols pour neutres, & qu'ils nous aient dit souvent que nous pouvons traiter avec l'Espagne en toute liberté; il importe néanmoins, & pour la bien-

bienséance, & pour leur témoigner de la confiance en tout, d'y agir en sorte qu'ils ne s'imaginent pas, que nous nous hâtons de faire cet accommodement, afin de nous passer d'eux plus facilement, & changer de conduite à leur égard. Mais peut-être que l'Empereur, n'étant pas moins pressé que les Espagnols de faire la Paix, les choses s'achemineront en sorte de même pas, que les deux accommodemens viendront à se conclurre en même temps.

Il est superflu de faire souvenir Messieurs les Plenipotentiaires de ne rien donner par écrit, quand on ne leur auroit pas souvent mandé les raisons pour lesquelles ils doivent s'en abstenir, l'exemple si recent de la façon dont en ont usé les Ministres d'Espagne, les y convieroit assez, si ce n'est qu'estimant à propos de se servir de la Lettre de la Reine, par laquelle elle remet tout au jugement du Roi d'Espagne, sous certaines reserves, ils crûssent la devoir rendre publique & en voulussent donner copie aux Mediateurs; ce qui est remis à leur prudence.

Cependant comme il est à presumer, qu'après que lesdits Sieurs Plenipotentiaires auront fait leurs réponses, nos parties entreront veritablement en matiere, il est bon de songer à ce que nous devons faire de nôtre côté, & où nous devons porter nos visées.

La principale que lesdits Sieurs Plenipotentiaires puissent avoir pour l'avantage de cet Etat, & pour leur gloire particuliere, c'est de faire

[illegible] l'échange des Païs-Bas [illegible]

[illegible] Monsieur le Nonce en aiant [illegible] peu, après que Mon-[illegible] jetté des propos, [illegible] de l'esperer, la ne-[illegible] avec industrie & [illegible] pas probable que [illegible] attachez à entamer si [illegible], s'ils n'avoient péné-[illegible] de nos parties, [illegible] beaucoup de raisons particulie-[illegible] à y donner les mains.

[illegible] à quelques conditions qu'ils [illegible], pourvû qu'il paroisse que c'est en [illegible] Mariage, ils trouveront moien de [illegible] réputation. [illegible] cette voie, on pourroit [illegible] convenir que si dans le temps [illegible] consommer, il ne leur tournoit [illegible], pour d'autres raisons de le faire, [illegible] leur liberté de le faire ou non, aux [illegible] pourtant qui ont été mandées dans [illegible] précedentes.

Et en second lieu ils ne cederoient qu'un Païs, que s'ils ne tiennent pour perdu cette Campagne, ils sont du moins certains qu'il leur [illegible] peu, & ils ne laisseroient pas par ce [illegible] d'en recouvrer un autre, où ils connois-[illegible] qu'ils ne sont pas en état de rentrer [illegible] la force, & cependant ils auroient [illegible] des affaires, qui sont decousues [illegible], & dont la decadence augmen-

tant

tant tous les jours, menace leur Monarchie d'une ruine totale.

Pour Messieurs les Etats, outre que la Hollande, qui est la Province la plus considerable, desire la Paix, & de s'assûrer un repos pour toûjours, il semble que si la France se resolvoit à leur ceder le Marquisat d'Anvers, qui accroîtroit notablement leur puissance, il seroit d'autant plus facile qu'ils donnassent les mains à ce parti, que déja ils ont consenti par le Traité de l'an 1635. de le confirmer à ce Roiaume, quand on fit le partage des conquêtes des Païs-Bas. D'ailleurs ils éloigneroient pour jamais un Ennemi, qu'ils doivent croire irreconciliable, & établiroient avec grande gloire une Souveraineté absolue & non contestée de qui que ce soit. Et pour moi je tiens, quoi qu'on puisse dire au contraire, que ces raisons le leur doivent persuader, quand même pour avoir Anvers ils nous devroient donner Mastricht, parce qu'ils y auroient encore beaucoup d'avantage.

Quant au soupçon que le Mariage avec l'Espagne leur pourroit causer, il sera aisé de leur faire comprendre à part ce qui se passe aujourd'hui dans le monde, que les liaisons de sang n'empêchent pas que les veritables & importants interêts de l'Etat, qui consistent principalement en la forme & étroite union avec les Alliez, ne demeurent en leur entier, & n'aillent avant toutes choses.

Pour le Prince d'Orange, si on peut juger des desseins des hommes par leurs interêts, il y

a tout

a tout ſujet de croire qu'il doit être favorable à cet expedient, puis que toutes ſes penſées ſont tournées vers Anvers, & que par les raiſons connues d'un chacun, rien ne lui eſt ſi avantageux que cette Place, qu'on lui pourroit donner en propre, relevant pourtant de Meſſieurs les Etats, & ainſi il laiſſeroit ſon fils auſſi conſiderable & autoriſé en pleine Paix, que lui-même l'auroit été au plus fort de la guerre.

Il échet même de faire reflexion ſur ce que diſent les perſonnes, qui ſe croient le plus avant dans ſa confidence, que la plus forte raiſon qui lui faſſe deſirer de prendre Anvers, c'eſt de s'y établir; de façon que voiant la choſe aſſûrée ſans peine, il y a grande apparence qu'il ſe rendroit lui-même ſolliciteur de l'affaire près des Etats.

Pour les Catalans, en faiſant la treve, qui ſeroit neceſſaire pour l'execution des choſes concertées, elle nous ſerviroit auſſi à ménager leurs Eſprits, & à ajuſter tout ce qui pourroit regarder leur ſatisfaction & leur ſûreté, quand ils retourneroient ſous l'obéïſſance du Roi d'Eſpagne; nous obligeans à les proteger hautement, en cas d'infraction par ledit Roi à ce qui auroit été accordé; mais on ſe remet ſur ce ſujet à ce que Monſieur le Cardinal Mazarini en a ſouvent écrit auſdits Sieurs Plenipotentiaires, & ſur tout de ne faire pas la moindre demarche dans cette negociation, qu'ils n'aient ſû dudit d'Eſtrades en quel ſentiment il aura trouvé ledit Prince d'Orange là-deſſus. On manda audit d'Eſtrades la ſemaine paſſée, que ſelon qu'il

aviſe-

aviseroit, & que la chose seroit goûtée dudit Prince, il pourroit faire une course jusques à Munster, afin de mieux informer lesdits Sieurs Plenipotentiaires de ses pensées, & des moiens qu'il faut tenir pour faire plûtôt réussir cette sorte d'accommodement.

Que si ce parti ne peut avoir lieu, il faut essaier de demeurer par la Paix en la possession de ce que nous avons conquis dans les Païs-Bas, à la reserve de quelques Places qu'on pourroit consentir de démolir, ou même de les rendre. Retenir le Roussillon & faire une Treve pour la Catalogne de la durée de celle des Etats, s'il étoit possible, prendre un temps pour aviser les affaires d'Italie, & pour le Portugal faire aussi une Treve la plus longue qu'on pourroit obtenir.

Mais comme l'on a écrit sur tout cela, & sur d'autres choses non seulement par l'addition à l'instruction de Messieurs les Plenipotentiaires mais en beaucoup de Memoires particuliers envoiez par Monsieur le Cardinal Mazarin, on se contente d'en avoir fait une recapitulation succinte & on se remet ausdites dépêches & Memoires, repliquant seulement qu'autant qu'il y aura la moindre esperance de faire réüssir le parti de l'échange, il faut laisser à part tous les autres.

LETTRE

De Monsieur le Duc d'Orleans à Monsieur le Duc de Longueville.

Datée du 7. Mars 1646.

Le Duc d'Orleans se met peu en peine du retardement de la Paix.

MON COUSIN.

J'Ai reçû vôtre Lettre du vingt-cinq du passé, & comme l'on a lû dans le Conseil vôtre dépêche, & examiné la proposition, que les Mediateurs vous avoient portée de la part des Ministres d'Espagne, il n'y a pas eu beaucoup à hesiter sur la resolution que l'on conseilleroit à Sa Majesté de prendre en cette rencontre, aiant été jugé tout d'une voix, qu'elle ne pouvoit être autre, que celle que vous apprendrez par la dépêche qu'elle vous a fait, à laquelle je me remets. Et à la verité, quoi que l'on doive estimer beaucoup la déference que l'on a voulu rendre à la Reine, je n'ai pas laissé de m'étonner, sachant le besoin que les Espagnols ont de la Paix, qu'ils s'amusent encore aujourd'hui à s'en écarter par des propositions vagues, & qui ne concluent rien, au lieu d'en faire de réelles & de solides qui peuvent produire l'accommodement en peu de jours. Ce sont leurs affaires, & non pas les nôtres, & en mon particulier, la Flandre me semble trop belle & m'ouvre trop les bras pour me mettre en peine du

Le Duc d'Orleans se met peu en peine du retardement de la Paix.

du retardement de la Paix, laquelle toutefois je souhaite extrémement, pourvû qu'elle soit honorable à la France, & qu'elle réponde dignement à ce haut point de gloire & d'élevation où l'ont mise leurs Majestez par leurs armes & par leurs conquêtes.

Je suis assûré que c'est le seul objet que vous avez en cette negociation, & que vous avez tant de passion pour la grandeur de l'Etat, que vous serez de même sentiment que moi. Je suis de toute mon affection vôtre bien bon Cousin, GASTON.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 7. Mars 1646.

Les Plenipotentiaires devoient rejetter l'ouverture des Espagnols comme un Compliment vague & inutile. Monsieur de Brienne défend au Gazettier Renaudot d'en parler dans sa Gazette.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

N'Etoit qu'il vous a plû, en m'envoiant la Lettre que vous avez écrite à la Reine en date du vingt-quatre du passé, l'accompagner d'une dont vous m'avez favorisé, je me dispenserois de vous écrire sur le sujet qui se présente; parce que vous trouverez, dans la Lettre de Sa Majesté, l'expression naïve de ses in-

tentions sur tous les points contenus en la vôtre; & qu'elle a pris un soin très-particulier de mesurer ses paroles afin qu'elle ne donne point sujet à ceux qui la verront ou à ceux à qui ils seront rapportez, d'y gloser, ou pour n'avoir assez bien reçû le compliment qui lui a été fait, ou pour lui avoir donné trop de créance.

Les Plenipotentiaires devoient rejetter l'ouverture des Espagnols comme un compliment vague & inutile.

Il est vrai qu'elle a plus évité ce dernier terme, & cela avec tant de prudence, que ceux même qui l'ont avancé seront contraints de le reconnoître. S'il vous eût plû rejetter cette ouverture, comme aiant plein pouvoir d'appointer les differens qui sont entre les Couronnes, & les obliger par cette ferme réponse de s'ouvrir, vous auriez beaucoup fait pour nous, ou du moins vous ouvrir de vos avis, sur la réponse qu'il y convient faire, & sur ce qu'on se pouvoit relâcher de nos prétentions, & de nos conquêtes. Il faut juger que ce que vous avez fait est accompagné de beaucoup de prudence, & que vous avez voulu, que Sa Majesté (à laquelle on se vouloit soûmettre des conditions du Traité duquel elle est partie) reçût la proposition nuë & telle qu'elle vous avoit été presentée. Elle l'a faite examiner au Conseil comme aussi sa réponse, & tant Son Altesse Royale que Monsieur le Prince ont été de l'avis qui a été pris, & sont entrez dans le sentiment de Sa Majesté, qui prise la déference dont on use en son endroit & lui établit son juste prix. Sa Majesté s'est considerée en trois qualitez differentes de Mere, de Reine regente, & de Sœur; & les deux premieres l'ont empêchée de se prévaloir

de

de l'honneur qu'on lui vouloit faire, ne pouvant faire surmonter les sentimens de la Nature ni ceux que sa réputation lui inspirent, par ceux que la qualité de Sœur lui pouvoit faire naître. Quand elle dit que, si elle étoit Regente d'Espagne, & qu'elle eût les lumieres qu'elle a des affaires de France, elle seroit hardie à leur donner conseil d'arrêter leur malheur & nos prosperitez par un prompt accommodement; elle ne croit rien dire qui soit élevé & glorieux, mais elle entre seulement dans un sentiment raisonnable que les autres devroient aussi avoir. Si je ne coupois court, insensiblement je m'engagerois à parler plus que je n'ai resolu, & tant de considerations m'engagent à suivre ce mouvement, que je serois blâmable d'y contrevenir. Je ne dois pourtant pas vous taire que *l'Ambassadeur de la République* de Venise m'a fait connoître qu'il juge que nous ne pouvons paier une civilité que par une pareille, & ce raisonnement m'a fait comprendre que Sa Majesté n'est pas hors des termes, qu'on doit attendre de sa moderation, quand elle dit que le Roi d'Espagne doit proposer ce qu'il croit juste pour parvenir à la Paix (aiant égard à ce que j'ai ci-dessus touché de ce à quoi il s'expose par la continuation de la guerre,) & que selon l'ouverture qui lui sera faite, elle se déclarera, jugeant que comme on lui a demandé une condition, qu'on lui en concedera une autre, & qu'on ne prétendra pas que, pour les examiner comme Sœur, elle oublie qu'elle est Mere & Regente.

Du même Ambaſſadeur j'ai pénetré que les Mediateurs ſont en obligation de faire des ouvertures, & j'oſerois avancer, qu'ils y ſont reſolus, & que ce ſera avec le conſentement des Parties, auſquelles la Paix eſt ſi neceſſaire, & eux-mêmes ſe déclarent qu'il ne s'agit plus que de ſavoir, qui premier ſera des offres. Ils diſent qu'il eſt honnête à celui qui poſſede de dire ce qu'il veut garder, & il me ſemble qu'il eſt bien juſte, que celui qui deſire recouvrer, ſe déclare de ce dont il demeurera content. Cette Lettre aiant relation à une autre ne doit pas être conſiderée. Je le déclare, comme j'y ſuis obligé, que j'ai fait faire défenſes au Gazetier de parler en façon quelconque de la propoſition qui vous a été faite, que j'aurois celée, ſi celui qui en étoit chargé ne s'en étoit laiſſé entendre à diverſes perſonnes, & c'eſt ce qu'il a dit qui m'a obligé de mander Renaudot.

Monſieur de Brienne défend au Gazettier Renaudot d'en parler dans ſa Gazette.

Bien que je n'aie pas encore eu tout ce qui me doit être envoyé pas Monſieur de Vautorte, je ne laiſſe pas de charger le preſent porteur de ce qui m'a été remis par ſon Secretaire, & d'y joindre une carte qui marque tout ce qui eſt à ceux de la Maiſon d'Aûtriche & l'une & l'autre Alſace, jugeant que ſi elle ne vous donne une entiere lumiere, comme fait l'autre, de la partie verifiée par ledit Sieur de Vautorte, elle aidera toûjours au deſſein que vous avez. Cette Lettre ſera ſuivie du partement d'un nommé Gloſer, qu'on dit avoir bonne connoiſſance du Païs de l'Alſace & des droits de tous ceux qui y dominent. Pour moi, je ne la connois pas

&

& n'en parle que sur le rapport d'autrui. L'Ambassadeur de la République de Venise a pris audience de sa Majesté pour lui dire qu'il esperoit beaucoup de vôtre negociation, non que l'offre faite par les Espagnols lui donne ce sentiment, qu'entant qu'il la considere comme une marque de leur disposition & de leur foiblesse, & pourrois sur la connoissance qu'on en a faire un pronostic, & que ne pouvant plus défendre les Païs-Bas, asseoir ce jugement qu'ils sont pour les sacrifier, afin de conserver le demeurant de leur Monarchie. Vous pouvez savoir, comme nous, qu'ils ne se préparent point trop pour faire la guerre, d'où cela même se peut conclurre. Ce que j'ai voulu ajoûter, que je vous envoiois ce que j'avois eu de Monsieur de Vautorte, a donné lieu à quelque chose de plus que je *n'avois resolu.*

Je vous envoie le blanc signé de moi que la Reine m'a commandé de mettre avec sa depêche, pour vous en servir selon son intention. Vous m'en accuserez, s'il vous plaît, le reçu, & lors que vous jugerez n'en avoir plus besoin, je vous prie de me l'envoier soigneusement biffé ou rompu. Je suis &c.

LETTRE

De la Reine ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 8. Mars 1646.

La Reine Mere ne veut pas douter de la sincerité du Roi d'Espagne son frere dans l'offre qu'il lui fait. Mais ce moien n'est pas propre à procurer la Paix.. La qualité de Mere & de Regente l'empêche d'être Juge dans ce grand different. Elle en seroit responsable au Roi son fils. On ne veut negotier qu'à Munster, & y comprendre toûjours les Alliez. On pourroit faire la Paix en laissant toutes choses dans l'état où elles sont. Ou bien rendre la Navarre à la France contre un équivalent. On propose le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

La Reine Mere ne veut pas douter de la sincerité du Roi d'Espagne son frere dans l'offre qu'il lui fait.

COmme je me persuade, que la proposition qui vous a été faite par les Mediateurs, de la part des Ministres d'Espagne, qu'ils sont prêts d'accepter les conditions que je voudrois prescrire pour la Paix, présuposant que j'aurai égard en cela à la Maison dont je suis sortie, est accompagnée de toute sincerité, & ne part que de la veritable envie que le Roi Catholique Monsieur mon frere a de voir cesser les maux qui affligent la Chrétienté, ainsi ai-je reçu avec tendresse & grande estime ce témoignage, qu'il a voulu me donner

de

de son affection, & de sa confiance, ne faisant pas moins d'état de quelque offre, & de quelque parole qui vienne de lui, que s'il avoit voulu s'y obliger par un compromis solemnel, dont les autres Princes qui lui adherent fussent garants. J'ai donc rejetté ce que beaucoup de personnes ont dit sur la nature de la proposition, qu'ils n'appellent qu'une pure civilité, & qu'ils disent être bien éloignée des offres effectives, avec lesquelles ils ont si souvent recherché nos Alliez de traiter. Je suis bien contente de la prendre pour un effet sincere de la bonne disposition, où est ledit Roi Monsieur mon frere de concourir sans plus tarder, à l'établissement du repos public; me promettant néanmoins en même temps, que quand je l'aurai informé des raisons pour lesquelles une pareille ouverture, aux termes *qu'elle est conçue*, ne peut jamais produire la Paix, que je crois être son but, comme elle est le mien, il prendra aussi-tôt les veritables voies qui peuvent en peu de jours nous faire parvenir à un si grand bien.

Je desire donc, qu'aussi-tôt que vous aurez reçu cette Lettre vous priïez les Mediateurs de faire entendre aux Ministres d'Espagne ce que j'ai designé là-dessus, de la façon dont j'ai reçu l'honneur que le Roi Monsieur mon frere leur a donné ordre de me déferer, & celà aux termes les plus civils & qui pourront le mieux exprimer mon sentiment: Mais qu'au même temps j'ai grand déplaisir de voir qu'il est mal aisé que le chemin qu'ils ont pris puisse jamais rien produire de solide pour un bon accommodement.

Mais ce moien n'est pas propre à procurer la Paix.

Premierement, je me tiens partie trop interessée en tous les differens que la France a avec l'Espagne, pour pouvoir accepter la dignité de Juge, ni celle de Mediatrice, étant mal aisé que je puisse rien prononcer qu'avec tous les avantages possibles pour le Roi Monsieur mon fils, & pour ce Roiaume. Les affaires, dont il s'agit, étant les plus chers & plus importans interêts de deux puissantes Couronnes, ne sont pas d'une nature où on puisse se relâcher en rien pour des considerations particulieres. Et on me feroit grand tort si on m'avoit jugée capable ou de paier aux dépens de l'Etat un respect qu'on m'eut rendu, ou de sacrifier le bien de cette Couronne à l'affection que j'ai pour la Maison dont je suis venue.

La qualité de Mere & de Regente l'empêche d'être Juge dans ce grand différent.

Les obligations de Mere & beaucoup plus celles de Regente en ce Roiaume, ne souffrent pas qu'en des interêts de telle importance pour le Roi Monsieur mon fils j'aie l'égard que j'aurois eu sans cela aux satisfactions d'un frere, lequel en toute autre rencontre auroit éprouvé en moi l'estime & l'amitié d'une bonne Sœur.

Et quand je ne me serois pas souvenue de ce que je dois au Roi Monsieur mon fils, & à cet Etat, les Ministres du Roi mon frere me l'auroient assez fait comprendre par la condition dont ils ont limité le pouvoir qu'ils me déferent, que j'aurois égard à la Maison dont je suis sortie ; designant assez par là que ma volonté demeurant libre, elle ne pouvoit que se porter autrement qu'à tout ce qui étoit du bien de cette Couronne,

Et

Et à la verité, ne trouveroit-on pas beaucoup à redire dans le monde, & le Roi Monsieur mon fils n'auroit-il pas quelque jour juste sujet de me le reprocher, si tous les differens qu'il a avec le Roi Monsieur mon Frere, s'étant remis sans reserve à mon jugement, je ne me fusse servie d'une occasion si belle pour prononcer tout-à-fait en sa faveur, & lui faire raison de tant d'Etats qu'on lui occupe. *Elle en seroit responsable au Roi son fils.*

Ce n'est pas seulement mon Frere le Duc d'Orleans, mes Cousins le Prince de Condé & le Cardinal Mazarini, & les autres Ministres d'Etat, mais tous les Grands de la Cour & de tout le Roiaume qui sont persuadez & reconnoissent fort bien, que dans l'état present des choses la France peut avec facilité faire tous les jours de plus grands progrès, & croient que *c'est déja faire beaucoup pour acheter la Paix*, que de sacrifier tant d'esperances bien fondées. Quel blâme après cela n'encourrois-je point, si on pouvoit en quelque façon s'imaginer que la tendresse de Sœur m'eût fait abuser, au préjudice de ce Roiaume, de l'autorité que j'y ai, me relâchant de choses, sur lesquelles (de tout l'avis du Conseil) j'ai tenu bon avec grande raison jusques ici. Tout cela est si pleinement connu des François qu'à moins de donner une juste occasion de taxer ma conduite de peu d'affection envers le Roi Monsieur mon Fils, je ne puis parler autrement. Et il n'y a personne qui ne voie que quand même l'état des affaires de ce Roiaume me conseilleroit de quitter quelque avantage de ceux que nous avons remportez

tez en cette guerre, bien que comme partie & Regente je le pusse legitimement faire, je ne le pourrois comme Juge & Mediatrice, ni ceder en cette qualité un pouce de terre, sans être justement blâmée.

Voilà une partie des raisons qui m'empêchent d'entendre plus avant à la proposition qu'on vous a faite. Et je suis bien certaine que ni les Plenipotentiaires d'Espagne, ni les Mediateurs n'ont pas crû en leur ame, que je pusse y répondre autre chose, qu'en témoignant de savoir gré à la Civilité du Roi Monsieur mon Frere. C'est ce que je desire que vous aiez soin de dire aux Mediateurs de ma part, & d'y ajoûter aussi deux choses très-importantes, que vous mettrez peine de bien persuader à toute l'Assemblée: l'une, que quelques avantages & quelques conditions que l'on me puisse proposer ni à present, ni en aucun temps, jamais la Paix de cette Couronne ne se pourra conclurre que les Alliez de cette Couronne ne soient contents, & que leur satisfaction ne soit arrêtée. L'autre, que quelque sorte de negociation que l'on puisse introduire, jamais on n'y prêtera l'oreille, & tout sera aussi-tôt renvoyé à Munster, qui est le seul lieu où la Paix peut être concluë.

On ne veut negotier qu'à Munster & y comprendre toûjours les Alliez.

Cependant pour correspondre de mon côté, autant que l'interêt de l'État le peut permettre, aux bons sentimens du Roi Monsieur mon Frere, & étant d'ailleurs touchée au dernier point des maux que la Chrétienté souffre depuis si long-temps, & de ceux que lui peuvent encore causer les grands apprêts qui se font à Constantinople,

tinople, j'ai de nouveau fait deliberer dans le Conseil sur les moiens d'avancer la Paix, où de l'avis de Mon Frere le Duc d'Orleans, de mes Cousins le Prince de Condé & le Cardinal Mazarini, & de tous les autres Ministres, il a été jugé, que comme le peril est éminent, il n'y a point de remede ni meilleur ni plus juste, ni plus prompt, pour éviter les longueurs & les difficultez, qui se rencontreroient à discuter par le menu les droits & les prétentions de l'une & l'autre Couronne, que celui de rétablir l'amitié entr'elles, laissant toutes les choses en l'état où il a plû à Dieu de les mettre dans cette guerre.

On pourroit faire la Paix en laissant toutes choses dans l'état où elles sont.

Que si les Ministres d'Espagne aiment mieux faire raison au Roi sur la Navarre, qui est son ancien patrimoine, & qu'il prétend avec tant de justice, qu'à peine oseroient-ils eux-mêmes le desavouër, on demeurera d'accord de ne pas parler des autres Etats que l'Espagne possede aujourd'hui, & qui appartiennent legitimement à la France, & rendant la Navarre on fera une telle composition, qu'un chacun sera obligé de confesser que ce que nous donnerons excedera de beaucoup la valeur de leur restitution.

Ou bien rendre la Navarre à la France contre un Equivalent.

Je proteste devant Dieu & les hommes, & vous le pourrez dire hardiment de ma part aux Mediateurs, qu'encore que je proposasse l'un & l'autre, étant Regente en Espagne, si je savois la constitution presente des affaires de ce Roiaume, & que je fusse informée que toutes les dépenses pour la Campagne prochaine y sont faites, & les appareils pour la guerre plus grands que jamais, & que je fusse d'ailleurs en quel état

sont

ſont aujourd'hui les Païs-Bas & le Roiaume d'Eſpagne, je croirois en cela me bien ſouvenir de ma Maiſon, & m'acquitter de bonne partie des obligations de ma naiſſance, mettant en ſûreté par ce moien ce qui autrement court grand riſque de ſe perdre.

Je deſire la Paix avec la paſſion que vous aurez pû reconnoître par toutes mes dépêches, & par tant d'ordres que je vous ai donnez d'en faciliter l'avancement. Mais je crois au même temps être obligée, & par conſcience & par honneur, de n'y conſentir jamais qu'à des conditions raiſonnables, & proportionnées à l'état préſent des affaires de part & d'autre : tout le monde me diſant qu'on ne peut pas comprendre que ceux qui doivent demandent, & qu'occupant ce qui n'appartient pas moins au Roi que la France même, on prétende de ravoir ce qu'on a perdu ſans offrir en même temps ce que l'on detient.

Enfin j'ajoûterai que ſi vous reconnoiſſez que les Miniſtres d'Eſpagne deſirent bien véritablement & ſincerement ſortir d'affaire, & que la reſolution qu'ils ont priſe de s'adreſſer directement à moi, ne ſoit que pour en ſortir avec plus d'honneur, comme vous témoignez en quelque endroit de vôtre dépêche, en expliquant ce qu'ils ont entendu par la *conveniencia de Eſtado &c.* & demeurant d'accord de la ſubſtance des choſes, bien entendu que la ſatisfaction des Alliez de la France y ſera toûjours compriſe, je ne refuſerai pas de les ſatisfaire, autant qu'il ſe pourra, en la forme de prononcer ce qui ſera convenu,

Et

Et comme je veux croire, ainsi que vous faites paroître par les termes de vôtre Lettre, que dans l'intention des Espagnols il y a quelque chose de plus qu'un compliment pur, & que je me suis ressouvenuë que dans plusieurs de vos dépêches il est fait mention de quelques propos de mariage jettez par les Ministres d'Espagne, & que même l'un d'eux a dit qu'il n'étoit pas de la bienseance que la recherche vint de la part des filles, je ne ferai point de difficulté, toutes choses bien établies pour nôtre satisfaction, & pour celle de nos Alliez, & particulierement des Sieurs les Etats, & l'execution en étant bien assûrée avec les précautions contenuës dans la dépêche que l'on vous a faite sur ce point, je ne ferai pas difficulté, dis-je, de proposer le mariage du Roi Monsieur mon Fils, avec ma Niéce l'Infante d'Espagne, ce qu'on devra communiquer au préalable ausdits Sieurs les Etats.

On propose le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne.

Cependant la conduite que vous avez tenuë avec leurs Ministres, tant en ce que vous dites d'abord aux Mediateurs, que dans les Conferences que vous avez euës depuis avec eux-mêmes, a été très-prudente, & il sera bien à propos de ne faire pas la moindre démarche en toute cette affaire, qu'après le leur avoir communiqué & de concert avec eux. Et me reposant de toutes ces choses sur vos soins & sur vôtre adresse, je prie Dieu vous avoir, mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde.

Ecrit à Paris ce 8. jour du mois de Mars 1646.

LET-

LETTRE

De la Reine ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Dudit jour 8. Mars. 1646.

La Reine Mere renvoie la balle au Roi d'Espagne, le priant de dicter lui-même les conditions de la Paix.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & SERVIEN.

VOus aurez vû, par une Lettre à part que je vous écris, les raisons qui empêchent qu'on puisse tirer aucun fruit, pour l'avancement de la Paix, de la proposition que les Mediateurs vous ont faite de la part des Ministres d'Espagne, aux termes & avec la limitation qu'elle est conçuë. Cependant, comme je ne laisse pas d'être sensiblement touchée de l'honneur que le Roi Catholique Monsieur mon Frere m'a voulu déferer, j'ai cru ne pouvoir mieux y correspondre, & en témoigner mon sentiment & la forte passion que j'ai de voir le repos de la Chrétienté bien établi, qu'en vous donnant ordre, comme je fais, qu'aussi tôt la présente reçuë, vous alliez trouver les Mediateurs, pour les prier de dire aux Ministres du Roi Monsieur mon Frere, que j'ai tant de confiance en sa vertu, & si grande opinion de son Equité, que je le conjure

jure de faire lui-même ouverture des moiens par lesquels il croit que la Paix puisse être arrêtée entre la France & l'Espagne, & j'offre d'accepter les conditions qu'il jugera raisonnables, supposant qu'elles seront proportionnées à la constitution présente des affaires de part & d'autre, aux avantages que nous avons, & aux apparences de les augmenter à l'avenir, protestant en parole de Reine, & en toute sincerité que c'est ma véritable intention, comme l'effet le justifiera bien-tôt, si l'on propose quelque chose avec cet égard. Et dès à present je vous donne le pouvoir de signer la resolution qui sera ainsi prise par le Roi Monsieur mon Frere, avec deux conditions pourtant, l'une, que les Alliez de cette Couronne, dont j'entends que les intérêts ne puissent jamais être separez des nôtres, seront satisfaits conjointement; & l'autre, que pour quelque consideration que ce soit, la negociation ni la conclusion de la Paix ne puisse être faite qu'à Munster. Ce que me promettant que vous executerez soigneusement je prie Dieu vous avoir, mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & Servien, en sa sainte garde.

La Reine Mere renvoie la Balle au Roi d'Espagne, le priant de dicter lui-même les conditions de la Paix.

Ecrit de Paris ce 8. Mars 1646.

LET-

LETTRE

De Monſieur le Prince, auſdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 8. Mars 1646.

Monſieur le Prince ſe conforme au contenu de la Lettre de la Reine.

Messieurs,

Aiant reçû une Lettre de Monſieur le Duc de Longueville qui m'a donné connoiſſance de celle qui a été écrite par vous à Sa Majeſté & qui a été lûë en plein Conſeil, j'ai crû vous devoir faire la préſente & vous dire ſur tout mes ſentimens qui ſont entierement conformes aux reſolutions qui ont été priſes tout d'une voix dans le Conſeil, leſquelles vous verrez par la dépêche de la Reine, à laquelle je me remets; & crois avec verité les Miniſtres d'Eſpagne ſi prudents, que je ne doute plus de la Paix; puis que c'eſt gagner pour eux tout ce qui ſe peut raiſonnablement, que de mettre en ſûreté, par un accommodement, ce qui ſans cela court grande fortune de ſe perdre, les préparatifs que la France a faits cette Campagne ſurpaſſant de beaucoup ce que l'on avoit fait les années précedentes. Et que comme ſans grande vanité nous avons ſujet de nous promettre toute ſorte d'avantages dans la continuation de la guerre; c'eſt

Monſieur le Prince ſe conforme au contenu de la Lettre de la Reine.

tout

tout ce qui se peut de ce côté-ci que de sacrifier, comme l'on est prêt de faire, tant de belles esperances que nous avons pour l'avenir, au bien du repos public, & de la Chrétienté. Voilà ce que j'ai cru vous devoir mander par celle-ci, à laquelle j'ajoûterai seulement les assûrances que je suis, Messieurs, Vôtre très-affectionné serviteur,

HENRI DE BOURBON.

MEMOIRE

De son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Du 8. Mars 1646.

Le Prince d'Orange paroît favorable à l'échange des Païs-Bas. Il demande qu'on ne dise pas à Munster qu'il a connoissance de ce Projet. Les Espagnols découvrent aux Hollandois qu'ils se sont remis à la Reine Mere des conditions de la Paix. Ombrage que les Hollandois en prennent.

DEpuis nos depêches toutes achevées, le Courier de Hollande est arrivé qui m'a rendu une Lettre du Sieur d'Estrades du seize Fevrier, laquelle, m'informant de tout ce qui s'est passé en la premiere conference qu'il a euë avec Monsieur le Prince d'Orange, fait voir

Le Prince d'Orange paroît favorable à l'échange des Païs-Bas.

que je ne m'étois pas trompé, quand je jugeois que ledit Sieur Prince souhaiteroit, pour le moins avec autant de passion que nous, l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas. Je vous envoie, Messieurs, la Copie de la Lettre même dudit d'Estrades qui vous fera toucher au doit cette verité, & comme en des affaires de cette nature avoir gagné l'Esprit de ce Prince, c'est en quelque sorte tenir la volonté des Etats, puis qu'outre le credit qu'il a auprès d'eux, il a tant d'autres moiens de parvenir par adresse aux fins qu'il veut; j'ose dire, que le point qui me paroissoit quasi le plus difficile en cette affaire est déja surmonté, puisque vous remarquerez bien par ladite Lettre que la seule chose où il a formé des obstacles, en ce qui regarde les Etats, a été touchant Anvers, & la cession des droits des Espagnols ratifiée par la France, de façon que comme on avoit déja prevû & remedié à l'un & à l'autre, il semble qu'il ne nous reste qu'à bien esperer de ce côté-là.

Pour les Espagnols, qui y ont le principal interêt, outre qu'il y a grande apparence que le Nonce & Contarini n'en auroient pas si souvent parlé en l'air, & sans avoir pénétré quelque chose de leur intention, je ne fais nul doute, que quand ils n'y auroient jamais eu aucune disposition, l'état de leurs affaires ne leur conseillât d'embrasser, (plûtôt que de n'avoir pas la Paix,) des conditions qui fussent encore bien plus desavantageuses.

Vous verrez par ladite Lettre comme ledit Sieur Prince d'Orange a exigé dudit d'Estrades que

que l'on ne sût point à Munster qu'il eût aucune connoissance de ladite affaire. Il ne coûte rien de le contenter en cela, & de ne témoigner à qui que ce soit que vous autres, Messieurs, sachiez qu'il en soit informé. Mais je tiens qu'au même temps que ledit Sieur d'Estrades s'y est engagé envers lui, il n'aura pas manqué de vous écrire en toute confidence à son insçu, suivant l'ordre qu'il en eût à son depart d'ici & la recharge que je lui en ai faite depuis.

Il demande qu'on ne dise pas à Munster qu'il a connoissance de ce Projet.

Il me semble, Messieurs, que la Lettre dudit Sieur d'Estrades nous doit réjouïr extrémement dans la matiere qu'elle nous fournit d'augmenter nos esperances, pour la bonne issue du parti de l'échange. Pour le moins nous aurons bien tôt un libre pouvoir de traiter cette affaire, sans crainte que les Etats s'en formalisent, qui est ce qui nous gênoit le plus: quoi qu'à la verité l'égard des Catalans obligera toûjours de nous y conduire avec grande circonspection & grand secret.

Si j'apprends quelque chose sur ceci du côté de la Haye, où j'ai quelque nouvelle connoissance, que je juge importante à l'acheminement de l'affaire, je ne manquerai pas de vous depêcher courier sur courier, pour vous en avertir, & vous donner lieu de vous en prévaloir.

Après vous avoir écrit jusques ici, Monsieur le Comte de Brienne m'envoie une Lettre dudit Sieur d'Estrades, dont je vous adresse aussi une copie. L'artifice des Espagnols paroît bien clair, puis qu'ils n'ont point de honte d'avoir fait dire à Messieurs les Etats, qu'ils ont remis ab-

Les Espagnols découvrent aux Hol-

landois qu'ils se sont remis à la Reine Mere des conditions de la Paix.

absolument à la Reine la décision de toutes les affaires, & même des differends qu'ils ont avec lesdits Sieurs les Etats, quoi qu'ils n'aient fait ni l'un ni l'autre. Mais le disant il faut qu'ils aient eu la visée de faire apprehender aux Etats que la Reine décidant sur tout, ils seront contraints de passer par ce que la France voudra, laquelle ne songera qu'à se procurer des avantages à leurs dépens de concert avec l'Espagne. Cependant cela allarme toute la Hollande, & je suis bien en peine de la resolution que le Prince d'Orange a faite là-dessus de renvoier ledit d'Estrades, bien qu'après tout je croi qu'étant bien assûré de nôtre franchise, il ne permettra pas que de pareilles malices produisent aucun mauvais effet, lequel seroit préjudiciable aux uns & aux autres, & seulement avantageux aux ennemis.

Ombrage que les Hollandois en prennent.

LET-

L E T T R E

De Monsieur de Brienne audits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 10. Mars 1646.

On se rejouït en France de ce que Salvius ose résister à Oxenstiern. La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

J'Avois eu assez de loisir, avant que de faire partir le Sieur Coiffier, d'accuser la reception de vôtre depêche du 24. du passé, & d'y faire réponse ; Mais pour ne perdre la coûtume établie d'écrire par tous les ordinaires, je ne le voulus pas faire. Celle-ci ne sera pas longue. Je n'ai rien à vous dire sur le contenu en celle que Monsieur d'Avaux avoit écrite d'Osnabrug à vôtre Altesse & à Monsieur Servien, dont vous m'avez envoyé copie, sinon qu'on est resté satisfait d'avoir apris du contenu en icelle, que Messieurs les Suedois ont donné toute assûrance de conserver avec vous la bonne intelligence qui est absolument necessaire pour parvenir à une bonne Paix. Les diverses émotions de Monsieur Oxenstiern n'ont pas deplû, & que Monsieur Salvius se trouve

On se rejouït en France de ce que Salvius ose résister à Oxenstiern.

assez accredité pour lui pouvoir résister, y aiant lieu d'esperer que cela contribuera au bien commun, comme la difference de tous à une parfaite harmonie. Enfin la conduite de Monsieur d'Avaux a été digne de sa prudence. Celle de la Reine a paru dans le choix qu'elle a fait de Monseigneur le Cardinal Mazarini pour lui confier le principal soin de l'Education du Roi; il s'en est longuement défendu, mais enfin il a cedé. Sous lui le Marquis de Villeroi tiendra la place de Gouverneur. Deux Gentils-hommes très-sages, l'un nommé Dumont, l'autre Saint Etienne rempliront celles de Sous-Gouverneurs: & des deux autres Gentils-hommes, qui sont mis auprès de Sa Majesté, pour la suivre toûjours & être près d'elle, l'un est Monsieur du Plessis, que vous connoissez très-bien, & de l'autre on dit beaucoup de bien, & sur la parole de celui qui l'a proposé (qui est Monsieur de Lionne,) on peut bien le garentir.

La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi.

Ce que nous avons apris par les Lettres de Monsieur Brasset, datées du. . . . . du passé, nous fait voir que Messieurs les Etats sont en grande allarme de l'ouverture qui a été faite de la part des Espagnols. Ceux de leurs Députez qui sont retournez, ont avancé quelque chose de plus, qu'il n'est porté par vos depêches; savoir que le Roi d'Espagne non seulement veut recevoir de la Reine la loi pour ce qui est du different entr'eux, mais aussi lui donne le pouvoir de trancher sur les leurs. J'ai pris soin de détromper ledit Brasset qui a bien fait connoître

que

que Monsieur le Prince d'Orange en étoit inquieté aussi bien que les autres.

La Province de Hollande est si mal disposée qu'il y a lieu de tout aprehender de ses resolutions. Ils n'ont pas craint d'avancer qu'il falloit songer à profiter des offres qui leur étoient faites; & qu'à l'exemple des Rois on pouvoit passer dessus les Traitez pour rétablir le repos public. Ils cottent parmi eux ce qui se pratiqua par le Roi Henri le Grand à la Paix de Vervins. Je ne suis pas demeuré sans replique, & il m'est souvenu combien ils s'y firent attendre, & qu'en cette Assemblée fut jetté le fondement de leur Treve, qui premiere les a fait reconnoître pour Souverains. Sans doute ledit Sieur Brasset vous aura averti des mêmes choses & vous lui aurez donné les éclaircissemens necessaires de vôtre *procedé, duquel lesdits* Sieurs les Etats & Monsieur le Prince d'Orange ont sujet de vous remercier & de plus esperer que de craindre.

La Province de Hollande mal disposée pour la France.

Sur l'instance de Monsieur le Nonce on permet au Comte de Fuensaldaigne, & au Neveu du Cardinal Zapatta de passer par ce Roiaume pour aller en Espagne. On n'a pas jugé devoir faire trop de difficulté de leur accorder cette grace dans un temps qu'ils n'en refusent aucune de celles de cette nature, dont nous les faisons rechercher. Je suis &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 17 Mars 1646.

Hollandois très contents de la réponse faite par la Reine Mere. Mais les Mediateurs en murmurent fort. Les Etats de l'Empire à Osnabrug se déclarent aussi favorablement sur la satisfaction de la France que sur celle de la Suede. Le Prince de Transylvanie offre de rentrer en guerre contre l'Empereur. Conference avec les Ministres de Baviere. La France pretend les 2 Alsaces, le Brisgau, le Suntgau, Philipsbourg, & la ligne de Communication pour y aller. Les Espagnols cederoient plûtôt la Franche Comté à la France que de lui voir garder l'Alsace.

MONSIEUR,

COmme nous étions assemblez pour faire la réponse à vôtre Lettre du deuxiéme de ce mois, nous avons reçû celle du 8. par le Courrier que nous vous avions envoié, ensorte que le temps que nous avions destiné à vous écrire, a été emploié à déchiffrer les Lettres & Memoires, à voir & examiner les ordres que nous avons reçûs & à les executer aussi-tôt. Nous avons commencé par les Ambassadeurs de Messieurs les Etats, ausquels nous avons donné entiere communication de tout ce que nous avons eu charge de dire aux Mediateurs & de traiter avec eux. Ils nous en ont témoigné grande satis-

tisfaction & n'ont rien oublié pour nous faire connoître les ressentimens que leur Etat doit avoir du sincere & obligeant procedé de la France, protestans en même temps qu'ils en useront de la sorte envers vous. Ils ajoûterent qu'ils avoient encore depuis peu fait savoir aux Plenipotentiaires d'Espagne que c'est en vain qu'on proposeroit quelque chose à Messieurs les Etats, si l'on ne traite conjointement avec la France, & que ces deux intérêts ne peuvent jamais être séparez. Après cela ils approuverent & louërent la resolution qu'on a prise à la Cour & témoignerent qu'elle étoit tout-à-fait à leur gré.

Hollandois très-contents de la réponse faite par la Reine Mere.

Nous n'avons pas trouvé Messieurs les Mediateurs en même humeur, lors que nous leur avons donné part de la réponse de la Reine. Ils ont bien dit qu'ils ne manqueroient pas de la faire savoir aux Plenipotentiaires d'Espagne, & qu'ils reçoivent avec respect tout ce qui vient de la Cour. Mais dans toute la suite du discours il n'y a sorte de pointilles & de contradictions, qu'ils n'aient apporté aux raisons dont nous avons voulu soûtenir la resolution de Sa Majesté. Et d'autant qu'il n'eût pas été possible de les exprimer si bien qu'elles sont dans les Lettres qui nous ont été écrites, nous jugeâmes à propos d'en faire la lecture. Ce fut pourtant sans aucun fruit, car au lieu de répondre aux bonnes & puissantes raisons qui y sont contenuës, les Mediateurs continuerent à nous combatre sur ce sujet, disant tantôt que cela étoit écrit élegamment, tantôt que c'étoit envoier l'éteuf sans rien faire. Ce qui nous surprit extrémement, voiant,

Mais les Mediateurs en murmurent fort.

comme nous leur dîmes, qu'après avoir tant estimé l'offre du Roi d'Espagne ils faisoient si peu de cas de la même chose, quand elle est faite par la Reine. Vû même que le Roi d'Espagne étant majeur & Maître absolu de ses Etats, peut bien plûtôt ceder pour le bien de la Paix ce qui n'est plus entre ses mains, que la Reine, qui est Tutrice d'un Roi mineur, ne peut ceder quelque partie des choses dont elle est en possession. Qu'enfin l'offre des Espagnols étoit quelque chose ou rien; si ce n'est rien, elle ne meritoit pas qu'ils nous pressassent de l'envoier par un Courrier exprès, ni qu'on y fît fondement à la Cour; & si c'est quelque chose, on ne doit pas moins estimer celle de la Reine qui est toute semblable. Ils ne répondirent pas précisément à cela. Monsieur Contarini dit qu'il seroit bien marri d'avoir porté les Espagnols (comme il y avoit travaillé) à s'ouvrir davantage sur les moiens de la Paix, d'autant, disoit-il, que quelque proposition qu'ils eussent faite à la Reine, elle auroit pû la rejetter par les mêmes raisons que Sa Majesté emploie pour n'acepter pas l'offre qu'ils lui ont faite, puis que la qualité de Mere du Roi & de Regente du Roiaume l'en auroit empêchée, & qu'ainsi il se trouveroit qu'il les auroit engagez à une avance qui n'auroit de rien servi. Nous nous servîmes de ce discours pour lui faire voir par son propre aveu qu'il n'a pas crû qu'on pût entrer en matiere sur l'offre des Espagnols, puis qu'il a pris tant de soin de leur remontrer qu'il faloit parler plus clairement. Ensuite de quoi nous dîmes que s'ils l'avoient fait, nous avions

assez

assez de pouvoir de traiter avec eux sans attendre de nouveaux ordres. Les Mediateurs voulurent encore sonder si on ne se relâcheroit point de quelque chose: Mais nous demeurâmes fermes & leur fîmes voir par les Lettres de S. A. Roiale, & de Monsieur le Prince, que c'étoit le sentiment unanime de tout le Conseil. Néanmoins pour ne paroître point si reservez, nous leur dîmes que si les Espagnols prenoient resolution de rendre le Roiaume de Navarre, qui est l'ancien patrimoine du Roi, on lui restituera telle partie des conquêtes qu'elle vaudra bien la Navarre, & que ce n'est pas s'éloigner de la Paix, pour ravoir un Roiaume qui appartient de droit à Sa Majesté, d'en offrir récompense en choses qu'elle a conquises par une juste guerre. Ce parti ne fit pas plus d'impression sur leur esprit que de laisser les choses en l'état où elles sont à présent, & après avoir contesté quelque temps nous nous separâmes peu satisfaits les uns des autres, mais toûjours avec la civilité requise.

Les Etats de l'Empire à Osnabrug se déclarent aussi favorablement sur la satisfaction de la France que sur celle de la Suede.

On delibere ici & à Osnabrug sur les principaux points de nôtre Replique. Celui de la satisfaction est si important, qu'il merite qu'on en prenne soin. Déja les suffrages des Etats d'Osnabrug nous sont favorables, au moins ils ont resolu la même chose pour les interêts de la France, que pour ceux de la Couronne de Suede; qui est tout ce que nous pouvons raisonnablement attendre aprés les ombrages qu'on avoit donnez aux Protestans de nôtre établissement en Allemagne. En quoi nous nous sommes

mes apperçus que les moiens, dont nous nous sommes servis pour nous concilier les principaux d'entr'eux, n'ont pas été inutiles, & que les Ambassadeurs de Suede aussi se sont bien conduits en cette occasion.

Le Prince de Transylvanie offre de rentrer en guerre contre l'Empereur.

Il est arrivé ici un Courier du Prince de Transylvanie qui donne beaucoup de jalousie aux Imperiaux. Monsieur Salvius doit venir en cette ville la semaine prochaine pour conferer avec nous sur l'envoi de ce Courier, & sur d'autres affaires. Ce qui nous paroît jusques à cette heure est, que le Prince de Transylvanie, en donnant des esperances de rentrer en guerre, cherche à se faire paier de ce qu'il prétend lui être dû. Nous essaierons, sans engager le Roi, de tenir les choses en état que nous puissions toûjours donner cette crainte à nos parties, & laisser une porte ouverte pour traiter de nouveau avec ce Prince, s'il étoit jugé qu'on le dût faire.

Nous avons vû ici Messieurs de Traci & d'Avaugour, que nous avons informez de tout ce que nous avons jugé nécessaire pour le service du Roi, où ils vont travailler l'un & l'autre suivant les ordres qui leur ont été donnez.

Conference avec les Ministres de Baviere.

L'un de nous a visité cette semaine les Deputez de Baviere, pour découvrir quels sont leurs sentimens sur la satisfaction que le Roi prétend en Allemagne, & pour savoir au vrai jusques où ils entendent être obligez de la procurer. Ce n'est pas que nous soions en doute qu'ils marchent de bon pied, & qu'ils ne fassent

sent tous les offices qui sont en leur pouvoir pour la faire obtenir à Sa Majesté telle que nous la desirons, mais comme nous nous sommes apperçus que les assistances mutuelles que nous nous sommes faites ne produisent pas un même effet, & que les affaires du Roi ne s'avancent pas à l'égal de celle de leur Maître, tant à cause que ledit Duc de Baviere n'est pas si puissent ni si considerable dans son parti que Sa Majesté l'est dans le sien, & par conséquent ne peut pas donner un si grand branle aux resolutions qui doivent être prises, que parce qu'il se rencontre beaucoup plus de difficultez & de differentes oppositions à nos demandes qu'aux prétentions dudit Duc, dont l'une, qui est son remboursement de treize millions, est fondée sur une bonne transaction faite avec l'Empereur & les Princes de sa Maison, & l'autre, qui est l'Electorat, sur les concessions de Sa Majesté Imperiale autorisées par la resolution des Etats de l'Empire, au lieu que la retention de l'Alsace n'est fondée que sur le droit des armes, sur le bon état où sont les affaires du Roi, & sur la necessité que chacun a de la Paix, que nous déclarons ne pouvoir être faite sans cela. Nous avons estimé à propos de nous éclaircir de nouveau avec eux, & de voir quel effet assûré nous pouvons nous promettre des paroles qu'ils nous ont ci-devant données. Déja un autre de nous leur avoit dit dans une Conference précedente, qu'ils ne devoient pas s'attendre que la Paix dût jamais être faite dans l'Empire, ni l'Electorat demeurer dans la Maison de Baviere, sans

que

que l'Alface demeurât au Roi, & que ces trois choses étoient desormais inséparables. Nous leur avons fait encore cette derniere fois la même déclaration, & pour mieux connoître leur intention là-dessus, on leur a demandé si depuis les promesses reciproques que nous nous sommes ci-devant faites ils n'avoient pas reçû quelque ordre de leur Maître qui les autorisât: Qu'autrement il ne seroit pas juste que nous travaillassions de nôtre côté sincerement & effectivement à leur faire obtenir ce qu'ils desirent, & que nous ne vissions point d'effet de ce qui nous a été promis de leur part. Ils répondirent qu'il ne tenoit pas à eux que nous n'eussions contentement: Qu'on pouvoit savoir de quelle façon ils avoient opiné lors qu'on avoit deliberé de cette affaire: Qu'ils avoient prononcé hardiment (ce qui est très-veritable,) que pour avoir la Paix, il faloit donner satisfaction au Roi, mais, qu'il leur fâchoit extrémement d'être seuls de cet avis; qu'on les croioit tellement dans les interêts de Sa Majesté sur ce fait, qu'aussi-tôt qu'ils ouvrirent la bouche, chacun les consideroit comme parties interessées, ce qui rendoit leur Maître odieux de tous côtez: Que nôtre plus grand mal venoit des Protestans & de nos Alliez, voulans designer les Suedois, qui certainement ne desirent pas que nous nous établissions en Allemagne, jugeant très-bien que si le Roi devenoit Prince de l'Empire par la possession de l'Alsace, dans les premieres contestations qui naîtroient ci-après entre les

Ca-

Catholiques & les Proteſtans, Sa Majeſté ſeroit obligée, par ſa Religion, d'être du parti des premiers & de ſe déclarer contre celui qu'elle a protegé juſques à préſent. Et ſur ce qui leur fut repréſenté que cette raiſon devoit obliger les Catholiques de nous favoriſer, ils repliquerent, que d'autres interêts & dépendances empêchoient la plûpart deſdits Catholiques de nous être favorables: Qu'il y en avoit même quelques-uns d'entr'eux, qui leur avoient donné parole de ſuivre leurs avis, mais qui ne l'avoient pas fait: Qu'en un mot, les Imperiaux, les Eſpagnols, les Suedois, les Etats Catholiques & les Proteſtans nous étoient tous contraires, & qu'ils ne ſavoient que faire pour ſurmonter tant de differens obſtacles: Que pour eux ils demeureroient conſtamment dans l'execution de leurs promeſſes, & que pourvû que nous puiſſions nous aſſûrer des Suedois, & des Proteſtans, les autres ſeroient contraints de ſuivre & de conſentir enfin, (quoi que par force, à ce que nous ſouhaitons; mais qu'il nous falloit travailler à cela, & que certainement l'affaire paſſeroit par où voudroient les Suedois & les Proteſtans, s'ils nous étoient favorables, & qu'ils agiſſent comme il faut: Qu'à la verité ce qui donne plus de peine & de jalouſie eſt la ſituation de l'Alſace, qui met au pouvoir de la France, les moiens de troubler & envahir l'Empire toutes les fois qu'elle voudra: Que ſi nous voulions prendre la ſatisfaction du Roi en quelqu'autre endroit, il ne s'y rencontreroit pas

peut-

peut-être tant de difficulté, & qu'en effet leur Maître s'étoit bien obligé à faire obtenir au Roi sa satisfaction, mais non pas positivement à lui faire avoir l'Alsace. Il leur fut fortement soûtenu qu'il n'étoit pas temps de revoquer en doute les choses promises, ni d'y apporter de nouvelles interpretations : Que lors que nous nous étions engagez les uns aux autres de nous entr'aider, il avoit été expressement convenu, que Monsieur le Duc de Baviere feroit avoir à sa Majesté la satisfaction qui avoit été déclarée à ses Ministres, ausquels on avoit dit formellement qu'elle prétend retenir les deux Alsaces, le Brisgau, le Suntgau, Philipsbourg, & la ligne de communication pour y aller. Ils dirent diverses fois qu'ils ne voioient point de moien d'obtenir tout cela, & qu'ils savoient ce que leur Maître pouvoit faire. Il fut répondu qu'il avoit souvent fait offrir en France & ici de se déclarer contre tous ceux qui ne voudroient pas la Paix, laquelle ne pouvant être faite tandis qu'on prétendroit la restitution de l'Alsace, il étoit obligé de joindre ses armes contre ceux qui ont cette prétention, au moins s'il desire que Sa Majesté demeure dans l'obligation de conserver l'Electorat dans sa Maison. Ils repliquerent, que les Espagnols étoient ceux qui y apportoient le plus d'opposition, & que pour cet effet ils s'étoient depuis peu unis étroitement avec Trautmansdorff, & qu'ils sembloient disposez à se charger eux-mêmes de la satisfaction que le Roi prétend dans l'Empire plûtôt que de consentir à l'aliena-

La France prétend les 2 Alsaces, le Brisgau, le Suntgau, Philipsbourg, & la ligne de communication pour y aller.

lienation de l'Alsace. Ce discours qu'ils accompagnerent de quelques autres circonstances nous a confirmé deux choses, que nous avions apprises déja d'ailleurs. L'une, que les Espagnols & les Imperiaux ont envie de traiter avec nous des deux satisfactions à la fois, esperans que cela nous obligera de nous relâcher d'un côté, en trouvant le compte du Roi de l'autre, ou que toutes les demandes que nous faisons étant jointes ensemble, & paroissans par ce moien plus grandes donneront aussi plus de jalousie. L'autre, que les Espagnols aimeront mieux donner au Roi la Franche Comté, qui releve de l'Empire, pour la satisfaction que nous y prétendons, que de laisser perdre l'Alsace à la Maison d'Aûtriche. A la verité les raisons qu'ils ont eu de prendre cette resolution, si elle est veritable, sont très-grandes, mais ce sont les mêmes qui doivent affermir Sa Majesté à ne quitter pas un Païs qui lui donne de si grands avantages & que ses Ennemis ont tant de regret de perdre, puis qu'ils ne sont pas en état de le lui ôter par les armes. L'on ne manqua pas aussi, comme on l'a fait en plusieurs autres rencontres, de témoigner adroitement le peu de compte que l'on fait de la Franche Comté, afin qu'on perde l'opinion qu'on pourroit avoir prise, que ce soit une suffisante récompense pour retirer l'Alsace. Mais enfin la conclusion de cette Conference ne fut pas toute telle qu'on eût souhaité, puisque lesdits Deputez, en promettant la continuation de leurs offices pour faire réussir les intentions du Roi, exagererent toûjours les rai-

Les Espagnols cederoient plûtôt la Franche-Comté à la France que de lui voir garder l'Alsace.

raisons qui ne permettent pas à leur Maître de continuer la guerre en faveur de la France contre tant d'ennemis, pour lui faire avoir l'Alsace plûtôt qu'une autre Province. Il parût même qu'ils feroient à present difficulté de s'y obliger par écrit, voians qu'ils rencontrent plus de facilité pour les interêts dudit Duc de Baviere que nous n'en trouvons pour ceux du Roi, car ils croient que les deux parties sont d'accord en cela contre nous, & que pour eux ils n'ont à craindre que les Suedois & les Protestans. Encore disent-ils que ceux-ci leur ont fait entendre qu'ils favoriseroient leur Maître dans sa prétention, pourvû qu'il voulut abandonner celle de la France. On n'a pas manqué de leur répondre, qu'on se servoit du même artifice auprès de nous, & que diverses fois les Protestans nous avoient fait dire, qu'ils agiroient plus ouvertement en nôtre faveur, si nous voulions abandonner les interêts du Duc de Baviere. Nous esperons que quand les Deputez sauront que les Etats d'Osnabrug auront pris la resolution que nous pouvons souhaiter, & qu'ils verront agir les Suedois de bonne sorte, suivant la promesse qu'ils en ont faite depuis peu, ils pourront devenir plus hardis. Car on a remarqué dans leur procedé plus d'apprehension & de timidité que de mauvaise volonté, outre qu'ils ont toûjours ajoûté que l'Alsace demeureroit au Roi pourvû que les Suedois & les Protestans ne s'y opposent pas. Leur irresolution nous a fait encore juger que leur Maître n'a pas une entiere confiance pour les choses qu'ils veulent

lent traiter avec la France. Car étant tombez sur le discours de la Campagne, & lesdits Deputez aiant demandé s'il se faudroit encore battre, leur Maître desirant avec tant de passion l'amitié de leurs Majestez & faisant tant de choses pour leur service, lors qu'on les a pressez de faire quelque proposition pour un Traité particulier, puis qu'ils avoient refusé celles qui leur avoient été presentées, ils sont demeurez sur la retenuë, & n'ont opiné que sur la suspension générale. Néanmoins lors qu'on leur a fait connoître l'avantage que recevroit le Duc de Baviere s'il lui étoit permis de demeurer en neutralité avec une armée considerable, & d'attendre en une si bonne posture le succès de cette negociation, sans être exposé aux perils de la guerre, ils y ont fait grande reflexion, & ont promis d'en écrire derechef à leur Maître, en lui rendant compte de tout le discours que l'on venoit d'avoir avec eux. Nous sommes, &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires à Monsieur le Cardinal Mazarin.

Du 17. Mars 1646.

Les Etats de Munster, excepté les Deputez d'Autriche, de Bourgogne, & de l'Archiduc, opinent qu'il est dû une satisfaction à la France.

Les Etats d'Osnabrug tout de même. Les Espagnols choquez de la réponse de la Reine Mere.

NOus n'avons pas eu du temps pour répondre au Memoire de Son Eminence, depuis que nous l'avons reçû aiant été si fort occupez, non seulement aux choses contenuës dans une depêche dont le Duplicata sera ici joint; mais encore à nous garentir de la surprise que les Imperiaux nous avoient faite de faire deliberer de la satisfaction de la France, dans le Conseil des Etats de l'Empire qui sont en cette ville, lors qu'on y pensoit le moins; mais nous avons été si heureux, (encore que l'Assemblée de ce lieu ne nous soit point favorable, & que le Comte de Trautmansdorff crût avoir gagné toutes les voix) qu'il se trouve néanmoins que hors les Deputez d'Aûtriche, ceux de Bourgogne & de l'Archiduc Leopold, tout le reste s'est opposé à la conclusion que ledit Deputé d'Aûtriche en qualité de Directeur vouloit faire passer contre nous, qu'il n'étoit point dû de satisfaction à la France. Nous en écrirons plus particulièrement le détail par le premier ordinaire. Et cependant nous croions que Son Eminence sera bien aise de voir le point le plus important de nôtre negociation en si bon état, puis que d'ailleurs l'Assemblée d'Osnabrug en a parlé encore plus avantageusement, comme il est porté par nôtre depêche commune. Nous ne savons pas si le Comte de Trautmansdorff, qui ne manquera pas en cette occasion de remuër ciel & terre, auroit assez de cre-

Les Etats de Munster, excepté les Deputez d'Aûtriche, de Bourgogne, & de l'Archiduc, opinent qu'il est dû une satisfaction à la France.

Les Etats d'Osnabrug tout de même.

credit pour y faire apporter du changement. De nôtre côté, nous ne nous endormirons pas pour nous en défendre.

Les Mediateurs viennent présentement de nous voir, pour nous dire, qu'aiant fait entendre la réponse de la Reine à Pegnaranda & à ses Collegues, il a fait plusieurs plaintes que nous n'avons pas trouvé bien fondées, & a dit pour conclusion qu'il verroit ce qu'ils ont à faire. La plainte sur laquelle ils ont le plus appuié est, qu'il prétendoit pouvoir justifier, par une Lettre de Monsieur le Nonce Bagni, que c'est du côté de la France qu'on a desiré que le Roi leur Maître fît l'offre qu'il a faite, ledit Nonce aiant mandé à celui qui est à Madrid, que les Principaux Ministres d'Etat lui avoient fait connoître, que si le Roi d'Espagne faisoit une pareille avance, il y seroit répondu avec grande générosité. Nous avons crû en devoir avertir particulierement S. E. d'autant que les Espagnols ont témoigné comme par menace, que le Roi d'Espagne envoieroit au Pape ladite Lettre de Monsieur Bagni, & qu'il faudra savoir s'il l'a écrite avec charge, ou de son propre mouvement; puis que le Roi aiant suivi la voie qu'on lui avoit montrée, cela n'a pas eu l'effet qu'on lui avoit fait entendre. Nous avons reparti que nous ne savions rien de cette Lettre; mais que quand elle auroit été écrite, nous ne pensions pas que Monsieur Bagni eût entendu parler d'un simple compliment, comme a été celui du Roi d'Espagne; mais de quelque proposition réelle & importante; joint que de quelque façon qu'ils le voulussent

Les Espagnols choquez de la réponse de la Reine Mere.

interpreter, nous ne voïions pas qu'il y eût sujet de plainte si la France a fait la premiere recherche, puis qu'encore outre cela la Reine a rendu la même civilité que l'on a deferée à sa Majesté.

RÉPONSE

Desdits Plenipotentiaires aux Memoires de son Eminence.

Des 3. 7. & 10. Mars 1646.

On ne se relâchera sur Philipsbourg qu'à l'extrémité. Hollandois contraires à l'échange des Païs-Bas. La Province de Hollande contraire au Prince d'Orange. Caractere de Friquet & de Noirmond. Deux cens mille Ecus remis à Pegnaranda pour distribuër dans l'Assemblée de Münster. Il ne faut pas rendre la Lorraine au Duc Charles.

SOn Eminence aura vû par nos dernieres depêches ce que nous pouvons dire touchant les Suedois & les Bavarois, ceux-là aians repris le bon chemin avec nous & ceux-ci continuans d'agir ici pour la satisfaction de la France. Ils nous ont même averti depuis trois jours que le Ministre, que leur Maître avoit envoïé à l'Empereur, étoit de retour, & que son voiage avoit produit un ordre à Trautmansdorff d'avancer l'affaire, & qu'il l'avoit visité depuis

puis peu pour en presser l'execution, dont nous verrions bien-tôt des preuves par quelque proposition qui nous seroit faite de sa part. Ils ont ajoûté qu'ils prévoient de grandes difficultez pour l'Alsace, & qu'on pourroit plûtôt se resoudre à nous donner recompense ailleurs. Mais comme ils nous ont trouvez fermes à ne nous departir pas de l'Alsace, ils ont répondu qu'on ne pouvoit pas faire les choses tout d'un coup.

On ne se relâchera sur Philipsbourg qu'à l'extrémité.

Pour ce qui est de Philipsbourg nous userons du pouvoir qui nous est donné, comme on le peut souhaiter, pouvans bien assûrer son Eminence qu'il ne sera pas reconnu, au moins de nôtre part, que l'on ait intention de s'en relâcher, lors qu'il sera possible de le conserver. Ce n'est pas que déja les Ministres de Baviere & les Imperiaux mêmes ne se soient moquez de nôtre fermeté sur ce sujet, disans qu'ils savoient de bon lieu que nous n'avions point ordre d'y insister. Et la prévoiance, dont son Eminence a usé, de n'en communiquer la resolution qu'à peu de personnes, a été très-necessaire, d'autant que nous voions que la plûpart des choses sont sûes, & qu'en effet on nous tient à Munster les seuls auteurs des difficultez, ce qui est cause que nous ne tirons pas tout le fruit que nous pourrions esperer de la conduite que nous tenons. Les Mediateurs ne feignant point de nous dire de fois à autre que l'on n'est pas de nôtre avis à la Cour.

Nous n'avons pas manqué, pour adoucir nos demandes dans l'Empire, de faire connoître l'assistance que l'Empereur se pouvoit promettre

des forces du Roi contre le Turc quand la Paix seroit faite.

Nous sommes fort aises de voir son Eminence en disposition de faire conserver Madame la Landgrave. Mais à la verité ses Députez qui sont ici ne reçoivent pas la resolution qui a été prise pour une satisfaction proportionnée au besoin qu'elle en a. S'il plaisoit à son Eminence de faire augmenter le secours, nous estimons que la dépense y seroit bien emploiée.

Nous avons mandé ce que nous trouvons à desirer dans l'affection que l'Electeur de Treves doit à la France. Quand nous aurons nouvelles de l'arrivée de Monsieur d'Antonville auprès de lui nous lui en ferons savoir nos sentimens.

Nous prendrons occasion d'agir avec Monsieur le Nonce, suivant ce qui nous est mandé; mais nous ne savons pas si son Eminence ne trouveroit point à propos de ménager la maniere de nous en expliquer, de crainte que cela ne vint à changer les declarations que ledit Nonce a souvent faites, que le Pape ne prend aucun interêt temporel en cette negociation.

Hollandois contraires à l'échange des Païs-Bas.

Nous croions que son Eminence ne trouvera pas mauvais que nous differions d'executer ce qui nous a été ordonné touchant le mariage ou l'échange jusques à ce que nous aions reçu de ses nouvelles, après qu'il aura été informé par Monsieur d'Estrades de l'état où il a laissé les Provinces-Unies. Nous apprenons par les Lettres de Monsieur Brasset, par Monsieur de Ripperda & autres, qu'il y a encore de grandes

des confusions & defiances dans le Païs. Ce qui nous met en peine est, que Monsieur le Prince d'Orange en a parlé en l'Assemblée des Etats comme d'une chose arrêtée entre la France & l'Espagne, & qui devoit être executée dans trois semaines, & que nous avons été obligez d'assûrer les Deputez qui sont ici, que jamais il ne nous en avoit été rien proposé de la part des Espagnols. Ce qui est très-veritable, & il a été très-necessaire de le leur dire. Cela leur fait croire ou que le discours de Monsieur le Prince d'Orange a été artificieux, ou que nous ne leur parlons pas sincerement.

Nous supplions son Eminence de nous prescrire comme nous avons à accorder ces deux contrarietez. Il nous semble que le meilleur moien est d'avoüer la verité, & que si Monsieur le Prince d'Orange l'a proposée aux Provinces de la part de la Reine, l'on pourroit dire que sur de simples discours qui en avoient été faits en l'air, la sincerité qu'on garde avec les Alliez avoit obligé de leur en demander leur avis, avant même que la chose eût été proposée. En quoi on pourroit leur faire connoître avec le temps qu'ils ont plus de sujet d'être obligez à la France que d'en prendre jalousie. Mais nous ne devons pas celer à son Eminence qu'il est extrémement necessaire de ramener les esprits de ces peuples pour les porter à mettre cette année une armée en Campagne. Pourvû qu'on gagne ce point, qui est le plus pressant, on pourra avec loisir effacer les impressions qu'ils ont pû avoir prises, & on tirera quelque avantage d'avoir re-

 connu

connu leurs ſentimens ſur cette affaire, & de les avoir accoûtumez à en ouïr parler en cas que ci-après les ennemis ſe portaſſent au Mariage & à l'échange. Nous connoiſſons que c'eſt un grand avantage d'avoir ſur cela le Prince d'Orange favorable. Mais comme ſon Eminence ſait que la Province de Hollande eſt entierement contraire audit Prince, elle aura ſans doute appris que le bruit & le ſoupçon s'eſt augmenté par l'opinion que l'on a euë que la France traitoit ce mariage de concert avec lui.

La Province de Hollande contraire au Prince d'Orange.

Il eſt certain que Monſieur Contarini a parlé du mariage aux Eſpagnols, comme il avoit fait avec nous, & qu'il a ajoûté qu'on pourroit bien marier le Roi d'Eſpagne, ſurquoi Pegnaranda eſt demeuré fort froid & fort reſervé. Et ainſi nous voions que la paſſion qu'il a pour la Paix lui fait avancer beaucoup de choſes ſans fondement pour découvrir l'intention des uns & des autres.

Caractere de Friquet & de Noirmond.

Friquet eſt en cette Ville avec le même deſſein que Noirmond. Nous veillons à leurs actions, autant qu'il nous eſt poſſible & ſur ce que nous avons fait connoître aux Députez de Meſſieurs les Etats que nous ſavions la frequentation qu'ils avoient avec eux, ils nous ont voulu faire croire qu'ils en ſont importunez, & nous ont avoüé qu'ils venoient familierement ſe mettre à table ſous prétexte de manger de la viande. Cela néanmoins ne nous donne pas tant de peine que les grandes ſommes d'argent qui ont été remiſes à Pegnaranda pour diſtribuer dans cette

Deux cens mille Ecus remis à Pegnaranda pour diſtri-

te Assemblée. Nous ne manquons pas de nôtre part à user du fonds qui nous a été envoié, mais toute nôtre crainte est que les chevaux n'emportent le Carosse, ne se parlant pas moins que de deux cens mille écus qui sont ici entre les mains dudit Pegnaranda.

buër dans l'Assemblée de Munster.

Nous croions très-utile d'écarter Monsieur de Lorraine pour donner jalousie de lui aux ennemis & voir ce que le temps produira. Si on pouvoit l'engager à se rendre Maître d'une Province de Flandres & lui promettre de l'y conserver, ce seroit une bonne negociation, mais lui rendre son Païs pour le faire changer de parti, nous croions la recompense infiniment audessus du service incertain qu'on pourroit recevoir de lui & de toutes ses troupes. Une des principales raisons qui nous a obligé en dernier lieu de tenir ferme à *exclurre le Duc* Charles de ce Traité, & n'accorder point les passeports qui nous ont été demandez, de la part des Imperiaux, avec très-grande instance, pour les Deputez qu'il voudroit envoier ici, a été pour le réduire à rechercher en France un Traité particulier se voiant exclus du général, & à se mettre entierement à la discretion du Roi pour obtenir telle recompense qu'il plaira à sa Majesté de lui donner pour la Lorraine.

Il ne faut pas rendre la Lorraine au Duc Charles.

Nous ne pouvons exprimer à son Eminence la joie que nous avons eu du choix que la Reine a fait de sa personne pour être Surintendant de l'éducation du Roi, outre que nous sommes obligez de nous en rejouïr comme ses très-humbles serviteurs, ausquels elle donne en cette negocia-

gociation de nouvelles preuves de l'honneur de sa bienveillance. Nous pouvons dire sans flatterie que nous en retirerons ici de l'avantage vers les Alliez, en leur faisant connoître qu'inspirant au Roi les mêmes maximes qui font si glorieusement prosperer les affaires communes, eux & nous en recevrons de très-utiles effets. Nous remercions son Eminence de la part qu'il lui a plû de nous en donner, & des bons offices qu'elle nous promet auprès de leurs Majestez, étant bien marris que pas un de nous ne se trouve en âge de se prevaloir de ceux qu'il auroit agreable de nous rendre auprès de nôtre jeune Maître.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 24. Mars 1646.

Suedois reprennent le bon chemin. Plenipotentiaires de Baviere continuent à servir la France. L'Espagne veut empêcher l'Empereur, & l'Empire de traiter sans elle. Artifice des Espagnols dans leur proposition faite à la Reine Mere. Les Espagnols offrent à la France Damvilliers, Landrecy, Bapaulme, & Hesdin: Et Pignerol fortifié, pourvû que Casal soit démoli. Ce que les Plenipotentiaires de France rejettent bien loin,

& en

& en font confidence aux Hollandois pour dissiper leurs ombrages. Instances du Markgrave de Dourlach pour être rétabli dans ses Etats. On renvoie le blanc signé de la Reine bissé.

MONSIEUR.

POur ne vous point ennuier & ne repeter pas plusieurs choses que nous avons déja ci-devant écrites, nous passerons légérement sur vos Lettres des 5. 7. & 10. de ce mois, & vous informerons seulement de ce qui s'est fait ici de nouveau. Soit que les Plenipotentiaires de Suede aient reçû quelque ordre de leur Reine, ou que les diverses instances que nous leur avons faites de prendre une meilleure conduite avec nous les y ait obligez ; nous commençons à connoître qu'ils reprennent le bon chemin, & qu'il a été bien à propos de s'éclaircir avec eux comme on a fait. Cela nous a paru dans la resolution qui a été prise en l'Assemblée des Etats qui sont à Osnabrug touchant nôtre satisfaction, de laquelle nous vous envoions une copie & estimons que lesdits Plenipotentiaires y ont aidé. Nous avons sû depuis que quand il s'est parlé du passeport demandé par les Députez du Duc Charles, ils ont dit nettement qu'en accordant ce passeport ce seroit violer le Traité Preliminaire par lequel il en a été exclus.

Suedois reprennent le bon chemin.

Les Ministres de Baviere continuent d'agir ici selon que nous le pouvons desirer. Ils nous ont averti depuis trois jours que celui que leur Maître avoit envoié à l'Empereur est de retour &

Plenipotentiaires de Baviere continuent à servir la France.

& que son voiage a produit un ordre à Trautmansdorff d'avancer les affaires. Qu'ils l'avoient visité depuis cela pour en presser l'execution, dont nous verrions bien-tôt des preuves par quelque proposition qui nous seroit faite de sa part. Ils ont ajoûté qu'ils prevoient de grandes difficultez pour l'Alsace, & qu'on pourroit plûtôt se resoudre à nous donner récompense ailleurs. Cette derniere parole nous a confirmé dans l'opinion que nous avions déja que le dessein du Comte de Trautmansdorff & des Espagnols, pourroit bien être de mêler ensemble la satisfaction que nous prétendons dans l'Empire & celle que nous devons tirer de l'Espagne.

L'Espagne veut empêcher l'Empereur & l'Empire de traiter sans elle.

Il est certain que les Espagnols travaillent pour empêcher que l'Allemagne ne traite sans eux & pour essaier de joindre leurs interêts avec ceux de l'Empire. Le Docteur Brun a fait un écrit sur ce sujet & s'efforce par diverses raisons à convier les Etats de l'Empire de prendre part aux affaires d'Espagne. La plus forte (& celle que nous craignons le plus,) est qu'ils gagnent quelques Députez avec de l'argent. Le bruit étant bien grand ici que Pegnaranda doit distribuer une notable somme, & que le Roi d'Espagne ne pouvant faire une armée assez puissante pour nous résister en Campagne, est resolu de ne rien épargner pour rendre sa condition meilleure dans le Traité.

Quand on nous apportera les Lettres du Roi pour appuier les interêts du Comte d'Egmont, nous essaierons de lui rendre de bons offices, sans rien faire néanmoins qu'après en avoir communi-

muniqué aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats, & qui ne leur soit agréable.

Artifice des Espagnols dans leur proposition faite à la Reine Mere.

On n'a pas été long-temps à découvrir l'artifice caché sous l'offre specieuse que les Espagnols ont fait à la Reine. Aussi-tôt que nôtre Courrier fut parti ils publierent ici qu'ils en avoient été recherchez du côté de la Cour pour se justifier en quelque sorte envers Messieurs les Etats, & leur faire croire que c'étoit la France qui avoit envie d'introduire une negociation particuliere avec l'Espagne. Incontinent après ils ont répandu un bruit dans toutes les Provinces-Unies que la Paix étoit comme arrêtée entre les deux Couronnes, y supposant des conditions qui pourroient donner le plus de jalousie à ces peuples-là; quoi qu'ils ne nous en aient jamais fait parler. Ce qui a produit le mauvais effet que nous avons mandé. Maintenant vous verrez à quoi cette grande déference a abouti par la belle proposition qu'ils nous ont fait faire. Les Médiateurs nous ont dit de leur part que la Reine aiant remis au Roi leur Maître le jugement qui lui avoit été déferé, ils offrent en son nom, comme étant bien informez de ses intentions, deceder à la France quatre places qu'ils appellent quatre frontieres Roiales avec leurs Bailliages, appartenances & dependances, savoir Damvilliers, Landrecy, Bapaulme & Hesdin, à la charge que le reste des conquêtes sera restitué.

Les Espagnols offrent à la France Damvilliers, Landrecy, Bapaulme & Hesdin:

Et Pignerol fortifié, pourvû que

Que dans l'Italie on rendra de part & d'autre ce qui appartient aux Princes du Païs, & si la France veut retenir Pignerol, qu'en ce cas les fortifica-

Casal soit démoli. tifications de Casal seront démolies. Que dans le Traité de Paix seront compris, l'Empire, les Princes de la Maison d'Aûtriche, les Electeurs; les Etats de l'Empire & le Duc de Lorraine. Que l'on mettra les clauses ordinaires dans les Traitez, & entre autres que nous demeurerons amis des amis, & ennemis des ennemis, avec promesse de ne point assister directement ni indirectement de part ni d'autre les ennemis & rebelles.

Nous avons promis de répondre à cette proposition après que nous l'aurions communiquée à nos Alliez, & cependant pour ne laisser pas la créance que nous en fissions aucun état, nous avons dit aux Mediateurs par forme de discours qu'il étoit bien étrange que dans l'état où les Espagnols sont réduits ils fissent des ouvertures telles que l'on pourroit attendre dans le point le plus florissant de leur bonne fortune. Qu'ils devoient penser de faire raison au Roi de son patrimoine, & d'un Roiaume qu'ils lui detiennent avec tant d'injustice, avant que de prétendre qu'il leur soit rendu aucune chose de ce qui a été pris sur eux par une guerre juste & déclarée. Qu'il étoit mal seant à ceux qui doivent, de faire des demandes, & que s'ils vouloient entendre serieusement à la Paix, ils avoient besoin de prendre de bien differentes resolutions, & de traiter aussi bien de vieilles conquêtes qu'ils ont faites autrefois sur nous que de celles que nous avons faites pendant cette guerre. Que pour l'Italie, le Roi n'aiant pas intention de s'y aggrandir, lors que nous ferions

Ce que les Plenipotentiaires de France rejettent bien loin.

nôtre

nôtre réponse on conviendroit facilement des conditions qui seront trouvées raisonnables pour la sûreté publique de cette Province-là.

Nous remîmes aussi les autres points à la premiere Conference, nous contentant de toucher en passant la difficulté que nous y trouvions. La seule chose que nous estimons en cette proposition est, qu'elle nous donne moien d'entrer dans les affaires d'Italie; à quoi nous tâcherons d'engager nos parties, & de commencer le Traité par là suivant nos intentions. Nous vous informerons par le premier ordinaire de la réponse que nous aurons faite aux Mediateurs après l'avoir exactement concertée entre nous. Cependant nous en avons donné part aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats; & nous nous en sommes servis pour les desabuser toûjours davantage des faux bruits qui ont couru dans leur Païs, étant chose bien absurde que ceux que l'on disoit si resolus de donner au Roi tous les Païs-Bas, prétendent faire la Paix avec Sa Majesté, en lui donnant quatre mechantes Places, & de ravoir par ce moien tout ce qu'on a pris sur eux. Ces Messieurs reçurent fort bien cette communication & avec beaucoup de remercîmens & d'assurance d'une pareille sincerité de leur part en tout ce qui leur pourroit être proposé. Ils nous dirent qu'ils étoient fort importunez par les visites de Noirmont, & que même sous prétexte de manger de la viande avec eux il venoit quelquefois familierement se mettre à leur table. L'un d'eux ajoûta que les Espagnols n'ont point quitté le

Et en font confidence aux Hollandois pour dissiper leurs ombrages.

deſſein de nous ſeparer, & que ce Noirmont leur avoit dit que s'ils ne ſe hâtoient de traiter, on ſeroit obligé du côté de l'Eſpagne de prendre un conſeil de deſeſpoir, & de s'accommoder avec la France.

Inſtance du Margrave de Dourlach pour être rétabli dans ſes Etats.

Le Marquis de Bade Dourlach a envoyé ici un Gentilhomme qui nous a fort preſſé d'écrire à la Cour en faveur de ſon Maître, à ce qu'il ſoit mis en poſſeſſion de ſes Etats, qui ſont à cette heure en l'obéïſſance du Roi, attendu les promeſſes qui lui ont toûjours été faites de le rétablir quand il y auroit lieu, & vû ſa fermeté dans le bon parti; & que le Marquis Guillaume ſon Couſin, qui prétend retenir ces mêmes Etats, a toûjours été affectionné au parti contraire, aiant encore à preſent ſes enfans au ſervice de l'Empereur. Nous avons eu ſujet de revoir ce qu'il vous a plû nous écrire de cette affaire par vôtre Lettre du 22. Juillet dernier & de conſiderer quelques papiers que vous nous avez envoiez avec cette Lettre. Il nous ſemble, Monſieur, puiſque l'on a deſiré d'avoir ſur cela nôtre avis, qu'il eſt bien à propos que ceux qui favoriſent nôtre parti reçoivent de nous un traitement different de ceux qui y ſont contraires. Il eſt vrai que le Marquis Guillaume ſe défend ſur la foi d'une capitulation qu'il a faite avec Monſieur d'Erlach, remiſe au bon plaiſir de Sa Majeſté. Nous eſtimerions qu'on doit faire en faveur du Marquis tout ce qui ſe peut, ſans contrevenir à ladite capitulation, & qu'il peut être reſtitué dans ſes revenus & poſſeſſions, en retenant néanmoins la Ville de Stolhoven

hoven es mains du Roi pour être renduë en faisant la Paix à celui à qui elle se trouvera appartenir. Mais si elle est approuvée, il faudra, s'il vous plaît, prendre garde que ledit Sieur Marquis de Dourlach, qui est Protestant, ne fasse des changemens dans sesdits Etats, qui puissent porter préjudice à la Religion Catholique, étant vrai que nos Alliez en Allemagne manquent souvent sur ce point aux Traitez, que nous avons avec eux, & que nous en recevons tous les jours des plaintes, & des reproches, sur lesquels nous avons peine à nous défendre. Il sera d'autant plus facile de l'y obliger que nous avons remarqué dans un de ses Memoires qu'il l'a offert. Nous croions que ce Gentilhomme du Marquis de Dourlach ira à Paris & qu'il vous rendra un mot de Lettre que nous lui avons donné avec promesse de vous écrire plus amplement & nous vous supplions de le traiter favorablement.

Nous avons encore une recommandation à vous faire en faveur de Messieurs de Strasbourg qui ont un Député auprès de vous, & se plaignent du Général Major Schimbeise. Il importe bien fort pour le point de nôtre satisfaction de donner bonne opinion de nous aux voisins de l'Alsace, & nous estimons utile au service du Roi de faire cesser le sujet de cette plainte autant qu'il sera possible.

On renvoie le blanc signé de la Reine biffé.

Nous avons oublié par nôtre derniere Lettre d'accuser la reception du blanc signé de la Reine duquel nous ne nous sommes point servis. Nous vous le renvoions biffé en sorte qu'il ne

ne peut plus de rien servir. Nous avons aussi reçû la Carte & Description de l'Alsace & attendons ce que vous nous faites esperer pour nôtre instruction plus ample.

Nous vous remercions de la nouvelle que vous nous avez donnée que la Reine a fait choix de Monsieur le Cardinal Mazarini pour lui confier le principal soin de l'éducation du Roi. Tout le monde reconnoît que rien ne se peut faire de mieux pour le bien de Sa Majesté & de l'Etat, & nous pouvons ajoûter veritablement que nous en recevons ici de l'avantage dans le Traité de la Paix, voians combien tous nos Alliez sont rejoüis de cette resolution. Ils esperent que son Eminence formera le Roi aux bonnes & constantes maximes pour la conduite de son Roiaume qui font aujourd'hui si glorieusement prosperer leurs affaires & les nôtres.

Nous avons été priez par Messieurs les Mediateurs de la part de Monsieur le Comte de Nassau de donner un passeport pour celui qui lui doit apporter à Munster l'ordre de la Toison. Nous avons promis de vous en écrire & vous supplions, Monsieur, d'en faire expedier un pour Dom Joseph Antonio de Hernate premier Heraut d'armes de Sa Majesté Catholique, pour venir d'Espagne par la France à Bruxelles, & de là à Munster avec deux serviteurs, ses chevaux & hardes; & lesdits Sieurs Mediateurs ont prié que l'on donne ledit passeport au Nonce qui est à Paris pour l'envoier à celui qui est à Madrid. Nous sommes &c.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 7. Avril 1646.

Les Mediateurs font entendre qu'on pourroit ceder à la France la Basse Alsace. Ce que la France rejette. Elle ne veut plus de Treve. Deux Conferences des Plenipotentiaires de France avec les Hollandois : Qui protestent fort de ne se laisser jamais separer d'avec la France.

MONSIEUR.

ENcore que nous vous aions écrit fort amplement par le Courrier que nous renvoiâmes hier, nous sommes obligez de vous faire savoir par cet ordinaire ce qui s'est passé en diverses Conferences que nous avons eues cette semaine avec les Médiateurs & les Députez de Messieurs les Etats.

Les premiers nous vinrent demander, il y a quelques jours, si l'Empereur nous laissant l'Alsace inferieure qui comprend Haguenau & ses dépendances, & par ce moien va jusques au Rhin, nous ne pourrions pas nous en contenter, & nous prierent en ce cas de leur dire ce que la France pourroit faire en faveur de l'Empereur dans le Traité de Paix. Nous répon- *Les Mediateurs font entendre qu'on pourroit ceder à la France la Basse Alsace.*

 dîmes

dîmes d'abord que cette propoſition ne meritoit pas une longue déliberation, & que n'aiant pas pouvoir de nous relâcher de la demande entiere que nous avons ci-devant faite, il nous feroit facile de répondre fur le champ. Que néanmoins pour obſerver l'ordre que nous avons établi dans cette negociation de ne rien faire ſans en communiquer à nos Alliez, nous leur donnerions part de cette ouverture & après cela nous ferions réponſe auſdits Mediateurs. Ils repartirent qu'il étoit neceſſaire de ſavoir quelle aſſiſtance on pourroit donner à l'Empereur pour la guerre du Turc ; Ce que nous ferions envers les Proteſtans pour moderer leurs demandes ; De quelle ſorte nous agirions auprès des Suedois pour les diſpoſer à ſe contenter de moins pour leur ſatisfaction ; Comment nous entendions que l'affaire Palatine fût terminée ; Et ſi nous ne conſentirions pas que deux Baronnies & un Comté, que la Maiſon d'Autriche a repris ſur les Ducs de Wirtemberg, comme lui aians appartenu d'ancienneté & qu'elle poſſede encore aujourd'hui, lui demeurent : Qu'il faloit nous expliquer de l'intention du Roi ſur tous ces points, parce que, ſi elle étoit raiſonnable, elle pourroit beaucoup ſervir à faciliter celui de la ſatisfaction de ſa Majeſté. Nous répondîmes d'abord que pour déliberer ſolidement ſur tous ces articles il faudroit auparavant qu'on nous aſſûrât de toutes les demandes que nous avions faites ; ſans quoi il ſeroit impoſſible d'entrer en déliberation ſur le reſte, puiſque la Paix ne ſe peut pas faire ſans que la haute & Baſſe Alſace demeurent à

Ce que la France rejette.

Sa

Sa Majesté, avec le Brisgau, Suntgau & les Villes forêtieres, Philipsbourg & la ligne de communication pour y aller des Etats du Roi. Ils repliquerent que puisque nous persistions à toutes ces demandes ils voioient l'accommodement si éloigné, que pour leur décharge ils étoient obligez de proposer de nouveau une Treve de quelque mois qui donneroit moien de résister à l'ennemi commun pendant le temps de la Campagne, & qu'ils nous prioient d'en communiquer la proposition à nos Alliez. Nous n'osâmes pas de nous-mêmes rejetter cette ouverture, ni refuser d'en donner part aux Suedois, & nous nous chargeâmes de le faire afin que le refus qui en seroit fait vint d'eux aussi bien que de nous.

Après avoir conferé amplement de tout ce que dessus avec Monsieur *Salvius*, qui s'est trouvé ici, nous avons demandé audience ausdits Sieurs Mediateurs pour leur donner nôtre réponse. Nous avons repris d'abord un peu plus au long ce qui avoit été touché à la précedente Conference pour leur faire connoître qu'aiant déclaré par nôtre replique tout ce que le Roi pouvoit faire pour avoir la Paix avec l'Empereur, & aiant offert de rendre tout ce que les armes de Sa Majesté occupent dans les trois Electorats de Mayence, de Treves, & du bas Palatinat, il étoit impossible que Sa Majesté se put aujourd'hui relâcher davantage; que nous leur avions souvent deduit les raisons qui ne permettoient pas à Sa Majesté d'abandonner tout ce qui est contenu dans nôtre replique;

& que tandis qu'on prétendroit faciliter la Paix seulement aux dépens de Sa Majesté, & en tâchant à diverses reprises de retrancher ses demandes, il étoit bien à craindre qu'on n'en reculât la conclusion au lieu de l'avancer. Que nous avions trouvé Monsieur Salvius beaucoup mieux instruit que nous de l'offre des Imperiaux; & que le Comte de Trautmansdorff pour la faire valoir lui avoit dit qu'on nous avoit présenté de sa part un grand Païs, qui contenoit en sa largeur six lieuës d'Allemagne depuis la France jusques à la Riviere du Rhin. Que nous ne trouvons point étrange que lesdits Sieurs Mediateurs nous eussent parlé douteusement & conditionnellement d'une offre que les parties mêmes leur avoient donné charge de nous faire, puisqu'aussi bien elle n'est pas telle qu'on la puisse jamais accepter, & qu'en un mot, pour ne les amuser pas, nous étions obligez de leur dire que nous n'avions point de pouvoir de diminuer la demande qui avoit été faite. Qu'a la verité, quand nous serions assûrez du consentement de l'Empereur pour tout ce qu'elle contient, nous avions charge de chercher dans le reste tous les accommodemens raisonnables; mais qu'auparavant il seroit inutile d'en parler. Monsieur le Nonce prenant la parole nous dit, contre le sentiment de Monsieur Contarini, qui le vouloit interrompre, qu'il seroit bon de savoir ce que nous pourrions faire pour l'Empereur en cas qu'il consentît à nous ceder toute l'Alsace. Nous dîmes qu'il faloit être auparavant assûrez de ce consentement, & qu'après

cela

cela Sa Majesté feroit connoître à tout le monde qu'elle se vouloit mettre à la raison. Il s'efforça de nous persuader que nous ne pouvions recevoir aucun préjudice d'entrer en ce discours qui pourroit beaucoup faciliter les affaires. Et reprenant insensiblement tous les points dont il a été parlé en la précedente Conference, il nous obligea d'en discourir avec lui & de dire que supposé que l'Empereur fût d'accord de laisser au Roi ce que nous avons demandé par nôtre replique, nous croïions que Sa Majesté ne trouveroit pas mauvais que nous emploiassions son autorité auprès des Protestans pour ménager entre les Catholiques & eux un accommodement raisonnable sur tous leurs differens, pourvû qu'on considerât ce que nous pouvons faire honorablement & qu'on n'exigeât pas de nous des offices qui puissent choquer nos Alliez. Que pour les Suedois, comme ils n'étoient pas juges de la satisfaction du Roi, nous ne prétendions pas dire nôtre avis de celle qu'ils demandent. Mais que nous n'omettrions rien de ce que l'Alliance nous permettroit de faire pour leur persuader de s'accommoder. Que nous avions appris des discours de Monsieur Salvius qu'ils y étoient très-bien disposez, & qu'il nous sembloit par les offres qu'on leur avoit déja faites que l'Empereur n'apportoit pas beaucoup de difficulté à leurs demandes, depuis qu'ils ne parlent plus de la Silesie & qu'il peut les satisfaire aux dépens d'autrui.

Quant à l'affaire Palatine, il ne tiendra pas à nous qu'en rendant aux Princes de cette

Maison tout le bas Palatinat & leur donnant un huitiéme Electorat, on ne trouve des temperamens pour le haut Palatinat & qui soient à la satisfaction de l'Empereur, du Duc de Baviere & du Prince Palatin, à qui nous prendrons interêt pour faire réussir un bon accord au contentement d'un chacun.

Que pour le Comté & les deux Baronnies que la Maison d'Aûtriche prétendoit retenir au Duc de Wittemberg, pourvû qu'il ne s'y rencontre point d'obstacles, que de nôtre côté nous ne l'empêcherons pas, afin qu'elle ait moins de regret à ce qu'elle nous aura laissé; mais que nous voions bien qu'elle a intention de s'en recompenser d'ailleurs. A quoi nous craignons que les Suedois, les Protestans & les particuliers interessez n'apportent plus de resistance que nous. Qu'enfin pour la guerre du Turc, les Païs que nous avons demandez demeurans au Roi, Sa Majesté ne refusera pas de les relever de l'Empire avec obligation de contribuer, tant pour ledit Païs, que pour la partie de la Lorraine qui en releve aussi, autant qu'un de ses Electeurs, toutes les fois qu'il s'agira de la défense de l'Empire, & que les impositions seront resolues par un consentement unanime de tous les Etats. Lesdits Sieurs Mediateurs ont fait semblant de s'étonner de ce que nous mêlions la Lorraine, disans que nous augmentions toûjours nos prétentions au lieu de les diminuer. Nous avons reparti que nôtre replique & le refus qui a été fait des passeports pour le Duc Charles, leur avoit assez clairement appris que

le

le Roi n'entend point comprendre ledit Duc dans ce Traité, & que si les Imperiaux ne trouvent pas bon qu'il soit parlé de la Lorraine nous en serons bien aises pourvû que l'Empereur s'oblige de ne donner jamais assistance aux Princes de cette Maison contre la France. Après cela lesdits Sieurs Mediateurs ont dit que la contribution que nous offrons pour les Etats de l'Empire qui demeureront au Roi pourroit être bonne pour l'avenir, mais que les maux, dont la Chrétienté est aujourd'hui menacée, ont besoin d'un plus prompt & plus puissant remede. Que l'on avoit ci-devant fait esperer à la Cour & ici, que le Roi aiant son compte raisonnablement dans le Traité de Paix, donneroit de grandes assistances à l'Empereur dans la guerre que le Turc se prépare de lui faire. Nous repartîmes que Sa Majesté ne refuseroit pas un secours d'hommes considerable, & que pour ne contrevenir pas directement à la Paix, qui est entre elle & le grand Seigneur, dont jusques ici la Chrétienté a reçû beaucoup d'utilité, ladite Majesté pourroit entretenir un nombre de troupes sous le nom du Roi de Pologne. Il ne nous a pas paru que cet expedient les ait contentez, faisant autant de difficulté de recevoir ce secours en hommes que de le mettre sous la conduite du Roi de Pologne. Ils nous ont remontré que sans doute l'Empereur ne voudroit pas, sous prétexte de recevoir assistance, attirer les forces du Roi dans ses Etats. Qu'outre cela peu d'hommes coûteroient beaucoup à Sa Majesté,

au lieu qu'avec peu d'argent l'Empereur pouvoit faire dans ses Etats de grandes choses pour résister au Turc. Nous n'avons pas manqué de remontrer que de cette sorte la crainte du Turc serviroit de prétexte à l'Empereur, non seulement pour demeurer armé, mais pour recueillir à son service les forces de tous les partis; & que jusques ici on avoit crû parmi tous les Alliez que le plus solide moien d'assûrer la Paix dans l'Empire est le licenciement que l'Empereur sera obligé de faire de toutes ses troupes. Les Mediateurs ont répondu qu'il seroit inutile de faire la Paix si on conservoit la méffiance après qu'elle aura été concluë, & ont tellement insisté à faire changer ce secours d'hommes en argent, que nous avons été obligez de leur déclarer que cela passoit nôtre pouvoir, mais que s'il leur plaisoit d'en écrire à la Cour, nous y ferions savoir leur desir, & y joindrions nos instances auprès de la Reine. Que néanmoins pour faire que leurs solicitations & les nôtres fussent efficaces, il étoit necessaire, comme nous leur avons déja dit, que l'on fut assûré auparavant du consentement de l'Empereur à la satisfaction du Roi telle qu'elle a été demandée. Nous n'avons pas été fâchez de les voir échauffez dans ce discours, qui fait paroître que l'on songe aux moiens de laisser au Roi une bonne partie de la satisfaction qu'il prétend, puis qu'on traite des conditions, & qu'on cherche de s'en récompenser ailleurs. Nous croions bien pourtant que si on a quelque intention d'augmenter cette nouvelle offre qui nous a été

faite,

faite, elle ne va pas encore jusqu'à nous laisser tout ce qui est compris dans nôtre demande. Néanmoins les considerations touchées ci-dessus ont été cause que nous n'avons pas crû hors de propos d'entrer dans ce raisonnement avec lesdits Sieurs Mediateurs, qui ont examiné par le menu à combien monteroit la dépense du moindre secours que Sa Majesté pourroit donner & remontré que quatre ou cinq mille hommes paiez ne serviroient pas de beaucoup à l'Empereur, & reviendroient à Sa Majesté à plus de deux ou trois cens mille écus par an, au lieu qu'étans fournis en argent comptant ils donneroient moien à l'Empereur de faire de grandes choses pour la défense de la Chrétienté. Il a été répondu que supposé qu'on soit d'accord pour la satisfaction du Roi, nous croions bien que Sa Majesté ne refusera pas de dépenser deux cens mille écus par an pour donner moien à l'Empereur de se défendre, mais que n'aiant pas encore eu charge de promettre un secours en argent, nous les supplions de nous permettre d'en écrire à la Reine pour en recevoir plus particulierement les ordres.

Ils nous ont encore parlé de la Treve, mais nous avons toûjours répondu que nos Alliez y avoient toûjours témoigné tant d'aversion, que nous n'avons pas estimé à propos d'en parler à Monsieur Salvius, & qu'en effet nous avons crû ci-devant d'avoir suffisamment fait voir que ce seroit un remede plus nuisible que profitable aux maux dont la Chrétienté est menacée, & qu'il ne faudroit pas moins de temps pour convenir des con-

Elle ne veut plus de Treve.

ditions

ditions que pour conclurre une bonne & durable Paix, si nos parties se vouloient mettre à la raison & considerer l'état présent des affaires.

Deux Conferences des Plenipotentiaires de France avec les Hollandois.

Les deux Conferences que nous avons euës avec les Députez de Messieurs les Etats n'ont pas été si remplies de contestations. En la premiere ils se sont contentez de nous dire, qu'ils avoient reçu de leurs Superieurs la minute du pouvoir que le Roi d'Espagne doit donner à ses Plenipotentiaires pour entrer en traité avec eux, dont ils nous ont donné la copie que nous vous envoions, nous disans que les Espagnols leur avoient aussi demandé de la voir, & qu'ils n'avoient pû la leur refuser. Après les avoir remerciez de la communication qu'ils nous en donnoient, nous prîmes temps pour la voir & leur en dire nos sentimens, quoi que nous remarquassions bien que nôtre avis ne serviroit plus de rien, puis que cette derniere piece étoit déja entre les mains des Espagnols.

Nous ne laissames pas de leur dire dans la visite que nous leur rendîmes quelques jours après, que nous avions été un peu surpris de n'avoir point trouvé dans ce projet la clause aussi pour traiter avec les Alliez que nous avions demandé qu'on y ajoûtât, comme nous l'avions faite inserer dans le nouveau pouvoir qui avoit été envoyé aux Plenipotentiaires d'Espagne. Nous leur fîmes cette plainte avec beaucoup de douceur, témoignans que cela ne nous faisoit pas douter de leur fidelité, ni de celle de leurs Superieurs, puis que l'union & la bonne intelligence qui devoit être entre nous dependoit plûtôt

tôt des instructions que chacun avoit & des Traitez que nous avions faits ensemble, que des termes d'un pouvoir ; mais que l'on avoit jugé cette clause très-utile dans la conjoncture présenté, pour ôter à nos parties toute l'esperance qu'ils pourroient avoir de nous separer. Ils ne parurent pas moins étonnez que nous, qu'elle eût été ômise, confesserent qu'ils l'avoient crûe necessaire aussi bien que nous, & qu'ils en avoient écrit en ce sens & qu'ils ne savoient que nous en dire.

Nous leur representâmes encore qu'il y a diverses clauses & ômissions dans le projet envoyé de la Haye, qui pourroient recevoir quelque difficulté ; que cela ne touchant point les interêts de la France, nous leur en laissions le jugement ; qu'à la verité en divers endroits il sembloit qu'on avoit voulu laisser ouverture à un Traité particulier, puis qu'on a demandé que le Roi d'Espagne donne pouvoir à ses Plenipotentiaires de traiter avec Messieurs les Etats ou avec leurs Plenipotentiaires qui sont à Munster. Que cette alternative venant de la part de Messieurs les Etats fera croire aux Espagnols qu'on leur donne le choix du lieu où ils veulent traiter. Il fut répondu par un d'entr'eux qu'ils avoient fait la même remarque & y avoient trouvé quelque chose à redire, mais qu'ils croioient que ce nouveau pouvoir aiant été dressé sur le pouvoir que Pegnaranda avoit ci-devant présenté, qui ne parloit que de traiter immédiatement avec Messieurs les Etats, ils avoient crû de beaucoup

coup faire d'y ajoûter cette alternative. Qu'après tout personne n'avoit pouvoir de traiter avec les Espagnols qu'eux qui sont ici. Qu'ils sont les seuls autorisez de leurs Provinces & du corps de l'Etat, & qu'il seroit très-difficile qu'on donnât la Commission à d'autres quand même il y auroit des Plenipotentiaires d'Espagne à la Haye. Qu'ils ne voyoient aucun sujet d'apprehender un Traité particulier. Que la resolution de Messieurs les Etats est de ne rien faire sans la France. Que nous ne devons pas apprehender qu'il y ait manquement de leur part, & qu'eux qui sont ici n'ont pas moins d'interêt de l'empêcher. Toute cette Conference s'est passée très-bien & avant de nous separer ils promirent de faire savoir à leurs Superieurs ce que nous leur avions dit, & de voir si on y pourroit encore trouver quelque remede avant que les Espagnols aient promis de fournir un pouvoir semblable à cette minute. A la verité nous croions bien que le Roi d'Espagne ne se disposera pas aisément de raier de ses qualitez celle de Duc de Brabant & de Luxembourg &c. Que dans l'incertitude du succès qu'aura le Traité il aura peine à reconnoître les Provinces-Unies pour libres par le pouvoir de ses Députez & à donner à chacun d'eux la qualité d'Ambassadeur aussi bien que de reconnoître pour tels les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats. Néanmoins, après toutes les bassesses qui ont été faites de deça par ses Ministres, ils lui pourront bien encore conseiller de faire celle-là, pour gagner les Provinces-Unies & les détacher d'avec la France.

Qui protestent fort de ne se laisser jamais separer d'avec la France.

LET-

LETTRE

De Monsieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 17. Mars 1646.

On est content de la Cour de Suede. Mauvais effets que la proposition des Espagnols a produit auprès des Alliez de la France. On augmentera le subside aux Hollandois, afin de les porter à se mettre en Campagne. On les soupçonne de songer à un accommodement particulier. Il n'est plus question de la Treve dans l'Empire. Ce n'est pas par haine mais par temperament que Contarini a quelquefois parlé fortement contre la France. L'armée de France veut s'établir au delà du Rhin. On blâme les Plenipotentiaires d'avoir vû Belleria. La France toûjours mécontente de Me. de Savoye. La Ville de Strasbourg craint qu'on ne cede l'Alsace à la France. On donne au Cardinal d'Este la protection des affaires de France à Rome. Le Duc de Parme s'offre d'accommoder l'affaire des Barberins.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du 4. de ce mois reçûë le 14. nous a donné une ample information de plusieurs choses qui étoient venuës à vôtre connoissance depuis que vous nous avez écrit, & Sa Majesté, selon sa coûtume, s'est

donné le loisir de l'écouter lire, qui m'a commandé de vous faire savoir, qu'elle est toûjours égale à elle-même, pleine d'estime pour vous, & qu'elle a tant de confiance en vos personnes, qu'il n'y a rien dont elle ne veuille vous faire part, & que tout ce qui pourra avancer l'œuvre de la Paix, & vous autoriser dans l'Assemblée, vous sera toûjours ponctuellement envoyé. Elle espere que par le retour de Monsieur de Saint Romain vous aurez la confirmation de ce qui vous a été mandé par Monsieur de la Thuillerie, & que les Ministres de Suede, qui sont en Allemagne, observeront fidellement les ordres qui leur seront envoiez, & feront de bonne foi ce qu'ils vous auront promis. Il faudroit que cette Reine fut au dernier point dissimulée, & que le Chancelier fut peu jaloux de sa reputation, si après tant de promesses solemnelles, accompagnées de tant de raisons solides, dont ils font parade, ils venoient à contrevenir aux engagemens qu'ils ont avec nous, qui demeurons persuadez de leur bonne foi par celle que nous leur voulons garder. L'ordre que cette Majesté envoie à son Ministre, qui reside à Munster, d'avoir peu de communication avec les Espagnols, donnera à entendre à ceux-ci qu'il n'y a rien à esperer pour eux en sa Cour, & Rosenhan, pour s'y conserver plus de confiance, en aura moins avec nos parties. Ainsi la plainte qui a été faite de la familiarité qui étoit entr'eux aura produit un bon effet.

On est content de la Cour de Suede.

Il n'en est pas de même de la proposition qui vous a été faite par les Espagnols, s'ils se

ſont propoſez l'avancement de la Paix, puis qu'elle a donné tant de jalouſie aux Alliez, qu'il faudra bien du temps pour regagner envers eux une parfaite confiance. Et il a paru bien clairement que les Mediateurs ont été deçus par les autres, & la mauvaiſe foi de ceux-ci, qui dans le même temps ont donné pour conclu le mariage du Roi & de l'Infante, en ont exposé les conditions, & tout d'un temps en ont proposé d'un accommodement avec les Etats, qui ont failli à demeurer perſuadez que la franchiſe avec laquelle vous leur avez parlé étoit l'effet d'un extraordinaire artifice; & l'arrivée de Monſieur d'Eſtrades en Hollande, en cette conjoncture, avoit encore contribué à faire réuſſir celui de l'Ennemi, comme s'il ne s'y étoit acheminé, que pour leur en faire quelque ouverture, que les Eſprits malicieux ont bien oſé avancer avoir été faite de longue main au Prince d'Orange; mais s'en étant expliqué en pleine Aſſemblée, il a fait ceſſer la mauvaiſe opinion qu'on avoit de lui, & fait connoître que l'on avoit tort de blâmer nôtre conduite. Et enſuite il a été reſolu que vous ſeriez remerciez de la confidence, dont vous traitez leurs Miniſtres & que cela ſera accompagné de tous les témoignages de reſpect que vous devez attendre de ces Meſſieurs.

Mauvais effets que la propoſition des Eſpagnols a produit auprès des Alliez de la France.

L'avis que vous avez pénétré qu'ils ne mettroient point en Campagne, n'étoit que trop véritable. C'étoit une penſée aſſez établie parmi eux; mais la communication que nous avons donnée au Prince d'Orange, de ce

On augmentera le ſubſide aux Hollandois, afin de les

porter à se mettre en Campagne. ce que nous avions resolu d'entreprendre & la disposition en laquelle nous sommes non seulement de les assister du subside ordinaire, mais de l'augmenter, pourvû qu'ils s'obligent, comme les années passées, les fera sans doute changer de resolution, & prendre celle de profiter de la foiblesse de l'Ennemi, & de la puissante diversion que nos forces leur feront. J'espere que par une apostille je tâcherai de confirmer ce que je vous laisse concevoir, & que Monsieur d'Estrades sera arrivé avant que j'aye achevé d'écrire; puis que dès le treize de ce mois il avoit heureusement surgi au Port de Bologne. Pour lever, tant à Messieurs les Etats qu'à Monsieur le Prince d'Orange, la mauvaise impression qu'ils avoient prise sur le sujet de ce mariage, on a depêché un exprès au Resident Brasset, lequel nous a mandé que quelques-uns de Messieurs les Etats s'étoient laissé entendre, que si les Espagnols continuoient en cette pensée de donner pour dot les Provinces qu'ils possedent, nous serions tenus de leur ceder la part qui nous seroit abandonnée pour la conquerir; si cela est pensé avec du sens, & si le Traité peut être allegué sur la matiere, je vous laisse à juger.

Il est mandé audit Sieur Brasset que vous aurez ordre de vous plaindre du mauvais procedé, dont l'on use en nôtre endroit, & que l'artifice de nos Ennemis a plûtôt éclatté que la belle proposition qu'ils vous ont fait faire n'a été sûe être acceptée ou refusée: de laquelle de deçà on ne s'est pas beaucoup ému, comme vous au-

aurez pû voir par la réponse à vôtre depêche, apportée par le Secretaire Coiffier, du contenu de laquelle vous jugerez aussi quelle pouvoit être la disposition de sa Majesté en faveur de Messieurs les Etats & dudit Prince d'Orange. Et en cela sommes-nous à plaindre que nous occupans continuellement à leur procurer divers avantages, nous ne soions pas assûrez qu'ils seront constants en leurs promesses, & qu'ils auront la gratitude qu'ils doivent avoir pour cette Couronne. Quelques-uns d'entr'eux n'ont pas craint d'avancer, ainsi que je vous l'ai écrit, que pour assûrer leur repos ils ne devoient s'arrêter par nulle consideration, & que le bien public est la souveraine loi; & les mêmes ont allegué des exemples pour autoriser leur injustice. Mais il faut esperer que les plus sages d'entr'eux résisteront à une si mauvaise ouverture, qui se trouve combattue des interêts particuliers du Prince d'Orange. J'entre pourtant en quelque apprehension qu'elle sera soûtenue puissamment, parce qu'ils ont donné, ou feint de donner, trop de creance à ce faux bruit qui a été semé parmi eux que nous avions arrêté toutes les conditions de nôtre Traité, & que c'est pour trouver une excuse à leur infidelité qu'ils nous en veulent reprocher une. Si je les soupçonne à tort je leur en fais excuse, mais je tiens être fondé. Comme je sai qu'ils ont pour fondement de leur grandeur la continuation de leur trafic, & qu'ils aiment mieux que les Païs, où ils le font, soient contraints de recevoir les Loix qu'on leur voudroit prescrire, qu'en puissance d'en

On les soupçonne de songer à un accommodement particulier.

donner, je ne fais point de doute que la demande faite par les Suedois de la Pomeranie ne les ait allarmez. Mais je voudrois bien leur demander, s'ils ont crû que les Suedois doivent s'en départir, & avoir fait fortement, longuement & heureusement la guerre, sans qu'il leur reste rien de leurs conquêtes.

Il n'est plus question de la Treve dans l'Empire. Autant que la suspension d'Armes, que vous aviez désiré promouvoir entre les Suedois & les Imperiaux, pouvoit être utile à l'Empereur, autant pouvoit-elle causer de mal aux Espagnols, lesquels aiant dissuadé à leurs Alliez d'y entendre ont avancé leurs affaires particulieres. Mais si c'est sans avoir pris précaution qu'ils ne tenteront pas le sort d'un combat, leur prudence se pourroit bien trouver defectueuse. La vôtre, pour l'éviter, étoit complette, & de cela il n'échet plus de parler, soit pour l'avoir déja amplement fait, ou que le moment qui étoit à craindre, & qui pouvoit être décisif de plusieurs choses, est passé.

Vous avez gagné un avantage merveilleux, en disposant les Deputez des Etats de l'Empire d'entrer en communication d'affaires avec vous. Ils l'avoient toûjours apprehendé, & il a fallu bien de l'adresse pour les y réduire. Cela même, accompagné de l'avoir executé immediatement aprés avoir rendu les mêmes respects au Nonce, & aux Ministres de l'Empereur, a fait connoître à sa Majesté le respect qu'on lui rend, & quelle est l'opinion conçue de l'état florissant de ses affaires. Et que l'Ambassadeur de Baviere se soit si bien comporté en cette rencon-

tre, fait juger de la bonne disposition de son Maître & avancer les services de sa Majesté, & à lui procurer satisfaction en ses justes demandes.

Si je ne craignois faire une digression, & de m'embarquer à une réponse superflue du Memoire qui m'a été envoié, de ce qui a été negotié par Monsieur d'Avaux, ou recueilli par lui des intentions de ceux qui sont à Osnabrug, je demanderois volontiers si cet Electeur seroit d'avis que nous nous contentassions de la Comté de Bourgogne ou du Duché de Milan, & que nous nous éloignassions tant de lui. Ce seroit entrer en la matiere que je veux retrancher en m'appliquant à discuter ses interêts, & à faire une seconde demande, si ceux qui en parlent sont avoüez de celui duquel lesdits Duché & Comté dépendent.

Ce qui s'est passé en la visite que vous avez rendue aux Mediateurs, a été bien reçu, principalement le soin que vous avez pris de leur faire entendre, que plus pour leur respect, que pour toute autre consideration, vous aviez dépêché vers sa Majesté, & que c'eût été bien plus avancer le Traité général de venir à des ouvertures particulieres, que de se contenter de vous faire une ouverture vague, & telle que celle qui vous a été portée; par où vous leur avez fait connoître que ne l'aiant reçue que comme un compliment, la réponse que vous en attendez ne sauroit être de plus de valeur.

La réponse de Pegnaranda à la demande du saufconduit & passeports necessaires aux Am-

baſſadeurs de Portugal nous a ſemblé bien hautaine, & la reflexion que vous y avez faite, eſt digne de vôtre grande experience. Qu'eſt-ce qu'on ne devroit pas apprehender des Eſpagnols, ſi leurs affaires avoient été ſecondées de la fortune? puis que dans le deplorable état où elles ſont, ils oſent parler avec tant de fierté. C'eſt bien juger que cette affaire eſt la perte de cette Couronne, qu'elle les touche, & traîne après ſoi celle des Indes d'Orient & du Breſil.

Ce n'eſt pas par haine, mais par temperament que Contarini a quelquefois parlé fortement contre la France.

La réponſe de Contarini eſt ſage, & la chaleur qu'il a témoigné contre Pegnaranda nous a fait faire le même jugement que vous de ſon humeur, & que quand il s'eſt porté contre nous, ce n'a jamais été avec un eſprit de haine, mais qu'il n'a jamais ſû commander la liberté du ſien, auquel il permet toutes choſes, eſtimant que la naiſſance, qu'il a eüe en une Ville libre, lui en a acquis le droit. Il nous a paru, & Monſieur le Nonce auſſi, très-peu inſtruit de ce que nous poſſedons en Catalogne, & de la diſpoſition du peuple de cette Principauté, lequel ne reſpire que la domination de la France, & d'être délivré de la crainte de retomber en celle d'Eſpagne; leſquels ont cet avantage que nous avons accepté leur domination, & que nous nous ſommes engagez à les défendre, comme faiſans part de cette Couronne de laquelle autrefois ce Comté avoit été demembré. Mais ils vous ont trouvez très-preparez à leur répondre, qui leur avez bien adroitement inſinué, qu'il y peut avoir entre le Portugal & nous des engagemens, dont les Eſpagnols n'ont

pû

pû avoir de connoissance. Mais, graces à Dieu, cela n'est pas, & ainsi on nous sera obligé de ce que nous ferons pour eux, sans que l'on nous puisse blâmer de quelque resolution que nous pourrions prendre pour leur égard. Si celui qu'ils ont publié Roi eût suivi nos Conseils, ses affaires seroient en meilleur état. Occupant beaucoup de l'autrui c'eût été le moien de conserver le sien, mais il n'en a jamais été susceptible, ni de regler sa milice. Et quand on les a pressez, ils ont dit qu'ils ont accoûtumé de vaincre, en combattant sans ordre, & que quand ils en veulent garder il leur succede mal. Si cette maxime peut être soûtenue & avancée par des Capitaines, je m'en remets à ceux du mêtier.

On ne peut blâmer le Comte de Trautmansdorff, d'attendre le retour de vôtre Courier. Si c'est avec vôtre participation que les Espagnols ont fait leur belle ouverture, dans cette consideration il devroit profiter du temps.

Si Monsieur de Turenne s'avance, Baviere sera obligé de retirer ses forces & de laisser celles de l'Empereur exposées à la discretion de celles des Suedois, lesquels trouvans leur Ennemi affoibli pourront marcher & faire des progrès considerables. Selon que vous l'aurez apris du Baron d'Avaugour, nous songeons à nous porter, en sorte qu'eux & nous, nous puissions entr'assister, & pourvû qu'il nous vienne des quartiers, d'où nous puissions tirer quelque legere contribution, nous nous établirons si puissamment delà le Rhin que nous ne pour-

L'Armée de France veut s'établir au delà du Rhin.

rons plus être forcez à le repasser desormais. Monsieur de Traci doit être arrivé à Cassel, où il aura trouvé des corps arrivez, qui sont en nôtre service. Si les glaces n'avoient été extraordinaires, il y auroit aussi trouvé celui que Fritz commande, selon les avis que j'en ai du Resident Hennequin, auquel départant vos ordres, il a ceux de la Cour pour s'y conformer. Monsieur de la Thuillerie rend si bon témoignage de * celui qu'il laisse en Suede, qu'il y tiendra bien sa place, & sa Majesté en sera dignement servie.

** Le Sieur Chanut.*

Si Madame de Savoye se persuade d'avoir satisfait, en retirant de si mauvaise grace qu'elle a fait Belletia de Munster, & sous prétexte d'aller accomplir un office de conjouïssance, elle est bien trompée. J'oserai même vous dire sur le sujet dudit Belletia, que la complaisance que vous avez euë pour le Marquis de saint Maurice, en lui permettant de se congedier de vous, n'a pas été bien reçue; mais comme d'une chose faite, & par une si puissante intercession, il n'en sera plus fait de mention. Je prévis le sentiment de la Reine, & elle condamna ce que vous aviez consenti. Il fut dit assez haut par tous ceux de son Conseil, qu'il étoit inutile de donner & de reiterer des ordres, s'ils n'étoient executez, & que par trois diverses fois il vous avoit été écrit de ne voir ni recevoir aucune excuse dudit Belletia. Sa Majesté a tout sujet d'être à l'infini mal satisfaite de cette Altesse, laquelle continuant de suivre les Conseils qui lui sont inspirez par le Marquis de

On blâme les Plenipotentiaires d'avoir vû Belletia.

de Pianezza, met ses affaires au plus mauvais état qu'on sauroit s'imaginer, & par l'obstination qu'elle a à maltraiter les troupes que nous avons delà les Monts, & par permettre audit Pianezza d'insinuer au Duc, qu'il n'est haï en cette Cour, que pour défendre ses interêts. L'effet que cela peut produire est aisément pénétré, & de quel esprit ces choses sont avancées. Le remede n'est pas difficile, mais comme il peut avoir des suites, on a peine à l'embrasser. Quand on considere ce que la France a fait pour Madame, ce qu'elle lui a fait rendre, & ce qu'elle tient encore du sien, on est surpris de sa mauvaise conduite. Et que ne doit-on craindre de son Esprit, quand une fois elle seroit délivrée des garnisons que nous tenons dans ses Etats? Les Princes ses beaux-freres la condamnent, & voudroient bien qu'elle suivît des Conseils plus moderez, & proportionnez à l'état de ses affaires. On parle d'y envoier quelqu'un, pour s'expliquer nettement avec elle de tout ce dont on n'est pas satisfait; mais celui-là n'aura pas la qualité d'Ambassadeur, afin qu'elle ne conçoive pas qu'on en veuille tenir un auprès d'elle, tant qu'elle sera de si mauvaise humeur. Au lieu de Monsieur de Couvonges, qui commandoit à Cazal, & qu'on a envoié en Catalogne en qualité de Lieutenant Général, on y destine Monsieur d'Aiguebonne, & au premier jour on y envoiera quelqu'un pour succeder en la Citadelle de Turin.

La France toûjours mécontente de Madame de Savoye.

La mort de Monsieur d'Espenan force aussi

de songer à envoier un Gouverneur à Philipsbourg. Je transcrirai aussi une Lettre en ce lieu de Monsieur de Vautorte datée du 26. du passé, qui porte qu'il est arrivé à Brizach, qu'il y trouve de grands éclaircissemens de ce qui lui a été mandé, desquels même il a déja apris, qu'il s'étoit mécompté en quelques points contenus au Memoire qu'il m'a envoié, qu'il me prie de differer d'envoier, mais c'est trop tard pour vous le faire remettre, & que dans quinze jours j'aurai dequoi rester satisfait. Il ajoûte que le Magistrat de la Ville de Colmar a été très-disposé de l'informer de tout ce qu'il recherchoit. Ceux de Strasbourg, très-éloignez de ce sentiment, ont témoigné s'en defier, & être offensez de la demande que vous avez faite de l'Alsace. Il croit qu'un de leurs Secretaires, qu'ils ont depêché en cette Cour, m'en témoignera quelque chose. Il m'a présenté les Lettres de créance de ses Superieurs, & pris jour pour m'entretenir. Quand j'aurai entendu sa charge, il restera à la mienne de vous en donner une ample relation; à quoi je ne manquerai pas.

La Ville de Strasbourg craint qu'on ne cede l'Alsace à la France.

Deux dépêches de Monsieur l'Abbé de Saint Nicolas, datées de Modene, nous ont fait savoir avec combien d'honneur & de respect Monsieur le Cardinal d'Este a reçû celui qui lui a été présenté de la Protection: Que son frere depêchoit de deçà un sien confident pour, sous prétexte du remercîment dû par son frere, prendre les précautions desquelles il a besoin pour

On donne au Cardinal d'Este la Protection des affaires de France à Rome.

pour sa conservation, & faire ensuite une déclaration ouverte de serviteur de cette Couronne. Passant à Parme, il s'est entretenu avec le Duc des affaires du monde, & de ce qui lui avoit été commandé, duquel il a tiré, qu'il hait les Barberins, mais qu'il veut être serviteur de la France : Qu'il croit que les affaires ne sont point en tel état à Rome, qu'il n'y eut des temperamens à prendre à la satisfaction des Parties : Qu'il a fort essayé de justifier le Pape, & qu'il lui fit grande parade de ses forces, soit pour être consideré comme un Prince qui peut entreprendre, ou aider le tiers à se défendre contre nous : Qu'après un long entretien pour sa justification, il a demandé qu'on lui continuât les graces qui lui avoient été promises ; & qu'aiant pris de nouveau sujet de parler des affaires de Rome, il a bien voulu qu'on entendît qu'il les pouvoit accommoder, & que les Barberins y seroient compris. Si par son moien, ou si par les instances de la République de Venise, & par les Conseils du Grand Duc, le Pape vient à se moderer, vous en serez soigneusement avertis. Les bien entendus de la Cour de Rome, & qui sont sur les lieux, tiennent que la maladie empire ; & que le Pape est resolu d'aller à l'extrême contre les Barberins, & qu'il est fomenté en la haine qu'il a contr'eux par le Grand Duc : & toutefois l'Ambassadeur de la République m'a dit que le Grand Duc avoit depêché un Courier à l'effet de ce qui est ci-dessus remarqué. Je ne voudrois garentir l'avis, mais je suis bien assûré que nôtre armement nous fait crain-

Le Duc de Parme s'offre d'accommoder l'affaire des Barberins.

craindre en Italie , & que tous les Princes qui ont des Etats baignez de la mer en sont en jalousie.

L'on a eu de Constantinople continuation de la nouvelle du changement des Ministres, que premierement nous avions eu de Venise, & de cette Ville que le Chevalier de la Valette, qui tient la Canée investie , s'étant voulu rendre maître de leurs Moulins, y a eu un échec ; que la Chiourme de leurs Galeres, qui y sont restées , deperit , & ainsi qu'il y a beaucoup à craindre pour eux , & rien ou peu à esperer.

Par le Memoire qui vous est envoyé , vous saurez encore plus particulierement les intentions de leurs Majestez. J'avois ômis de vous dire que les Ministres du Roi de Portugal, qui sont à Munster , se sont fort louez de vôtre courtoisie, & qu'ils n'ont pû s'empêcher de faire témoigner par deçà leur satisfaction. Ce qui vous doit obliger à continuer de les favoriser en tout ce qu'il vous sera possible.

Monsieur le Comte d'Oldenbourg aiant desiré vers vous la recommandation de leurs Majestez pour ses interêts , je joins son Memoire à cette depêche, afin que vous y fassiez la consideration qu'il convient.

Monsieur d'Estrades vient d'arriver, mais je ne l'ai pû encore voir. Je suis, Monseigneur & Messieurs, &c.

ME-

MEMOIRE

De Son Eminence aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 17. Mars 1646.

L'ombrage des Hollandois continuë. Le Prince d'Orange n'en est pas exempt. La Province de Hollande le veut rendre suspect. Plaintes du procedé perfide des Espagnols. Le Prince d'Orange moins porté pour l'échange des Païs-Bas, qu'il n'avoit paru être d'abord. Intelligence du Duc de Baviere avec le Cardinal par le moien du Nonce Bagni. Suspension d'armes dans l'Empire seroit très utile à la France. Les Suedois s'y oposent. Hauteur de Pegnaranda envers les Mediateurs.

L'ombrage des Hollandois continuë.

ON depêche ce Courier exprès en Hollande sur la nouvelle qu'a donné ici le Sieur Braffet des apprehensions, des jalousies & des soupçons extraordinaires qu'avoient conçû Messieurs les Etats de la derniere proposition que les Mediateurs vous avoient faite de la part de nos parties. Je ne m'amuserai pas, Messieurs, à vous specifier tout le detail, puis que je ne doute nullement qu'il ne vous en ait amplement informé: mais il est certain que jamais artifice ne fut mieux conduit, & que les Espagnols ont fait en un même temps jouer tant

de

de divers ressorts, qu'il a été mal aisé à Messieurs les Etats & à Monsieur le Prince d'Orange même de s'empêcher d'y être surpris d'abord.

Ils ont fait publier par cent voies differentes que la Paix étoit concluë par le moien du Mariage de l'Infante avec le Roi, à qui l'on donnoit en dot les Païs-Bas : Que les Provinces-Unies se trouveroient comprises en cette cession : Que tout avoit été negocié par un Pere Isaac Jacobin : Qu'il ne se passeroit pas trois semaines que l'on n'en vit l'effet : Que c'étoient les conventions secretes, dont on étoit demeuré d'accord, & que la Reine devoit pour l'apparence prononcer de la sorte, ensuite de la remission qu'ils en avoient faite au jugement de sa Majesté.

L'allarme ne peut être plus grande que le Sieur Brasset l'a représentée. Toutes les Lettres particulieres de Hollande ne contiennent autre chose ; divers Ministres en écrivent en ce sens, & Paw & Knuyt en ont parlé ensemble, & ont voulu faire croire la même chose. De ce côté ici on fait tout ce qui se doit pour rassûrer les Esprits ; aussi je vous prie, Messieurs, de n'y rien oublier du vôtre.

Le Prince d'Orange n'en est pas exempt.

Monsieur le Prince d'Orange en a été fort alteré, aiant été trois jours entiers dans la ferme croiance que la Paix étoit faite, qu'on ne lui avoit envoyé d'Estrades que pour l'amuser, & aiant même déliberé pendant ce temps-là, s'il devoit appuïer la resolution que quelques-uns conseilloient, de prévenir la France par un

Traité

Traité particulier, & d'accepter les avantages, que les ennemis offroient à Messieurs les Etats, & à lui en son particulier; mais on m'assûre qu'avant que le Sieur d'Estrades l'ait quitté, il est tout-à-fait revenu. Cependant il n'a pas été lui-même exempt du soupçon d'avoir eu connoissance de cette negociation, & d'y avoir consenti, & la Hollande fomente cette croiance parmi les autres Provinces. *La Province de Hollande le veut rendre suspect.*

Ces avis ne sont pas allez simplement dans toutes les Provinces-Unies, où ils devoient porter le principal coup; on en écrit ici de tous côtez, de Flandres & d'Allemagne.

L'Ambassadeur de Hollande en cette Cour m'a envoié ce matin un billet, pour m'en donner part, & en même temps de l'offre qu'avoient fait faire les Espagnols à Messieurs les Etats de conclurre leur Traité avec eux devant le nôtre, & de leur accorder tout ce qu'ils pourront desirer.

Je loüe Dieu de tout mon cœur de m'avoir inspiré la fermeté que j'ai euë à ne vouloir jamais écouter ici. Car si nos Parties eussent eu en cette rencontre la moindre chose en main pour faire voir à Messieurs les Etats, il eût été bien à craindre que leur malice n'eût aussi réüssi, & qu'il ne nous eût été bien difficile d'y remedier.

C'est à vous autres, Messieurs, maintenant à faire des plaintes aux Mediateurs bien hautement, comme je les ai faites ici au Nonce & à l'Ambassadeur de Venise, que j'ai envoié querir ensemble, pour leur témoigner de la part de *Plaintes du procedé perfide des Espagnols.*

Sa Majesté le ressentiment qu'elle a de l'étrange procedé de nos Parties, qui nous présentent du poison dans une coupe d'or, & qui en nous saluant avec civilité, nous portent la dague dans le sein. Ils n'ont sû répondre que des épaules, n'aiant pû trouver des raisons pour soûtenir cette conduite, étant d'ailleurs informez de ce qui s'est passé en Hollande. Je leur ai témoigné que puis que l'artifice des Espagnols ne produisoit que la continuation de la guerre, on se porteroit volontiers à les satisfaire là-dessus. Et il est remis à vôtre prudence, si vous le jugez à propos, de passer même plus avant, donnant à entendre, que l'on a mis ici en déliberation de rompre au lieu où vous êtes toute sorte de Traitez avec les Espagnols, jusques à ce que connoissant mieux, qu'ils ne font, l'état de leurs affaires & des nôtres, ils aient changé de façon d'agir dans la negociation.

Il y aura aussi belle matiere d'exagerer la malice qu'ils ont eué de nous faire prier par les Mediateurs de ne rien faire mettre dans les Gazettes de leur proposition, pendant qu'ils ont eux-mêmes pris soin de la faire publier en tous les lieux, & par tous les moiens dont ils ont pû s'aviser.

Le Prince d'Orange moins porté pour l'échange des Païs-Bas qu'il

Un des mauvais effets que leur artifice ait produit jusqu'ici, c'est d'apporter quelque changement dans l'esprit du Prince d'Orange touchant le parti d'échanger les Païs-Bas avec la Catalogne. Vous avez vû, Messieurs, la Copie de la Lettre que le Sieur d'Estrades m'écrivit de la premiere Conference qu'il avoit eüe a-

vec

vec ledit Sieur Prince sur ce sujet. Il paroissoit par là, qu'il n'approuvoit pas seulement le parti, mais qu'il le souhaitoit avec passion pour ses interêts propres, & que s'il eût pû être assûré d'avoir Anvers, moiennant Mastricht, & que l'Espagne cedât aux Etats toutes ses prétentions & ses droits, & que la France ratifiât cette cession, il n'y avoit rien de si avantageux à Messieurs les Etats & à lui que l'heureux succès de cette negociation. *n'avoit paru être d'abord.*

La seconde Lettre que j'ai reçuë du Sieur d'Estrades cette semaine, ne contient que deux mots, que les affaires avoient changé de face, & que comme il esperoit arriver plûtôt que sa Lettre, il ne vouloit pas faire un discours inutile. Je tiens néanmoins, que comme les raisons, qui le lui ont fait goûter, sont toûjours les mêmes, & ont la même force, son changement d'avis ne regarde pas la substance, mais seulement la maniere de la negociation. Je me confirme dans cette opinion sur ce que Brasset mande qu'il a témoigné desirer que tout se remît à Munster; dont j'infere que ce qu'il aura peut-être retranché, c'est le conseil de la traiter ici secretement; mais le Sieur d'Estrades nous en éclaircira bien-tôt, & à la verité je compatis en quelque façon audit Prince dans les soupçons que l'on a conçus. Car s'étant rencontré que ledit Sieur d'Estrades lui a fait l'ouverture que vous savez, presque au même temps que la proposition des Espagnols a éclaté à Munster, il y a eu quelque apparent sujet de croire qu'on s'adressoit à lui pour avoir son consentement

d'une chose qui étoit déja concertée & resoluë.

Cependant il est arrivé bien à propos que Monsieur le Nonce a reçû une nouvelle Lettre du Marquis Matthei, qui est à Bruxelles, datée du 10. du Courant, par laquelle il presse extraordinairement d'obtenir la permission de venir ici pour faire des propositions pour la Paix, ou qu'il aura grand sujet de croire que le desir que nous en faisons paroître n'est pas dans le cœur comme sur les levres. J'envoie l'original de la Lettre à Monsieur le Prince d'Orange & à vous autres, Messieurs, une Copie, dont vous jugerez sans doute qu'il ne nous pouvoit arriver une chose plus à point nommé, pour détromper tout-à-fait ledit Sieur Prince, que nous aions jamais entretenu à son insû aucune intelligence ou negociation avec nos Parties. Les pressantes instances qu'on nous fait pour traiter, & pour écouter séparément, faisant bien voir que nous ne l'avons pas fait jusques à cette heure.

Il échet de faire deux reflexions entre plusieurs autres sur la teneur de ladite Lettre. L'une, qu'étant écrite après la proposition de nos Parties à Munster, & avant qu'avoir sû la réponse que feroit Sa Majesté, il paroît évidemment qu'ils ne s'attendoient pas qu'elle pût rien produire ici pour l'accommodement, & ainsi que leur visée en cela n'étoit pas de traiter avec la France, mais d'en separer les Alliez par la jalousie d'un Traité. Et en effet je suis averti de bon lieu qu'un des Ministres des Princes adherans

rans au parti de la Maison d'Aûtriche à l'Assemblée, & ceux de l'Empereur même, en ont parlé comme n'en faisans point de cas, & comme d'une ouverture vague, qui ne pouvoit avoir de bonne suite pour la Paix.

La seconde reflexion est, que les Espagnols nous déclarent assez librement qu'ils ne cesseront jamais leur poursuite pour obliger les uns & les autres à des Traitez particuliers. Et certes sur ce fondement-là ils ne nous pouvoient pas tendre un piege plus dangereux, que lors qu'aiant fait semblant de remettre au jugement de la Reine la décision de tous les differens, ils ont en même temps fait dire aux principaux des Provinces-Unies, & semer le bruit parmi les peuples, qu'encore qu'ils fussent en état de conclure tout avec la France en peu de jours, néanmoins si Messieurs les Etats voûloient profiter de la conjoncture, se resolvant à nous prévenir, ils étoient prêts de traiter avec eux, & de leur donner toutes les seuretez qui les contenteroient le plus, pour la fidelle execution de ce qui auroit été arrêté.

Enfin on découvre châque jour plus clairement, que quand les Ministres d'Espagne nous ont fait cette belle proposition, ç'a été sans avoir aucun ordre du Roi leur Maître, quoi qu'en disent au contraire les Mediateurs & quelques autres, mais simplement pour gagner temps, acquerir créance & applaudissement, & sans s'exposer à aucun préjudice, essaier de nous en causer plusieurs; jettant d'un côté des soupçons & des craintes dans l'esprit des Ministres de Mes-

sieurs les Etats, ou plûtôt de toutes les Provinces, & de l'autre leur offrant en même temps des expediens, faciles, avantageux, & apparemment sûrs, pour les obliger à un Traité particulier, sous le prétexte plausible de se garentir du mal qui leur arriveroit, si la France & l'Espagne s'accommodoient ensemble, sans qu'ils y fussent compris, & notamment s'ils avoient cedé à cette Couronne les droits qu'ils ont sur les Provinces-Unies, comme ils leur ont insinué, que le mauvais état de leurs affaires les contraindroit bien-tôt d'en venir là.

Tout cela nous fait voir qu'il ne suffit pas que nous observions une exacte fidelité & sans reproche, mais qu'il faut être continuellement alerte & qu'il faut avoir incessament l'œuil ouvert pour empêcher qu'il ne nous arrive quelque inconvenient par l'artifice de nos ennemis.

Cependant je veux me promettre que nous ne demeurerons pas long-temps dans cet embarras, & qu'après avoir rendu les Etats bien persuadez de nôtre sincerité, tout ce grand fracas n'aura servi qu'à nous faire faire la Paix avec plus d'avantage aux uns & aux autres.

Je me flate même que comme Monsieur le Prince d'Orange, à ce que Brasset mande, avoit déja commencé d'insinuer aux Etats, qui lui avoient demandé son avis sur ce Mariage, que ce n'étoit pas une chose si étrange ni si affreuse qu'on se la figuroit, & que si en parlant des Païs-Bas pour dot, la France avoit la portion qui lui est reservée par le partage du Traité de

1635.

1635. & Messieurs les Etats l'autre, il n'y auroit rien à redire; je me flate, dis-je, que ces peuples s'accommodant à cette ouverture, & se rendant capables des avantages qu'ils y rencontreroient, toute l'alarme qu'ils en ont prise pourroit bien aboutir à la fin à la chose même, & à conclurre la Paix par un expedient, où eux & nous pouvons trouver nôtre compte avantageusement. Mais ce succès dépend plus que jamais de vôtre conduite & de vôtre adresse; puisque la negociation non seulement ne peut plus être concluë, mais ne sauroit être traitée qu'à Munster.

Que si cet échange ne peut absolument avoir lieu, & que nous ne puissions plus ajuster un échange particulier de la Catalogne, sans y comprendre le Roussillon, Roses & ce que nous avons conquis dans la Flandre, faisant comme il a été mandé quelque échange de Places, pour la commodité & satisfaction commune, ou convenant du rasement de quelques-unes pour les contenter; les Treves pour la Catalogne & pour le Portugal seront d'autant plus avantageuses, qu'on pourra les obtenir plus longues, & on estimeroit que du moins celle de Catalogne fut de la durée de celle des Etats avec l'Espagne.

J'ai été satisfait extraordinairement de voir dans vôtre dépêche la façon dont vous avez parlé aux Mediateurs sur les affaires de Portugal. Il n'y a point de doute que continuans avec fermeté nous ne remportions des avantages notables dans la conclusion de la Paix.

Intelligence du Duc de Baviere avec le Cardinal par le moien du Nonce Bagni.

Je me servirai, Messieurs, de l'avis que vous me donnez pour ce qui regarde le Duc de Baviere, & j'essaierai, par la voie du Nonce, de le faire parler, & déclarer nettement ce qu'il prétend, ce qu'il veut, & ce qu'il peut faire. Cependant je vous envoie un extrait de ses dernieres dépêches à Monsieur le Nonce. Et quoi que ce ne soit qu'une repetition de ce qu'il a souvent mandé, j'ai jugé à propos de le faire traduire en François, & le chiffrer, m'étant fâché quand j'ai apris qu'on ne l'avoit pas fait jusques à cette heure ; parce que la moindre dépêche qui se fut égarée, nous ne lui aurions pas seulement fait un notable préjudice, mais aussi à nous-mêmes auprès de nos Alliez, quand ils eussent sû cette intelligence.

Suspension d'armes dans l'Empire seroit très-utile à la France. Les Suedois s'y oposent.

Quant à la suspension d'armes dans l'Empire, je me remets à ce que je vous en ai mandé, me confirmant tous les jours dans la créance qu'elle nous seroit toûjours très-utile. Je suis bien aussi de vôtre avis que les Ministres de Suede ont eu grand tort de n'y pas prêter l'oreille, & y donner les mains, avant que leur armée se retirât des Païs hereditaires.

Il ne faut pas revoquer en doute que les Espagnols ne travaillent par toute sorte de moiens possibles, à empêcher cette suspension, & avec la même vigueur qu'ils s'opposeroient à la Paix de l'Empire, s'ils n'y étoient compris, puis qu'à leur égard la Treve leur causeroit le même préjudice.

Si pour faciliter la conclusion de cette Treve, il

il étoit nécessaire de promettre de nôtre part que l'armée de Monsieur de Turenne ne seroit point employée dans la Flandre, il n'y auroit point de difficulté d'y consentir, & de s'y obliger, parce qu'on pourroit ne le faire pas, pour agir non moins utilement en Italie ou en la Franche-Comté.

Le Sieur Palagio m'écrit aussi le mécontentement que les Mediateurs avoient eu de Pegnaranda, qui les avoit mal traitez sur les affaires de Portugal, & qu'il avoit reconnu qu'ils en étoient demeurez d'autant plus piquez, qu'il leur sembloit que l'état d'Espagne ne permet pas de le prendre d'un ton si haut. Je ne doute point que vous ne vous serviez utilement en semblables rencontres des dégouts qu'ils reçoivent de nos Parties, pour nous les acquerir & rendre plus favorables, leur faisant connoître la diference de nôtre conduite, & que la France qui a tous les avantages traite avec toute civilité possible, pendant que les Espagnols qui sont dans la derniere misere, ne se peuvent défaire de leur arrogance, & de leur hauteur, avec des personnes qu'ils doivent respecter, quand il n'y auroit d'autre motif, que les services qu'ils tâchent & sont capables de leur rendre. *Hauteur de Pegnaranda envers les Mediateurs.*

Le même Palagio me donne avis que Saavedra est tout-à-fait decredité près de Pegnaranda, & que celui-ci le maltraite fort. Je ne sai pas ce qui en est.

Je persiste toûjours à dire que la plus forte raison auprès de Contarini pour l'obliger à hâ-

ter la Paix, & pour nous faire avoir nôtre satisfaction dans l'Empire, & avec l'Espagne, & pour faire conclurre un accommodement avec les uns & les autres, en quelque façon que ce puisse être, c'est de le châtouiller sur les offres d'assistance contre le Turc, & que quand la France seroit tout-à-fait libre, elle ne songeroit pas alors seulement à donner les mains pour résister à l'Ennemi commun, mais à mettre les choses en état que l'on pût faire sur lui des progrès considerables, & notamment la République de Venise, qui en auroit les moiens plus qu'aucun autre du côté qu'elle confine avec les Ottomans, pendant qu'ils seroient en tous autres endroits divertis par de puissantes armées. Je vous prie, Messieurs, de faire souvent joüer cette batterie, & de croire qu'elle portera grand coup.

AUTRE MEMOIRE

De Son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 17. Mars 1646.

Retour de Monsieur d'Estrades. Risque qu'a couru le Prince d'Orange. Paw ennemi des François. D'Estrades croit que les Hollandois consentiront à l'échange, si on leur donne Anvers. Un particulier excite la France à conquerir le Perou.

SUr le point que Saladin est prêt de monter à cheval Monsieur d'Estrades arrive, qui ne m'a pas seulement confirmé tout ce qui est contenu dans mes Memoires, mais y a ajoûté beaucoup de particularitez des risques qu'a couru Monsieur le Prince d'Orange, pour avoir été soupçonné par les Etats d'avoir eu connoissance, & donné les mains au prétendu Traité de Paix entre la France & l'Espagne, aux conditions du Mariage & de l'Echange, comme aussi de la resolution que les Etats ont été sur le point de prendre, de nous prévenir, & d'accepter les offres avantageuses que les Espagnols leur faisoient, sur la créance qu'ils ont euë que nôtre Traité fut déja arrêté, ainsi qu'on les en assûroit de cent endroits differens. Et ce qui est extrémement à considerer, c'est que

Retour de Monsieur d'Estrades.

Risque qu'a couru le Prince d'Orange.

Paw

Paw a autorisé ce bruit, en parlant aux principaux du Païs, quoi qu'il l'ait depuis desavoué au Sieur Brasset.

Paw ennemi des François. Il est pourtant vrai qu'il a dit publiquement que lors que vous autres, Messieurs, donnâtes part de la proposition aux Députez de Messieurs les Etats, ce fut en une maniere peu distincte, & de façon qu'il étoit aisé à connoître que vous en reserviez plus que vous n'en disiez. Et comme tout cela est sans fondement, & sans apparence de verité, il faut conclurre qu'il n'a pas pour nous de meilleures intentions que pour Monsieur le Prince d'Orange, mais avec des gens de cette sorte il est mieux à mon avis, de dissimuler que de leur faire des reproches inutiles, qui les engageroient à faire pis. Il me semble pourtant qu'on ne doit pas laisser de leur en couler quelque chose en passant à tous ensemble, lors qu'il sera de retour sans faire semblant de savoir que c'est lui qui ait tenu ce discours: exaggerans seulement que c'est une chose bien étrange que les artifices des Ennemis aient le credit de faire courir parmi les Provinces-Unies des bruits si contraires à la sincerité, & à l'affection avec laquelle Sa Majesté & ses Ministres traitent avec Messieurs les Etats.

Parmi ce que Monsieur d'Estrades m'a dit, j'ai consideré extrémement la méchanceté des Ennemis, en ce que ce Bourgeois d'Anvers que vous aurez vû par sa Lettre qui étoit employé par Monsieur le Prince d'Orange pour faire dire au Marquis de Castel-Rodrigo, qu'il devoit proposer quelque parti avantageux à la

Fran-

France & à Messieurs les Etats, sans s'attendre qu'il nous put jamais separer, étoit venu lui-même en personne à la Haye, pour assûrer le Prince d'Orange que la Paix étoit faite, que l'on faisoit le mariage du Roi avec l'Infante, que l'on donnoit en dot les dix-sept Provinces des Païs-Bas, avec tous les droits, que l'on rendroit la Catalogne & le Roussillon, & que l'on abandonnoit le Portugal : Que l'on rendroit aussi la Lorraine au Duc Charles, moiennant deux Places que Sa Majesté retenoit dans le Païs, & diverses personnes envoyées sous d'autres prétextes par les Espagnols arriverent aussi avec les mêmes avis.

Qu'avec cela on avoit en même temps imprimé un Livre, qu'ils ont débité parmi toutes les Provinces & dont le titre étoit : *Les profondeurs d'Espagne & le Mariage du Roi & de l'Infante avec les dix-sept Provinces en dot.*

Je ne vous en dirai pas plus de particularitez parce que je sai que le Sieur Brasset vous les a mandées, & Monsieur d'Estrades aussi avant son départ de Hollande.

Je ne me suis pas trompé quand j'ai crû que le changement de Monsieur le Prince d'Orange n'étoit pas tant dans la substance de la chose que dans la maniere de la negocier : Car Monsieur d'Estrades m'assûre que même après tous ces bruits ledit Sieur Prince l'avoit entretenu long-temps, pour lui persuader que quoi que la France donnât pour faire cet échange, il ne seroit pas à beaucoup près comparable à l'importance d'une telle acquisition.

Mes-

Messieurs les Etats lui avoient fait témoigner que s'il pouvoit obtenir de la France qu'on se tint aux termes du Traité de l'an 1635. toutes les Provinces-Unies lui en auroient une extrême obligation, & il leur auroit répondu, que la Paix se faisant de la sorte, ils seroient obligez de remercier le Roi à genoux, & de faire aveuglément pour les Alliances offensives & défensives tout ce que la France souhaitteroit d'eux.

Monsieur d'Estrades s'est témoigné toûjours bien éloigné de cela, représentant qu'il ne seroit pas juste, que la chose passant par un accommodement, comme elle devoit faire si on eût chassé les Espagnols par les armes, & que la Hollande sans y rien mettre du sien profitât si notablement de ce qui devoit appartenir à la France en faveur de mariage, & de restitution d'un Païs qui n'est gueres moins important en toutes façons que les Païs-Bas.

D'Estrades croit que les Hollandois consentiront à l'échange si on leur donne Anvers.

Ledit Sieur d'Estrades pourtant me dit que si la chose en étoit réduite là, il croit assûrément, que les Etats la faciliteroient beaucoup, & que pouvans avoir Anvers, & quelque portion de Païs aux environs, ils se contenteroient.

Mais je passe plus outre, & à mon avis je crois qu'il seroit beaucoup plus avantageux au Roi pour les raisons que j'ai déja mandées, de chasser en toutes façons les Espagnols des Païs-Bas & de la Bourgogne, quand même nous serions obligez d'accorder pour cela à Messieurs les Etats tout ce qui leur devoit appartenir par

le

le partage des conquêtes, dont aussi bien ils ont déja occupé une bonne partie, étans assûrez que pour le moins nous les obligerions à nous laisser Bruxelles, Malines, & Louvain; puis que le Prince d'Orange en a parlé en ces termes au Sieur d'Estrades.

Et une raison qui paroît sans replique, pour nous le conseiller, c'est que les Païs, que ledit partage nous donnoit, valent mieux en toute maniere que ceux que nous leur rendrions en échange, & à nôtre égard ils valent peut-être au double.

Il est donc certain que quand la France se voudra resoudre à laisser aux Etats la portion qui leur vient par le partage, on ne doit plus être en peine non seulement qu'ils n'y consentent, mais qu'ils ne le souhaitassent avec passion sans qu'ils osassent nous refuser rien de tout ce que nous desirons de précautions necessaires; pour la conservation de la Religion Catholique, à laquelle même nous pourrions peut-être dans une pareille occurrence procurer des avantages dans les autres Païs, qui sont déja sous leur domination.

Comme nous sommes assûrez du côté desdits Etats, moiennant ce pis aller, & que nous n'oublierions rien en Catalogne pour détromper les peuples de l'impression qu'il ne faut pas douter que les ennemis n'aiont en même temps essayé de leur donner aussi bien qu'en Hollande, que la Paix étoit faite & qu'ils étoient sacrifiez; C'est à vous autres, Messieurs, à voir par quels biais on pourroit maintenant reconnoî-

tre les intentions des Espagnols, & les y disposer.

Pour cet effet je vous mets en consideration s'il seroit bon de leur faire insinuer que l'éclat qu'ils ont fait de cette proposition, n'a servi qu'à faire que Messieurs les Etats y aient pris goût, & à leur faire venir l'envie considerans les grands avantages qu'ils y peuvent rencontrer; & en même temps obliger les Hollandois, s'il étoit possible, à prendre les Espagnols au mot, & à traiter eux-mêmes l'affaire avec eux, afin que ce n'étant pas nous qui fissions la negociation, nos ennemis ne pussent rien dire aux Catalans qui nous pût porter préjudice, & afin aussi que les Hollandois mêmes se confirment de plus en plus dans la sincerité de nôtre procedé voiant qu'on leur remet entierement la negociation de ce parti.

Et il seroit, ce me semble, un grand effet, si nous pouvions si bien rencontrer toutes choses avec les Députez desdits Etats, qu'ils voulussent faire semblant, que nous arrêtans la maniere de conclurre la Paix que les Espagnols ont eux-mêmes divulguée, la France & la Hollande travaillent à faire un nouveau Traité, par lequel elles s'obligent à n'entendre jamais à aucun accommodement que les Espagnols ne sortent des Païs-Bas & de la Bourgogne, ou qu'ils n'en aient été chassez par les armées, ce que vous pourrez aussi, Messieurs, insinüer en même temps aux Mediateurs, afin d'obliger par cette crainte les Espagnols à consentir à ce que nous desirons en cela.

Je ne sai pas ce qui réüssira de tout ceci, mais je

je sai bien comme je vous ai déja mandé ; que leurs Ministres, même les plus senscz, sont entierement persuadez, que rien ne leur peut être plus avantageux, que d'arrêter à quelque prix que ce soit par un accommodement le cours des progrès des armes de leurs ennemis. Peut-être que Dieu ne le permettra pas, mais toutes les apparences sont, si la guerre dure, que ce sera pour leur plus grande ruïne ; pouvant dire avec verité, qu'outre la difference qu'il y a entre les préparatifs des uns & des autres, ils n'ont pas un Roiaume, ni un Etat dont il ne soit venu ici des personnes proposer des moiens de revolte & de les faire tomber sous la domination de Sa Majesté, sans excepter les Indes, puis qu'il est parti un homme exprès du Perou, pour venir dire ici les expediens de faire cette Conquête avec peu de monde. Je ne dis pas que l'on y songe, mais tant de divers nuages assemblez pourroient bien faire tomber une telle tempête sur eux, qu'ils s'en trouveroient à la fin accablez faute d'y avoir pourvû à temps, & en se mettant à couvert de l'orage par la Paix.

Un Particulier excite la France à conquerir le Perou.

Quoi que ce soit aujourd'hui le depart de l'Ordinaire, nous avons jugé à propos, pour donner plus de poids à ce que vous devez dire aux Mediateurs, d'envoier un Courier exprès, qui fasse éclat dans l'Assemblée. Je mande au Sieur Brasset de vous écrire bien amplement tout ce qui viendra généralement à sa connoissance, particulierement en cette matiere d'échange.

Madame la Landgrave a reçû les quarante

mille Rixdalles de subside Extraordinaire dont Monsieur de Brienne vous avoit écrit ; & les efforts que l'on fait pour fortifier l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne contribuent extrémement à son avantage ; Si bien que vous autres, Messieurs, faisans de vôtre côté tout ce qu'elle peut desirer dans l'Assemblée pour ses interêts, il me semble qu'elle a tous sujets de se loüer de la France. Elle a desiré que je vous écrivisse en sa faveur. Je vous prie de témoigner au Sieur de Crosiq, que je n'y ai pas manqué quoi qu'il fût superflu.

LETTRE

De Monsieur de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.

Datée du 24. Mars 1646.

Il ne faut aucunement dégoûter la Suede. On servira Baviere à proportion de ce qu'il servira la France. On propose d'avoir un Ambassadeur à la Haye. L'Electeur de Treves est bon Allemand. On veut employer le Duc de Parme à Raccommodement avec le Pape. Le Sieur Besançon Envoié à la Cour de Savoye. Fermeté des Etats de Languedoc. On les separe.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du 10. du present, de laquelle j'ai fait la lecture à sa Majesté, nous a apris, que bien que Monsieur de la Thuil-

Thuillerie s'éforce de vous donner toutes les assûrances possibles de la disposition de la Reine de Suede, à demeurer inseparablement unie avec cette Couronne, & que ses Députez vous aient aussi protesté cela même, il ne laisse pas de vous demeurer quelque soupçon de leur conduite. C'est ce qu'il eût fallu vous répondre, sans que vous dites que vous les veillerez de près, & y ajoûter la précaution que vous avez établie, de faire en sorte & avec tant de secret & d'accortise, que nôtre procedé ne puisse donner nul sujet de division, que vous connoissez être le plus dangereux écueil, contre lequel les ennemis essaient de nous jetter. Il peut être que le Comte de Trautmansdorff ne publie ce que vous avez recueilli, que pour réüssir en ce dessein. Il nous a été mandé que le même s'est laissé entendre, qu'il esperoit de grandes choses dans peu de jours, & cela nous a donné sujet de bien examiner l'état présent des affaires, soit du dedans du Roiaume, ou du dehors. Et après avoir fait divers jugemens nous avons conclu, ou que c'est une parole de vanité, qui lui a échappé, ou qu'il avoit fixé les prétentions des Suedois, & que de concert ils avoient écrit à leurs Maîtres pour recevoir leurs dernieres volontez. Et à cela même vôtre jugement nous a portez. Mais les Lettres de Monsieur de la Thuillerie sont si expresses & si opposées à cette crainte qu'il faut y renoncer, ou bien s'y étant mécomptez, donner à la Reine de Suede la qualité de la plus dissimulée Princesse qui soit sur la terre, & à son Conseil du plus perfide. Par le

Il ne faut aucunement degoûter la Suede.

retour du Sieur de Saint Romain vous ferez encore mieux éclaircis des intentions de cette Majesté.

Ledit Sieur de la Thuillerie apprehende que le Chancelier ne soit choqué par son arrivée, puisqu'y faisant des plaintes de son Fils, il sera contraint de le blâmer en public, ce qu'il eût mieux aimé faire en particulier, & celui-là offensé aura moins de complaisance à vôtre égard. C'est ce qu'il a mandé sur ce sujet. Mais vôtre Altesse & vous, Messieurs, avez un autre sentiment, & qu'une fois détrompé qu'on n'ose se plaindre de sa conduite, il sera pour la prendre plus moderée. Quelque chemin que l'on prenne pour arriver à ce port, pourvû que l'on y aborde, il aura été heureux.

On servira Baviere à proportion de ce qu'il servira la France.

On nous assûre que Baviere s'applique fortement, soit à Vienne ou ailleurs, à faire comprendre qu'il faut donner satisfaction à la France, & cela a rapport à ce qui vous a été dit par ses Deputez, ausquels vous avez répondu avec tant de circonspection, & si à propos, qu'il n'y a qu'à vous en loüer. Quand ils vous donneront lieu d'appuier plus fortement les intérêts de leur Maître que vous n'avez fait, vous savez ce que vous aurez à faire; & il est bon qu'ils sachent qu'ils seront recompensez, selon les services qu'ils auront rendus. Il y a pourtant cette difference entr'eux & nous, que nôtre grandeur assûre la leur, qui ne pourra rien contribuer à la nôtre.

On propose d'avoir un Ambassadeur à la Haye.

Sa Majesté a bien remarqué ce que vous avez enchassé en vôtre Lettre, que si les Suedois & les

Hollandois parloient fermement & nettement aux ennemis, cela avanceroit le Traité. Sur cette consideration on est entré en une speculation qui a ses fondemens, qu'il y pourroit avoir necessité d'un Ambassadeur à la Haye, sinon pendant toute la durée de la negociation, au moins en de certaines rencontres d'affaires, qui doivent être portées avec plus de hauteur & de majesté, qu'il ne s'en trouve en la personne d'un Resident. Sur cela Sa Majesté s'est resolue de vous faire savoir, que quand Monsieur de la Thuillerie en sera parti, & pendant son absence, l'un de vous, Messieurs, s'en pourroit donner la peine, quand il se présentera une occasion de cette nature dont vous vous devrez dispenser lors que ledit Sieur de la Thuillerie y sera, auquel il sera mandé de faire envers Messieurs les Etats tout ce que vous lui prescrirez, tout ainsi que si Sa Majesté le lui avoit ordonné.

Depuis deux jours le Baron de Dhona est arrivé en cette Ville, mais il ne paroît pas encore en public, & pour mieux persuader que son Maître est François il veut être vû avec un Equipage à la mode. Quand je l'aurai entretenu & qu'il se sera déclaré du sujet de son voiage vous en serez avertis.

Je prendrai occasion d'écrire à Monsieur d'Antonville de faire expliquer l'Electeur de Treves de ses sentimens. Après ce qui vous a été mandé sur le sujet de Philipsbourg, & ce que vous avez déclaré à ses Députez, il seroit bien étrange s'il n'appuyoit les interêts de cette

L'Electeur de Treves est bon Allemand.

Couronne, qui n'est entrée en guerre contre l'Espagne que pour tirer raison de l'injuste oppression qu'il souffroit. En ce que j'ai vû de sa conduite il paroît si fort Allemand que je crains que l'affection de sa patrie ne lui fasse oublier ce qu'il doit à un Roi voisin. Mais, graces à Dieu, nos affaires prosperent, & nos Ennemis doivent plus presser de nous faire sortir de leur Païs que nous de l'abandonner. La mauvaise volonté de cette nation envers la nôtre a bien paru au langage que plusieurs des Députez des Princes ont tenu, & vous avez beaucoup fait quand vous leur avez fait avouer qu'il nous étoit dû quelque chose. Qui convient de la Theze a bien de la peine à contredire à ce qu'on demande. Il ne s'agit pour lors que du plus au moins, & il n'est pas difficile de trouver des temperamens qui satisfont les deux parties.

La Lettre écrite par l'Archiduchesse Claude témoigne bien, qu'elle & ses proches auront grand' peine de relâcher l'Alsace, & que la résolution prise d'indemniser ses enfans d'une partie du revenu a été prise avec beaucoup de considération. Elle fait ce qu'elle doit pour conserver le sien, & nous ce que nous devons pour assûrer le repos public & le particulier de cette Couronne.

Les dernieres Lettres du Sieur Brasset de la Haye nous ont apris, que l'on commence à y entendre raison, & qu'on donne à l'ouverture faite par les Espagnols sa juste valeur, comme aussi à nos paroles. Ce qui a été résolu sur vôtre

tre depêche sera tenu secret, & plus encore, s'il se peut, ce que vous a apporté Saladin ; de cela dépend une partie du succès de vôtre negociation.

J'aurois achevé ma Lettre s'il ne m'étoit souvenu que pour faire voir à tout le monde la disposition de Sa Majesté à s'accommoder avec le Pape, il avoit été resolu d'en remettre le soin au Duc de Parme, lequel s'est laissé entendre à l'Abbé de Saint Nicolas, qu'il y avoit des temperamens à suivre qui seront de commune satisfaction, & que les Barberins seroient partie de l'accommodement. On pense à offrir des graces au frere dudit Duc pourvû qu'il se déclare François, dont il ne paroît pas éloigné. Pendant ces entrefaites le Pape a publié une Bulle qui cite les Barberins, mais leur donnant trois termes & un delai de quinze mois, elle peut bien avoir eu pour fin seconde de mettre leur procès hors d'état ; & le temps fournira des moiens pour les tirer d'affaire avec la réputation de la Cour Romaine. Le premier objet de la Bulle est pour justifier toutes les procedures qui seront continuées contr'eux & de défendre aux Cardinaux de partir de Rome, & se retirer de l'Etat Ecclesiastique sans en avoir eu la permission de Sa Sainteté. On attendoit de par delà avec impatience ledit Abbé, & ce qu'il auroit negocié avec le Grand Duc, lequel passe pour le plus confident du Pape, & le seul en l'amitié duquel il espere, & il m'a été insinué qu'il se préparoit à faire diverses ouvertures afin de trouver le temperament qu'il se propose pour

On veut emploier le Duc de Parme à l'accommodement avec le Pape.

la commune satisfaction. S'ils ont de l'impatience de l'avoir, je n'en ai pas moins d'avoir de ses nouvelles.

L'Ambassadeur extraordinaire que la République de Venise y a depêché, n'y étoit pas arrivé au vingt-six du passé, & quelques jours avant le Pape avoit eu information comme Sa Majesté avoit honoré de la protection de ses affaires le Cardinal d'Este, & qu'il l'avoit reçûë, ce qui avoit été rendu public par l'apposition des armes de Sa Majesté au dessus de la Porte de son Palais. On va mettre à execution la résolution ci-devant concertée & arrêtée d'envoier chez Madame de Savoye un Gentilhomme chargé de Lettres de créance pour elle, & de lui expliquer tous les sujets qu'elle a donnez de mauvaise satisfaction. C'est Monsieur du Plessis Besançon, lequel est puissant en raison & très capable, non seulement de lui faire entendre ce qui lui aura été commandé, mais de recueillir ce que cette Altesse lui répondra, & le vrai sens de ses paroles. Le remede sera donné dans un bon moment, Madame Royale commence à connoître sa faute, & s'en est bien expliquée par une Lettre qu'elle a écrite à Monseigneur le Cardinal Mazarini. Je crains par la connoissance que vous avez d'elle que vous me condamniez de me trop avancer puis qu'elle a été capable de prendre des résolutions contraires & differentes entre elles.

Le Plessis Besançon Envoyé à Madame de Savoye.

Fermeté des Etats de Languedoc. On les separe.

Nous avons été avertis de la separation des Etats de Languedoc selon l'ordre qui en avoit été envoyé, ils ont eu assez d'inconsideration pour

pour refuser ce qui leur avoit été demandé & de demeurer dans les premieres déliberations. Sa Majesté avoit été conseillée de ne rien accepter puisqu'elle ne manquera pas de moiens pour soûtenir la grandeur de son Etat, bien que cette Province n'ait pas témoigné de la bonne volonté. J'ai jugé vous devoir avertir de ce qui se passe, afin que si les Gazettes étrangeres faisoient sonner bien haut cette separation en la forme qu'elle a été pratiquée, vous n'entriez pas en apprehension que ce soit le commencement d'un mouvement. Les plus sages du Païs condamnent les autres. Je devrois être blâmé d'alonger une Lettre, déja assez importune, de diverses choses assez superflues, mais je juge que cela sert à vôtre divertissement, & qu'il peut même être utile au service de Sa Majesté. Il m'a été commandé de vous envoier la Sauvegarde que vous avez demandée, & d'expedier le Passeport pour le Comte de Nassau. Si je savois quand il entrera dans le Roiaume, je le ferois rencontrer par un Gentilhomme qui auroit soin de le faire servir.

Monsieur de Beauregard m'a mandé par sa Lettre du 8. Mars, qu'il avoit été recherché du Baron de Reiffenberg d'essaier de retirer des papiers qui sont à Francfort & qui ont été saisis lors que le nommé Ottaviani a été arrêté prisonnier, & que lui aiant montré une Lettre que je lui ai écrite, il avoit crû qu'il étoit du service de Sa Majesté de lui faire office, & qu'il lui avoit conseillé de vous aller trouver, même s'étoit engagé de l'y conduire. Si ledit Ottaviani

n'étoit accusé d'avoir voulu entreprendre sur la vie de l'Electeur de Maience, ledit Baron étant petit-fils d'une personne attachée dans le service du Roi Charles IX. & lui même faisant profession d'être serviteur de cette Couronne, il n'y auroit guere des choses qu'on ne voulût faire pour lui témoigner bonne volonté. Mais l'empressement qu'on auroit de ravoir lesdits papiers (où l'on ne verra rien sinon que ledit Baron aspiroit à l'Electorat, & qu'il esperoit de gagner l'Archevêque, & de le faire entrer dans le bon parti) pourroit donner lieu de soupçonner que nous trempérions en une vilaine action.

Nous ne sommes pas d'avis de paroître en cette affaire. C'est ce que j'écris audit Sieur de Beauregard, & dont j'ai crû vous devoir donner avis, afin que vous ne vous engagiez pas aisément à une chose de cette conséquence, si ce n'est que par les raisons qui vous seront deduites par ledit Baron (lequel autrefois avoit eu ordre de vous aller trouver) vous jugiez en devoir user d'autre sorte, ce qui est remis à vos prudences.

M E-

MEMOIRE

De son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 24. Mars 1646.

Baviere presse l'Empereur sur la satisfaction de la France. Qui pourtant ne se relâche point sur les préparatifs de la Campagne. Départ de Monsieur de Turenne. Affaires du Roi d'Angleterre. La France ne l'assiste que foiblement. Bulle contre les Barberins.

J'Ai reçû, Messieurs, vôtre depêche du dixiéme du Courant, & il me semble ne pouvoir mieux commencer la mienne qu'en me rejouïssant avec vous, comme je fais de tout mon cœur, de ce que vous verrez qui est contenu en la derniere Lettre de Monsieur le Duc de Baviere au Nonce, dont je vous envoye une copie en chiffre traduite de l'Italien.

Si la résolution qu'a prise à la fin l'Empereur, pressé par Baviere, de consentir à la satisfaction, que cette Couronne prétend dans l'Empire, se trouve veritable & sincere, on peut s'avancer à dire avec grand fondement que la Paix est faite, au moins dans l'Empire, puis qu'il n'est pas à presumer qu'ils n'aient en même temps résolu de contenter la Couronne de Suede; & les deux Couronnes étant satisfaites, on pourra aller *Baviere presse l'Empereur sur la satisfaction de la France.*

ler bien vîte dans l'Assemblée sur la discussion des autres points. Cela ensuite produira le contrecoup que nous pouvons souhaiter à l'égard des Espagnols pour les mettre à la raison, étant bien vrai-semblable qu'ils ne souffriroient jamais que l'on conclût un accommodement dans l'Allemagne sans y être compris, pour ne se voir pas tomber sur les bras le faix de la guerre dans les extrémitez où sont reduites leurs affaires.

Qui pourtant ne se relâche point sur les préparatifs de la Campagne.

Vous verrez, Messieurs, que les termes de la Lettre de Monsieur le Duc de Baviere sont bien clairs & bien positifs. Néanmoins il ne seroit pas de la prudence d'interrompre d'un moment, (comme il semble vouloir l'insinuer) les appareils pour la prochaine Campagne, mais il faut au contraire redoubler plûtôt les soins que l'on en prend, s'il étoit possible, afin de faire redoubler aussi en nos parties l'envie qu'elles ont de la Paix, & qu'elles perdent toute esperance de nous pouvoir amuser par des negociations captieuses; & c'est de cette sorte que l'on en usera ici.

Ce n'est pas que plusieurs raisons ne doivent persuader que celle-ci est d'autre nature. L'Empereur a un extrême besoin de la Paix, parce qu'un seul des accidens qui arrivent tous les jours dans les armées, est capable de ruïner pour toûjours sa grandeur, & de le mettre dans un état dont il ne se puisse relever. Il ne veut point pour cette consideration, hazarder le succès de la prochaine Campagne. Il voit qu'il ne peut conclurre l'accommodement en si

peu

peu de temps ſans donner entiere ſatisfaction aux Couronnes. Les Lettres de Monſieur de la Thuillerie nous doivent perſuader qu'il eſt rebuté de la créance dont on l'a flaté qu'il pourroit ſeparer les Suedois d'avec nous ; il eſt preſſé de faire la Paix par une bonne partie des Princes & Etats de l'Empire, & bien vivement par Baviere, qui eſt le plus conſiderable. Il eſt donc à croire qu'il s'y porte ſincerement, quoi que nous n'en aions l'obligation qu'à la pure néceſſité qu'il en a. Le Duc de Baviere d'ailleurs fait les mêmes reflexions, & outre celles-là que s'il vient à mourir devant la Paix ſes enfans courront riſque d'être ruïnez, ou par un parti ou par l'autre. Il la ſouhaite donc ardemment, & il trouve moien de la conclurre, non ſeulement en obligeant une grande Couronne par la façon dont il s'eſt porté pour lui faire avoir ſatisfaction, mais en trouvant en cette même ſatisfaction un notable avantage pour lui & pour ſa Maiſon, outre qu'il lui demeurera une porte ouverte, par laquelle la France lui pourra tendre les mains, & le proteger, ſi jamais les Eſpagnols le vouloient inquieter, & avec un titre plus ſpecieux que par le paſſé, puis que nous l'aſſiſterons en qualité de Prince de l'Empire. Et tout cela ſe fait aux dépens de la Maiſon d'Aûtriche, à la diminution de laquelle il a l'interêt que chacun ſait.

Depart de Monſieur de Turenne.

Monſieur le Maréchal de Turenne eſt parti. Le fond particulier pour la ſubſiſtance de ſon Armée eſt non ſeulement fait, mais l'argent en eſt envoyé, & l'on a pourvû à toutes les cho-

ſes

ſes neceſſaires pour la mettre en campagne. Enfin on n'omet aucune choſe imaginable pour faire qu'elle ſoit plus forte & plus belle qu'elle n'a jamais été, & j'oſerois même en répondre, pourvû que Bonichauſen faſſe ſon devoir, & qu'il vienne de Hambourg ſeulement les deux tiers des troupes que le Sieur de Meules nous a fait eſperer. La Lettre de Baviere n'a ſervi qu'à nous faire redoubler tous nos ſoins en cela, & à faire partir ledit Sieur Maréchal deux jours plûtôt.

Affaires du Roi d'Angleterre. Je ne laiſſe rien en arriere de ce qui peut ſervir à ſoûtenir les affaires du Roi d'Angleterre, & on ne lui refuſe nulle des aſſiſtances qu'on lui peut donner, mais comme lui même contribuë à ſa perte, ſe laiſſant aller à de mauvais Conſeils qu'on lui ſuggere, je crains extrémement que pour beaucoup que la France faſſe, elle aura de la peine à le maintenir. Pour cela il ne me ſemble voir que deux voies : l'une, ſi la Paix générale ſe faiſoit ; car alors ſes Sujets, apprehendant les reſolutions de cette Couronne, ne s'éloigneroient pas tant d'un accommodement raiſonnable, & pourroient bien-tôt retourner ſous ſon obeïſſance : & l'autre, ſi nous aſſiſtions dès à preſent ledit Roi, en ſorte que nous contraigniſſions les Parlementaires à ſe mettre à la raiſon. Mais il ſeroit bien malaiſé que nous nous engageaſſions ſi avant tant que nous aurons d'autres guerres ailleurs. Cependant je ne voi quaſi point de ſalut pour ledit Roi, qu'en l'un de ces deux moiens. Vous ne ſauriez croire, Meſſieurs, à quel point je me tourmente continuel-

La France ne l'aſſiſte que foiblement.

tuellement pour cela ; mais les remedes ne profitent pas comme je souhaiterois ; non seulement parce que le mal est grand, mais aussi parce que le malade ne contribuë pas de son côté ce qu'il devroit à les faire valoir pour sa guerison.

Je considere ce que vous me mandez touchant la conduite que l'on doit tenir avec le Duc Charles, quand on conclurra la Paix, & j'ai trouvé l'avis extrémement judicieux, & digne de vôtre prudence. Il faudra s'en souvenir en son temps. Je vous adresse les avis que nous avons eû cette semaine de Rome, entre lesquels vous trouverez une Bulle nouvelle contre les Cardinaux qui sortent de l'Etat Ecclesiastique sans permission de sa Sainteté, qui perdront dans les premiers six mois les revenus de leurs charges & de leurs benefices, dans les seconds six mois leurs charges & leurs benefices mêmes, & dans les trois mois suivans qui sont quinze en tout, ils encourent la privation du Cardinalat même, si le Pape le veut, & cela nonobstant tout commandement d'Empereurs, de Rois & de Potentats.

Bulle contre les Barberins.

Il est aisé de voir par toute la teneur de ladite Lettre qu'elle n'est que contre les Barberins, & contre la France, qui en a pris la protection. On étudie là-dessus afin que le Roi ne reçoive pas le préjudice, que l'on a eu dessein de lui faire, & à son service. Cependant les premieres remarques que chacun y a faites, sont les présentes, dont le Pape se sert, pour vouloir la présence des Cardinaux à Rome, qui est pour prendre leurs avis, & leurs Conseils dans les affaires

faires importantes comme étant *in partem sollicitudinis vocati* : Et cette Bulle même, qui eſt de la conſéquence qu'un chacun voit, par les ſuites qu'elle peut avoir, a été faite, ſans qu'on en ait dit un mot à aucun Cardinal; quoi qu'ils euſſent tous dû la ſouscrire ſi on n'eût paſſé par deſſus les formes accoûtumées.

On trouve qu'elle eſt contraire au droit naturel, & que tous les Papes, & tous les Conciles, qui ont diſcuté cette matiere, ont toûjours eu égard à la crainte legitime.

Que la privation du Cardinalat eſt une peine, qui juſques ici n'a été ordonnée que pour les Crimes de leze Majeſté divine & humaine, c'eſt-à-dire, hereſie, ou conſpiration contre la perſonne de ſa Sainteté.

Que la Bulle eſt injurieuſe à l'autorité des Rois, qui peuvent ſe ſervir des Eccleſiaſtiques comme des autres Sujets, & il leur eſt même défendu par les loix de ſortir du Roiaume, ſans expreſſe permiſſion du Prince.

Les Eſpagnols ont bonne grace de vouloir maintenant dire que nous avons recherché à Madrid par le moien du Nonce, la belle offre qu'ils firent dernierement de remettre tous les differens au jugement de la Reine; & de vouloir, par cette fauſſeté, inſinuer à nos Alliez, que c'étoit à deſſein d'introduire une negociation particuliere à Paris. Cet artifice ſe détruit de ſoi-même, & je ne ſai pas ce qu'ils pourront répondre quand on les fera ſouvenir, combien de voies ils ont tentées pour pouvoir propoſer ici quelque choſe ſans que *jamais* on

on ait voulu se relâcher seulement à écouter.

Je vous envoie la Copie d'une nouvelle Lettre que Monsieur le Nonce a reçue cette semaine du Marquis Mathei, à laquelle on ne répondra que par un refus à l'accoûtumée.

Depuis ce Memoire achevé, j'ai eu avis de très-bon lieu que Pegnaranda avoit écrit, il y a déja quelque temps, à Bruxelles, que les Mediateurs avoient dit que vous autres, Messieurs, les aviez plusieurs fois entretenus, & même pressez du Mariage de l'Infante avec le Roi, en lui donnant en dot les Païs-Bas, & que vous leur aviez dit que vous ne doutiez pas, que les Espagnols ne s'y portassent d'autant plus volontiers, qu'outre les autres raisons, qui les y convioient, ils étoient comme assûrez de voir par ce moien, avant trois ou quatre Années, la guerre allumée entre la France & Messieurs les Etats.

Vous devez faire état de cet avis duquel vous vous servirez comme vous le jugerez plus à propos, vous en ouvrant aux Mediateurs, & vous plaignans à eux de ce que le tour que nous ont joüé dernierement les Ministres d'Espagne en Hollande, sous la couverture de la proposition qu'ils nous ont faite, a eu sa principale origine dudit raport; si ce n'est que ç'ait été une pure invention de Pegnaranda; le tout est pourtant entierement remis à vôtre prudence.

LETTRE

De Monſieur de Brienne auſdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 31. Mars 1646.

La Province de Hollande s'arroge trop d'autorité ſur les autres. La Franche-Comté ne pourroit pas dédommager de l'Alſace. Affaire de Madame la Landgrave. Le Baron de Dhona arrive à Paris de la part de l'Electeur de Brandebourg. Lequel prétend du Roi le titre de Frere. On le lui refuſe. Il faut faire reproche aux Mediateurs d'avoir tant fait valoir la propoſition des Eſpagnols.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

BIen que j'écrive à deſſein d'accuſer la reception de vôtre depêche du 17 du Courant; je n'ai pourtant pas celui d'y faire réponſe. J'entreprendrois quelque choſe au delà de mon devoir, de le faire ſans que ſa Majeſté eût eu information du contenu en vôtre Lettre, laquelle m'aiant été rendue le 27 au ſoir, ne put être dechiffrée que le lendemain matin qui n'étoit pas jour de Conſeil, & je ne jugeai pas en devoir demander un extraordinaire, pour deux raiſons.

La premiere, qu'il n'eſt pas queſtion de rien preſcrire, & que vôtre Lettre tend plûtôt à nous

nous donner information de ce qui se passe au lieu où vous êtes, qu'à desirer des ordres.

La seconde, que tous ceux que vous pouvez esperer vous ont été envoiez : le Secretaire Coiffier aiant été suivi du Courier Saladin, lequel a été chargé d'une très-ample depêche. Je pourrois ajoûter à ces considerations une troisiéme; savoir, que nous avions bien jugé que les Mediateurs ne seroient pas trop satisfaits de ce qui vous a été ordonné de leur dire, soit que nous soions persuadez qu'ils penchent un peu trop du parti le plus foible, comme c'est l'ordinaire de ceux qui remplissent la place de Mediateurs, que pour être interessez, par divers respects, de souhaiter d'avancer la Paix, quand elle ne devroit pas durer, & que les conditions sous lesquelles elle auroit été consentie, pussent être condamnées. Il vaut bien mieux qu'ils aient du degoût de la maniere d'agir, que si les Hollandois avoient conservé leur soupçon. Mais ils reviendront peu à peu de leur apprehension, & par la suite de la negociation reconnoîtront, que nous avons marché envers eux en cette rencontre, avec toute la sincerité qui devoit être attendue de nôtre bonne foi. La division qui est entre les Provinces, la trop grande autorité, que se veut arroger celle de Hollande, la haine que quelques-unes de leurs Communautez portent au Prince d'Orange, causent bien des desordres, & jusqu'à present leur Ambassadeur ne nous a pas pressé de passer le Traité de la Campagne, & il semble qu'il tarde à le proposer,

La Province de Hollande s'arroge trop d'autorité sur les autres.

& cela par ordre de ladite Province, afin que ce lui soit un prétexte de ne point consentir à des levées extraordinaires, sans lesquelles il n'est pas possible que ledit Prince d'Orange puisse rien entreprendre contre l'Ennemi, & ils taisent malicieusement à leurs peuples la disposition, en laquelle ils savent que nous sommes de ne rien faire au dessous de ce qui est accoûtumé, même de faire un effort, pourvû qu'ils s'engagent de leur côté à faire le semblable.

Je ne doute point que quand vôtre depêche aura été lûe, vous ne soiez louez de la conduite que vous avez tenue tant avec les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats, qu'avec ceux du Duc de Baviere. Lisant comme j'ai fait avec grande attention, les ouvertures que vous leur avez faites, & leurs réponses, j'ai jugé comme vous qu'ils n'ont pas le dernier secret de leur Maître, & que les Espagnols & les Imperiaux se sont accordez de traiter de nôtre satisfaction conjointement, & cela par les raisons que vous avez pénétrées, ausquelles je defére d'autant plus que je les tiens très-prudentes pour eux. Mais celles qu'il y a de vouloir pour l'ordinaire ce qui est apprehendé ou rejetté par l'Ennemi, me feroient appuier fortement à ne pas se departir de l'Alsace, laquelle ne peut pas être compensée par la Franche-Comté, parce que la situation, la grandeur & valeur d'un Païs à l'autre sont toutes differentes.

La Franche Comté ne pourroit pas dedommager de l'Alsace.

Affaire de Madame la Landgrave.

Pour vous obéir, je presenterai à sa Majesté le Memoire de Madame la Landgrave. Je crains bien qu'il sera mal reçu; néanmoins je ferai

mon

mon dernier effort, étant persuadé que c'est être bon ménager, que d'être prodigue en la conjoncture presente des affaires.

Vous aurez été avertis par le Resident Brasset de la bonne disposition qui paroît en quelques-uns des principaux de Messieurs les Etats de favoriser les intérêts de cette Princesse, & que bien loin de se croire arbitres ou juges du different qui est entre elle & le Comte d'Oostfrise, ils se déclarent simples Mediateurs. Si c'est le sentiment de Messieurs les Etats, l'on doit esperer que l'affaire sera ménagée, & en toute extrémité qu'ils laisseront aux parties vuider leur different, sans y prendre part.

Le Baron de Dhona arrive à Paris de la part de l'Electeur de Brandebourg.

Enfin le Baron de Dhona qualifié par son Maître Burggrave, a commencé à faire les visites, & fait poursuivre l'audience de leurs Majestez, m'étant venu trouver pour me prier de l'avancer, & de faire en sorte qu'il soit bien-tôt expedié. Il m'a fait entendre que la Lettre qu'il a apportée étoit conçue en termes qu'elle pouvoit plaire, & que son Maître de sa seule générosité, & du respect qu'il portoit à cette Couronne, s'étoit disposé de traiter de Majesté le Roi & la Reine, sur l'esperance qu'il a conçue des discours qu'il a recueilli de vôtre Altesse & de vous, Messieurs, que sa Majesté ne se laisseroit pas vaincre de civilité, & qu'il étoit en droit de prétendre le titre de Frere, puis qu'il étoit donné aux Archiducs & à Savoie, qui n'ont pas de competence avec lui. Qu'il ne mettoit point en negociation ce qu'il feroit, & ce qui lui seroit donné, mais qu'il vouloit

Lequel prétend du Roi le titre de Frere.

bien que j'entendisse, que si on ne correspondoit point par quelque chose d'extraordinaire à la soûmission, qu'il ne vouloit pas être garand qu'on la continuât. Je lui ai répondu, que sans rien mettre en negociation non plus que lui, j'étois obligé de lui dire, qu'il demandoit ce qu'il ne pouvoit pas prétendre, & ne donnoit que ce que quatre Electeurs ont accoûtumé de rendre. Que l'exemple qu'il a donné de l'Archiduc Albert & du Duc de Savoie ne fait rien pour lui, s'il ne se veut soûmettre à les suivre entierement. Qu'ils écrivent en François & donnent du Monseigneur. Cela l'a un peu surpris, comme ce que je lui ai dit, pour combattre un exemple qu'il croioit juger sa cause, puis que le feu Roi Henri le Grand écrivant à l'Electeur Palatin, l'avoit honoré du titre de Frere. Je lui ai fait remarquer avoir commencé au temps qu'il n'étoit que Roi de Navarre; & que sans convenir que cela eût été continué, je lui pourrois dire, qu'aiant commencé une façon d'écrire, on ne l'interrompt pas pour l'ordinaire; mais pour faire voir que cela n'acquiert nul titre on revenoit avec le successeur à l'ancien usage; lequel bien conseillé n'en avoit pas témoigné du mécontentement, & se faisant justice, avoit reçu avec honneur & respect les Lettres que le Roi lui avoit écrites. Nous nous sommes separez avec beaucoup de civilité & si je dois donner créance à Monsieur de Bregy, cet Electeur aura bien-tôt de deça un de ses plus afidez Ministres. Je ne vous saurois dire ce qui doit être proposé par celui-ci; pour-

On le lui refuse.

pourtant j'en ose juger, qu'il veut demander que le Roi s'interpose de faire accommodement entre lui & Neubourg pour ce qui est de la succession de Juliers. Je tiens qu'il voudroit que le Traité provisionnel fût passé definitif, & qu'il fût satisfait à de certaines conditions promises que par de petites cavillations on a voulu éluder. Je ne manquerai pas de vous tenir instruits de ce qu'il proposera, & de ce qui lui sera répondu, & finirois cette Lettre par vous souhaiter les bonnes fêtes, n'étoit que je viens de me souvenir, que j'ai reçu une depêche de Monsieur d'Antonville, en date du 28. de ce mois, qui porte que l'Electeur de Treves s'est tenu pour content de la ratification de son Traité, sous les modifications y apposées. D'où il se peut conclurre que ne s'interessant point en son propre fait, savoir de ravoir Philipsbourg, il ne se souciera pas beaucoup de ce qu'on demande aux autres, & que sur les ordres que ledit d'Antonville doit lui demander pour ses Deputez, ils seront mieux disposez que par le passé.

Par ce qui suit vous verrez que tous ceux du Conseil de sa Majesté ne sont pas de même avis que moi; & que son Eminence, aiant vû par la Lettre que vous lui avez écrite ce qui s'étoit passé entre vous & les Mediateurs, a jugé qu'il ne falloit pas differer un moment à vous faire savoir combien sa Majesté étoit scandalisée de leur maniere d'agir, & m'aiant dit de me trouver chez elle au retour de ses devotions, où Monsieur le Duc d'Orleans s'est aussi rendu, il

a été déliberé sur vôtre depêche, & par l'avis de son Altesse Roiale, & de son Eminence, sa Majesté m'a commandé de vous dire, que bien qu'elle ne se doive pas arrêter beaucoup à vous dire précisément ce que vous avez à faire, aiant satisfait à tout ce que vous pouvez desirer d'elle par les depêches que Coiffier & Saladin vous ont portées, elle ne peut se taire, apprenant que les Mediateurs s'efforcent tant de relever & donner prix à une proposition vaine & de nulle substance, comme celle qu'ils ont avancée de la part des Espagnols, & qu'ils rejettent & méprisent une semblable que vous avez eu ordre de leur présenter, qui peut être soûtenue par des raisons solides, ainsi que vous l'avez pû remarquer, & combien l'autre avoit été artificieusement avancée par les Espagnols, lesquels dans le même moment qu'elle devoit être faite s'éforçoient de persuader aux Alliez que sa Majesté avoit conclu avec eux. Et bien que la verité de son procedé ait étouffé le mensonge, il n'a pas laissé de donner des impressions aux Hollandois, & la division qui est entre la Province de Hollande & les autres, & l'animosité que celle-là continuë d'avoir contre la personne du Prince d'Orange ont causé dans leur République tant de trouble, qu'on a bien de la peine à l'assoupir. Et cette belle proposition a servi & sert de prétexte à la Province de Hollande de differer à consentir aux levées extraordinaires, sans lesquelles Monsieur le Prince d'Orange ne sauroit mettre en campagne. Il n'y aura pas de mal de faire remarquer aux Mediateurs, que la vûë des

Il faut faire reproche aux Mediateurs d'avoir tant fait valoir la proposition des Espagnols.

des ennemis, que l'on avoit pénétrée eſt maintenant découverte.

J'avois bien prevû que ce que vous avez fait entendre aux Députez de Baviere, ſeroit aprouvé. On n'a pas jugé qu'il reſtât rien à faire que vous n'euſſiez prevû & executé avec beaucoup de prudence, & l'on ſe promet de celle de ce Prince, qu'il donnera ordre à ſes Plenipotentiaires d'entrer en Traité avec vous, & de chercher les moiens d'aſſûrer ſa condition. Et bien qu'il paroiſſe beaucoup de franchiſe au procedé des Suedois, ſelon que vous nous l'avez mandé, s'étant comportez à Oſnabrug envers les Députez des Princes, qui ont dépendance vers eux, de la ſorte que vous le pouvez déſirer, ſi eſt-ce que l'on ne laiſſe pas de vous exhorter de les veiller de près, tant l'on juge qu'il importe de n'être pas ſurpris, ou abandonné par eux.

Quelque ſoin que j'aie pris, en donnant part du Memoire de Madame la Landgrave, & de ſes neceſſitez, d'appuier ce que vous avez deſiré, il a été inutile. Une neceſſité que l'on ne ſauroit ſurmonter empêche qu'elle ne ſoit ſecouruë du ſurplus du ſubſide extraordinaire qu'elle auroit bien deſiré. En marquant de ſe contenter de ce qui lui a été ottroié, faiſant un effort de remettre ſes troupes, & favoriſant nos levées, comme elle le doit faire pour ſon propre intérêt, ce ſera donner lieu de reproposer ce qui la concerne; & il ſe pourroit trouver une conjoncture favorable, de laquelle j'eſſaierois de profiter.

MEMOIRE

Du Roi aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 31. Mars 1646.

On fouhaite que les Plenipotentiaires François refutent un libelle des Efpagnols. On reproche à l'Ambaffadeur de Hollande la conduite de fes Maîtres & leurs ombrages mal fondez. On commence à ne pas bien efperer de l'Echange. Autres conditions à propofer à l'Efpagne, s'il n'a pas lieu.

SI nous avions befoin de nouvelles preuves pour favoir au vrai quelle a été l'intention des Efpagnols en la propofition qu'ils nous ont faite, le temps nous en fournit tous les jours, & nous fait toucher au doigt que le feul but en cela n'a été que celui qu'ils ont toûjours eû, de divifer la France d'avec fes Alliez. Cela a paru encore bien évidemment par le libelle qu'ils ont fait jetter depuis peu dans les Villes des Provinces-Unies, intitulé, *Le Caquet François*, lequel je ne vous envoie pas, m'affûrant, que s'il n'eft parti de Munfter même, il y aura été auffi-tôt, comme au lieu, où, felon l'intention de l'Auteur, il devoit faire fon effet principal.

Comme toutes les perfonnes qui font ici, & qui

qui ont pleine intelligence de ces affaires-là, sont si extraordinairement occupées qu'elles ne peuvent donner aucune partie de leur temps à ces sortes d'écrits ; on souhaiteroit bien que quelqu'un de Messieurs les Plenipotentiaires se voulût charger d'y faire quelque réponse succincte qui servît du moins dans ce temps, à détromper les peuples. Monsieur le Cardinal Mazarini a parlé de la part de sa Majesté comme il faut à l'Ambassadeur de Messieurs les Etats, sur ce qu'ils ne lui ont pas encore envoié le pouvoir pour le Traité de la Campagne prochaine, & sur le procedé que l'on tient en Hollande, où l'on déchire les François, & où l'on témoigne grande aversion pour cette Couronne, & inclination à s'accommoder avec les Espagnols, quoi qu'ils n'aient que tout sujet de se loüer de la sincerité de leurs Majestez & de leur affection. Les artifices de nos ennemis prevalent à tel point parmi ces peuples qu'ils semblent capables de les faire hésiter en leur devoir, & dans leurs obligations. Il n'a été rien oublié pour lui bien faire connoître le vif sentiment que leurs Majestez en ont, & lesdits Sieurs Plenipotentiaires parleront aux mêmes termes à leurs Députez qui sont à l'Assemblée.

On souhaite que les Plenipotentiaires François refutent un libelle des Espagnols.

On reproche à l'Ambassadeur de Hollande la conduite de ses Maîtres, & leurs ombrages mal fondez.

On envoie à Messieurs les Plenipotentiaires la Copie d'un article extrait d'une Lettre de Monsieur de Gremonville à Monsieur le Cardinal Mazarini, ne sachant pas s'il leur aura mandé la même chose. Ils pourront bien voir par là, quelle conduite tient Monsieur Contarini. Et il est remis à eux de se servir de cet-

te connoissance, ainsi qu'ils le jugeront plus à propos, la prudence requerant peut-être qu'on le dissimule dans les conjonctures présentes.

On a reçû ici quelques avis d'assez bon lieu, que le Comte de Trautmansdorff donne à entendre aux autres, d'être comme tombé d'accord avec les Ministres de Suede des conditions de leur Traité avec l'Empereur, & que pour l'accomplissement on n'attend que le retour du Courier que lesdits Ministres avoient depêché là-dessus à la Reine leur Maîtresse. On ajoûte que ce n'est pas que ledit Trautmansdorff soit assûré que les Ministres de Suede doivent signer le Traité, sans que celui de France soit resolu en même temps, mais qu'il croit que cela étant arrêté entr'eux, les Suedois presseront la France de relâcher beaucoup de ses prétentions, & y obligeront aussi les autres Princes, qui ont quelques interêts à demêler avec l'Empereur dans la Paix. Messieurs les Plenipotentiaires se prévaudront de cet avis avec leur prudence accoûtumée. Il semble qu'on en doit faire d'autant plus de cas, qu'eux-mêmes voiant que Trautmansdorff n'entamoit nulle sorte de negociation avec nous, ont deja soupçonné que la cause de son silence procedoit de l'attente où il étoit de quelque réponse de la Cour de Suede qui pourroit bien être celle-ci.

On commence à ne pas bien esperer de l'échange.

Il semble, vû les conjonctures presentes, la conduite des Espagnols, & le grand vacarme qu'il y a en Hollande, qu'il n'y ait plus lieu d'esperer beaucoup de l'échange; si ce n'est que sur

ce

ce que l'on manda par Saladin, touchant les avantages que pourroient y rencontrer Messieurs les Etats, on soit entré en quelque negociation. On croit donc que si les Mediateurs font quelque proposition de la part des Espagnols, comme il y a apparence ; on pourroit répondre que nous sommes prêts de signer la Paix, moiennant que nous demeurions en possession de ce que nos armées ont conquis en Flandres & en Luxembourg, avec les ajustemens que l'on a mandez pour la commodité commune, s'il est necessaire. Comme aussi du Roussillon compris Roses, faisant une Treve pour la Catalogne, & pour le Portugal, de la durée, s'il est possible, de celle que feront les Hollandois avec l'Espagne, au moins celle de Catalogne.

Autres conditions à proposer à l'Espagne, s'il n'a pas lieu.

De cette sorte si les ennemis veulent, l'affaire peut être ajustée en un jour, avec entiere satisfaction de Messieurs les Etats, avec lesquels nous n'aurions en ce cas rien à traiter touchant l'article 9. qui nous donne de l'embarras, puis que nous demanderions aussi bien qu'eux, une Treve pour une partie de ce que nous avons conquis, & nous serions aussi en pleine sûreté du côté des Catalans, qui est un point si délicat, & si mal aisé à être bien ménagé dans cette negociation.

Cette proposition faite dans un temps où nous sommes prêts de sortir en Campagne avec de grandes forces, & avec toutes les apparences de les faire réüssir utilement, ne peut être reçû qu'avec aplaudissement dans la Chrétien-

té ;

té ; mais il ſera bon que les Mediateurs ſoient bien perſuadez, que c'eſt tout ce à quoi l'on ſe peut porter de ce côté-ici, pour faciliter la Paix, & que ſi les Eſpagnols refuſent ce parti, il faut non ſeulement qu'ils ſe reſolvent à voir quel ſuccès aura la Campagne, mais que c'eſt une propoſition, à laquelle la France ne s'engage que dans le temps qu'elle la fait, prétendant en être quitte dès que les armées auront commencé d'agir.

Nous ne ſavons pas ce que le Nonce d'ici peut avoir écrit à celui qui eſt en Eſpagne, par le zéle peut-être qu'il a de voir la Paix dans la Chrétienté; mais nous ſavons certainement, que s'il l'avoit fait, il n'auroit mandé que ſon ſeul ſentiment. Nous croïons néanmoins, qu'en quelques termes qu'il l'ait exprimé, ce n'auroit pas été pour n'en tirer qu'un ſimple compliment, & qui n'eût autre but dans l'intention de ceux qui le font, que de débaucher les Alliez de la France, & non pas de conclurre avec elle un accommodement. Il faudroit que les Miniſtres qui ſervent le Roi, euſſent perdu le ſens, s'ils avoient conſenti que le Nonce écrivit pour obliger les Eſpagnols à une ouverture captieuſe, comme celle-là. Et il nous importe bien peu qu'ils envoient à qui bon leur ſemblera la Letrre qu'ils diſent avoir entre les mains dudit Sieur Nonce.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 14. Avril 1646.

Trautmansdorff s'est trompé en esperant d'être bientôt d'accord avec les Suedois.

MONSIEUR,

PArce que vôtre Lettre du 24. Mars n'a été apportée à Munster que bien peu auparavant que le dernier Ordinaire en partît, nous ferons réponse à certains points qui y sont contenus & à celle du 31. Mars en même temps.

Quand le Comte de Trautmansdorff a dit qu'il esperoit de grandes choses dans peu de jours, ce n'étoit pas une parole de vanité, dont sa conduite paroît bien éloignée. Mais il avoit esperé véritablement que dans Pâques les Suedois achemineroient leurs affaires avec lui, non pas peut-être pour faire un Traité séparé, mais au moins afin qu'étant d'accord avec eux, il pût avoir meilleur marché de nous par la hâte qu'ils avoient de conclurre, mais en cela il s'est mécompté. *Trautmansdorff s'est trompé en esperant être bientôt d'accord avec les Suedois.*

Monsieur de la Thuillerie sera bientôt en Hollande. Si en son absence il survenoit quelque affaire, où la présence de l'un de nous fût

fût néceſſaire, il n'y en a pas un qui n'y allât bien volontiers, & qui n'embraſſât avec joie l'occaſion de ſervir en quelque lieu que ce ſoit, où il pourroit être propre.

Nous avons eu la même conſideration que vous nous marquez touchant Ottaviani, qui nous a obligé juſques-ici de ne nous point intereſſer en ſon affaire, quoi que nous ne la croions pas ſi noire qu'on la publie, & que ç'ait été un artifice des ennemis pour empêcher qu'on ne lui donnât protection, ſachant l'horreur qu'on a en France contre de ſemblables attentats. Mais il ne s'eſt rien verifié d'approchant de cela contre lui, & chacun commençant à connoître que ç'a été une fauſſeté, nous croirions bien à propos de lui donner quelque aſſiſtance, ſi on peut, étant très-certain qu'encore qu'il n'ait point été chargé d'aucune commiſſion du Roi (que nous ſachions) ſi a-t-il été reconnu & conſideré dans toute la Cour de l'Electeur, long-temps avant ſa priſon, comme particulier ſerviteur de la France. Ce qui fait qu'on ne le peut tout-à-fait abandonner ſans en recevoir quelque préjudice dans le public, & refroidir ceux qui ont eu juſques-ici de pareilles inclinations.

Nous n'écrivons rien de ce qui ſe paſſe en Hollande, ne doutant pas que vous n'en ſoiez pleinement informé par le Sieur Braſſet. Les Lettres que les Ambaſſadeurs de Meſſieurs les Etats ont écrites d'ici, & le ſoin que nous avons eu de faire ſavoir audit Sieur Braſſet la façon dont nous agiſſons avec eux, n'ont pas
été

été inutiles à ramener les esprits de ce Païs-là dans un meilleur chemin. La plus grande crainte que nous aient donné les troubles qu'on y a suscitez étoit à cause de la Campagne. Aussi est-ce à quoi nous avons appliqué tous nos soins. Déja on nous mande qu'on espere que les resolutions s'y prendront conformes au desir de la France, & que Monsieur le Prince d'Orange, six Provinces entieres & la Noblesse de celle de Hollande sont favorables à nôtre intention.

Quelque chose que vous puisse avoir dit le Baron de Dhona, on ne s'est engagé à rien envers lui pour le traitement qui doit être fait à son Maître. On lui a dit qu'il ne devoit point entrer en capitulation ; mais faire de bonne grace ce que faisoient les autres Electeurs, & qu'il ne devoit pas douter qu'il ne reçût du Roi tout ce qu'il pourroit raisonnablement esperer.

Si l'intention de cet Electeur n'étoit que de demeurer aux termes du Traité provisionnel cidevant fait entre lui & le Duc de Neubourg, il seroit bien aisé d'accommoder leur different & Sa Majesté pourroit en ce cas contenter aisément l'un & l'autre de ces Princes. Mais quand les Ministres de Brandebourg parlent de cette affaire, ils portent bien plus avant les prétentions de leur Maître.

Monsieur de Traci écrit qu'il a besoin qu'on lui fasse remettre de l'argent pour la subsistance des levées. Nous n'entrons pas au détail dont il aura sans doute donné avis particulier. Mais nous vous supplions, autant que le service du

Roi vous est cher, de faire en sorte qu'il soit envoié ordre à temps pour faire fournir audit Sieur Traci les sommes necessaires, étant certain que le manquement feroit perir les troupes & rendroit inutile toute la dépense qui a été faite jusques ici, outre que cela seroit capable d'éloigner les affaires, & d'apporter du changement à la negociation qui semble prendre un bon chemin. Nous sommes &c.

RÉPONSE

Au Memoire du Roi.

Du 31. Mars 1646.

Ce que Monsieur de Gremonville a écrit de Venise de la conduite de Contarini se confirme. Offices des Bavarois plus efficaces que ceux des Mediateurs. On ne pourroit mettre à Munster sur le tapis la negociation de l'échange sans tout gâter.

LE Libelle intitulé: *Le Caquet François*, n'a point encore été vû ici. Nous essaierons d'en avoir un exemplaire, afin d'en mander nôtre sentiment, & de voir s'il y aura lieu d'y faire une bonne réponse, au cas que les affaires qui commencent à s'échauffer puissent donner le temps à l'un de nous d'y travailler.

Nous avons eu quelque avis de Monsieur de Gre-

Gremonville touchant ce qu'il a mandé à Monsieur le Cardinal Mazarini; mais non pas si particulier. Nous trouvons qu'il n'est pas sans fondement. Nous ne savons pas si le desir de la Paix fait agir Monsieur Contarini de la sorte, ou si c'est de mauvaise volonté. Quoi qu'il en soit, nous y prenons garde de près, & nos dépêches précedentes auront fait voir que nous ne traitons avec lui qu'avec circonspection. Nous le ménageons un peu à cette heure, à cause que le Comte de Trautmansdorff a quelque créance en lui, sans nous lier néanmoins de telle sorte aux Mediateurs, que quand nous trouvons quelqu'autre voie pour avancer nos affaires, nous ne nous en servions volontiers. Et de vrai, il nous paroît que les offices & l'entremise de Baviere est plus effective que la leur: En quoi il y a encore cet avantage que les Ministres de ce Prince ne considerent point les Espagnols.

Ce que Monsieur de Gremonville a écrit de Venise de la conduite de Contarini se confirme.

Offices des Bavarois plus efficaces que ceux des Mediateurs.

Il est certain que le Comte de Trautmansdorff a eu quelque esperance du côté de Suede & il a paru aussi que Messieurs Oxenstiern & Salvius en attendoient quelque réponse: Mais depuis qu'ils l'ont reçuë, ils ont agi de telle sorte que ledit Comte aiant cessé d'esperer s'est avancé avec nous.

La confusion qui a été jusques ici dans les Provinces-Unies, & le peu de disposition que les Espagnols témoignent à l'échange, nous ont fait croire que non seulement il eût été inutile d'en introduire quelque negociation avec les Deputez de Messieurs les Etats, mais que cela eût

On ne pourroit mettre à Munster sur le tapis la Negociation

 pû

à l'échange sans tout gâter. pû apporter un nouveau préjudice, tout nôtre ſoin aiant été de leur faire connoître qu'il ne nous en avoit jamais été parlé de la part des Eſpagnols.

Auſſi-tôt que les Mediateurs nous auront fait quelque offre conſiderable de la part des Eſpagnols, nous ne manquerons pas d'executer l'ordre qui nous eſt donné par le Memoire. Mais puis qu'on ne nous preſcrit pas le temps, nous croions bien que leurs Majeſtez auront agréable que nous choiſiſſions la conjoncture la plus favorable qui ſe pourra pour en tirer utilité, auquel cas nous ne manquerons pas de faire bien entendre aux Mediateurs que c'eſt tout ce à quoi on ſe peut porter du côté de la France pour faciliter la Paix.

Nous avons eu le bonheur de nous ſervir, en parlant aux Mediateurs, des mêmes raiſons qui ſont contenuës au Memoire touchant la Lettre écrite en Eſpagne, par Monſieur le Nonce Bagni; & ils n'ont pû s'en démêler, nous aiant dit eux-mêmes que la Lettre dudit Sieur Nonce portoit de faire à la France des propoſitions ſemblables à celles qui ſe faiſoient à Meſſieurs les Etats, ce qui ne ſe pouvoit pas entendre d'un compliment inutile ou artificieux. Ce que nous en avons écrit à la Cour n'a pas été avec opinion que l'éclat que les Eſpagnols en veulent faire importe au ſervice du Roi. Mais il nous a paru qu'ils croient faire préjudice audit Sieur Nonce le croiant affectionné à la France, dequoi nous avons jugé à propos qu'il fut averti.

LET-

LETTRE

Dudit Sieur Comte de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 7 Avril 1646.

Le Chancelier Oxenstiern défend les sentimens de son fils dans l'affaire de Mr. de la Barde. On signe avec les Hollandois le Traité pour la Campagne. On leur offre cent mille Ecus d'Extraordinaire, pourvû qu'ils augmentent leurs forces. Affaire du Margrave de Bade Dourlach. On a égard aux plaintes de la Ville de Strasbourg. Resident Palatin prétend qu'il faut demeurer au nombre de 7 Electeurs, ou le porter à 9, devant être impair. Madame de Savoye continuë à se laisser gouverner par Pianezze. Le Grand Duc ne passe à Rome que de foibles offices en faveur des Barberins.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre Lettre du vingt-quatre du passé, qui fut rendue le quatre du courant, nous a apris que les Suedois se comportent en vôtre endroit avec plus de franchise & de candeur que du passé, & que vous ne savez à quoi attribuer ce changement, ou à un ordre de leur Reine, ou à l'impression qu'ont fait envers eux les justes remontrances que vous leur avez faites. Quel que soit le principe de cette

moderation, & de cette conduite, il eſt à loüer. Si vous l'euſſiez prévuë vous euſſiez pû vous diſpenſer d'envoier en Suede Monſieur de Saint Romain, lequel a trouvé le Chancelier très-affermi à défendre l'opinion de ſon Fils, en ce qui concerne l'excluſion de Monſieur de la Barde aux Conferences qu'il prend avec les Miniſtres de l'Empereur; & leur Reine aiant aquieſcé aux remontrances qui lui avoient été faites ſur ce ſujet, & du depuis s'étant rendue aux avis dudit Chancelier, nous ſommes combattus de deux craintes, ſavoir, qu'elle revienne à ſon premier ſentiment, ou qu'elle ſe confirme au dernier. Auquel cas, il paroîtra que nous n'avons ſû emporter ſur elle ce qui paroît juſte aux yeux d'un chacun, & même à elle; ou bien ſe laiſſant vaincre, que nous aurons offenſé le Chancelier, lequel ploiant en ce rencontre, s'efforcera de s'en vanger en d'autres, qui feront de plus de conſéquence. Deſormais la choſe eſt faite ou faillie, & nous eſperons que la prudence dudit Sieur de Saint Romain, & de Monſieur Chanut les aura empêchez de s'embarquer en cette pourſuite, s'ils ont pénetré qu'elle pût déplaire au Chancelier.

Le Chancelier Oxenſtiern défend les ſentimens de ſon fils dans l'affaire de Monſieur de la Barde.

Ce qui vous a été dit par les Miniſtres de Baviere m'a confirmé l'opinion en laquelle nous vivons que leur Maître marche de bon pied: que s'il ne ſe déclare pas ouvertement pour nous faire avoir l'Alſace, il en peut être retenu par des conſiderations. Mais l'Ambaſſadeur de Veniſe, qui reſide en cette Cour, eſt mal averti, ou ledit Duc a fort preſſé l'Empereur. Il aſſû-

te qu'il l'a reduit à condescendre à nous donner satisfaction, & il ajoûte qu'elle seroit prise de l'Alsace ; mais pourtant après avoir essaié de nous en faire relâcher ; & quelques autres avis que nous avons, nous font croire, que ceux dudit Ambassadeur ne sont pas sans fondement, & que l'Espagne cherche de faire son Traité en concurrence avec l'Empereur. Plusieurs raisons les y peuvent obliger, mais comme ils essaient d'en profiter, pour diminuer nôtre recompense, c'est à vôtre Altesse & à vous, Messieurs, de prévenir le coup, & si bien prendre vos mesures, que Sa Majesté soit considerée & satisfaite, soit que les Traitez se concluent conjointement ou séparement.

La parole proferée par Noirmond fait bien connoître le déplorable état où sont reduites les affaires de son Maître, & que ce qui a été publié de nôtre accommodement avec lui, n'étoit que pour induire les Etats à faire le leur, sans attendre que nos conditions fussent ajustées; mais l'artifice n'a pas réüssi, & étant découvert a obligé Messieurs les Etats de nous rechercher de les assister, pour mettre en Campagne, & de faire quelque chose de considerable, à quoi nous avons aquiescé, & le Traité en fut hier signé, tant par l'Ambassadeur que par les Commissaires que Sa Majesté avoit députez pour traiter avec lui. Je vous en manderois les conditions n'étoit qu'elles vous sont connuës, ce Traité aiant été transcrit sur ceux des années passées. Il reste encore quelque chose à faire, comme de les obliger à faire une levée extraor-

On signe avec les Hollandois le Traité pour la Campagne.

dinaire, à quoi nous travaillons, & nous ne sommes pas hors d'esperance d'y réüssir. Et pour les hâter, nous donnons pouvoir à Monsieur de la Thuillerie, & en son absence à Monsieur Brasset, de promettre cent mille écus, outre le subside déja convenu, pourvû qu'ils entrent en cette obligation, avec ordre pourtant que si les Etats avoient encore envoié pouvoir à leur Ambassadeur de nous en requerir, de ne point passer l'office, crainte que la trop grande presse qu'on leur feroit ne retardât plûtôt qu'elle n'avançât l'affaire. Tels sont les Esprits des Peuples, à qui bien souvent ce qu'on leur propose pour le bien de leurs affaires, fait naître des soupçons & au lieu de profiter de l'occasion, ils font perdre ce que l'on a bien de la peine à recouvrer.

On leur offre cent mille écus d'extraordinaire, pourvû qu'ils augmentent leurs forces.

Nous aurons du temps pour examiner la Capitulation qui a été donnée par Monsieur d'Erlach au Marquis Guillaume de Bade Dourlach, puis que le Gentilhomme, qui doit venir ici poursuivre la réintegration du Marquis Frederic, n'est pas encore arrivé. Trouvez bon que je vous dise qu'il y a quelque chose qui se contrarie en vôtre proposition, de favoriser la prétention sans enfraindre la Capitulation, puis qu'elle promet la maintenuë à celui qui est en possession, dont l'autre désire qu'il soit tiré, & lui mis en la joüissance pleniere du Marquisat. On essaiera pourtant de faire quelque chose pour ledit Marquis Frederic, & hors que l'on se trouve lié par l'Accord, & si étroitement que sans Traité on ne le puisse enfraindre, il aura satisfaction.

Affaire du Margrave de Bade Dourlach.

Et

Et pour celle de Sa Majesté, & pour le repos de sa conscience, on n'oubliera pas de stipuler avec lui pour les Catholiques tout ce qu'il a autrefois promis, & qu'il est juste qu'il maintienne, recevant son bien de la main d'un Roi très-Chrétien & très-Catholique.

Quant aux interêts de la Ville de Strasbourg, ils ont été considerez à un point qu'il a été mandé à Monsieur le Maréchal de Turenne de déloger ses troupes des Villages, qu'ils reclament, sans considerer que l'on en a toûjours usé de la sorte, & que leur droit sur iceux n'est pas établi, en sorte qu'il ne puisse être debatu. Mais la raison que vous avancez, qu'il faut toûjours donner bonne opinion de nôtre moderation aux voisins de l'Alsace, & même à ceux qui y possedent des terres en souveraineté, a fait telle impression sur nous, qu'elle a prévalu sur celles qu'on y pourroit opposer. *On a égard aux plaintes de la Ville de Strasbourg.*

Le passeport que vous avez demandé a été accordé, & je le ferai remettre à Monsieur le Nonce, & sur la Lettre que vous avez écrite en faveur du Comte de Saint Vallier, je lui en ai expedié un pour aller au Comté. Il vous doit être bien obligé; puisqu'il lui avoit été souvent refusé; mais le respect qu'on a porté à vôtre Lettre, a fait surmonter les difficultez qui s'y étoient rencontrées.

On desireroit d'avoir vos avis, si une Treve de longues années entre l'Empereur & la Suede seroit utile au bon parti, & si les Suedois seroient pour y aquiescer. Le Resident du Prince Palatin m'a fait savoir que son Maître vous

étoit très-obligé des assûrances que vous lui avez données de considerer ses interêts. Il passa à me dire que la proposition d'un huitiéme Electorat étoit impossible, qu'il falloit demeurer à sept, ou en créer un neuviéme. Qu'on vouloit qu'il acceptât le huitiéme & qu'il rachetât le haut Palatinat, & que pour le bas Palatinat on offre de le lui rendre. Il trouvoit toutes ces ouvertures injurieuses & injustes, & celle de soûmettre ses differens avec Baviere à la décision de l'Empereur, très-captieuse. Qu'il se garderoit bien d'y entendre, & qu'il croioit que celle de faire tomber l'Alsace en la main du Roi (dont Baviere se laissoit entendre) étoit aussi de cette nature. Qu'il savoit qu'il n'en avoit ni la volonté ni le pouvoir. Je n'eus qu'à l'écoûter, & à l'assûrer que Sa Majesté auroit toûjours en dûë consideration sa Personne, sa Maison, & ses interêts.

Resident Palatin prétend qu'il faut demeurer au nombre de 7. Electeurs ou le porter à 9, devant être impair.

Les Ministres de Madame de Mantouë demandent des Lettres de Sa Majesté, pour vous recommander celui qu'elle a choisi pour son Plenipotentiaire, & qui les attend à Cologne pour s'en aller à Munster. Ils se sont donnez à entendre qu'ils prétendent les mêmes traitemens que ceux qui sont rendus à ceux de Savoye; je leur répondrai que vous suivrez l'Exemple du Nonce & du Comte de Nassau, & quoi qu'ils remontrent, on ne se relâchera pas à plus que ce que j'ai à vous dire, & que vous observerez, s'il vous plaît. Quant à ce qu'ils desirent que les differens qu'ils ont avec la Maison de Savoye soient terminez, c'est bien nô-

tre

tre intention; mais quand cela devra être proposé, c'est ce qui est remis à vôtre jugement, qui savez à quoi nous sommes obligez, & ce que porte le Traité de Quierasque, contre lequel cette Altesse reclame. Vos instructions sont précises sur cette matiere; il vous plaira les relire, & s'il échet quelque chose à faire, qui y soit contraire, en avertir Sa Majesté.

Si elle avoit à justifier l'excès de sa bonté, elle n'auroit qu'à faire connoître au monde le zele, avec lequel elle défend les interêts de la Maison de Savoye, & comment son affection est cultivée par Madame de Savoye, laquelle, ni par le souvenir des bienfaits, ni par la crainte de ce qui lui pourroit arriver, ne sauroit se moderer, suivant toûjours les Conseils d'un homme ennemi de la France. Sa Majesté s'est trouvée en termes de faire proposer à cette Altesse d'éloigner de sa confidence le Marquis de Pianezza, de ne permettre pas qu'il approchât le Duc, & qu'on eût soin de mettre auprès de lui des personnes sages & moderées, & qui eussent déference & respect pour cette Couronne; mais enfin Elle s'en est abstenue & pour l'heure Sa Majesté s'est contentée de me commander de vous donner information de l'état où sont les affaires; afin que vous ne vous engagiez à rien, qui rende cette Altesse moins obligée à dépendre de ses bonnes graces; bien que l'on prévoie qu'il sera d'obligation de restituer les Places que l'on occupe dans ses Etats, si est-il bon qu'elle connoisse que c'est un effet de pure grace & bonté, & que pour tirer cet avantage, elle

Madame de Savoie continuë à se laisser gouverner par Pianezze.

elle fasse les avances qui lui conviennent. Les Princes ses beaux Freres sont dans un autre sentiment, condamnant celui de Son Altesse, & ils ont fait paroître qu'ils ne se sont pas oubliez des graces & des bienfaits qu'ils ont reçû. Le Prince Thomas est parti si plein de gratitude & de zele au service de Sa Majesté, qu'on a sujet d'esperer de lui de grandes choses.

Nous ne nous en promettons pas de petites de nôtre Armée Navale. Elle est considerable & par le nombre des Voiles & des Galeres, dont elle est composée, & par le nombre des gens de pied & de cheval, qui seront embarquez. Les recrues de celle de terre marchent, & nous serons trompez, si elles ne sont plus complettes que l'année passée. Chaque Officier s'efforce, aussi Sa Majesté prend soin de faire paier ceux d'entr'eux qui ont des pensions, & à tous, les montres & les quartiers d'hiver.

Je n'ai rien eu de Rome par le dernier Ordinaire, qui mérite de vous être mandé, sinon que les Barberins se trouvent justifiez, par les comptes de la Chambre, de tout ce qu'on leur vouloit mettre sus; mais cela ne modere pas les passions de ceux qui sont en autorité. L'Ambassadeur Extraordinaire de Venise n'a pû amolir le cœur du Pape. Le Grand Duc le condamne, & déclare vouloir passer les offices qu'il convient. Si la raison, la crainte, ou le respect lui impriment ce sentiment, c'est ce qui nous est inconnu, comme aussi s'ils sont passez avec la chaleur, qu'il s'efforce de vouloir persuader. On n'a pas sujet d'être satisfait ni des uns

uns ni des autres, tant que les paroles ne seront suivies d'effets solides, & il y a lieu de croire, qu'on n'en doit pas attendre du Grand Duc, puis que les paroles de ses Ministres ne sont pas précises à le faire.

Le Grand Duc ne passe à Rome que de foibles offices en faveur des Barberins.

Le nommé Glazer, duquel je vous ai autrefois parlé, est parti pour Strasbourg, en intention de vous aller trouver. Il est de la connoissance de Monsieur Godefroi, & vous jugerez bientôt de sa suffisance.

Depuis ma Lettre écrite, on s'est assemblé, & a été resolu au Conseil le Memoire du Roi, qui sera joint à cette depêche, par lequel vous verrez comme on prend grand soin d'avancer la negociation de la Paix. Je suis & serai toute ma vie,

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

Vôtre, &c.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 7. Avril 1646.

L'Empereur à toute extremité cedera l'Alsace. Les Plenipotentiaires François ne doivent se relâcher sur Philipsbourg qu'à l'extremité. Les Etats promettent de mettre 25. mille hommes en Campagne

gne dans le 4. de Mai. Les Espagnols veulent gagner par argent les Députez de Hollande pour obtenir des Etats un accommodement separé. Ils emploient à cela Noirmond & Friquet. On voudroit que le Duc Charles de Lorraine se saisit d'une des Provinces de Flandres.

ON envoye ausdits Sieurs Plenipotentiaires la copie de ce qu'écrit cette semaine-ci le Duc de Baviere, par laquelle il semble qu'il ne parle pas si positivement qu'il a fait en la précedente, de la resolution où il avoit porté l'Empereur d'accorder à la France la satisfaction qu'elle prétend en Allemagne. On ne sait si cela ne procede point de la pensée que les Espagnols peuvent avoir suggerée depuis à l'Empereur, d'essaier de nous contenter, en nous cedant la Comté de Bourgogne, plûtôt que l'Alsace, (comme l'on a ici avis de deux ou trois endroits differens que l'on devoit bientôt en faire la proposition ausdits Sieurs Plenipotentiaires,) & de ce que l'Empereur aura peut-être recherché Baviere de ne nous pas découvrir le secret de ce qu'il lui a promis, attendant quel effet cette ouverture pourra faire à leur avantage.

On tient pour certain néanmoins que quand ils nous la verront rejetter bien loin, & qu'ils nous reconnoîtront bien fermes, & bien resolus à ne nous relâcher jamais sur ce point, ils se disposeront aussi tôt à y condescendre. Ce sont les termes ausquels l'Ambassadeur de Venise, qui est ici, en a parlé depuis deux jours à Mon-

à Monsieur le Cardinal Mazarin, & à Monsieur de Brienne, les informant de l'engagement où s'est mis l'Empereur avec l'Envoyé de Baviere, à ce que lui écrit son Collegue, qui est en substance qu'il se défendra autant qu'il se pourra de ceder l'Alsace, mais que s'il le faut à la fin, pour avoir la Paix de l'Empire, il y donnera les mains.

L'Empereur à toute extrémité cedera l'Alsace.

Il est superflu de se mettre en peine de leur deduire les raisons pour lesquelles nous ne devons point accepter la Franche-Comté pour l'Alsace & Brisach, elles sont trop évidentes, sur tout quand on a la connoissance des affaires que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont.

Quand les Ministres de Baviere & les Imperiaux se moquent de la fermeté desdits Sieurs Plenipotentiaires sur le sujet de Philipsbourg, & qu'ils disent de savoir qu'ils n'ont pas ordre d'y insister, c'est une chose qu'ils devinent, mais dont ils ne sauroient avoir que des doutes, l'affaire aiant été resolue comme on l'a mandé, en presence seulement de Monsieur le Duc d'Orleans, Monsieur le Prince, & de Monsieur de Brienne. Et quand lesdits Sieurs Plenipotentiaires soûtiendront fortement le contraire (jusques à ce qu'il soit tems de déclarer la facilité que nous y apporterons,) les uns & les autres seront bien-tôt détrompez de leur créance. Et cela pourra servir à hâter la resolution de la Cession de l'Alsace.

Les Plenipotentiaires François ne doivent se relâcher sur Philipsbourg qu'à l'extrémité.

On a beaucoup de joie d'apprendre que les Suedois reprennent le bon chemin & que lesdits Sieurs Plenipotentiaires aient eu satisfaction

de

de leur conduite dans la conclusion qui a été prise en l'Assemblée des Etats d'Osnabrug touchant nôtre satisfaction, & sur la demande du passeport pour les Députez du Duc Charles.

Les Etats promettent de mettre 25000. hommes en Campagne dans le 4. de Mai.

Hier fut signé le Traité pour la Campagne avec Messieurs les Etats, par lequel ils s'obligent de mettre vingt cinq mil hommes en état dans le 4. Mai. Voila, Dieu merci, une affaire finie heureusement après tant de vacarmes qu'avoient excité dans la Province de Hollande les artifices des Espagnols, que l'on reconnoît tous les jours plus clairement n'avoir eu autre but en la belle proposition qu'ils firent, de remettre tout au jugement de la Reine, si ce n'est de donner telle apprehension à Messieurs les Etats, que la France ne se fût accommodée sans eux, que l'alarme qu'ils en prendroient les obligeât à nous prévenir & à conclurre leur accord, sans attendre le nôtre. Tout est en bonne assiete de ce côté-là, & on prétend encore obliger la Province d'Hollande en certaines choses qu'elle desire sur le sujet de la negociation, qui la convieront de plus en plus à être favorable aux desseins communs, & à considerer Monsieur le Prince d'Orange, par les mains duquel on prendra soin de faire passer la satisfaction qu'ils en recevront.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne peuvent mieux répondre qu'ils ont fait à la belle proposition que les Espagnols n'ont pas eu honte de nous faire porter en dernier lieu par les Mediateurs. On n'a rien à leur dire sur ce sujet, si

ce

ce n'eſt qu'il eſt à croire que quand les Ennemis verront toutes les affaires de Hollande en l'état que nous pouvons ſouhaiter, nonobſtant toutes leurs ruſes ; que le temps de la Campagne approche ſi fort, & qu'ils verront de plus près nos grands préparatifs ; ils feront des ouvertures plus raiſonnables, & dont ils puiſſent attendre plus de fruit.

On eſt ici entierement de leur avis ſur la façon dont ils eſtiment que l'on doit parler en Hollande, & avec les Miniſtres de Meſſieurs les Etats, touchant tous les déconcerts que la malice des Eſpagnols avoit fait naître entre nous & eux ; qui eſt d'avouër ſincerement la verité, dont même ; toutes choſes bien entendues, ils doivent nous avoir obligation, leur diſant que ſur les premiers diſcours, que les Mediateurs avoient jetté d'un Mariage & d'un Echange, Sa Majeſté n'avoit pas ſeulement voulu ſonger à y prendre aucune reſolution, qu'elle n'eût auparavant apris, quels pouvoient être là-deſſus les ſentimens de Meſſieurs les Etats par le moien de Monſieur le Prince d'Orange, auquel ſeul on s'en étoit ouvert, parce que nous n'avions encore en main rien de ſolide, touchant les veritables intentions des Eſpagnols, mais ſeulement des paroles entrecoupées des Mediateurs, qui pouvoient faire juger que nos parties en euſſent la penſée.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ſe ſont prévalus fort adroitement de la qualité de la derniere offre que nous font les Eſpagnols, pour deſabuſer toûjours davantage les Deputez de

Messieurs les Etats de tous les faux bruits qui ont couru en leur Païs, étant, comme ils remarquent très-judicieusement, bien absurde que l'on nous veuille donner tous les Païs-Bas, puis que pour faire la Paix on ne nous offre que de nous ceder quatre des moindres Places que nous avons conquises, prétendant la restitution des Provinces toutes entieres, & des Places les plus importantes de l'Europe, qui ont coûté tant de sang des sujets du Roi, & des tresors à cette Couronne. Et on ne peut comprendre comme ils sont si hardis de faire ainsi paroître leur injustice, & leur hauteur dans la foiblesse où ils sont, de nous faire une telle ouverture, étant riches de nos dépouilles, & n'y aiant pas un François qui n'ait le cœur percé de les voir toûjours en possession de la Navarre, qui n'est pas moins legitimement au Roi que Paris.

Les Espagnols veulent gagner par argent les Deputez de Hollande pour obtenir des Etats un accommodement separé.

Il y a long temps que l'on a donné avis ausdits Sieurs Plenipotentiaires que le Roi d'Espagne avoit destiné une somme notable d'argent, pour distribuer dans l'Assemblée, & particulierement pour être employée à gagner les Deputez de Messieurs les Etats. Il est certain qu'ils n'épargneront quoi que ce soit à leur égard, pourvû qu'ils fassent que lesdits Sieurs les Etats s'accommodent separément; mais c'est aussi le seul service, pour lequel ils prétendent prodiguer leur argent. Car pour d'autres choses, qui ne seront pas de cette consideration, elles ne leur feront pas beaucoup ouvrir la main.

Noirmond & Friquet sont les deux émissai-

res qu'ils lâchent après eux pour les seduire. Il sera bon que lesdits Sieurs Plenipotentiaires s'étudient à les découvrir auprès desdits Deputez pour des personnes qui se vantent de les gouverner, & qui tiennent souvent des discours desavantageux à leur réputation, comme s'ils avoient esperance de les corrompre par argent. Il faudra faire glisser ce discours délicatement, témoignant n'y faire fondement & de n'y prendre aucune part, que celle que l'on doit par bienseance pour l'honneur des Alliez & des Ministres si qualifiez qui les servent. *Ils emploient à cela Noirmond & Friquet.*

On est ici du sentiment des Sieurs Plenipotentiaires pour ce qui regarde le Duc Charles, & que le rétablissement de ce Prince dans ses Etats est une récompense infiniment au dessus du service incertain que l'on peut se promettre, en cette conjoncture d'affaires, de lui & de ses troupes. Il y a long-temps que l'on travaille à l'engager de se rendre maître d'une des Provinces de Flandres, comme lesdits Sieurs Plenipotentiaires proposent; mais soit que les moiens lui manquent, ou que son irresolution ordinaire l'empêche de se déterminer, il n'y a pas encore eu lieu de le persuader. On tâchera pourtant de le lui remettre de nouveau dans l'esprit, parce qu'il peut y avoir des instans où il sera capable de le faire. *On voudroit que le Duc Charles de Lorraine se saisît d'une des Provinces de Flandres.*

On ne voit pas bien ici, ce que peut changer en la face des affaires & en la negociation, la proposition que lesdits Sieurs Plenipotentiaires pourroient faire au Nonce, que la Paix devant être générale, & Sa Majesté ne voulant

rien laisser en arriere qui puisse de nouveau alterer le repos de la Chrétienté, il est necessaire pour cela que le Pape donne satisfaction à la France, dans les justes sujets de plainte qu'elle a du mauvais traitement qu'elle en éprouve tous les jours, & que si sa Sainteté n'a agréable de le faire par d'autres voies, il faut qu'elle se resolve, que cela soit déterminé dans le Traité même de la Paix. Si lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont quelque chose à représenter sur ce sujet avant que de tenir ce discours aux Mediateurs, ils pourront le faire au plûtôt, & Sa Majesté leur fera savoir particulierement sa volonté.

Signé,

DE LOMENIE.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 19. Avril 1646.

Contarini demande 100. *mille écus par an pour la recompense des Archiducs pour l'Alsace. Les Bavarois y insistent aussi. Strasbourg & les Villes Imperiales craignent qu'on ne cede l'Alsace à la France.*

MONSIEUR.

NOus pensions envoier par le dernier Ordinaire le Memoire que vous trouverez ci joint. Mais les Mediateurs nous étans venus voir le jour de nos dépêches, & aiant apporté de la part des Imperiaux une proposition par écrit, dans laquelle il y avoit plusieurs choses au delà de ce qui avoit été concerté entre les Bavarois & nous, nous ne la voulûmes point recevoir en la sorte qu'elle étoit conçûe. Et il fut impossible de vous mander tout ce qui s'étoit passé en cette Conference qui dura jusques à neuf heures du soir. Le lendemain nous vîmes les Bavarois & les Mediateurs & y emploiâmes toute la journée. Ceux-ci nous ont rapporté depuis un écrit different du premier, en ce qu'il y avoit encore quelque chose pour les interêts de Monsieur le Duc de Ba-

 viere.

viere. Pour faire mieux connoître comme le tout s'est passé, nous avons crû devoir laisser le Memoire comme il étoit, aiant mis succintement au bas ce qui s'est fait ensuite. Nous n'avons pas même voulu changer le premier écrit des Imperiaux ni ce que nous avions répondu; mais seulement mettre à part ce que l'on a donné la seconde fois, ainsi que vous verrez par les diverses copies que nous vous envoions. Comme nous nous plaignions aux Mediateurs des demandes des Imperiaux, notamment de cette somme si excessive que les Archiducs prétendent pour leur dédommagement; Monsieur Contarini avec sa promptitude & liberté accoûtumée s'est moqué de nôtre plainte, & dit qu'il y avoit deux cens ans qu'aucun Ambassadeur François n'avoit envoyé à son Maître trois Provinces dans une depêche comme on fait aujourd'hui. Ce que nous vous mandions pour faire voir comme on insiste vivement pour la recompense des Archiducs, laquelle ledit Sieur Contarini fait monter à cent mille écus par an & dit que c'étoit le moins que le Roi pouvoit faire.

Contarini demande cent mille écus par an pour la récompense des Archiducs pour l'Alsace.

Les Bavarois y insistent aussi.

Dans la Conference que nous avions eue le jour precedent avec les Bavarois, ils nous firent aussi de grandes remontrances sur ce sujet pour nous persuader qu'il sera non seulement glorieux au Roi, mais très-utile, pour assûrer l'acquisition de l'Alsace, de donner une recompense raisonnable aux Princes d'Inspruck, afin d'avoir leur consentement, & par ce moien joindre un Contract civil au Contract politique que nous ferons par le Traité de Paix; qu'un procedé

cedé comme celui-là, généreux & plein de douceur, sera très-bien reçû des Allemans, & fera connoître à tout le monde que l'avantage des armes n'empêche pas que la France ne fasse les choses avec justice; que cela fera cesser les discours des envieux de sa gloire & lui acquerra l'amitié de ses voisins; ce qui ne sera pas peu avantageux à Sa Majesté dans un nouvel établissement, qu'elle a très-grand intérêt de n'obtenir pas par la seule force. Nous ne demeurâmes pas sans repartie pour leur faire connoître que leur Maître ne suivoit pas dans ses intérêts particuliers le conseil qu'ils nous donnoient en ceux du Roi, puis qu'ils ne faisoient pas scrupule de retenir tout le haut Palatinat sans en donner récompense à ceux de cette Maison.

Comme nous étions prêts à finir cette depêche, le Sieur Kebs, un des Députez de Monsieur le Duc de Baviere, nous a fait une visite seul, pour nous prier que celui de nous qui iroit à Osnabrug s'emploiât auprès des Suedois à ce qu'ils ne se rendent point contraires aux interêts dudit Duc, duquel il nous a beaucoup fait valoir les bons offices pour avoir porté l'Empereur à accorder partie de nos demandes & promît qu'il les continuera pour Brisack & en toutes autres occasions.

Il nous a encore donné un avis en confiance que, sur le bruit qui est dans l'Assemblée que les Imperiaux nous laissent les deux Alsaces, il y a plusieurs Députez Lutheriens qui en ont pris l'allarme, & tâchent d'y former des empêche-

mens & difficultez, croians bien que si nous sommes une fois établis dans l'Allemagne nous assisterons le parti Catholique.

Strasbourg & les Villes Imperiales craignent qu'on ne cede l'Alsace à la France.

Que particulierement ceux de Strasbourg s'y interessent fort, & y veulent aussi interesser les Villes Imperiales à cause de celles qui se trouvent dans l'Alsace, ausquelles ils donnent à entendre que ces Villes étant sous la protection des François ils leur ôteront leur liberté & en useront comme ils ont fait de Mets, Toul & Verdun. Nous essaierons de donner ordre à cela par tous moiens possibles, & parlerons au Deputé de Strasbourg, n'estimant pas néanmoins à propos d'user d'aucun ressentiment, mais de ramener plûtôt ces esprits par douceur.

Le Baron de Reiffenberg aiant desiré d'aller à Paris, quoi que ce voiage vienne de son propre mouvement, nous avons crû ne devoir pas le laisser partir sans une Lettre de recommandation. On lui a surpris un Château, enlevé ses papiers, & fait beaucoup de mal, parce qu'il a témoigné avoir inclination pour la France, lorsque les Armées du Roi sont entrées en Allemagne. Il semble qu'il seroit utile au service de sa Majesté qu'il fut mandé à Monsieur le Maréchal de Turenne & au Gouverneur de Maience de tenir la main jusques à ce que son Château lui soit rendu, & qu'il lui soit fait un meilleur traitement par l'Archevêque, & si après en avoir été averti, cet Electeur persiste à retenir son bien; nous estimerions qu'on lui peut faire dire qu'on arrêtera ses revenus, & même qu'on vendra le

vin

vin qu'on a ci-devant saisi sur lui, pour le dédommagement dudit Sieur de Reiffenberg, auquel il importe que le Roi donne protection, non seulement parce qu'il a fait paroître sa bonne volonté pour son service, mais bien plus encore parce que l'on doit ménager l'esprit des Allemans & particulierement des Ecclesiastiques, à cette heure qu'on nous offre un Etat en Allemagne qui nous donnera lieu de prendre plus de part & d'autorité dans les affaires de l'Empire que nous n'en avons eu jusques ici, & qui même leur donnera plus de liberté de communiquer avec nous.

Il y a un Chanoine du Chapitre de Maience qui va en Cour pour en recommander les interêts. Il semble que le Chapitre doit obtenir quelques graces de leurs Majestez, ce doit être par le moien dudit Sieur de Reiffenberg pour lui donner plus de credit parmi eux.

Pour conclusion de cette depêche, (que vous jugerez bien, je m'assûre, la plus importante que nous avons encore faite) nous vous supplions, Monsieur, de représenter à la Reine qu'il est bien necessaire au service de Sa Majesté, que la réponse qui y sera faite nous donne des ordres décisifs, en sorte que sans en attendre de nouveaux, aussi-tôt après que nous serons assûrez de Brisach avec les deux Alsaces & le Suntgau, nous puissions conclurre la Paix dans l'Empire, & assûrer au Roi une si grande acquisition, autrement il pourroit arriver que nos Alliez auroient terminé leurs affaires, & que celles de Sa Majesté demeureroient en arriere. Ce qui donneroit

roit lieu aux Suedois & aux Protestans de l'Empire de nous presser, & aux Imperiaux d'être difficiles avec nous. Nous sommes, &c.

LETTRE

De Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires,

Datée du 14. Avril 1646.

La France veut retenir Pignerol. Il faudra faire une ligue pour la seureté de la Paix. On rapelle Monsieur de Marcilly d'auprès du Prince de Transylvanie.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

LE Courier Saladin a fait si bonne diligence, que le 12. de ce mois il s'est rendu en cette Cour, & sans un avis qu'il eut que son Altesse Roiale & son Eminence étoient à Liancourt, où il les alla trouver, il fut arrivé ici en cette Ville le 11. Il m'a remis vos depêches du 30. du passé & du 7. du courant. Il a fallu du temps pour les déchiffrer, & comme il ne s'est point tenu de Conseil, je n'ai pû les presenter à sa Majesté. Ce sera, Dieu aidant, lundi que je lui en ferai la lecture, de laquelle sa Majesté recevra sans doute beaucoup de satisfaction. Car bien qu'elle l'ait entiere du choix qu'elle a fait de son Eminence pour

lui

lui donner la principale administration de la conduite du Roi, elle s'augmente par l'aprobation que le public lui donne, & c'est avec tant de connoissance & d'art que vous louez sa Majesté, que je ne dois pas la priver de ce contentement. Elle en aura encore un second, apprenant avec quel soin les Espagnols veulent s'excuser de tout ce qui s'est publié, soit en Hollande ou ailleurs, au préjudice de sa bonne foi, bien qu'elle sache que cet artifice se découvre entierement par le desaveu; mais elle esperera que le premier leur aiant si mal réussi, ils se départiront de cette mauvaise maniere d'agir, & qu'ils seront enfin pour songer à la Paix à des conditions justes, & arrêter par elle le cours de nos prosperitez, que l'on avoit voulu sacrifier au repos & au bien de la Chrétienté. Il fut jugé par tant de Princes, que pour l'assurer, il falloit que la France eût un passage en Italie; même par ceux qui l'ont vendu, qu'on ne doit pas croire que sa Majesté l'abandonne. Aussi l'aiant acquis à si juste titre, elle le conservera, comme vous l'avez parfaitement bien dit, & cela n'entre ni ne fait aucune condition. Ainsi les Ennemis doivent perdre esperance que nous quittions Pignerol, ou que l'on demolisse les fortifications de Cazal. Et ce qui peut être dit contre cette proposition, & même pour l'appuier, a été prévû, & vos instructions vous donnent un entier éclaircissement des partis qu'on peut accepter, & de quelles raisons défendre l'honneur du Monferrat, & la liberté de l'Italie, qui a été la fin premiere des dépenses

La France veut retenir Pignerol.

excessi-

excessives; & de la guerre que cette Couronne a soûtenu, comme les differents qui étoient entre les Maisons de Savoye & de Mantoüe en furent le pretexte. Pour lever tout sujet d'une nouvelle guerre il est expedient de les terminer, & dans le Traité général d'y faire faire raison au Roi & aux Grisons de la Valteline, & assoupir ce trouble ainsi que vous l'avez proposé.

Si j'osois, je vous dirois, que vous pouvez vous dispenser de faire encore la demande de Correggio, bien qu'il vous ait été ordonné il y a quelque temps, même par vos instructions, de le faire. Et la connoissance que vous avez que le Cardinal de Modene a accepté la Protection des affaires de France, & que le Duc se dispose à se déclarer François, pouvoit vous faire prendre ce parti. Quand j'aurai su que sa Majesté pensera sur cette ouverture, & qu'elle déliberera devoir être écrite audit Duc, je ne manquerai pas de vous en informer.

Il faudra faire une Ligue pour la sûreté de la Paix. Je me suis apperçu que vous avez fait goûter aux Mediateurs, que pour la sûreté de la Paix il faudra faire une Ligue. Je suis bien trompé ou sa Majesté en aura un extrême contentement, qui a jugé que c'étoit le moien le plus assûré pour la rendre durable. Si les prisonniers de part & d'autre doivent être relâchez, le Prince Edouard doit être du nombre. Mais on cherchera des exceptions contre lui, que par vôtre adresse & fermeté vous surmonterez. Et certes il a besoin d'une puissante protection.

Sous les conditions que vous avancez l'Empereur

pereur & les Princes de sa Maison pourront être compris dans ce Traité. Il me semble aussi que vous les necessitez par là à faire la Paix de l'Empire, & que quand vous faites que l'on nomme le Duc Charles, vous l'obligez à une renonciation à tous ses Etats.

Si les Espagnols peuvent donner dans le piége que vous leur avez dressé il y auroit dequoi animer contr'eux la Province de Hollande, qu'ils font rechercher sous main, & qu'ils animent contre les autres. Sur les offres faites je n'ai rien à dire, ni je ne crois pas que sa Majesté se délibere plus d'en parler, il suffit de les mépriser.

Le Comte de Trautmansdorff agit en Ministre habile. Il essaie de persuader aux Suedois qu'il faut contribuer à leur faire avoir la Pomeranie, afin qu'étant reputez Membres de l'Empire, ils eussent interêt à s'opposer à nos prétentions sur l'Alsace; mais la prudence de ceux du Conseil de cette Reine est trop grande, pour se laisser surprendre à de si grossiers artifices, & plusieurs de vos Lettres, même celles du 7, nous apprennent que vous êtes satisfaits du procedé de ses Ministres en Allemagne; Ce qui nous donne lieu d'esperer de grandes choses pour nôtre commune satisfaction, que l'Ennemi sera forcé de nous accorder par l'union étroite qui paroîtra entre les Couronnes.

Sur la suspension on attend vos avis, bien que l'on ait été dans vos sentimens pour avancer ou reculer celle qui fut proposée sur la rencontre de la proximité des armées, Imperiale & Suedoise.

Je

Je ne manquerai pas d'appuier & de faire remarquer ce que vous m'écrivez au sujet du Marquis de saint Maurice & de Belletia. C'est un service que je vous dois rendre, & il n'y en a point que vous puissiez desirer de moi, où je ne me porte, & si vôtre Altesse & vous, Messieurs, en pouviez douter, j'aurois grand sujet de me plaindre de ma mauvaise fortune.

Vous avez reçû la depêche, que vous croyiez avoir été volée, ainsi que je l'ai apris par un billet que le Sieur Boulanger a écrit au Sieur Brisacier. Si les Espagnols, sous quelque prétexte, ou sous quelque couleur que ce fut, venoient à détrousser les Couriers, non seulement il faudroit s'en plaindre, mais user de represailles sur eux, qui auroient à demeurer exposez aux longueurs & incertitudes des Mers & des vents, & nous avec assez de facilité trouverions des moiens de faire aller nos depêches.

Le retour de Monsieur de Saint Romain vous informera des dernieres intentions de la Reine de Suede, sur le fait de Monsieur de la Barde. Après cette tentative faite sur ce sujet, il faudra demeurer en repos, & chercher des moiens pour parvenir à nôtre intention, sans presser davantage le Chancelier de Suede, lequel appuie, par les raisons que son esprit lui fournit, la conduite de son Fils, qu'il a peine de souffrir qu'on improuve. La nature ne se bannit pas pour entrer dans le maniment des grandes affaires. Nous en voions ici un effet. Sans doute on vous aura écrit d'Osnabrug que le voiage de Monsieur Salvius étoit entrepris pour toute autre

tre fin ; que pour vous visiter. Mais ceux-là qui ont eû juste sujet de soupçon en seront tirez par les avis qu'ils recevront de vous, que vous n'aurez pas été surpris par les assûrances qu'il vous en aura données, & que vous aurez fait veiller de près à ses actions.

Ce qu'il vous a proposé en faveur des Protestans à la diminution des Catholiques ; & que vous aurez sû des intentions des derniers, est sur toutes choses à considerer. Mais il seroit mal aisé de mieux répondre que vous avez fait, & d'avoir posé des maximes plus solides, pour faire voir l'impossibilité de réüssir à leurs prétentions, & que c'est beaucoup plus qu'ils ne pouvoient esperer, que ce qui est consenti par les Catholiques. Si ledit Salvius songe à la satisfaction de la Couronne de Suede, il faut qu'il s'apperçoive qu'ils n'ont de veritable Allié que cette Couronne, & que pour conserver ce qui leur sera donné ils ont besoin que nous soions établis en Allemagne. Toutes ces choses sont avantageuses, & vous les lui avez insinuées avec adresse, & il en a reconnu une partie avec ingenuité. J'ai plaisir d'écrire ces choses, tant je suis persuadé que Sa Majesté vous en témoignera beaucoup d'agrément. Que le même Salvius ait convenu qu'il falloit rechercher Baviere, & n'être pas contraire à tous ses interêts, cela encore agréera. Quand il dit que pour retenir l'Ober-Ens l'Empereur est pour lui donner l'Alsace, cela me satisfait beaucoup. Car bien que je sois persuadé qu'il aimeroit mieux qu'il l'eût, que la France, ce sera toûjours avoir fait un

un grand pàs que de s'être déclaré consentir d'en laisser la proprieté à un autre. Soit par les Ministres de Suede ou par le Baron d'Avaugour vous saurez ce qui aura été conclu avec Saxe. J'ai bien remarqué qu'il veut demeurer en liberté d'assister son gendre, & j'y ferai faire reflexion pour essaier de disposer Sa Majesté à departir ses graces à Madame la Landgrave.

On rapelle Monsieur de Marcilly d'auprès du Prince de Transylvanie.

Le jugement que font Messieurs les Suedois du Prince de Transylvanie me semble bien fondé. Il y a long-temps que j'ai écrit à Monsieur de Marcilly de se retirer d'auprès de ce Prince. Au premier jour il sera fait réponse à vos depêches; c'est-à-dire, s'il y a des ordres à recevoir ils vous seront envoiez. Pour aujourd'hui j'en doute; si on ne dispose la Reine à tenir un Conseil extraordinaire. Il lui a été mandé de Venise que l'on y publie le Mariage du Roi & de la Fille de l'Empereur, & pour dot l'Alsace. Je ne doute point que l'on ne vous l'ait écrit comme à moi.

Depuis ma Lettre écrite, le Nonce & l'Ambassadeur de Venise me sont venus voir. Tous deux m'ont dit que les Mediateurs vous avoient proposé que l'Empereur délivreroit la Basse Alsace, moiennant que l'on fit promptement la Paix. Que pour disposer les Suedois à y concourir, l'Empereur étoit resolu de leur donner l'une des Pomeranies, l'Archevêché de Bremen, & l'Evêché de Verden, & parce que les Mediateurs ont eu apprehension que cette ouverture de la Basse Alsace ne nous satisfit pas, ils

ils ont fait entr'eux des ouvertures, comme de nous procurer toute l'Alſace & ce qui peut être en deça du Rhin, laiſſant Briſach, le Briſgau & le Suntgau aux Archiducs de Tirol. Que ſi ce parti ne nous contentoit pas encore, qu'il faudroit eſſaier, (l'Alſace nous demeurant avec tout ce qui eſt de deça le Rhin, Briſach & Philipsbourg razez) de faire donner, en échange du Palatinat, le Briſgau & le Suntgau par le moien du Duc de Baviere, lequel ils diſent être aſſûré du conſentement de ſa partie, qu'il conſervera l'Electorat, & qu'il en ſera créé un huitiéme pour le Palatin. Comme je n'ai rien vû de ſemblable en vos depêches des 3. Mars & 7. Avril, je ſuis demeuré bien ſurpris & empêché comment me demêler avec ces Meſſieurs, qui m'ont encore dit que vous leur aviez déclaré faire partir le Courier Saladin, pour nous donner part de ce qui s'étoit paſſé en vôtre Conference avec les Mediateurs. Trouvez bon que je vous diſe, que ſi vous êtes entrez ſi avant avec eux, vous ne ſauriez vous excuſer d'avoir oublié de l'écrire.

J'avois bien prevû que la Reine aſſembleroit le Conſeil aujourd'hui. On y a reſolu le Memoire qui ſera joint à cette depêche, par lequel vous verrez que j'avois déja le ſentiment des reſolutions qu'on avoit priſes ſur vôtre depêche; & s'il y a quelque choſe d'omis à répondre, il y ſera ſatisfait pleinement dans huit jours. Cependant je vous envoie la copie d'un écrit, que Monſieur de Vautorte m'a envoyé, contenant l'état de la Haute & Baſſe Al-

face: il me mande que le premier Memoire est plein de fautes, & qu'il se faut tenir à ce dernier. Je suis.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 14. Avril 1646.

On louë les Plenipotentiaires d'avoir mis sur le tapis les Affaires d'Italie. On veut éluder de rendre Casal au Duc de Mantoüe, quoi qu'il soit Majeur : Et se dedire de la demande qu'on a faite de la restitution de Correggio. Affaire du 8. Electorat.

LE Courier Saladin est arrivé ici en quatre jours, & on a reçu par lui les depêches desdits Sieurs Plenipotentiaires. Sa Majesté aprouve ce qu'ils ont dit aux Mediateurs dans leurs dernieres Conferences, tant pour se plaindre aussi vivement qu'ils ont fait des artifices dont avoient usé nos parties, pour separer Messieurs les Etats d'avec la France, lorsqu'ils protestoient de vouloir conclurre une bonne Paix; que sur la réponse qu'ils avoient à rendre ausdits Mediateurs touchant l'ouverture qu'ils leur avoient faite en dernier lieu de la part des Ministres

niſtres d'Eſpagne, & c'eſt avec beaucoup d'adreſſe que d'une propoſition, dont nous devions faire ſi peu de cas, leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont trouvé moien d'en profiter, pour gagner un des points de leur Inſtruction, qui eſt de mettre ſur le tapis les affaires d'Italie avant toutes choſes.

On louë les Plenipotentiaires d'avoir mis ſur le tapis les affaires d'Italie.

Sa Majeſté approuve tout ce qu'ils ont avancé ſur ce ſujet, ſe contentant néanmoins de leur faire remarquer deux choſes. L'une, que Monſieur le Duc de Mantouë eſt hors de ſa Minorité, quoi que la Ducheſſe ſa Mere continuë d'agir dans les affaires comme auparavant, & ne lui en donne part qu'autant qu'elle veut, de ſorte qu'au pied de la lettre on pourroit dès à preſent nous prendre au mot, quand nous offrons de remettre Cazal au Duc de Mantouë lors qu'il ſera majeur. Il eſt donc à propos d'éviter ce terme, & de dire ſeulement, que la France s'obligera de lui garder cette Place, juſques à ce qu'il ſoit en âge de conduire ſes affaires lui-même, ſi ce n'eſt que l'on trouve quelque autre expedient, comme ils l'ont fort prudemment propoſé, pour empêcher que Cazal ne puiſſe jamais tomber entre les mains des Eſpagnols.

On veut éluder de rendre Cazal au Duc de Mantouë quoi qu'il ſoit Majeur;

La ſeconde touchant Correggio, que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont demandé être reſtitué aux Princes qui en ont été depoſſedez. Il eſt vrai qu'ils avoient eu cet ordre par leur Inſtruction; mais comme depuis le Duc de Modene, qui tient cette Place, eſt ſur le point de déclarer ſon attachement aux interêts de cette

Et ſe dédire de la demande qu'on a faite de la reſtitution de Correggio.

Couronne, & que son Frere le Cardinal est dans le service actuel du Roi, exerçant à Rome la charge de Protecteur des affaires de France, Sa Majesté, qui non seulement ne voudroit en façon du monde préjudicier à ces Princes-là, mais qui plûtôt leur souhaitteroit tout accroissement & tout avantage, desire que lesdits Sieurs Plenipotentiaires se retirent doucement & avec adresse de l'engagement où ils sont entrez sur ce sujet, sans que les Espagnols s'apperçoivent, s'il est possible, de la raison qui les y oblige; de crainte que par malice ils ne les prennent au mot, pour nuire à Monsieur de Modene, lequel on sait qu'ils ont déja fort menacé à Vienne, & se sont vantez de le mortifier en lui ôtant la Place de Correggio, laquelle ils disent qu'il ne possede que par leur pure liberalité.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient aussi mieux répondre qu'ils ont fait à tout ce que les Mediateurs leur ont dit de la part du Comte de Trautmansdorff, qui prétend faire voir, que la France a toûjours déclaré de ne rien prétendre en Allemagne & de nous persuader que l'offre des trois Evêchez est plus grande que nous ne l'avons estimée. La suite a fait voir que c'étoit un dernier effort que faisoient les Imperiaux, pour nous faire relâcher de nôtre prétention dans l'Empire, puis que ledit Trautmansdorff a bientôt après commencé d'executer en partie les ordres qu'il a reçus de son Maître touchant le point de nôtre satisfaction, suivant le contenu en la der-

derniere Lettre qu'on a reçûë ici de Monsieur le Duc de Baviere, dont lesdits Sieurs Plenipotentaires trouveront ici jointe la copie traduite de l'Italien, qui leur fera connoître de plus en plus que ce Prince procede, autant bien que nous le pouvons desirer, à nôtre égard, & qu'il mérite par cette conduite, (pourvû qu'il la continuë jusques au bout, comme l'on espere) que la France prenne un soin particulier de soûtenir & proteger ses interêts dans l'Assemblée sur le point de l'Electorat, & pour le paiement de ce que l'Empereur lui doit; puis qu'il ne se contente pas de presser vivement, & à Vienne & à Munster, pour nous faire obtenir au plûtôt nôtre satisfaction, mais qu'aussi il nous donne avis des nouveaux obstacles qui y peuvent naître, & des oppositions qui s'y peuvent élever, afin que nous les prévenions. Avec tout cela lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont fait fort prudemment de continuer à dire à ses Ministres que l'Electorat ne peut demeurer dans sa Maison, ni la Paix se faire dans l'Empire si la France n'obtient la satisfaction qu'elle prétend. Et ce sont les mêmes discours que l'on tient ici à Monsieur le Nonce. Cela servira à le maintenir dans les bons sentimens où il est sur cette affaire & à en hâter la conclusion, & n'empêchera pas que la France ne lui donne toutes les marques qu'il peut raisonnablement desirer de sa bonne volonté, quand on recevra les effets de celle qu'il témoigne pour cette Couronne.

On a été bien aise d'apprendre que lesdits

Sieurs Plenipotentiaires aient profité de l'occasion du dernier voiage du Sieur Salvius à Munster, pour mettre dans son Esprit les bonnes dispositions qu'ils mandent, afin que la Cour de Suede considere dorenavant ce Prince, & le ménage à l'exemple de la France, & lui faire esperer que les Couronnes lui seront favorables pour l'obliger à aider de son côté à ce qu'elles desirent.

Quant aux expediens, dont ledit Sieur Salvius se laissa entendre que l'on avoit parlé, pour ajuster le point de la dignité Electorale, on ne croit pas que l'Empereur, ni la Maison d'Aûtriche consente jamais au premier, qui est de lui conferer la dignité Electorale, qui est attachée à la Couronne de Boheme.

Affaire du 8. Electorat. On ne juge pas aussi que Baviere voulût facilement se contenter du second & du quatriéme, qui sont, ou que les deux Maisons, de Baviere & du Palatinat, eussent cette dignité alternativement, ou que Baviere la conservât sa vie durant. Il n'y a, ce me semble, que le troisiéme qui puisse réüssir promptement, qui est la création d'un huitiéme Electorat en faveur du Palatin. Et l'Ambassadeur de Venise qui est ici s'est laissé entendre que les Imperiaux y étoient resolus. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de personnes qui tiennent que le Palatin se tiendroit très-heureux de rentrer dans ses Etats sans cette dignité.

L'Argument, dont lesdits Sieurs Plenipotentiaires se sont servis envers Monsieur Salviùs pour lui faire toucher au doigt l'interêt que la Suede

a que

a que l'Alſace ſoit entre les mains des François, ne peut être plus fort. Et véritablement tant de Puiſſances étant contraires aux prétentions de la Couronne de Suede ſur la Pomeranie, & l'Empereur n'y conſentant que par une pure neceſſité, il eſt à croire qu'ils n'y ſeroient pas longtemps ſans y être troublez, & il n'y a que la France ſeule qui veuille & qui puiſſe les conſerver dans l'acquiſition de cette Province-là. Mais ſes Armes ſeroient trop éloignées pour les aſſiſter, ſi elle n'avoit le moien à point nommé de les jetter dans l'Allemagne par l'Alſace, & par le poſte de Briſach. Et cette ſeule apprehenſion dans l'Eſprit des Allemands, eſt capable de faire qu'ils n'entreprennent jamais rien contre la Couronne de Suede, & qu'ils la laiſſent joüir en plein repos de cette conquête.

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont fort bien pris les intentions de Sa Majeſté ſur la conduite de la negociation de la Paix avec l'Eſpagne, quand ils témoignent qu'ils regarderont toûjours le parti de l'échange comme le plus avantageux, mais que s'ils ne peuvent y réüſſir, ils travailleront par degrez ou à avoir une récompenſe en Flandre, ou ailleurs pour la Catalogne, ou à faire une Treve pour ce Païs-là, retenant le reſte des conquêtes par la Paix.

Ils ont fort bien fait de ſe plaindre aigrement aux Mediateurs, de l'accident qui eſt arrivé dans la Flandre au Courier qui étoit chargé des depêches de Sa Majeſté du vingt-quatriéme du paſſé. C'eſt une introduction qui eſt de trop grande conſéquence contre la foi publique, &

 qu'il

qu'il importe trop de ne pas souffrir. Cependant on envoie ausdits Sieurs Plenipotentiaires un duplicata de toutes les depêches du 24.

Signé LOUIS, & plus bas
DE LOMENIE.

LETTRE

De Monsieur le Comte de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires.

Datée du 21. Avril 1646.

L'Empereur n'insistera pas sur le Suntgau, mais il aura peine à ceder le Brisgau à la France. Pouvoir des Plenipotentiaires Espagnols pour traiter avec la Hollande. Les gens du Roi au Parlement se portent appellans de la Bulle du Pape, & demandent qu'elle soit déclarée nulle dans le Roiaume. Affaire du Montferrat. Succession de Juliers.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

VOus aurez vû par ma précedente depêche, que la plus grande partie des choses qui vous avoient été dites par Messieurs les Mediateurs, & dont vous m'avez donné information par la vôtre du huit de ce mois, m'avoient été dites par Monsieur le Nonce & Monsieur

sieur l'Ambassadeur de Venise, & que Son Eminence aiant fait savoir à Sa Majesté ce que vous lui en aviez écrit à la hâte, il y avoit été pris quelque resolution. Le Nonce & l'Ambassadeur de Venise agissant selon les ordres qu'ils reçoivent des Ministres de leurs Maîtres, qui sont à Munster, en suivent les mouvemens, & ne déclarent jamais nettement & positivement tout ce qu'ils savent que les parties ont resolu de nous delaisser. Si c'est en intention de les favoriser ou pour nous porter à donner nôtre parole, pourvû qu'on nous relâche ce que les autres ont intention de nous delaisser, c'est ce que je ne voudrois pas entreprendre de juger. Mais pourtant j'oserois dire qu'ils ne procedent pas envers nous avec la franchise & la candeur, qu'on se devoit promettre, tant du Nonce, qui se déclaroit François, lors qu'il avoit besoin de nos offices pour être conservé dans son emploi, que de l'autre, qui étant né dans une République alliée & jointe par tant d'interêts à la France, (qui s'expose même à rompre avec le Grand Seigneur, son ancien Allié, pour les défendre) devoit être plus desinteressé.

J'ai remarqué par les discours desdits Ministres, que Sa Majesté ne se satisfaisant pas de la basse Alsace, on y pourroit joindre la haute & tout ce qui est au deçà du Rhin. Ils ont néanmoins ajoûté que le Brisgau & le Suntgau pourroient être delaissez au Duc de Baviere. Or le Suntgau étant au deçà du Rhin, il semble qu'il est compris dans la proposition de donner tout ce

qui eſt au deçà du Rhin, & que la reſerve dudit Suntgau n'eſt poſée que pour eſſaier de diminuer nos avantages, & avoir de quoi nous reprocher ſi nous perſiſtions à le demander ſur l'ouverture même qu'ils en ont faite, qu'il eſt de l'exception. Mais je ne juge pas que l'Empereur aporte grande difficulté à le delaiſſer, & qu'il ſe tiendroit bien heureux, s'il nous avoit portez à nous retrancher du Briſgau, & de tout ce que nous avons conquis au delà du Rhin, qui ſerviroit de ſeparation à la France & à l'Allemagne, ainſi qu'il faiſoit autrefois.

L'Empereur n'inſiſtera pas ſur le Suntgau. Mais il aura peine à ceder le Briſgau à la France.

La poſterité ſera obligée d'admirer la force & le bonheur du Gouvernement de la Reine, laquelle dans une Minorité aura forcé un puiſſant Prince d'acheter la Paix, & d'en recevoir les conditions qu'elle lui aura voulu impoſer. Je n'entrerai pas plus avant en matiere; les derniers Memoires qui vous ont été envoiez, doivent être la regle de vôtre conduite, tant pour ce que nous devons prétendre, & ce dont nous nous devons contenter, comme de ce qui eſt l'avantage du Duc de Baviere, lequel ne ceſſe de faire faire les offices qu'il convient à Vienne & ailleurs, pour nous moienner ce qu'il ſait que nous ſommes reſolus d'avoir. La maiſon Palatine, qui fait toûjours parade de ſes grands ſervices envers cette Couronne, contre laquelle ſouvent ils ſe ſont armez, aura grand ſujet de louer Dieu, que ſes Etats, au moins la plus grande partie, lui ſeront reſtituez, & que la dignité Electorale y ſoit compriſe. Il ne leur devra pas paroître étrange d'en tenir la dernie-

re place, n'aiant de droit qu'à la seconde, bien qu'ils se soient élevez à la premiere.

Que pouvoient desirer davantage les Mediateurs des Plenipotentiaires de cette Couronne, que ce que vous leur avez offert pour moienner un accommodement entre les Catholiques & les Protestans, que de vous entremettre pour faire contenter la Suede de quelque chose de moins qu'elle ne demande? Et certes vous leur avez insinué par une raison solide, que vous n'avez vers eux que la voie de la persuasion. Qu'un Comté & deux Baronies passent de la sujettion de ceux de Wirtemberg en celle de la Maison d'Aûtriche, c'est à quoi nous avons peu d'interêt, & hors que la situation nous nuisit, de quoi il plaira vous éclaircir, nous n'aurons pas de quoi le leur envier. Mais, comme vous l'avez bien remarqué, il faut qu'ils persuadent les interessez & les Protestans d'y consentir. Comme la possession de l'Alsace est une raison que nous alleguons contr'eux, quand ils la demandent, la même leur servira contre les Protestans, de la plûpart desquels l'affection a toûjours été assez flottante.

Des discours de Monsieur Chigi vous avez bien jugé que les Imperiaux étoient resolus, sinon à condescendre à toutes nos demandes, au moins à en consentir la meilleure part, & la presse de s'assûrer de ce dont on peut faire état, pour un secours contre le Turc, sur un presuposé d'une Paix, donne à entendre que les conditions en sont consenties.

Qu'il ne fût meilleur, je dis même pour la dé-

défense de la Chrétienté, que son armée fût composée de corps François, ou soudoiez par la France, que de recevoir quelque assistance d'argent, je ne le saurois mettre en doute; mais s'il ne tenoit qu'à se relâcher en ce point, je tiendrois l'accommodement assûré. Jusques à présent Sa Majesté ne s'en est pas déclarée, & la raison sur laquelle vous avez fait effort est très-considerable; mais voici un cas que vous n'aviez pas prevû, & qui nécessite l'Empereur de demeurer armé pour sa propre défense. Si une fois il est aux mains avec le Grand Seigneur, il lui sera assez dificile de faire promptement la Paix, & impossible de disposer des forces qu'il aura sur pied contre nous, quand bien il lui en prendroit envie, puis que ses Etàts hereditaires demeureroient exposez à l'invasion de ce puissant ennemi, lequel ne restitue jamais ce qu'il a conquis.

Pouvoir des Plenipotentiaires Espagnols pour traiter avec la Hollande.

De l'ingenuë confession que les Plenipotentiaires de Messieurs les Etats vous ont faite que leurs Superieurs n'avoient pas bien examiné ce qui étoit de faire sur le pouvoir qu'ils ont à desirer des Espagnols, je demeure persuadé qu'ils n'ont point eu intention de rien faire qui nous dût déplaire. Et bien que je ne doute point que vous n'en aiez écrit à la Haye, j'en ferai une note aux Ministres de Sa Majesté, avec des avertissemens de s'en plaindre, ou de s'en abstenir, ainsi que vous le leur manderez. Les dernieres Lettres que nous en avons eües portent que les Députez de la Province de Hollande avoient avancé leur retour; d'où on infere qu'ils

qu'ils ſont en une meilleure diſpoſition pour les affaires publiques qu'ils n'étoient quand ils ſe ſeparerent. Nous attendons avec impatience avis de ce qu'ils auront réſolu.

Les Gens du Roi au Parlement ſe portent appellans de la Bulle du Pape, & demandent qu'elle ſoit déclarée nulle dans le Roiaume.

Les Gens du Roi au Parlement ſe ſont laiſſez entendre, qu'aiant eu communication d'une partie de la Bulle publiée à Rome, ils étoient obligez par le dû de leurs charges d'entrer dans le Parlement, s'en porter pour appellans, demander acte de leur dire & de relever leur appel, ſoit dans la Cour ou ailleurs, ainſi qu'ils verront bon être pour le ſervice de Sa Majeſté; que défenſes ſoient faites à tous Prelats de l'executer, & d'y obéïr, & que ſelon l'uſage du Roiaume nulle Bulle n'y ſoit publiée qu'elle n'ait été regiſtrée par la Cour. Il a auſſi été aviſé de défendre à Meſſieurs les Cardinaux Barberins de ſortir du Roiaume, & de commander aux Gouverneurs des Provinces & Places de les empêcher. Les termes, dont on devra uſer en leur endroit, ſeront concertez avec eux.

En Italie on attend avec impatience quelque effet de nôtre Flotte, & les plus moderez avoüent qu'il faut s'y faire craindre, pour y être reſpectez, ſans rien faire qui bleſſe le Pape. Cela n'eſt pas impoſſible. Les Eſpagnols & Imperiaux qui ſont à Rome, outrez de la déclaration qui a été faite par le Cardinal d'Eſte d'être ſerviteur de cette Couronne, ſe ſont portez à interrompre l'uſage qui a toûjours été obſervé de convier aux corteges des Ambaſſadeurs qui y arrivent les familles de tous les Cardinaux indife-

diferemmment, de quelque Nation qu'ils soient, ou quelque service de Prince qu'ils professent. Ils avoient fait rechercher Grimaldi & Valençai, lesquels aiant sû qu'ils avoient omis d'y faire convier le Protecteur des affaires de France, s'en sont excusez après l'avoir promis. On dit que les Espagnols rechercheront l'occasion de fâcher cette Eminence, mais il est bien résolu de s'en garentir, & en un besoin de les prévenir. Il paroît ferme, haut de cœur, & qu'il l'a proportionné à sa grande naissance.

Sa Majesté a déclaré de vouloir aller faire un voyage en Picardie. Il paroît de là combien solidement est établi le repos & le respect dans l'Etat, & qu'elle est en disposition de se porter par tout où sa présence pourroit être requise pour le bien & l'avantage des affaires du Roi, son fils, qui a telle impatience de partir qu'il ne parle que de son voyage.

Affaire de Mont-ferrat. Depuis ma Lettre écrite, les Ministres de Madame de Mantoüe, savoir le Comte de Sannazar & le Sieur Priandi, me sont venus trouver, & m'ont dit que le Secretaire de Son Altesse de Mantoüe, qui est à Munster, & qui doit servir auprès du Comte Nerly & ledit Sannazar ses Plenipotentiaires, quand ils seront joints à l'Assemblée, les a avertis, que les Mediateurs vous aiant proposé de mettre sur le tapis les affaires d'Italie, & vous aiant aussi parlé des differens qui sont entre les Maisons de Savoye & de Mantoüe, vous leur aviez répondu que pour le premier vous étiez tout disposez d'examiner

ce

ce qui seroit de faire pour donner la Paix à l'Italie, & quant aux differens entre les Maisons de Savoye & de Mantoüe touchant le Montferrat, aiant été terminez par le Traité de Quierasque, il n'écheoit que de l'executer. Ils ont ajoûté, que si c'est la résolution de la Reine de se tenir à l'execution dudit Traité, les Ministres de Madame de Mantoüe n'ont qu'à se retirer. Que c'est un Traité auquel elle n'a jamais consenti, & auquel elle ne déferera jamais, mais que ce qui sera prononcé & ajusté sur leurs differens, elle est resolue de l'observer. Je leur ai répondu que vous n'aviez pas dû leur parler d'autre sorte, ce que je ne convenois pas que vous eussiez fait, puisque le Traité de Quierasque est en son entier, jusques à ce que par un subsequent il y soit dérogé: Qu'ils se pouvoient souvenir que l'Empereur avoit prononcé sur un different dont il étoit le juge naturel, mais que je les pouvois assûrer que Sa Majesté auroit toûjours en très-grande consideration les interêts de la Maison de Mantoüe, & que tant vôtre Altesse que Messieurs vos Collegues seriez aussi toûjours très-disposez de les favoriser. Ledit Sannazar vouloit entrer en matiere, prouver la nullité du Traité, faute de pouvoir suffisant decerné de la part du Duc de Mantoüe, & que Sa Majesté stipuloit & promettoit de faire agréer, que c'est dont il se faut souvenir. Moi au contraire j'évitois d'approfondir le discours, & me contenois dans les propositions vagues, & qui ne décidoient rien. Ils y ont ajoûté que Monsieur de Servien étoit souvent convenu avec le Priandi, qu'il y avoit

eu neceſſité de conclurre le Traité, mais qu'il ne ſe pouvoit ſoûtenir. J'ai encore rejetté cette propoſition & leur ai donné à entendre, que quand vous auriez parlé de retenir Cazal, ce qu'ils mettoient en fait, & dont je ne voulois pas convenir, vous aviez plûtôt établi que détruit le droit du Duc. Le Priandi a ajoûté que la propoſition aiant été reſtrainte, autant que la ſûreté de la Paix le requeroit, il n'y avoit pas ſujet de ſe recrier contre ce que vous avez fait.

Succeſſion de Juliers. Le Baron de Dhona, qui a auſſi ce matin été aſſez long-temps avec moi, a fort inſiſté que le Roi traitât de frere l'Electeur ſon Maître. Il eût bien voulu m'inſinuer que vous en étiez convenu avec lui, mais il n'en a jamais oſé lâcher le mot. J'ai recueilli de ſes diſcours, que ſi Neubourg refuſe de terminer les differens de la ſucceſſion de Juliers par voie amiable, il eſt réſolu, plûtôt que de ſe ſoûmettre au jugement de la Chambre de Spire, de lui déclarer la guerre. Il préſupoſe que l'Empereur & le Roi d'Eſpagne aſſiſteront ſon Ennemi, & que la France prendra ſa défenſe. Tout ce que l'on peut dire pour le contenter, ſans trancher le mot, je le lui ai dit, & les raiſons que nous aurions de défendre un Prince, que les autres voudroient opprimer: mais que le Roi étant requis d'une des parties, ſavoir de ſon Maître, d'être Mediateur, il n'y avoit pas lieu de le preſſer d'une déclaration, laquelle étant ſuë donneroit tant de ſoupçon à ſa partie, qu'elle rejetteroit avec raiſon la mediation de ſa Majeſté.

De-

Depuis ma Lettre écrite, on a encore ajoûté quelque chose aux résolutions prises hier, & vous verrez le tout précisément expliqué dans le Memoire du Roi joint à cette dépêche, qui sera vôtre dernier ordre.

Je vous prie de vous souvenir de la recommandation que je vous ai ci-devant faite en faveur du fils de Monsieur Bailly, qui merite quelque faveur particuliere si l'occasion s'en présente.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 21. Avril 1646.

Si on se relâche sur Philipsbourg & sur le Brisgau, il faut demander avec Brisach tout ce que la France possede en deça du Rhin. Le Suntgau y sera compris. On veut avoir une cession en bonne forme de l'Alsace. La France veut plûtôt donner des Troupes que de l'argent pour agir contre le Turc après la Paix faite. Elle fait esperer jusqu'à 20 mille hommes. Et si l'Empereur aime mieux de l'argent que des Troupes, la France lui donnera 300 mille écus par an. Le Palatin étant Protestant, la France aimeroit mieux qu'il ne fût pas Electeur. On trouveroit mieux son compte à traiter directement

ment avec les Parties qu'avec les Mediateurs. Partialité de ceux-ci contre la France. On propose de faire tomber la Franche-Comté à Baviere pour recompense du Haut Palatinat.

ON a répondu amplement la semaine passée à la dépêche desdits Sieurs Plenipotentiaires, qu'apporta Saladin, du 7. du courant. Depuis on a reçu par l'ordinaire celle du 3. qui rend compte de ce qui s'est passé en plusieurs Conferences, qu'ils avoient eües avec les Mediateurs, touchant la satisfaction que la France prétend dans l'Empire.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires recevront ci jointe la copie d'une nouvelle Lettre du Duc de Baviere, qui confirme toûjours l'avis qu'il nous avoit fait donner de la resolution qu'a prise l'Empereur, de l'accorder, pourvû que la Paix s'en ensuive.

On y ajoûte l'extrait de l'article d'une Lettre écrite de Venise du 24 Mars, qui contient ce que l'Ambassadeur de Venise, qui est à Vienne, avoit mandé au Senat, sur le point de cette satisfaction.

Il semble donc qu'il ne reste plus qu'à tenir bon, & continuer dans la même fermeté de nôtre côté, afin de faire venir Trautmansdorff au point où nous avons resolu de consentir, suivant le pouvoir & l'ordre exprès, qu'il est à présuposer qu'il en a reçu de l'Empereur.

Cependant comme il y a beaucoup de divisions & subdivisions dans l'Alsace, & des Villes & des Païs entiers, comme le Suntgau, qu'il semble

semble qu'on puisse contester d'y être ou de n'y être pas compris, dont on a envoié ausdits Sieurs Plenipotentiaires tous les Memoires que l'on a pû recouvrer, il faut sur tout prendre garde que nous nous entendions bien, & venir dans le détail avec les Imperiaux, afin que quelque équivoque ne nous fasse pas préjudice, ou que les choses paroissant ajustées dans le monde & ne l'étant pas en effet, on ne rejettât après sur nous ce qui pourroit retarder la conclusion de la Paix. Il semble que pour les éviter tous, on peut, quand on jugera à propos de se relâcher de Philipsbourg, (s'il le faut aussi faire du Brisgau) demander de retenir avec Brisach tout ce que nous possedons de deçà le Rhin, dans l'étendue des Alsaces, superieure & inferieure.

Si on se relâche sur Philipsbourg & sur le Brisgau, il faut demander avec Brisach tout ce que la France possède en deçà du Rhin.

Le Suntgau de cette sorte y sera compris, & les autres postes qu'ils nous pourroient contester; Sa Majesté se remettant toujours sur lesdits Sieurs Plenipotentiaires, ainsi qu'elle leur a mandé, de se relâcher comme ils l'estimeront à propos, ou de tenir bon, & quitter en un endroit pour retenir en un autre, ce qu'ils croiront être plus avantageux, comme pourroit être la Ville de Newbourg qui est delà le Rhin, entre Brisach & Bâle, & qui paroît fort necessaire. Enfin Sa Majesté se repose entierement en cela sur leurs suffisances, & sur leur affection, sachant bien qu'ils en useront pour le mieux, & qu'ils ne relâcheront rien, que lors qu'ils connoîtront ne pouvoir mieux faire.

Le Suntgau y sera compris.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires examineront en-

ensemble s'il est à propos de se déclarer dès à cette heure de la moderation que nous consentons d'apporter à nôtre prétention, touchant Philipsbourg, afin de gagner par cette facilité l'aplaudissement dans l'Empire, & particulierement auprès des Princes & Etats, qui avoient voulu demander la demolition de cette forteresse, ou bien s'il sera plus expedient d'attendre encore quelque temps pour faire venir les Imperiaux à nôtre point avant que de leur laisser gagner celui-là.

On veut avoir une cession en bonne forme de l'Alsace.

On presupose que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne manqueront pas de se souvenir de ce qui leur a été mandé, touchant la cession que nous desirons en bonne forme, de tous les droits des Archiducs, laquelle l'Empereur & tous les Etats de l'Empire devront après ratifier; autrement on auroit sujet de craindre de voir allumer à toute heure un nouveau feu dans l'Allemagne, sous prétexte de ces droits des Archiducs, que la Maison d'Aûtriche chercheroit peut-être occasion de faire valoir, dès qu'elle croiroit pouvoir bien esperer d'une rupture, soit par les mouvemens intestins qui pourroient un jour être en France, soit en la conjoncture de quelque autre guerre, qu'elle auroit à soûtenir. C'est pourquoi il est absolument necessaire d'y pourvoir si bien dès à cette heure, qu'il n'y ait rien à apprehender de semblable à l'avenir.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient mieux parler aux Mediateurs, ni se conduire plus adroitement qu'ils ont fait, quand ceux-ci

les

les ont voulu fonder sur ce que la France feroit pour l'Empereur dans la guerre du Turc, en cas qu'on consentît à la satisfaction qu'elle prétend en Allemagne, ou sur ce qu'elle feroit envers les Protestans & les Suedois, pour les porter à la raison, & sur ses intentions touchant l'affaire qui est entre Monsieur de Baviere & le Palatin, & touchant les deux Baronies & la Comté que l'Empereur a repris sur le Duc de Wirtemberg.

La France veut plûtôt donner des Troupes que de l'argent pour agir contre le Turc après la Paix faite.

On a consideré extrémement ici que l'Empereur aime mieux recevoir de la France pour la guerre du Turc un secours d'argent, que des troupes, & que les Mediateurs aiant tant insisté, comme ils ont fait, sur ce point-là, quoi qu'il n'y ait personne qui ne voye (& particulierement Contarini, qui y a grand interêt pour celui de sa patrie) que l'on pourroit bien faire plus de mal au Turc, en formant un bon corps d'armée de celles que le Roi a, que par une assistance d'argent, que l'on fournisse à l'Empereur. Cela nous doit d'autant plus faire persister à deux choses; l'une, que cette assistance soit en gens de guerre, quoi qu'il en doive coûter davantage à sa Majesté, parceque, comme il a été mandé, cela est récompensé par l'utilité qu'elle en retirera, de décharger son Roiaume de soldats oisifs, qui pourroient s'occuper à mal, & parce aussi que de cette sorte l'Empereur venant à faire la Paix avec le Turc, nous nous trouverions en quelque façon armez, aussi bien que lui, & cela lui ôteroit toutes les pensées que les Espagnols lui pourroient autrement

suggerer de troubler de nouveau la tranquilité publique, & de se prevaloir des forces qu'il auroit sur pied, pour tâcher de rentrer en ce que la pure necessité les obligera de quitter à present.

Elle fait esperer jusqu'à 20000 hommes.

La seconde est, que les troupes que nous donnerons, que l'on dira pouvoir aller jusqu'à vingt mille hommes, si la Paix d'Espagne se fait, seront envoiées au Roi de Pologne en la forme qu'il a été ci-devant mandé, & même avec les précautions que l'Empereur pourra desirer. Ainsi les Espagnols auront moins de moien de nous jetter les armes du Turc sur les bras, sous prétexte de ce secours, si jamais leur rage contre nous se portoit jusques à ce point-là, au préjudice du bien de la Chrétienté. Et en tout cas nous aurions toûjours engagé en nôtre cause le Roi de Pologne, qui feroit une puissante diversion, & en cas de bon succès contre le Turc il les partageroit avec l'Empereur, & ainsi les avantages que remporteroit la Maison d'Aûtriche nous seroient moins suspects.

On avoit même pensé que l'on pourroit consentir que cette Armée se joignît avec celle de Monsieur le Duc de Baviere, convenant d'un Chef qui les commandât, sous le nom de la Ligue Catholique d'Allemagne, prenant les mêmes précautions marquées sur le sujet du Roi de Pologne. Et en tout cas l'offre feroit toûjours voir au Duc de Baviere l'affection que la France a pour lui, & pour la gloire de toute sa Maison. Cela pourroit même servir à nous donner moien d'occuper l'Esprit inquiet du Duc de

de Lorraine, que l'on pourroit piquer de gloire, & l'engager à aller commander ces armées-là, ausquelles il joindroit les troupes qu'il a, choisissant de nôtre part un bon Chef, comme feroit aussi Monsieur de Baviere un autre, lesquels il ne pût gagner pour emploier les armées qu'il commanderoit, à d'autres usages que contre le Turc. Ainsi l'aiant assûré que nous entretiendrions bien nôtre armée, jusques à ce qu'il eût eu moien de faire des progrès, & de s'établir en quelque endroit de l'Europe, il se pourroit plus facilement disposer à ne songer plus à la Lorraine, laquelle on apprend qu'il n'estime plus tant qu'il faisoit, depuis qu'il voit que l'Alsace demeurera à la France, & que cet Etat demeurera enclavé entre deux.

Ce sont des pensées indigestes que l'on marque en gros, pour donner des lumieres. Il peut y avoir plusieurs inconveniens, mais venant dans le détail il ne sera pas mal aisé d'y remedier. Cependant lesdits Sieurs Plenipotentiaires s'en serviront autant & si peu, qu'ils estimeront le devoir faire.

Et si l'Empereur aime mieux de l'argent que des Troupes, la France lui donnera 300000 écus par an.

En cas que les Imperiaux persistent constamment à rejetter l'offre des troupes, lesdits Sieurs Plenipotentiaires pourront consentir à donner de l'argent jusques à trois cens mille Rixdalles par an, avec deux précautions. L'une, que le temps de cette subvention sera limité à quelques années. L'autre que la France en seroit déchargée, si elle-même venoit à rompre ouvertement avec le Turc. Il faut se souvenir de parler toûjours de Rixdales, ou leur

valeur, paiables dans Paris; ainsi cela passera sans affectation ni sans qu'on remarque la difference des Rixdalles aux Ecus, & le Roi ne laissera pas d'y rencontrer un notable avantage.

Quand, en parlant des sentimens de la France sur l'affaire Palatine, lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont proposé la création d'un huitiéme Electorat, il faut qu'ils aient jugé que l'affaire ne se peut accommoder autrement, ou qu'ils aient sû que c'étoit une chose resolue de la sorte. Car au reste le zele que le Roi a pour la Religion Catholique est si desinteressé, que Sa Majesté ne souhaitteroit pas devoir augmenter le nombre des Electeurs, pour honorer de cette prerogative une famille Protestante. Et plusieurs tiennent, comme l'on a mandé, que le Prince Palatin s'estimeroit assez heureux de rentrer dans ses Etats sans cette dignité. On dit cela en passant, Sa Majesté approuvant tout ce à quoi ils consentiront là-dessus.

Le Palatin étant Protestant, la France aimeroit mieux qu'il ne fût pas Electeur.

Il a été merveilleusement à propos de ne pas laisser passer aux Mediateurs sans ressentiment la mauvaise volonté qu'ils nous ont témoignée en ne nous proposant que conditionnellement, & avec doute, une offre sur nôtre satisfaction, que les Parties mêmes avouoient leur avoir donné charge de nous faire, & dont Monsieur de Trautmansdorff avoit parlé librement à Monsieur Salvius.

Cela nous doit faire voir de plus en plus quel avantage ce seroit ausdits Sieurs Plenipotentiaires de traiter immédiatement avec nos Par-

On trouveroit mieux son compte à traiter directement avec

Parties, sans dépendre si absolument de la médiation de personnes, qui font paroître presque autant de contrarieté à nos avantages, que si nous les devions avoir aux dépens de leurs Maîtres. *les Parties qu'avec les Mediateurs.*

On reçoit avis de toutes parts que nous avons extrémement à nous garder d'eux, & que les Ennemis font grand fondement, & esperent beaucoup, dans la suite de la negociation, de cette partialité, & même les dernieres nouvelles que nous avons de Bruxelles de fort bon lieu, portent que Pegnaranda écrivoit à Castel-Rodrigo que les Mediateurs travailloient à mettre les Plenipotentiaires de France en mauvaise intelligence ensemble. On a jugé cela si ridicule que l'on croiroit leur faire tort de leur en donner avis, par un autre motif que celui de leur faire connoître l'application continuelle des Ennemis à nous causer du préjudice par toutes sortes de voies, & que les Mediateurs voudroient bien pouvoir les y servir. *Partialité de ceux-ci contre la France.*

On a reçû la copie de la minute du pouvoir que les Deputez de Messieurs les Etats demandent que le Roi d'Espagne donne à ses Ministres, pour traiter avec eux. Les remarques que Messieurs les Plenipotentiaires y ont faites ne peuvent être plus judicieuses, ni la conduite qu'ils ont tenue, pour en faire de douces plaintes ausdits Députez.

Il sera bon de leur faire savoir, que Noirmond a dit en passant par la Haye, qu'il s'en retournoit en Brabant, parce qu'il n'y avoit plus rien à faire à Munster, après les impertinences

qu'avoient demandées aux Espagnols les Deputez de Hollande. Voilà de quels éloges ils sont traitez par un homme, qui est en de continuelles negociations avec eux, & qu'ils écoutent encore aujourd'hui à la Haye, bien qu'ils voient la circonspection avec laquelle nous usons tous les jours envers ceux qui voudroient venir faire ici des propositions de la part des Espagnols, & depuis peu avec le Marquis Matthei.

On propose de faire tomber la Franche-Comté à Baviere pour récompense du haut Palatinat.

On met en consideration ausdits Sieurs Plenipotentiaires, si, attendu le peu de cas qu'ont toûjours fait les Espagnols de la Franche-Comte, il n'y auroit pas moien de la faire tomber à Baviere, pour la recompense du haut Palatinat. On sait bien que cela seroit mal aisé pour plusieurs respects, quand même il n'y en auroit point d'autre que l'aversion qu'ont les Espagnols pour ce Prince, & la jalousie que donneroit à l'Empereur son agrandissement si près de la France, avec laquelle il faudroit quasi par necessité qu'il vécût en étroite union : mais il semble du moins que l'on pourroit, jettant quelque propos là-dessus, témoigner à Baviere la bonne volonté que la France a pour lui, & le desir qu'elle a de lui procurer tous les avantages qu'elle peut.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires remarqueront dans la Lettre de Baviere, avec quelle ardeur il desire que l'on trouve moien d'empêcher les hostilitez, que la saison, qui est si avancée, lui fait apprehender, & particulierement entre nous & lui. Il est bon d'un côté qu'il craigne, parce que cela lui fait d'autant

plus

plus presser l'Empereur sur le sujet de nôtre satisfaction. Mais à la verité, agissant comme il fait dans nos interêts, quoi que ce soit par le motif des siens, il seroit fâcheux d'avoir à emploier nos armées contre un Prince, que par beaucoup de respects nous devons plûtôt soûtenir que ruiner.

Il semble ici que dès que nôtre satisfaction & quelques autres points principaux seront ajustez, on pourroit convenir d'une suspension d'armes, en la forme, & avec les précautions qui ont été mandées ci-devant, ou d'autres qui seront jugées necessaires par lesdits Sieurs Plenipotentiaires, lesquels seulement sauront, qu'il faudroit que l'armée de Monsieur de Turenne passât toûjours le Rhin, pour vivre en quelque endroit, ainsi qu'il seroit convenu; étant absolument impossible qu'elle puisse plus long-temps subsister de deçà.

Sa Majesté se remet ausdits Sieurs Plenipotentiaires d'arrêter tout ce qu'ils estimeront à propos en cette affaire, faisant toûjours connoître aux Ambassadeurs de Baviere la bonne disposition où l'on est ici pour tous les interêts de leur Maître, & le desir que l'on a que les choses se mettent au plûtôt en état que l'on puisse faire cesser toutes hostilitez avec lui, & qu'il ne reste plus que des marques d'affection à se donner reciproquement.

LET-

LETTRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires en faveur de la Maison de Mantoüe.

Datée du 25. Avril 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les interêts de la Maison de Mantoüe.

MON COUSIN, & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & SERVIEN.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les interêts de la Maison de Mantoüe.

AIant beaucoup d'affection & de bonne volonté pour ceux de la Maison de Mantoüe, & voulant leur en donner des marques aux occasions, je vous écris celle-ci par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous aiez à vous emploier, durant le cours de la negociation du Traité de la Paix générale, à tout ce qui sera du bien & de l'avantage de ladite Maison.

Et particulierement touchant le differend qu'elle a avec le Duc de Guastalla, dequoi vous serez informez par les Ministres de mon Cousin le Duc de Mantoüe, qui se vont rendre incontinent à Munster ; ausquels je desire que vous fassiez tous traitemens favorables & accoûtumez en cette Cour, tout ainsi qu'à ceux de Savoye & de Florence, & sachant que vous affectionnez d'éxecuter mon intention, après vous l'avoir ainsi témoignée, je ne puis vous en dire davantage, que pour prier Dieu vous avoir, MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'A-

VAUX

VAUX & de SERVIEN, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Paris le 25 Avril 1646. *Signé* LOUIS, & plus bas DE LOMENIE, & au dessus de la Lettre est écrit: *A Mon Cousin le Duc de* LONGUEVILLE, *Pair de France, Gouverneur & mon Lieutenant Général en Normandie, & mon Premier Plenipotentiaire pour le Traité de la Paix générale: Et à Messieurs les Comtes* d'AVAUX *&* *de* SERVIEN *Conseillers en mes Conseils, & mes Ambassadeurs extraordinaires & Plenipotentiaires pour ledit Traité.*

LETTRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 26. Avril 1646.

Le Roi permet à ses Plenipotentiaires de se relâcher de la prétention du Brisgau & des Villes Forestieres, & de regler la somme d'argent qu'il faudra donner aux Archiducs pour l'Alsace, quand même elle passeroit deux millions d'écus.

MON COUSIN, & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

JE vous fais cette Lettre de l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, & de la participation seulement de mon Oncle le Duc d'Orleans, de mon Cousin le Prince de Condé;

Le Roi permet à ſes Plenipotentiaires de ſe relâcher de la pretention du Briſgau & des Villes Foreſtieres.

Condé, & de mon Couſin le Cardinal Mazarini, pour vous dire que nonobſtant tout ce qui eſt porté par mon Memoire de ce jourd'hui, touchant la Paix de l'Empire, je ne vous donne pas ſeulement pouvoir, ſi vous ne pouvez pas faire mieux, de vous relâcher de la prétention du Briſgau, & des Villes Foreſtieres, mais de donner même outre cela, s'il eſt neceſſaire, aux Archiducs d'Inſpruch la ſomme d'argent que vous aviſerez pour le dédommagement de Briſach, des deux Alſaces & du Briſgau.

Je trouve bon auſſi, nonobſtant ce qui eſt contenu audit Memoire, que vous puiſſiez relâcher de Newbourg, & cela d'autant plus que vous reconnoîtrez par la réponſe que le Sieur d'Erlach aura faite à vôtre Lettre, que ladite place n'eſt pas ſi importante ni ſi neceſſaire, pour la ſûreté de l'acquiſition que je ferai deſdits Etats d'Alſace & du Suntgau, particulierement les Imperiaux demeurant d'accord de ne point fortifier de là le Rhin entre Bâle & Strasbourg.

Et de regler la ſomme d'argent qu'il faudra donner aux Archiducs pour l'Alſace, quand même elle paſſeroit deux millions d'écus.

Je vous dirai auſſi qu'encore que je croie que les deux millions de Rixdales paiables à Francfort, Nuremberg ou Bâle, ou bien les deux millions d'écus paiables à Paris, ſeront plus que ſuffiſants pour nous donner moien d'obtenir la renonciation en bonne forme deſdits Archiducs de toutes les terres qui leur appartenoient, & qui me doivent demeurer: je ne laiſſe pas de vous donner pouvoir, ſi vous jugez qu'il ſoit neceſſaire de faire quelque choſe de plus, de le promettre en mon nom, ſans attendre un nouvel

vel ordre : approuvant dès à cette heure entierement tout ce que vous accorderez en cela, ne doutant point, que comme vous savez combien mes finances sont surchargées, vous ne fassiez toutes choses possibles pour ménager ma bourse.

Si mon Cousin le Duc de Baviere se vouloit relâcher de quelque portion du haut Palatinat pour contenter mon Cousin le Prince Palatin, & satisfaire tous les Princes qui le protegent, & que ledit Duc voulût, pour récompense de ce qu'il cederoit, songer au Brisgau, & aux Villes Forestieres, je me porterois volontiers en ce cas à augmenter la somme de la récompense qu'il faudra donner aux Archiducs, tant pour témoigner mon affection audit Cousin le Duc de Baviere & le plaisir que j'aurois que mes Etats confinassent avec les siens, pour lui pouvoir tendre la main au besoin, que pour éloigner lesdits Archiducs d'un Païs où il est mal aisé que le voisinage de l'Alsace ne leur donne toûjours quelque mal au cœur, & ensuite quelque visée de chercher les moiens d'y rentrer. Et n'étant la presente à autre fin, je ne la ferai plus expresse que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon Cousin & Messieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en sa sainte & digne garde.

Ecrit à Paris le 26. jour du mois d'Avril 1646.

Signé LOUIS

& plus bas DE LOMENIE.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires,

Daté du 26. Avril 1646.

Joie de la Cour sur la nouvelle de la cession de l'Alsace. Il ne faut pas faire scrupule de conclure avec l'Empereur & l'Empire sans y comprendre l'Espagne. On consent à demolir Benfeld & Saverne: Et même Philipsbourg, si on ne peut faire mieux. On pourra à toute extremité remettre Philipsbourg fortifié à l'Electeur de Treves. La France aura les 2 Alsaces, le Suntgau, Newbourg & Brisach. Mais elle se relâchera du Brisgau & des Villes Forestieres. On donnera aux Archiducs pour dedommagement deux millions d'écus païables en 6 ans. Mais il faut qu'ils donnent une cession en bonne forme de l'Alsace. On voudroit qu'ils emploiassent cet argent en achat de terres dans l'Empire. La France voudroit tenir l'Alsace en fief à perpetuité & avoir seance & voix dans les Dietes. Secours contre le Turc. On craint que l'Empereur demeurant puissamment armé après la Paix, ne tombe tout d'un coup sur la France pour secourir l'Espagne. On veut avoir Brisach fortifié. Une courte suspension seroit fort à propos. Il faut que Baviere avec la dignité Electorale garde le haut Palatinat. Le Baron de Dhona insiste inutilement sur le titre de Frere pour l'Electeur de Brandebourg. On se con-

contenteroit de Cambray & du Cambresis pour la Catalogne, en gardant le Roussillon, la Ville de Roses & l'Artois. Il faut mettre sur le tapis à Munster les differens de la Cour de France avec le Pape. Conditions de la Paix avec l'Espagne.

IL seroit superflu d'exaggerer ausdits Sieurs Plenipotentiaires avec quels sentimens de joie & de satisfaction la Reine & tout le Conseil ont reçu la depêche du 18. du courant que le Sieur de Montigni a apportée; parce qu'ils en jugeront assez par l'extrême passion qu'ils savent que Sa Majesté a de l'avancement de la Paix, sur tout avec les avantages pour cette Couronne, avec lesquels il se voit qu'on est prêt de la conclurre dans l'Empire. Et comme Sa Majesté reconnoît que le bon état où se trouve aujourd'hui une affaire si importante, si glorieuse & si utile pour la France, est dû en partie à la fermeté, à l'adresse, & à la bonne conduite qu'ont tenue lesdits Sieurs Plenipotentiaires dans toute cette negociation, aussi ne se peut-il rien ajoûter au ressentiment que Sa Majesté en conserve & au desir qu'elle a d'avoir occasion de la leur faire paroître par les effets en toutes les choses qui regarderont leur avantage.

Joie de la Cour sur la nouvelle de la Cession de l'Alsace.

Les dernieres depêches qu'on leur a faites d'ici les auront éclaircis des intentions de Sa Majesté sur le point de la satisfaction que la France prétend dans l'Empire. Mais comme ils font instance depuis d'avoir une réponse bien particuliere & définitive sur tout le detail de

ce qu'a aporté de leur part le Sieur de Montigni, Sa Majesté a commandé que l'on y satisfasse par le present Memoire, qui leur pourra servir d'une regle assez précise pour la conclusion, sur tout de la Paix dans l'Empire.

Premierement, comme il y a des Critiques & des malins, qui ne s'étudient qu'à blâmer généralement tout ce qui se fait, & à censurer les meilleures actions, on n'a pas voulu passer plus avant, sans décider en premier lieu cette these, s'il est expedient à la France de conclure la Paix avec l'Empereur, sans être certain qu'elle soit suivie en même temps de celle d'Espagne.

Il ne faut pas faire scrupule de conclure avec l'Empereur & l'Empire, sans y comprendre l'Espagne.

Le Cardinal Mazarin a mis la chose en déliberation dans le Conseil, & après avoir dit toutes les raisons qui pouvoient le dissuader, & ensuite celles qui nous obligeoient à le faire; il a été jugé tout d'une voix, qu'il n'y avoit pas à hesiter que l'on ne dût conclure présentement avec l'Empereur: d'autant que le meilleur moien, pour obliger les Espagnols à relâcher de leur dureté, est celui de leur faire voir qu'ils sont à la veille d'être seuls à soûtenir tout le faix de la guerre contre nous, & alors ou ils consentiront à la Paix aux conditions que la France peut desirer, ou s'ils sont encore si aveuglez de ne le point faire, nous aurons toûjours rendu nôtre condition beaucoup meilleure, n'aiant rien à craindre du côté de l'Allemagne, qui est celui qui nous pouvoit faire le plus de peine. Et aiant moien d'emploier de sur-

furcroît contre eux l'Armée que commande Monsieur de Turenne, qui assez aisément pourroit être fortifiée de quantité de troupes d'Allemagne, & particulierement de celles de Madame la Landgrave.

Pour répondre maintenant par ordre à chaque article du dernier Memoire que les Mediateurs ont donné ausdits Sieurs Plenipotentiaires de la part des Imperiaux:

Sa Majesté aprouve qu'ils aient donné les mains au premier à condition que sadite Majesté aura la même protection sur les Etats immédiats qu'avoit ci-devant la Maison d'Autriche.

Sa Majesté aprouve aussi le sentiment desdits Sieurs Plenipotentiaires touchant Benfelt & Saverne, c'est-à-dire que les fortifications de Benfelt soient rasées, & que Saverne, après la demolition de tous les travaux qui y ont été faits, demeure en neutralité sans que l'on y puisse mettre garnison de part ni d'autre, & avec obligation de donner passage libre aux troupes de Sa Majesté, toutes les fois qu'elles le demanderont. *On consent à demolir Benfelt & Saverne.*

Touchant Philipsbourg, on ne hesiteroit pas de mander ausdits Sieurs Plenipotentiaires qu'en cas qu'ils ne voient pas lieu de conserver cette Place à la France, ils ne fissent point de difficulté de la remettre à l'Electeur de Treves, qui est sous la protection du Roi, & qui a tant témoigné d'affection & de constance pour cette Couronne, n'étoit qu'aiant déja un pied dans la fosse, on ne peut pas s'assûrer que son suc-

cesseur ait les mêmes sentimens que le devancier.

C'est pourquoi, Sa Majesté juge à propos que l'on insiste de tenir ladite Place en depôt pour quelque temps, durant lequel nous puissions voir qui sera le successeur & prendre nos mesures avec lui.

Et même Philipsbourg, si on ne peut pas faire mieux.

Mais comme ce point ne doit pas empêcher de faire la Paix avec l'Empereur, en laquelle la France trouve d'ailleurs des avantages si considerables, le Roi consent à faire sortir ses Troupes de Philipsbourg, moiennant qu'il soit razé.

On pourra à toute extremité remettre Philipsbourg fortifié à l'Electeur de Treves.

Et même si cela pouvoit causer trop de scandale en Allemagne, voiant que l'on traite de la sorte un Prince qui est attaché à nos interêts, & que l'Electeur lui-même en témoignât grand ressentiment, Sa Majesté donne pouvoir ausdits Sieurs Plenipotentiaires de promettre que ladite Place lui sera remise en l'état qu'elle est.

Ce qui étant bien pris doit être d'autant plus consideré d'un chacun, & notamment dudit Electeur, que nous ne l'avons jamais tenue de lui; nous aiant été remise la premiere fois par les Suedois, & la seconde, y étant entrez par la force, & ce fut le principal fruit des avantages que nous remportâmes à Fribourg sur l'Armée Bavaroise; & en ce cas, la Religion Catholique n'en peut recevoir que beaucoup d'avantage; ce qui est un des principaux motifs qui oblige Sa Majesté à leur donner ce pouvoir.

On

On reconnoît fort bien que mal-aisément pourra-t-on prendre avec cet Electeur aucunes précautions qui obligent ses successeurs. Messieurs les Plenipotentiaires ne laisseront pas d'y faire tout ce qui se pourra de mieux pour l'avantage de cette Couronne, & même ils considereront, si à l'exemple de ce qui a été proposé pour Cazal, touchant Monsieur de Mantoüe, on ne pourroit point ménager quelque chose de semblable avec cet Electeur, qui nous donnât lieu, moiennant d'autres bons traitemens que nous lui ferions, de l'obliger par justice, lui & ses successeurs, à vivre toûjours en parfaite intelligence avec cette Couronne.

La France aura les 2 Alsaces, le Suntgau, Neubourg, & Brisack.

Enfin quelque resolution que lesdits Sieurs Plenipotentiaires prennent sur ce point de Philipsbourg, soit avec les Imperiaux, soit avec ledit Electeur, Sa Majesté l'approuve dès à présent, étant bien assûrée qu'ils feront tout pour le mieux; Sa Majesté se contentera des deux Alsaces, du Suntgau, de Neubourg, & de Brisach, sans que les Imperiaux puissent rien exiger de nous à présent, ni à l'avenir touchant les fortifications de cette Place, pourvû que la France par ce moien ait droit de séance & de suffrage dans les Dietes de l'Empire.

Mais elle se relâchera du Brisgau & des Villes Forestieres.

Et outre ce que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont offert par leur premiere proposition de rendre ce que nous tenons dans les trois Electorats de Maience, Treves, & du Palatinat, & ce qui est porté ci-dessus touchant Benfelt, Saverne & Philipsbourg, Sa Majesté se relâchera de la prétention du Brisgau & des Villes Fo-

restieres & de tout ce qui est au delà du Rhin, hors Brisack & Neubourg, pourvû qu'elle ne soit obligée de donner aucun dédommagement aux Archiducs d'Insprack, & qu'ils ne laissent pas de nous remettre en bonne forme la cession de ce qui nous demeurera & qui nous appartenoit ci-devant.

On bien lesdits Archiducs consentans à nous laisser aussi le Brisgau & les Villes Forestieres, Sa Majesté demeurera d'accord de les dédommager, par une somme d'argent, de ce qu'ils auront cedé.

On donnera aux Archiducs pour dédommagement deux millions de Rixdalles, paiables en six ans, mais il faut qu'ils donnent une cession en bonne forme de l'Alsace.

On croit ici absolument necessaire de contenter les Archiducs pour avoir la cession en bonne forme; on tient même qu'encore qu'il fût commode de leur donner pour cela une somme annuelle, il est plus avantageux d'en sortir tout d'un coup, afin qu'il ne leur reste pas une espece d'hypotheque sur la chose même; il faut seulement essaier d'avoir le plus de temps qu'il se pourra pour acquiter la somme qui sera convenuë, & faire effort, pour obtenir le terme de six années.

Quant à la somme il faut, si on ne peut mieux faire, tâcher qu'elle ne passe pas deux millions de Rixdalles; il se voit que nos parties sont très-bien informées des differences des monnoies & des remises.

On peut demeurer d'accord de faire paier lesdites Rixdalles à Francfort ou à Nuremberg, encore qu'il nous fût plus commode à Bâle, à quoi il faudra insister, ou du moins que l'on puisse les faire remettre en l'une de ces trois Places, si ce n'est

n'est que lesdits Sieurs Archiducs aimassent mieux avoir deux millions d'écus à Paris.

Il sera très-à-propos, de demander & de faire en sorte, pour plus de sûreté pour nous, que l'argent que nous donnerons aux Archiducs soit emploié à l'achat de Terres Souveraines en quelque endroit d'Allemagne, & il ne seroit pas mal aisé de l'emploier avantageusement, attendu la necessité où les guerres ont réduit plusieurs Princes, lesquels, pour pouvoir se remettre & vivre avec quelque commodité, auront plus de besoin d'avoir de l'argent comptant que des Etats ruïnez. Ce point semble ici assez important pour obliger lesdits Sieurs Plenipotentiaires d'y donner leurs soins pour en venir à bout. On sait ici que l'Empereur même en ses necessitez a offert à Rome aux Barberins & au Prince de Salmone & aux Venitiens, de leur vendre des Etats fort considerables; c'est pourquoi l'Empereur étant d'un côté pressé d'argent, & d'autre côté devant être bien aise de faciliter la récompense en Etats à ceux de sa Maison, qui en quittent de si considerables par le moien de la Paix, il y a sujet d'esperer que Messieurs les Plenipotentiaires ne rencontreront pas grande difficulté en ce point ici; néanmoins, comme on ne leur mande ceci que comme une lumiere, cela ne devra pas empêcher qu'ils ne passent outre, s'ils y rencontrent trop d'obstacles. Cependant Sa Majesté se promet que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ménageront extrémement sa bourse, qui est déja fort épuisée. Et quand la Paix même auroit à se conclu-

On voudroit qu'ils emploiassent cet argent à l'achat de Terres dans l'Empire.

re générale, on ne laisseroit pas d'avoir encore une infinité de dépenses à soûtenir, outre la passion que leurs Majestez ont de soulager le peuple.

La France voudroit tenir l'Alsace en fief à perpetuité.

Sa Majesté consent bien de tenir le Landgraviat d'Alsace à titre de fief, mais on ne peut passer la clause que les Imperiaux ont mise pour restraindre cela au Roi, à Monsieur & à leurs successeurs mâles. Sa Majesté désire donc que l'on fasse tout l'effort possible afin que ce soit pour tous les Rois de France à venir, & en cas que cela ne se puisse absolument obtenir, que ce soit du moins pour tous les Princes de la Maison Roiale présentement vivans, ou leurs descendans mâles qui viendront à succeder à la Couronne.

On pourroit laisser rompre cette glace aux Suedois qui ont encore plus d'interêt que nous que la Pomeranie soit donnée en fief à perpetuité à la Couronne de Suede, à cause de l'incertitude où ils sont si leur Reine se mariera. Ils ne manqueront pas, sans doute, de bien contester ce point, & ce qu'ils auront fait nous servira d'exemple pour nous régler.

Et avoir séance & voix dans les Diétes.

Sa Majesté estime plûtôt avantageux que préjudiciable de paier les Collectes à l'Empire, pourvû qu'on ait séance & voix deliberative dans les Diétes, à condition qu'en contribuant autant qu'un Electeur seculier, ce soit pour tous les Etats qui demeureront à la France relevant de l'Empire.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne pouvoient mieux répondre qu'ils ont fait sur l'article qui commence *Pari passu*.

Quant

Quant aux aſſiſtances pour la guerre du Turc, il eſt certain, comme ils ont bien remarqué, que cela doit avoir beaucoup de connexité avec la récompenſe que la France donnera aux Archiducs, & que ces deux choſes devoient être traitées en même temps, pour aller plus avant en l'une, ſelon que nos parties ſe relâcheront en l'autre. *Secours contre le Turc.*

Leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont auſſi fort judicieuſement conſideré, que l'aſſiſtance qu'on nous demande ne devroit pas raiſonnablement être fournie, que l'Empereur ne ſoit en rupture ouverte avec le Turc. Néanmoins Sa Majeſté voulant apporter toutes les facilitez poſſibles à la Paix, trouve bon que leſdits Sieurs Plenipotentiaires puiſſent auſſi promettre de ſa part ladite aſſiſtance à l'Empereur, pendant que les ſoupçons qu'il aura d'être attaqué par les armes du Turc, l'obligeront à ſe tenir ſur ſes gardes, ou pendant que la République de Veniſe aura cette guerre à ſoûtenir, afin de donner moien à l'Empereur de garder les paſſages par leſquels les forces Ottomanes peuvent venir par terre attaquer les Etats de ladite République.

Il y aura ſeulement cette diſtinction à faire, qu'en ce cas l'aſſiſtance doit être mediocre; mais on pourra convenir de l'augmenter, ſi l'Empereur lui-même rompt ouvertement; ſe ſouvenant des reſerves qui ont été ci-devant mandées que ces aſſiſtances ſoient en troupes, s'il eſt poſſible, plûtôt qu'en argent; qu'elles ſoient limitées à un certain temps, & que la France en ſoit quitte ſi elle venoit auſſi à rompre avec le

Turc. Outre ce que l'on a écrit ci-devant sur ce point, on en a entretenu au long le Sieur de Préfontaine, afin qu'il informe lesdits Sieurs Plenipotentiaires de tous les sentimens de deça.

On craint que l'Empereur demeurant puissamment armé après la Paix, ne tombe tout d'un coup sur la France pour secourir l'Espagne.

La seule chose qui en ces affaires-ci donne de la peine & beaucoup, c'est de voir que la Paix se concluant dans l'Empire, les Suedois, & Madame la Landgrave desarmeront, & l'Empereur demeurera armé sous prétexte du Turc, & aiant tiré à lui, comme il y a grande apparence qu'il fera, toutes les troupes de Baviere, peut-être même la plûpart de celles de nos Alliez, qui sont quasi toutes Allemandes, qui n'ont autre métier que la guerre, & qui vont la chercher indiferemment où elle leur paroît la plus commode, & la plus profitable; il lui seroit facile, s'il vouloit user de mauvaise foi, à quoi les Espagnols ne s'épargneront pas de le persuader, si leur accommodement ne se conclut en même temps, de nous tomber tout à coup sur les bras avec les forces de l'Empire. Et comme il seroit peut-être mal aisé d'obliger les Suedois à armer de nouveau, ou à le faire assez promptement eu égard au besoin; il se rencontreroit que nos Ennemis, par un Traité simulé, auroient trouvé les moiens qu'ils ont tant cherchez de diviser la France d'avec les Alliez, ou du moins de leur rendre inutile leur assistance.

C'est à prévenir ces inconveniens, que Sa Majesté desire que Messieurs les Plenipotentiaires donnent leur principale application en la conclusion de cette affaire, & il semble, que c'est

ici

ici le point que l'on a tant agité au commencement de leur negociation touchant la sûreté de la Paix, & la sincerité de l'execution de part & d'autre.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires pourront revoir ce qui en est contenu dans leurs instructions, & en plusieurs depêches qu'on leur a faites sur ce sujet. On ne veut leur prescrire aucune chose en particulier, sachant bien qu'ils n'omettront rien, soit pour engager tous les Princes & Etats de l'Empire, & autres qu'il se pourra, contre les Infracteurs du Traité, soit pour les obligations reciproques que nous devons affermir de plus en plus avec les Suedois pour nous assister les uns les autres, & rompre de nouveau, si quelqu'un vient à être troublé en ce qui aura été convenu par le Traité de la Paix; & enfin pour prendre toutes les précautions imaginables, afin qu'il soit sincerement executé en tous ses points, & que nous n'aions rien à craindre de ce côté-là. Ce n'est pas que l'on ne connoisse bien qu'il faut donner quelque chose au hazard, & que l'on ne peut pas assûrer physiquement des affaires de cette nature.

On veut avoir Brisack fortifié.

Touchant Brisack, Monsieur le Cardinal Mazarin a écrit dernierement ausdits Sieurs Plenipotentiaires les avis qu'il en avoit eus de Vienne, & avant que le Sieur de Montigni fût arrivé, il avoit fait prendre en memoire au Sieur de Préfontaine, que les Imperiaux insisteroient extrémement de le faire demolir, mais qu'après ils se relâcheroient, & se contenteroient que la Fran-

France l'eût en l'état qu'il eſt. Il eſt certain que le Comte de Trautmansdorff en avoit le pouvoir. On en a l'avis de tant d'endroits, & de ſi bon lieu, qu'on ne peut en douter, & il n'eſt pas à croire qu'il fut ſi mal habile Miniſtre, que ſans cela il eût voulu parler comme il a fait, dans l'écrit qu'il a donné ; mais il n'aura pas voulu s'en laiſſer ſi-tôt entendre, parce qu'auſſi bien leſdits Sieurs Plenipotentiaires avoient réſolu de depêcher ici ſur le ſujet du Briſgau, & des Villes Foreſtieres, & il falloit en attendre la réponſe. Outre qu'il aura voulu donner aux Eſpagnols la ſatisfaction de ce petit delai, afin qu'ils puiſſent avancer cependant leurs affaires, s'ils en ont la volonté.

Une courte ſuſpenſion ſeroit fort à propos.

Quant à la ſuſpenſion, Sa Majeſté a trouvé très-juſte & très-prudent ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ont répondu à la propoſition des Miniſtres de Baviere, qu'ils ne s'éloigneroient pas (après en avoir conferé avec les Alliez) d'y donner les mains pour trois ſemaines, aux conditions contenues dans leur Memoire du 19. du courant, qui ne peuvent être plus judicieuſes. Et à la verité il ſeroit extrémement fâcheux, les choſes s'acheminant ſi bien qu'elles ſont à un accommodement glorieux & utile pour cette Couronne, de courir riſque de les voir changer tout-à-fait de face par quelque accident dans la guerre, & d'avoir à commencer les hoſtilitez, envoiant nos armées contre un Prince qui s'eſt ſi vigoureuſement emploié pour porter l'Empereur à conſentir à nôtre

tre satisfaction, sans avoir aucun égard à la haine implacable des Espagnols, qu'il s'est attirée sur lui & sur sa Maison, par les offices si publics, qu'il a faits en nôtre faveur.

Que si la satisfaction des Couronnes & ce qui regarde le Prince Palatin & Madame la Landgrave étant arrêté, il est néceſſaire, pour discuter les autres points qui concernent les Princes & Etats de l'Empire, de prolonger le temps de la suspension, pendant lequel on devra ajuster toutes choses pour l'entiere conclusion de la Paix, on confirme tout ce qui a été mandé ausdits Sieurs Plenipotentiaires sur ce sujet, & Sa Majesté approuvera tout ce qu'ils feront, sachant bien qu'ils se souviendront sur tout de prendre, autant qu'il se pourra, les précautions qui leur ont été recommandées, afin que nos Parties ne puissent pas, pour quelque évenement qui pût survenir, se dédire de ce qu'elles auront arrêté, & qu'ils auront aussi l'égard convenable à ce qu'on leur a fait savoir de l'impossibilité où se trouve l'armée du Maréchal de Turenne, de subsister de deça le Rhin.

Il est vrai que si on ne conclut rien en même temps avec l'Espagne, il ne sera pas néceſſaire d'insister sur ce dernier point, parce qu'on pourra faire agir ledit Sieur Maréchal dans la Franche-Comté, ou dans la Flandre, & peut-être même dans l'Italie, la Paix étant bien executée en Allemagne. C'est pour cette raison que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont très-prudemment fait d'exclurre le Cercle de Bourgogne de la suspension, de quelque durée qu'elle puisse

être.

être. Et il y a grande apparence que cette clause, aussi bien que celle de *pari passu*, y a été mise à l'instance des Espagnols.

On depêche à Monsieur de Turenne pour lui donner ordre de se conduire entierement selon les avis qu'il recevra de Messieurs les Plenipotentiaires, lesquels se souviendront bien, que ne pouvant agir delà le Rhin, il est absolument nécessaire que son armée prenne sa route, ou dans la Franche-Comté, ou dans le Luxembourg, surquoi il aura les ordres du Roi, pour les executer seulement, quand lesdits Sieurs Plenipotentiaires lui témoigneront qu'il est en liberté de le faire.

Il faut que Baviere garde le Haut Palatinat avec la Dignité Electorale.

Quant à la Maison Palatine, l'intention de Sa Majesté seroit, s'il étoit possible de le bien ménager, sans choquer nos Alliez & les Etats Protestans de l'Empire, que le Prince Palatin se contentât de rentrer dans le bas Palatinat, & que le haut, ou la plus grande partie, avec la Dignité Electorale, demeurât au Duc de Baviere, & aux descendans de la ligne de Guillaume. La seule conduite que tient ledit Duc envers cette Couronne meriteroit qu'elle fût dans ce sentiment, quand elle n'auroit pas un motif encore plus pressant, qui est celui de l'avantage de nôtre Religion, & de favoriser & agrandir un Prince Catholique, plûtôt qu'un Protestant. On a entretenu plus au long le Sieur de Préfontaine sur ceci.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires se souviendront, en relâchant le Brisgau & les Villes Forestieres, d'obliger, s'il est possible, les Impe-

riaux

riaux par le Traité, de ne pouvoir fortifier de-là le Rhin dans tout le Païs qui est entre Bâle & Strasbourg.

Ils se souviendront aussi, concluant la Paix dans l'Empire, d'éviter ce qui regarde les trois Evêchez & Pignerol.

Pour les trois Evêchez, on se remet à ce que lesdits Sieurs Plenipotentiaires jugeront à propos. Il n'y a point de doute qu'il vaudroit mieux les avoir en toute Souveraineté, comme nos Parties ont fait offre de les separer de l'Empire; mais si cela ne se pouvoit pas obtenir maintenant qu'ils se sont relâchez de l'Alsace, Sa Majesté consentira à tout ce dont lesdits Sieurs Plenipotentiaires conviendront.

Pour Pignerol, Sa Majesté le tiendra en la même qualité, qu'avoient accoûtumé de le tenir les Ducs de Savoye, c'est-à-dire relever de l'Empire, s'il en doit relever, afin que les Espagnols ne nous puissent mettre en ligne de compte une chose qui ne dépend pas d'eux, & où ils n'ont que voir, & aussi pour sortir par ce moien au plûtôt de l'interêt qu'ont sur ce sujet les Maisons de Savoye & de Mantouë.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires se souviendront aussi de ce qu'on leur a ci-devant mandé que le Château de Mayence, en l'état qu'on l'a mis, n'est pas moins bon que Philipsbourg. Ils aviseront ensemble s'il faudra insister ou non, à le faire démolir, du moins à faire raser les nouvelles fortifications que nous y avons faites, & Sa Majesté s'en remet entierement à ce qu'ils jugeront plus à propos.

Si

Si Monſieur le Nonce Bagni a écrit à Monſieur de Baviere, ne parlant que de l'inveſtiture de l'Alſace pour la ſatisfaction de la France, c'eſt qu'il n'aura pas ſû toutes les diſtinctions du Suntgau & du Briſgau, & il a crû que tout cela, & Briſach & Philipsbourg même, y étoit compris, étant bien certain que jamais on ne lui a dit ici, ni à qui que ce ſoit, la moindre parole qui pût faire juger, que Sa Majeſté fût pour ſe relâcher dudit Philipsbourg; mais les Ennemis ſe ſervent malicieuſement de ſa Lettre pour voir s'ils pourroient obliger Meſſieurs les Plenipotentiaires à lâcher cette piéce.

On croit avoir pleinement ſatisfait, par le contenu du preſent Memoire, à tout ce que leſdits Sieurs Plenipotentiaires avoient témoigné deſirer pour s'éclaircir definitivement des intentions de Sa Majeſté touchant la Paix de l'Empire. S'il y manquoit quelque choſe, Sa Majeſté trouve bon qu'ils étendent leur pouvoir, & que ſans attendre autre réponſe d'elle, afin de ne retarder pas d'un ſeul moment cette Paix, ils prennent enſemble les reſolutions qu'ils eſtimeront les plus convenables à ſon ſervice, s'aſſûrant qu'elles ſeront entierement approuvées par Sa Majeſté, qui ſait bien qu'il ne ſe peut rien ajoûter ni à leur ſuffiſance, ni au zele qu'ils ont pour la gloire & pour l'avantage de cet Etat.

Tout l'acheminement qui ſe voit à la concluſion de la Paix dans l'Empire, n'empêchera pas qu'on ne redouble, s'il eſt poſſible, les

ſoins

soins que l'on a pris jusques ici pour les levées qui se font en Allemagne, & pour leur subsistance quand elles arriveront aux quartiers. Il ne laisse pas d'être extraordinairement fâcheux d'avoir à soûtenir inutilement des dépenses excessives, à cause des longueurs des Officiers à satisfaire à ce qu'ils ont promis dans le temps qu'ils s'y étoient engagez. Monsieur de Traci mande que Bonichausen n'a que cinq cens hommes des deux mille qu'il doit lever. Cependant il faut dans cet intervalle qu'on entretienne sa Cavalerie, & lesdits cinq cens hommes, & que cela coûte de notables sommes d'argent inutilement. Lesdits Sieurs Plenipotentiaires contribueront ce qui dépendra d'eux à remedier à ces inconveniens, en hâtant autant qu'il sera possible lesdites levées.

Le Baron de Dhona insiste inutilement sur le titre de Frere pour l'Electeur de Brandebourg.

On se trouve ici bien en peine avec le Baron de Dhona, parce que sa Majesté le voudroit renvoier bien satisfait, ce qui est assez mal aisé, dans les prétentions qu'il a. Il voudroit, qu'attendu que l'Electeur de Brandebourg son Maître s'est porté à donner au Roi le titre qui lui appartient, Sa Majesté changeât ceux qu'elle lui a donnez jusqu'ici, & le traitât de Frere en lui écrivant, ce qui ne se peut ni ne se devroit accorder, quand il n'y auroit d'autre raison, que pour ne desobliger pas Baviere, & les autres Electeurs, à qui on ne feroit pas le même honneur, quoi qu'ils aient avant lui traité avec sa Majesté comme ils devoient.

Il semble qu'il veuille appuier ses instances sur ce que Messieurs les Plenipotentiaires lui ont

fait esperer à Munster, qu'il n'y trouveroit point de difficulté, quoi que l'on croie bien qu'ils ne lui auront donné que des paroles générales, que faisant les choses de bonne grace on correspondroit ici à ses civilitez. Cependant on ne voudroit pas que la déference, à laquelle Brandebourg s'est porté, ne servît à autre chose qu'à le dégoûter de la France, pour laquelle il témoignoit auparavant avoir de bons sentimens. Sa Majesté desire donc savoir au plûtôt là-dessus de Messieurs les Plenipotentiaires, à quoi ils croient qu'on se pourroit porter pour satisfaire cet Envoyé. En attendant leur réponse, on coulera le temps, sans lui donner aucune resolution précise.

Le Sieur de Préfontaine avoit déja écrit tous les Memoires, qu'il fera voir ausdits Plenipotentiaires, de diverses choses, qu'on a crû être important de leur communiquer, & étoit sur le point de monter à cheval lors que le Sieur de Montigni est arrivé. On ne l'a retardé que de deux jours, l'un pour déchifrer la depêche dudit Sieur de Montigni & la lire au Conseil, & l'autre pour minuter celle-ci, & pour la faire mettre en chiffre. La plûpart des choses qu'on lui avoit fait écrire se sont verifiées à l'arrivée dudit Sieur de Montigni, ainsi que lesdits Sieurs Plenipotentiaires le reconnoîtront par lesdits Memoires. On a entretenu au long ledit Sieur de Préfontaine sur le contenu en celui-ci, & on se remet en partie au compte qu'il en pourra rendre plus exactement.

On ajoûte ce mot, pour dire ausdits Sieurs Ple-

Plenipotentiaires, qu'encore qu'il soit parlé ci-dessus de proposer la Treve pour la Catalogne, en retenant le Roussillon avec Roses, ils doivent se ressouvenir de ce qu'on leur a souvent écrit, qu'il vaudroit beaucoup mieux tirer recompense dès à cette heure de ce Païs-là, pour éviter les inconveniens qui nous y peuvent arriver pendant la Treve, & ce d'autant plus que les Catalans apprehenderoient par la difference que nous aurions faite du Roussillon d'avec la Catalogne, que ce fût une voie qu'on eût prise pour les faire retomber insensiblement en la puissance de leur premier Maître, & qu'il ne seroit plus question que de la forme & du temps.

On se contenteroit de Cambray & du Cambresis pour la Catalogne, en gardant le Roussillon, la Ville de Roses & l'Artois.

On seroit même plus aise d'avoir peu pour cette récompense, que de retenir long-temps ce Païs-là par une Treve, pour les raisons que Messieurs les Plenipotentiaires savent fort bien; jusques là que si nous ne pouvons avoir la Franche-Comté, on pourroit se contenter de Cambray & du Cambresis, qui n'est pas de deux lieuës d'étendue, mais qui pourtant, avec la Comté d'Artois, feroit une nouvelle barriere à la France.

Il faut mettre sur le tapis à Munster les differens de la Cour de France avec le Pape.

Sa Majesté desire que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ne retardent pas plus long-temps à mettre sur le tapis les demêlez que nous avons avec le Pape, notamment sur le fait des Barberins, que le Pape persecute contre toutes les formes accoûtumées, à l'instigation des Espagnols, en haine de la protection que la France a prise de cette Maison-là. Si on pouvoit ménager quelque

chose pour eux dans la conjonĉture de la Paix de l'Empire ; Sa Majesté en seroit bien aise. En tout cas, elle entend que l'on déclare présentement au Nonce & à Contarini, que la France ne peut jamais conclure la Paix générale, & notamment celle d'Italie, que les affaires de Rome avec la France ne soient accommodées ; & qu'on ne remette toutes choses, à l'égard de la Maison Barberine, en l'état qu'elles étoient le jour avant que Monsieur le Cardinal Antoine sortît de Rome ; pour venir rendre ses devoirs au Roi & faire ce qui dépendoit de lui, afin de rentrer dans les bonnes graces de Sa Majesté.

Il sera donc necessaire que ledit Sieur Nonce se fasse venir un pouvoir valable pour contenter à ce que dessus ; Sa Majesté ne voulant absolument point laisser de queuë, qui puisse un jour servir de prétexte aux Ennemis d'alterer de nouveau le repos de la Chrétienté, qu'on travaille tant à établir, mais plûtôt couper dans la racine toutes les semences qui seroient capables avec le temps de produire quelque division. Et outre que la Justice, connue de tout le monde, devroit déjà avoir obligé le Pape à la départir à la Maison Barberine, & particulierement après en avoir été prié par sa Majesté, il seroit bien étrange qu'on pût conseiller à sa Sainteté de hesiter là-dessus, s'agissant de la Paix de la Chrétienté & de mettre tout en état de s'opposer aux progrès d'un si puissant ennemi que le Turc, qui veut profiter de nos dissensions.

Quant

Quant à ce qui regarde la Negociation avec l'Espagne, Sa Majesté ne doute point que si les Ministres de cette Couronne-là ont fait quelque ouverture raisonnable, lesdits Sieurs Plenipotentiaires n'aient pris occasion, (ainsi qu'il leur a été mandé), en y répondant, de faire la proposition de retenir toutes nos conquêtes par la Paix, compris Roses & le Roussillon, & de faire une Treve pour la Catalogne, & pour le Portugal, de la durée de celle de Messieurs les Etats.

Conditions de la Paix avec l'Espagne.

Cette ouverture ne peut être reçue dans le monde qu'avec beaucoup d'applaudissement pour la facilité qu'on verra que la France apporte à l'accommodement, quand l'esperance qu'elle a de l'avenir devroit l'en plus éloigner, & la faire tenir ferme là-dessus, pendant qu'on conclurra la Paix de l'Empire, & que nos armées commenceront à agir ailleurs. Il y a lieu d'esperer que les Espagnols y donneront les mains, ou que du moins ils feront quelque autre proposition, dont nous pourrons tirer un avantage à peu près égal à celui-ci.

Cependant, & pour tout ce qui peut arriver, & pour faire même entrer les Espagnols en plus de consideration du besoin qu'ils ont de la Paix, il semble à propos qu'on leur fasse pénètrer dès à présent, par la voye des Mediateurs, que dès que les armées auront commencé à agir, nous ne nous tenons plus liez à rien pour tous les avantages que l'on pourra remporter cette Campagne, & qu'il pourroit même survenir tel

évenement, par les armes ou autrement, que les Espagnols n'aiant pas voulu dans un si longtemps accepter aucune des offres que nous leur avons faites, nous nous tiendrions déchargez de consentir à la Paix, en laissant les choses en l'état où elles sont.

Car encore qu'on ait pris un soin particulier de donner des ordres très-exprès à tous les Généraux d'armée, & particulierement dans la Flandre, de ne hazarder quoi que ce soit que bien à propos, pour ne courre pas fortune de rien gâter sur le point où nous sommes de cueillir avantageusement les fruits de nos travaux; Néanmoins nos préparatifs sont si beaux, & la foiblesse des Ennemis est si grande, aussi bien que la disposition à la revolte de la plûpart des peuples qui leur sont sujets, que nous pouvons beaucoup esperer dans cette Campagne, si les causes secondes produisent les effets qu'elles ont accoûtumé.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires essaieront d'y porter les choses avec adresse & s'ils trouvent trop d'inconveniens à s'en ouvrir si tôt, de crainte que les Espagnols ne s'en prévalussent contre nous envers les Catalans (leur faisant voir que la France traite déja de les abandonner) il faudra du moins, s'il est possible, conduire la chose par degrez, & après avoir assûré le Roussillon, & être convenu de ce qui regarde les conquêtes du Païs-Bas, faire instance d'une Treve pour la Catalogne, pour le Portugal & pour l'Italie, étant impossible aussi bien

pour

pour cette derniere, qu'on puisse en si peu de temps avoir ajusté tout ce qu'il faut à l'égard des Maisons de Savoye & de Mantoüe. Et on persiste à croire que sans la conclusion de quelque Mariage les differens de ces deux Maisons-là ne seront jamais bien terminez, & seront capables de rallumer un jour un nouveau feu en cette Province.

LETTRE

De Monsieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 26. Avril 1646.

Empressement de la France pour la conclusion de la Paix. Jamais elle n'a fait un Traité si glorieux que celui-ci. Monsieur de la Thuillerie en Hollande. Passeports demandez pour les Ministres de Portugal.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

DEs hier vingt-quatre de ce mois Monsieur de Montigni se rendit en cette Ville. La bonne nouvelle qu'il portoit l'a obligé à faire diligence, & sa Majesté s'est pressée de se resoudre sur ce que vous lui avez écrit, sans avoir encore entierement vû vos depêches, parce qu'elle avoit assez de connoissance des affai-

 res

res les plus importantes, & qu'il falloit faire voir au public qu'elle embrassoit avec hâte & avec affection ce qui pouvoit causer son repos. Ce qui est offert, savoir la haute & basse Alsace, & le Suntgau, satisfait sa Majesté, pourvû que Brisack lui soit aussi delaissé : ce qu'elle affecte d'avoir, afin d'être utile aux anciens Alliez, & aux nouveaux qu'elle espere de gagner. Pour la défense de Brisack, une petite Place qui est entre elle & Bâle, nommée Newbourg, est necessaire, & desirée par cette seule consideration.

Empressement de la France pour la conclusion de la Paix.

Je n'entre point en matiere, ni à vous informer des intentions de sa Majesté sur ce qui est à faire ou dire sur ce sujet des propositions qui vous ont été faites, parce que par un Memoire signé de sa Majesté, il y est amplement pourvû. Celui-là, & celui qui l'accompagne, vous fera voir, quelle est la passion & le zele de sa Majesté pour avancer la Paix générale, & la confiance qu'elle a en vous. L'estime qu'elle a toûjours fait de vos personnes la lui avoit fait naître, vôtre prudente conduite la lui a augmentée, en sorte que vous n'avez rien à souhaiter.

Et parce que vôtre Lettre du 14. a aussi été reçuë avant que j'eusse achevé de faire réponse à celle du 19. vous trouverez bon que je m'en acquitte conjointement, & qu'aiant remarqué que vous estimez qu'on doit favoriser le Baron de Reiffenberg & que je me serve de vôtre nom pour y disposer sa Majesté, qui le doit aux services rendus par ses peres, & à ceux qu'il pro-

teste

reste de vouloir rendre, si elle l'approuve, ainsi que je n'en fais point de difficulté, dès Samedi j'écrirai au Gouverneur de Mayence, dans les termes de vôtre depêche, & j'y glisserai quelque mot, qui fasse voir qu'Ottaviani est consideré comme serviteur de cette Couronne, & qu'on sait qu'il est innocent de ce crime horrible qu'on lui avoit voulu mettre sus. Et certes l'artifice de ses Ennemis a réüssi & l'horreur que l'on en eût ici a empêché qu'on n'ait fait quelque office en sa faveur. Maintenant ils seront écoutez.

Sa Majesté se trouve en posture d'être crainte, parce qu'elle est armée, & bien plus parce qu'elle est appellée en part des affaires de l'Empire. Il le faut avoüer, jamais la France n'a fait un Traité si glorieux, & le regne d'une telle Regente sera donné en exemple, tant que la Monarchie durera. Sa fermeté à vouloir le bien, sa constance & sa moderation dans les divers évenemens, le bon choix qu'elle a fait de prudents Ministres, & son zele envers Dieu lui ont moienné tous ces avantages. Elle ne feint point de les croire si assûrez, qu'elle ne s'applique aux moiens seconds pour prévenir tout changement. Car non seulement elle se modere & se restreint à ce qui lui a été offert, en y ajustant ce qui lui a été laissé à esperer, mais elle s'applique plus que jamais à être puissamment armée. Et bien qu'il ait été remis à Maience, & ailleurs, toutes les sommes necessaires pour la subsistance des troupes Allemandes qui ont été levées, Sa Majesté ne laisse pas de commander

Jamais elle n'a fait un Traité si glorieux que celui-ci.

qu'on en remette de plus grandes, aimant mieux qu'on en rapporte, que si faute d'y en avoir assez envoié les troupes venoient à se debander.

Monsieur de la Thuillerie en Hollande. J'ai reçû une Lettre de Monsieur de la Thuillerie datée du 16. d'Amsterdam, par laquelle j'apprends qu'il forcera sa santé, & qu'il demeurera en Hollande tout le temps qu'il faudra emploier pour le service de Sa Majesté; mais il fait bien connoître qu'il a besoin de venir prendre des eaux, & que c'est le seul remede duquel il espere quelque soulagement à divers maux dont il est travaillé.

Du même lieu le Sieur Brasset m'a écrit que Monsieur le Prince d'Orange a été à une Maison de Campagne pendant quelques jours, & qu'il en étoit revenu, & que jusqu'à ce qu'ils se soient tous vûs, il est mal aisé de préjuger les resolutions qu'ils formeront. On les fera rechercher de leur propre bien, & il est à craindre qu'ils ne le connoissent & qu'ils ne le veuillent pas avec la chaleur & la promptitude qui pourroit apporter de notables avantages à leur Etat, & à la cause commune.

Passeports demandez pour les Ministres de Portugal. Le Résident de Portugal aiant été averti par les Ministres du Roi de Portugal, qui sont auprès de vous, de l'état où étoient les affaires, & aiant eu ordre de leur part de renouveller ses instances, tant en faveur de la délivrance du Prince Edoüard que pour obtenir les passeports ou saufconduits, dont ils ont besoin pour comparoître publiquement en l'Assemblée générale, il les a vivement poursuivis. Il lui a été répondu qu'il vous en seroit écrit, & de bonne ancre.

C'est

C'est à quoi je satisfais, & j'ajoûte qu'il est remis à vôtre prudence d'en user comme vous le jugerez à propos & pour le mieux. Car quoi qu'on eût desir de leur complaire, on ne voudroit rien entreprendre qui pût rendre la Paix douteuse, ou en prolonger la conclusion d'un seul moment. Je suis.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

Vôtre &c.

MEMOIRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires.

Du 7. Mai 1646.

On ménagera la bourse du Roi. Les Alliez de la France s'opposent à une suspension d'armes. Les Suedois insistent qu'on érige pour le Palatin un 8. Electorat. Il faudra raser les nouvelles fortifications de Mayence. Les offres faites à l'Espagne n'obligeront plus la France après la Campagne commencée. Retour à Munster de Messieurs Paw & Knuyt. Les Espagnols tâchent de conclure leur accommodement avec les Hollandois.

LE Sieur de Présfontaine arriva Jeudi au soir & nous rendit le Memoire du 26 Avril, qui est tel, que nous n'avons rien à desirer,

firer, ni à repréſenter ſur ce qu'il contient; ni à demander, les ordres qui nous ſont donnez étans ſi judicieux & ſi clairs ſur châque point qu'il ne faut plus que du ſoin & de la diligence pour les executer au gré de leurs Majeſtez, comme nous eſſaierons de faire de tout nôtre poſſible.

Nous ne ſaurions aſſez dignement remercier Sa Majeſté de l'honneur qu'elle nous fait d'agréer le ſervice que nous lui rendons ici. La ſatisfaction qu'elle en témoigne eſt la principale recompenſe que nous en avons toûjours attenduë, & ce qu'il lui plait ajoûter de plus eſt une offre de ſa pure bonté.

Nous diſons de nouveau qu'il ne ſe peut rien de plus net ni de plus définitif que les reſolutions qu'on a priſes ſur la dépêche, dont le Sieur de Montigni a été porteur, & qu'il ne nous reſte plus rien à ſouhaiter pour la concluſion d'une bonne Paix, ſinon que nos Parties & nos Alliez faſſent ce qu'on peut raiſonnablement attendre de leur part.

Le Conſeil a eu grande raiſon de juger qu'on pouvoit conclure la Paix avec l'Empereur, ſans être aſſûré qu'elle ſoit ſuivie en même temps de celle de l'Eſpagne. La meilleure preuve qu'on en peut avoir eſt l'extrême apprehenſion que les Eſpagnols en ont, & les efforts qu'ils font pour l'empêcher. S'il y a quelques inconveniens à craindre, nous n'oublierons rien pour les prévoir & pour y remedier autant qu'il ſera poſſible.

L'on ménagera par degrez ce qui nous eſt man-

mandé touchant Philipsbourg, & on essaiera d'obtenir des Imperiaux & de l'Electeur de Treves tout ce qui se pourra de mieux.

Pour ce qui regarde Brisack & Neubourg; nous observerons ce qui nous est mandé, comme aussi, s'il échet de donner de l'argent aux Archiducs pour avoir leurs cessions en bonne forme, nous ne manquerons pas d'y apporter tout le ménage possible, & d'avoir égard au temps & aux lieux des paiemens. *On ménagera la bourse du Roi.*

C'est une très-bonne pensée d'obliger, s'il est possible, les Archiducs de mettre l'argent qu'ils recevront en Terres Souveraines, principalement s'il s'en trouve de valeur approchante, en quelque façon, de celles qu'on laisse à la France, à quoi nous travaillerons soigneusement.

Pour ce qui est de l'Investiture de l'Alsace, on ne nous peut proposer une meilleure regle que ce qui sera fait par les Suedois touchant la Pomeranie, & en tout cas nous ne nous contenterons pas à moins que de l'avoir pour la Maison Roiale.

Puisque la pieté de la Reine va jusques à vouloir bien donner quelque assistance à l'Empereur, pendant que les armes du Turc l'obligeront de se tenir sur ses gardes, avant même qu'il vienne à une rupture ouverte, nous le ferons valoir, en y apportant les soins & la circonspection qui nous est prescrite & les reserves contenuës au Memoire.

Il est vrai qu'on avoit toûjours crû qu'une des principales sûretez de la Paix de l'Empire étoit le desarmement de l'Empereur, mais à pré-

présent que la guerre du Turc lui donne prétexte de demeurer armé, c'est avec grande raison qu'on nous ordonne de nous appliquer principalement à pourvoir à cet inconvenient. Nous verrons avec les Suedois, qui n'y ont pas moins d'interêt que nous, ce qui se pourra faire.

L'avis que Monsieur le Cardinal Mazarini avoit fait prendre en memoire au Sieur de Préfontaine, avant l'arrivée du Sieur de Montigni, nous confirme dans l'esperance que nous avons touchant Brisack, dont nous pourrons bientôt mander des nouvelles assûrées, si les Espagnols ne les retardent; à quoi nous savons qu'ils emploient toute leur industrie.

Les Alliez de la France s'opposent à une suspension d'armes.

Nous avons trouvé jusques à présent si peu de disposition dans l'esprit de nos Alliez à faire une suspension générale, que nous ne savons ce qui en réüssira. Nous ne perdrons point de temps à obliger les Bavarois, en leur donnant apprehension du passage de l'armée du Roi, d'en desirer une particuliere, si la générale ne se fait point, pour n'expôser pas à un changement nos affaires qui sont en bon état, & pour n'agir pas contre un Prince qui se conduit si bien envers la France.

Nous voions bien la peine où sera dans peu de temps Monsieur le Maréchal de Turenne, & en avons déja grande inquiétude, à cause qu'il ne peut demeurer plus long-temps delà le Rhin. Mais il est difficile d'y apporter remede, car comme la suspension générale ne peut être faite que pour trois ou quatre semaines (quand

(quand même nos Alliez y consentiroient) elle ne lui donnera pas la liberté de s'éloigner beaucoup, ni de former aucun dessein: & s'il est forcé de passer au deçà du Rhin, ce ne peut être sans peril, & pour une jonction qui peut avoir de mauvaises suites, puisqu'alors l'armée de France sera obligée de suivre presque aveuglément les desseins de l'autre, & ainsi ne servira qu'aux interêts d'autrui & non pas aux interêts de Sa Majesté. Ce que nous jugerions plus faisable seroit de pouvoir convenir d'une suspension jusques à la Paix avec Baviere, comme les Suedois en ont fait une avec le Duc de Saxe, dont nous envoions copie. Aussi-tôt qu'elle auroit été conclue, Monsieur de Turenne seroit libre pour aller au Luxembourg, ou dans la Franche-Comté, selon les ordres qu'il en auroit de Sa Majesté: Mais pour aller plus loin, nous prenons la hardiesse de dire que ce ne seroit pas nôtre sentiment, de crainte que nos Alliez ne crussent qu'on veut abandonner de tous points les affaires d'Allemagne. Le mal en cela est, que quoi que le Duc de Baviere en témoigne par les Lettres qu'il écrit à Monsieur le Nonce Bagni, quand nous touchons ici quelque mot de cette suspension particuliere, ses Députez s'en éloignent.

La précaution qui nous est recommandée, pour empêcher que les Ennemis ne se puissent dédire des offres qu'ils nous ont faites, nous rendra soigneux d'y apporter toutes les sûretez possibles. Mais ces offres ne pouvant être obli-

obligatoires qu'en cas que le Traité ſoit conclu; il eſt bien mal aiſé d'ôter à nos Parties la liberté de ſe retracter, s'ils y trouvent leur compte.

Les Suedois insiſtent qu'on érige pour le Palatin un 8. Electorat.

Quant à la Maiſon Palatine, l'Ecrit ci-joint, qui nous a été donné avec la duplique par Meſſieurs les Mediateurs, fera voir qu'il n'y a pas lieu de pouvoir ménager qu'elle ſe contente de la reſtitution du Bas-Palatinat, puiſque les Imperiaux mêmes lui offrent auſſi un huitiéme Electorat; joint qu'avec cela il ſera aſſez difficile de faire conſentir les Suedois & les Proteſtans qu'elle perde la premiere place dans le College Electoral & le haut Palatinat.

Nous ne parlames point des trois Evêchez, lorſque les Députez de Baviere & enſuite les Mediateurs traiterent dernierement avec nous, touchant la ſatisfaction de la France, parce que nous crûmes devoir par préference aſſûrer l'Alſace & Briſack; Mais comme nous avons vû la choſe à peu près dans ces termes-là, nous les avons fait ſouvenir de l'offre ci-devant faite pour le regard des Evêchez, & on verra par la Duplique des Imperiaux que cela nous a réüſſi. Il eſt vrai qu'ils n'y ont point fait mention de Pignerol, dont nous nous plaindrons, croians bien qu'ils n'y peuvent faire de difficulté, & qu'ils n'ont fait cette ômiſſion que pour donner quelque contentement aux Eſpagnols. Nous ſommes reſolus de tenir la même conduite pour la Lorraine, & de n'en parler point que Briſack & tout le reſte qui concerne le point de la ſatisfaction ne ſoit ajuſté.

Pour

Pour Mayence, nous sommes dans les sentimens du Conseil, qu'il faut faire raser les nouvelles fortifications, & pour tirer quelque gré d'une chose qu'on est resolu de faire, nous avons écrit au Vicomte de Courval de savoir du Chapitre & des Officiers de la Ville quels sont leurs interêts, étant bien à propos de conserver leur affection. *Il faudra raser les nouvelles Fortifications de Mayence.*

Nous avons mandé par nôtre précedente dépêche les raisons qui nous ont obligé de differer pour quelque temps l'office qu'on nous avoit ordonné de faire auprès du Nonce sur l'affaire de Messieurs les Barberins. Maintenant que l'ordre en est réïteré, nous y satisferons dans la forme qui nous est prescrite, & déclarerons nettement aux Mediateurs, aussi-tôt qu'on parlera des affaires d'Italie, qu'elles ne peuvent être terminées sans rétablir toutes choses au même état qu'elles étoient avant le départ de Rome de Monsieur le Cardinal Antoine.

Touchant la negociation avec l'Espagne, nous sommes bien aises d'avoir agi selon l'intention de Leurs Majestez réïterée par le Memoire. On aura vû que nous avons déclaré en termes bien exprès, que l'ouverture par nous faite ne nous obligera plus après que la Campagne sera commencée. Mais comme les Espagnols apprehendent extrémement les efforts que l'on est prêt de faire de toutes parts, ils n'oublient rien pour empêcher Messieurs les Etats d'agir de leur côté. Nous ne doutons point que l'on n'ait envoyé de la Haye, l'avis des dernieres *Les offres faites à l'Espagne n'obligeront plus la France après la Campagne commencée.*

bassesses du Marquis de Castel Rodrigo, qui leur fait des excuses de ce qu'il envoye des troupes pour la défense de la Ville de Gand. Nous en remarquons bien l'artifice, & voions que cela commence à préjudicier à nos affaires, suivi comme il est très-exactement de la conduite de Messieurs d'Espagne qui sont ici.

Retour de Messieurs Paw & Knuyt à Munster.

Messieurs Paw & Knuyt n'ont pas été plûtôt arrivez, que le Comte de Pegnaranda a donné la promesse qu'on lui a demandée, de fournir dans le premier jour de Juillet un pouvoir du Roi d'Espagne conforme à la Minute qui a été dressée à la Haye, où on lui retranche ses qualitez, & où il reconnoît les Provinces-Unies pour libres. On peut juger par-là qu'il n'y aura pas grand different entr'eux, & que si les Espagnols en sont crus, ils seront d'accord en vingt-quatre heures. Nous travaillons de tout nôtre possible pour prévenir les inconveniens qui en pourroient arriver, & les Députez de Messieurs les Etats donnent toutes les assûrances qu'on sauroit desirer qu'ils ne feront rien sans nous. Mais nous cherchons encore, s'il se peut, une précaution plus grande, jugeant bien que s'ils ajustent les premiers leurs conditions, ils nous tomberont sur les bras pour diminuer les nôtres, ce qui est le moindre préjudice que nous en puissions recevoir, puisque cette facilité des Espagnols passe bien plus avant & tend à empêcher Messieurs les Etats de mettre en Campagne. Voilà une amertume qui corrige un peu la douceur que nous commen-

Les Espagnols tâchent de conclure leur accommodement avec les Hollandois.

cions

cions à goûter dans les affaires de l'Empire, laquelle néanmoins ne nous fera pas changer de conduitte, aians souvent éprouvé que rien ne nous nuit tant auprès de nos Alliez, & rien ne leur donne tant d'avantage sur nous, que de témoigner quelque apréhension.

Nous ne répondons pas en détail aux points contenus dans le Memoire du 21. Avril, puis qu'ils se trouvent pour la plûpart compris dans celui du 26. Quant aux autres, nous avons déja pris garde d'éclaircir beaucoup de choses touchant les Païs & les Places qui doivent être cedées à la France. Nous essaierons de pourvoir au reste le plus ponctuellement qu'il se pourra, lors qu'on en dressera l'Acte de Cession.

Nous insisterons aussi à ce que l'assistance qui sera promise à l'Empereur contre le Turc lui soit plûtôt donnée en hommes qu'en argent, & qu'on en puisse tirer les avantages pour la France qui sont très-bien remarquez par ledit Memoire. En toute extrémité nous reduirons l'affaire à la somme qui nous est mandée, &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 7. Mai 1646.

L'Armée Suedoise s'aproche de Munster. On ne doit pas accorder le titre de Frere à l'Electeur de Brandebourg.

MONSIEUR,

CEux qui porteront nos Lettres partiront dorénavant de Munster le Mardi matin. Ils promettent de n'être pas plus de six jours sur les chemins, & d'arriver à Paris le Dimanche. Ils assûrent aussi que si de Paris on fait partir les Paquets le Samedi au matin, ils seront ici rendus le Jeudi au soir ensuivant. De cette façon vous auriez la commodité de faire déchiffrer les Lettres, resoudre les réponses, & les remettre en chiffre depuis le Dimanche jusques au Samedi, & nous depuis le Jeudi jusques au Mardi; ainsi l'on pourroit avoir en dix-sept jours la réponse à ce que l'on écriroit; au lieu qu'auparavant il falloit vingt-quatre jours entiers. Nous vous supplions, Monsieur, de faire en sorte que l'on s'y vueille accommoder. Nous vous envoions Copie du Billet que le Commis de la Poste à Munster nous a donné pour cet effet.

set. Et cependant vous serez, s'il vous plaît, averti que nous n'avons pas écrit Mardi dernier, & que nôtre dépêche fut faite & mise à la Poste dès le Vendredi 27. du Mois passé. Elle est importante & contient une proposition des Espagnols, avec nôtre réponse conforme aux ordres que nous avons de la Reine.

Le Sieur Beauregard se plaint que non seulement il n'a pas été si heureux, qu'on lui ait augmenté ses appointemens à la même raison que les autres Residents qui sont en Allemagne, encore qu'il y ait dix ans qu'il y rende service, sans avoir fait un seul voiage en France: mais aussi qu'il n'est pas paié de ce qu'on lui donne. Il dit qu'il n'a pas moien de servir le Roi & de s'entretenir à ses dépens, & demandoit que nous le fissions paier sur le fonds qui est en nos mains. A la verité si nous n'avions eu défenses expresses de le divertir, nous lui eussions bien volontiers accordé sa demande, jugeans qu'il en a besoin. Nous vous supplions d'y vouloir faire donner ordre promptement, à ce qu'il puisse continuer à Sa Majesté le service duquel nous sommes obligez de vous témoigner qu'il s'aquitte dignement.

Messieurs les Mediateurs nous vinrent trouver le dernier jour du Mois passé, & nous apporterent la Duplique des Imperiaux. Ils nous représenterent en même temps qu'elle étoit remplie de tant de raisons & allegations, qu'elle ne contenoit pas moins de vingt-quatre feuilles de papier & qu'ils avoient été obligez de dire aux

Plenipotentiaires de l'Empereur qu'ils n'estimoient pas à propos de donner cette Duplique en la sorte qu'elle étoit, qui pourroit causer une grande longueur, & peut-être de nouvelles difficultez; sur quoi lesdits Sieurs Plenipotentiaires leur aians promis de la changer & de ne toucher que le sommaire des choses, sans les appuier de raisons & d'autoritez; lesdits Sieurs Mediateurs nous prierent de la tenir pour reçuë, & promirent de nous la rapporter, comme ils ont fait depuis en la forme que vous verrez par la Copie ci-jointe. Nous avons écrit à Monsieur de la Barde à Osnabrug à ce qu'il fit, s'il se pouvoit, auprès de Messieurs Oxenstiern & Salvius, qu'ils agréassent que la Duplique, qui leur avoit été donnée de la part des Imperiaux, fut racourcie, aussi bien que la nôtre. Ils y ont fait quelque difficulté, à laquelle nous n'avons pas beaucoup contredit. Nous croions nous assembler bien-tôt avec eux en un Lieu tiers, qui est entre Munster & Osnabrug, appelé Lengerick, pour prendre les dernieres resolutions sur le Traité que nous avons à faire avec l'Empereur, & y former ce qu'ils appellent la Replique, où nous essaierons de faire, s'il est possible, en sorte que l'Acte même du Traité soit inseré, tel qu'il devra être passé entre les Imperiaux & nous.

L'Armée Suedoise s'aproche de Munster.

L'Armée Suedoise s'étant avancée vers Oner, qui n'est pas éloigné d'ici, a donné l'allarme à quelques uns de l'Assemblée, comme si les Suedois avoient dessein de troubler la negociation. Il est certain que si leurs troupes sejournent long-

temps

temps en ces quartiers, le moindre inconvenient qui en puisse arriver est qu'elles ruïneront le Païs & lui ôteront toutes commoditez, de sorte qu'il sera malaisé que l'Assemblée y puisse subsister.

Ce qui est dans le Memoire servira, s'il vous plait, de réponse à vos Lettres du 21 & 26. du Mois passé. Nous vous dirons seulement que la Reine fait très-prudemment de donner les ordres nécessaires pour l'entretenement des levées & de n'y épargner pas un peu de dépense. Le Sieur de Traci a été obligé, par les prieres de Madame la Landgrave & la rencontre des affaires qui sont présentement dans la Hesse, d'y faire plus de sejour qu'il n'eût fait autrement.

Le Baron de Dhona étant ici a demandé souvent si l'Electeur de Brandebourg donnant au Roi le titre de Majesté, il n'auroit pas agréable de le traiter de Frere. On a toûjours répondu qu'il ne devoit pas entrer en aucun Traité, mais faire de bonne grace ce que les autres Electeurs faisoient, & qu'il devoit attendre d'autant plus de faveur de Sa Majesté, qu'il y procederoit avec plus de franchise. Et quand il a parlé en particulier, chacun de nous lui a plûtôt ôté l'esperance de voir réüssir cette negociation, que de la lui laisser. Puisque l'on nous fait l'honneur de demander nôtre avis, nous estimerions qu'il ne seroit nullement à propos d'accorder ce qu'il desire, attendu que ce titre n'a point été donné jusques-ici aux autres Electeurs, qui se tiendroient desobligez si l'un d'eux seulement

On ne doit pas accorder le titre de Frere à l'Electeur de Brandebourg.

ment en étoit honoré. Et cette raiſon peut être dite à lui-même, qui eſt le dernier d'entr'eux. Ce n'eſt pas qu'il ne ſemble que ſi le Roi trouvoit à propos de gratifier ci-après le College Electoral, Sa Majeſté ne pût faire quelque difference en la façon d'écrire à un Electeur, & à un ſimple Comte de l'Empire. Mais pour le préſent on peut contenter le Baron de Dhona, en diſant que ſi Sa Majeſté venoit à prendre quelque reſolution en faveur de tout le College Electoral, ne pouvant rien faire pour un qu'il ne faſſe auſſi pour les autres, la conſideration de Monſieur le Marquis de Brandebourg y ſerviroit beaucoup, & en feroit le principal motif. Et pour le rendre plus capable de ces raiſons, il ſemble qu'on lui peut faire quelque gratification, & l'aſſûrer de la bonne volonté du Roi envers ſon Maître, lequel aiant beſoin de l'appui de la France dans les grandes affaires qu'il a préſentement, n'auroit pas grand' peine d'attendre une autre occaſion.

Le Marquis de Caſtel-Rodrigo a fait une Ordonnance en faveur de ces nouveaux Couriers, qu'ils ont établi depuis peu, dont les Mediateurs nous ont laiſſé une Copie que vous trouverez avec la préſente. Nous vous ſupplions de nous envoier, Monſieur, un pareil ordre de Sa Majeſté, ou plûtôt trois ou quatre de même teneur, pour les pouvoir diſtribuer en d'autres Lieux. Nous vous envoions ci-jointe la relation de celui de nous qui a été à Oſnabrug. Elle vous informera ponctuellement de tout ce qui s'y eſt paſſé. Nous ſommes, &c.

R E-

RELATION

De ce qui s'est passé au voiage d'Osnabrug par Monsieur Servien.

Datée du 7. Mai 1646.

Les Suedois ne veulent point de suspension. Ils prétendent la moitié de la Pomeranie, Bremen & Verden. Contestation sur les biens d'Eglise. La Suede consentira à l'affaire du 8. Electorat. Elle veut l'investiture de la Pomeranie à perpetuité. Maximes favorites des Suedois. Impatience de Trautmansdorff pour conclure le Traité. Investitures de la Pomeranie & de l'Alsace, & jusqu'où elles peuvent s'étendre. Entretiens de Mr. de Servien avec les Etats de l'Empire Catholiques & Protestans. Wurtsbourg se déclare pour les intérêts de la France. On demande à Trautmansdorff des passeports pour les Plenipotentiaires de Portugal. Il les refuse.

Les Suedois ne veulent point de suspension.

JE n'ai pas trouvé les Plenipotentiaires de Suede dans la resolution de consentir à la suspension générale quelque raison dont je me sois servi pour les y disposer. Ils disent pour leur excuse qu'ils n'ont pas le même pouvoir que nous en cette affaire, & qu'elle dépend plus de Monsieur Torstenson que d'eux: Que s'il s'agissoit de conclure la Paix ou une longue Treve, ce seroit à eux de la faire; mais qu'une sus-

suspension de peu de durée doit être resolue selon l'état où se trouvent les Armées, & par consequent doit être remise à ceux qui les commandent. Ils ont promis d'en écrire à Monsieur Torstenson, & de faire savoir sa réponse dans quinze jours. Il paroît bien pourtant à leurs discours qu'elle ne sera pas telle qu'on la desire, si ce n'est que l'on soit entierement d'accord en ce temps-là sur les principaux points du Traité, & particulierement sur celui de la satisfaction des Couronnes. Ils ont quelquefois dit entr'eux (à ce que m'a rapporté une personne confidente) qu'ils feroient scrupule d'accorder cette suspension entre la resolution du Traité & la Signature; tant ils ont peur d'être trompez, & tant ils sont persuadez de ne pouvoir obtenir ce qu'ils prétendent qu'avec les armes.

Ils prétendent la moitié de la Pomeranie, Bremen & Verden.

Lors que je leur ai parlé de leur satisfaction, ils m'ont témoigné tous deux ensemble & chacun d'eux en leur particulier, qu'ils n'avoient point encore d'ordre de Suede de rien retrancher de leur premiere demande. Néanmoins le Comte de Trautmansdorff m'a dit qu'on l'avoit assûré de bon lieu qu'ils se contenteroient ou de toute la Pomeranie & de Wismar, ou de la moitié de la Pomeranie, de Wismar, de l'Archevêché de Bremen, & de l'Evêché de Verden.

Je ne sai pas si l'un des deux se trompe dans son opinion, ou si l'un a parlé plus franchement que l'autre. Il y a plus d'apparence que les Suedois ont demeuré sur la retenue, leur dessein aiant toûjours été de ne faire connoître leur

leurs dernieres intentions qu'à la conclusion du Traité, & après qu'on sera d'accord sur tout le reste. Quoi qu'ils disent, j'estime que le Comte de Trautmansdorff fait déja pour combien en être quite envers eux.

Monsieur Oxenstiern m'a dit en confidence que ledit Comte lui donnant part de l'offre qu'il nous avoit fait faire, l'avoit voulu exhorter à ne souffrir pas que Brisack nous demeurât, & lui avoit aussi voulu persuader que ce n'est pas l'avantage des Protestans, mais que par sa réponse il lui avoit fait connoître que ni les uns ni les autres n'étoient pas d'humeur d'envier le bonheur de leurs amis, & qu'ils seroient tous bien aises qu'on nous donnât plus par le Traité de Paix que nous n'avons demandé.

La resolution que nous avons prise ensemble sur ce sujet & sur tout ce qui est présentement à faire dans cette negociation, a été qu'il faut attendre la Duplique des Imperiaux, & après cela nous assembler en quelque Lieu à mi-chemin de Munster & d'Osnabrug, pour resoudre la derniere réponse que nous y devons faire, qui contiendra, ou la conclusion de la Paix ou la continuation de la Guerre, & que pour cet effet il faudra donner aux Imperiaux le Traité tout dressé en la forme qu'il doit demeurer. J'ai fait entendre doucement à Monsieur Salvius que dans cette entrevûe ils ne doivent pas faire difficulté de se trouver sur le Lieu avant nous, pour nous visiter les premiers, lors que nous y arriverons, dont il est demeuré d'accord.

Monsieur Oxenstiern s'est enfin laissé vaincre

à la

à la raiſon touchant la Cure de Valenhorſt; & a promis d'y faire rétablir un Curé ou un Vicaire Catholique, pourvû que les habitans de la Paroiſſe le lui demandent par une Requête: J'ai fait ſavoir à ceux-ci & à quelques Eccleſiaſtiques d'Oſnabrug, avant mon depart, la voie qu'il y faudra tenir, afin qu'il ne s'y rencontre plus de difficulté. Monſieur de la Barde s'eſt auſſi chargé d'en prendre ſoin.

Conteſtation ſur les biens d'Egliſe.

Le plus conſiderable différent, qui ſe rencontre aujourd'hui entre les Catholiques & les Proteſtans, eſt pour raiſon des biens Eccleſiaſtiques. J'ai fait remarquer en paſſant à Monſieur Oxenſtiern que nous avions bien volontiers conſenti, pour l'amour de lui & de ſon Collegue, qu'il fût traité à Oſnabrug, & que les Catholiques aſſemblez à Munſter y envoiaſſent leurs Députez, croiant qu'il ſeroit terminé raiſonnablement : mais que ſi on prétend que les Catholiques conſentent à une alienation perpetuelle des biens de l'Egliſe, ils nous ont tous proteſté diverſes fois de ne le pouvoir faire, & que leur honneur, leur conſcience, les droits du Pape & ceux de Dieu même, auquel la proprieté deſdits biens appartient, leur en ôtent tout moien. Comme je l'ai preſſé par diverſes raiſons d'y trouver du temperament, il m'a prié moi-même d'en parler aux Députez des Proteſtans, & qu'il prendroit ſoin de les faire venir chez moi, ce que j'ai accepté & pris à bon augure.

Nous ſommes après cela tombez ſur l'affaire Palatine. J'ai repréſenté que le Duc de Baviere mérite d'être conſideré: que c'eſt un Prince puiſ-

puissant & dans la guerre & dans la negociation. Qu'il s'est le mieux conduit à l'endroit des Couronnes, ses Députez aiant soûtenu le plus hardiment en l'Assemblée, qu'il leur faut donner satisfaction; Que Monsieur le Chancelier Oxenstiern a toûjours été d'avis qu'il faut accommoder ce different: Qu'il est comme impossible de faire rétablir le Palatin en tous ses Etats, & Dignitez, & que ce point ne doit pas empêcher qu'on ne fasse la Paix. Monsieur Oxenstiern s'est plus ouvert sur ce sujet qu'il n'avoit encore fait & m'a avoué que les ordres de Suede portent qu'il ne faut pas demeurer sur les extrêmes, & qu'il faut y chercher quelque accommodement. Le voiant en si bonne disposition, j'ai tâché de le sonder plus avant, pour découvrir son sentiment, & lui ai dit que le Duc de Baviere témoigne de se vouloir porter aux dernieres extrémitez plûtôt que de rendre la Dignité Electorale qu'il possede: Que si on en peut créér une huitiéme pour le Palatin, en lui rendant le bas Palatinat, comme l'Empereur & les Electeurs semblent y être disposez, ce Prince aura sujet de se contenter, & ne sera pas mal sorti du pitoiable état où il a été reduit depuis vingt-sept ans. Que cette augmentation du nombre des Electeurs sera remarquable à la posterité, & fera mieux souvenir de ce que les Couronnes font aujourd'hui pour le rétablissement des Princes de l'Empire. Cette derniere consideration l'a plus touché que les autres. Il n'a pourtant pas donné un consentement formel à toute la proposition; mais il

La Suede consentira à l'affaire du 8. Electorat.

il ne l'a pas aussi rejettée ni contredite. Il y a même sujet de croire qu'il y a tacitement aquiescé.

Elle veut l'investiture de la Pomeranie à perpetuité.

Quant à l'Investiture que nous devons prendre, ils sont resolus d'avoir celle de la Pomeranie pour la Couronne de Suede, & non seulement pour la Reine & pour ses Successeurs. Ils prétendent même que si la forme du Gouvernement de Suede vient un jour à être changée, on demeure obligé de la part de l'Empire à la continuer & qu'elle sera seulement prise à chaque mutation d'Empereur. J'ai été bien aise de les voir dans une si ferme resolution, croiant que l'exemple de ce qui sera fait pour la Pomeranie servira pour l'Alsace.

Je lui ai donné part de l'état où nous sommes avec les Espagnols, dont il a fait de grands remercimens, & lors que je lui ai communiqué la derniere offre des Imperiaux, dont il a pris une copie par écrit, il m'a dit en riant que nous avions été servis les premiers; mais qu'il n'auroit pas sujet d'être content si on ajoûtoit tant de conditions & de restitutions à celle qui leur doit être faite. Je n'ai pas été fâché qu'il ait fait ce jugement de la nôtre; j'ai même pris soin de lui faire connoître que nous y sommes mal traitez, afin que quand nous nous relâcherons, selon les ordres qui en arriveront de la Cour, ils nous aient obligation de la facilité que nous apporterons, & qu'en la leur faisant valoir, nous puissions les presser d'en faire autant de leur côté sur quelque point important.

Ces

Ces deux Ministres affectent si fort de tenir tous leurs desseins cachez, qu'en traitant avec nous ils ne nous considerent pas la plûpart du temps comme leurs Alliez, & qu'il faut le plus souvent ou arracher leurs paroles ou deviner leurs pensées. On diroit à les oüir parler qu'ils songent plus à la continuation de la guerre, qu'aux conditions de la Paix. La fermeté, qu'ils témoignent encore, tant dans les interêts publics que dans les leurs particuliers, donneroit sujet de prendre cette croiance, si on ne connoissoit leur humeur naturellement méfiante & reservée. A la verité ils sont dans un lieu où toutes leurs actions sont éclairées des Protestans, ausquels ils apprehendent de donner le moindre soupçon. Ce qui redouble leur retenuë naturelle, outre qu'ils croient de parvenir mieux à leurs fins par cette conduite, leur maxime étant, qu'il faut prétendre beaucoup, pour obtenir ce qui est juste, demander hardiment pour n'être pas refusé, faire les mauvais pour ramener les autres à la raison, & poursuivre sans interruption la Guerre pour avoir une Paix avantageuse. *Maximes favorites des Suedois.*

Dans les deux Conferences que j'ai euës avec le Comte de Trautmansdorff, en recevant sa visite & lui rendant la mienne, j'ai connu qu'il a très-grande impatience que les affaires s'avancent. Il m'a demandé quand reviendra le Courier que nous avons dépêché à la Cour, & témoigné beaucoup d'apréhension de la maladie de Monsieur Salvius, à cause qu'elle peut retarder le Traité. *Impatience de Trautmansdorff pour conclure le Traité.*

Ces

Ces inquiétudes ne m'ont pas déplû. Il m'a fort prié de disposer les Suedois & les Protestans (sur qui nous devons avoir quelque credit) de se mettre à la raison. Il m'a voulu engager à faire désister les Suedois de la demande de Bremen & de Verden, mais aiant ajouté qu'il ne pouvoit pas s'en mêler, pour ne faire pas tomber leur recompense sur l'Electeur de Brandebourg, plûtôt que sur le Fils du Roi de Dannemarck, j'ai répondu que la même consideration ne me permettoit pas d'en parler, & que je ne voiois pas les Suedois encore disposez à se contenter d'une partie de leur demande. Nous avons un peu contesté sur la forme d'Investiture qui doit être donnée. J'ai allegué quelques raisons & divers exemples pour montrer qu'elle doit être accordée au Roi & à ses Successeurs à la Couronne. Son opinion est qu'elle ne peut être délivrée que pour les personnes & non pas pour les Couronnes: qu'il ne fut jamais fait autrement dans l'Empire: que le Roi d'Espagne même, qui est de la Maison, n'a celle de Milan que de cette sorte, & que les exemples que je lui avois alleguez de Naples & de quelques autres Etats, ne peuvent pas être tirez en conséquence pour l'Allemagne. Enfin, après une assez longue contestation, il m'a dit qu'on donneroit celle de la Pomeranie à la Reine de Suede ou à ses enfans, ou, en cas qu'elle n'en ait point, au Roi qui sera élu après elle & à ses descendans: Et que celle de l'Alsace, on l'accordera pour tous les Princes du sang Royal; mais que c'est tout ce qu'on peut faire.

Investitures de la Pomeranie & de l'Alsace, & jusqu'où elles peuvent s'étendre.

faire. Ledit Comte estime que la recompense que l'on avoit crû donner aux Suedois en argent, doit être délivrée à l'Electeur de Brandebourg pour son dédommagement & imposée sur tous les Etats de l'Empire. Hesse est un des plus ardents solliciteurs pour lui faire donner plûtôt quelques Evêchez, comme celui d'Halberstat, d'Osnabrug & de Minden, ce qui seroit très-préjudiciable à la Religion.

Entretiens de Monsieur de Servien avec les Etats de l'Empire Catholiques & Protestans.

Les Députez des Etats m'ont presque tous visité, ou en corps, ou en particulier. Ceux des Catholiques ont été les premiers conduits par l'Ambassadeur de Maience. Leurs remontrances ont abouti à trois points; Que nous emploïions l'autorité du Roi pour faire desister les Suedois de la demande qu'ils font des Evêchez de Bremen & de Verden; Que nous fassions le même auprès des Hessiens, qui prétendent pour leur satisfaction divers Etats apartenans à l'Eglise, & que nous disposions tous les Protestans à se contenter qu'on leur laisse pour un temps limité les biens Ecclesiastiques qu'ils possedent présentement. J'ai répondu sur le premier, que nous ne pouvions pas empêcher avec bienséance que nos Alliez ne reçoivent ce que les Imperiaux leur veulent donner: Que pour les Hessiens, nous n'appuiions pas leurs demandes en ce qu'ils prétendent au préjudice de l'Eglise, y aiant plusieurs demandes qu'ils ont faites sans nôtre participation, & y aiant ajoûté beaucoup de choses contre la parole qu'ils nous avoient donnée de ne le pas faire: Que nous emploierons de bon cœur l'autorité

du Roi envers eux pour les en faire départir; pourvû que l'on donne d'ailleurs une satisfaction raisonnable à Madame la Landgrave.

Quant aux biens Ecclesiastiques prétendus par les Protestans, que c'est une vieille querelle qui a été accommodée autrefois, & de laquelle on peut sortir aujourd'hui par les mêmes expedients dont on a ci-devant convenu, que nous ne pouvons nous en mêler que pour exhorter les uns & les autres à faire un accommodement raisonnable : Que nous n'avons garde de rien proposer qui puisse tant soit peu blesser la conscience; mais que l'experience aiant jusques-ici fait voir que rien ne favorise tant les progrès de l'heresie que la licence des armes, chacun doit avoüer qu'il n'y a point de remede plus utile aux maux que souffre la Religion, que de faire promptement la Paix générale, & que les Catholiques gagneront beaucoup en relâchant quelque chose.

Les Députez des Etats Protestans m'aians visité en plus grand nombre, m'ont fait un long recit de tous leurs griefs & y ont ajoûté diverses plaintes de la dureté des Catholiques, qui ne veulent pas, disent-ils, sortir d'affaire definitivement. Ils ont principalement appuié sur trois points, desquels tous les autres dépendent, savoir, à obtenir la revocation du *Reservatum Ecclesiasticum*, inseré dans la Paix de l'année 1555. & retenir pour toûjours le bien de l'Eglise dont ils sont en possession, & à faire établir quatre Chambres mi-parties dans l'Empire, afin qu'à l'avenir la Justice soit renduë plus

promp-

promptement & sans faveur aussi bien que sans haine.

Ils disent sur le premier, qu'il a été autrefois ajoûté à la Paix religieuse au préjudice des droits, & des protestations de ceux de leur créance ; qu'ils ne peuvent sans quelque espece d'infamie être privez de leurs Dignitez, quand ils quittent la Religion Catholique pour se ranger à la leur. Sur le second, qu'au lieu de faire une Paix durable, qui doit servir de loi à la posterité, l'on ne fera qu'une simple Treve, si on leur veut prescrire un temps limité pour la retention des biens d'Eglise qu'ils possedent, après lequel temps, ou il faudra revenir aux armes, ou qu'ils demeurent exposez au jugement de leurs propres Ennemis, puisque l'Empereur prétend que c'est à lui seul qu'il appartient de juger de ce different : Que les Catholiques s'excusent sur ce que l'honneur & la conscience ne leur permettent pas d'y consentir; mais qu'il n'est pas croiable qu'ils aient moins de pouvoir que leurs Predecesseurs aux Traitez de 1552 & 1555. où ils consentirent à l'alienation perpetuelle des biens Ecclesiastiques possedez en ce temps-là par les Protestans, ni qu'alors ceux qui étoient chargez des intérêts des Catholiques eussent moins d'honneur & de conscience que ceux d'aujourd'hui. Sur le troisiéme, qu'ils ont grand intérêt que la Justice leur soit administrée d'une autre sorte qu'elle n'a été ci-devant: Qu'en Allemagne il n'y a jamais de fin aux procès : Que la France se trouve bien d'avoir divers Parlemens, & que l'établis-

 sement

sement des Chambres mi-parties y a été très-utile pour bannir les défiances de ceux de la Religion, & réünir les Esprits, sans quoi la tranquilité publique ne peut jamais être de durée.

J'ai reparti sur le premier, que ce seroit un mauvais présage pour la Paix qui doit être faite présentement, si on revoquoit en doute ce qui a été accordé en celle de l'année 1555. Que je ne voyois pas comment les Couronnes, qui ont pris les armes pour empêcher les innovations dans l'Empire, & pour faire observer les anciens Traitez, peuvent demander la revocation d'un Ordre solennellement établi depuis près de cent ans, & qui a été executé sans aucun changement depuis ce temps-là: Que si les protestations sectetes contre les Traitez publics étoient recevables, il n'y auroit jamais de seureté dans les affaires du monde: Que les Catholiques font un très mauvais jugement des instances qu'on leur fait sur cet Article, & en prennent de grands ombrages, disans qu'on cherche de temps en temps à leur faire quelques nouveaux préjudices, & qu'on rendroit leur condition trop méprisable si tout ce qui est resolu contr'eux devenoit ferme & immuable, & ce qui est accordé en leur faveur étoit sujet à de perpetuels changemens.

Je me suis un peu plus étendu sur le second comme le plus important & capable de retarder ou rompre le Traité. J'ai tâché de leur faire comprendre que le raisonnement qu'on fait pour prouver que si les biens Ecclesiastiques ne sont pas

pas laissez pour toûjours, on ne fera qu'une Treve, est plus subtil que concluant, puisqu'il y a peu de Traitez de Paix, où il n'y ait plusieurs articles, qui non seulement ne sont pas accordez pour toûjours, mais qui demeurent tout-à fait indécis : Qu'il ne faut que voir celui de Vervins, où les differens pour la Navarre & pour le Marquisat de Saluſſes, quoi que de très-grande importance, ne furent pas définitivement vuidez, & que la Paix de l'Empire n'en sera pas moins durable & moins ferme, quand on aura convenu par un des articles que les Protestans demeureront en possession soixante ou soixante & dix ans des biens Ecclesiastiques, qui sont entre leurs mains : Que le Traité de 1555. étoit relatif au Concile qui devoit être tenu pour composer les differens des deux Religions, & par conséquent n'avoit pas un terme indéfini, comme on le demande aujourd'hui. Je les ai fort exhortez d'y trouver quelque temperament, & de profiter de l'exemple de leurs ennemis qui avoient changé le florissant état de leurs affaires pour avoir formé des desseins inutiles & violens: Que la Guerre a été entreprise pour garantir les Princes Protestans, anciens alliez de la France, du mal qu'on leur vouloit faire, mais non pas pour ruiner ni violenter les Catholques ; Qu'un chacun aura sujet d'être content de la Paix qui est sur le point d'être concluë, pourvû qu'on suive la raison de part & d'autre, & que ceux qui ont l'avantage demeurent dans la moderation, que les vaincus n'ont pas sû garder lors que le sort leur a été favorable : Que bien sou-

vent on ruine les affaires, pour y vouloir chercher trop de furetez : Que c'est porter trop avant la prévoiance humaine de vouloir remedier aujourd'hui à tout ce qui pourra arriver dans soixante & dix ans : Qu'ils doivent considerer les offices des Plenipotentiaires de France, qui leur parlent en fideles amis, & qui sont interessez dans leur conservation : Qu'il nous semble que les Catholiques se mettent bien à la raison quand ils consentent à la retention des biens de l'Eglise pour soixante & dix ans, & qu'on peut remedier au trouble que les Protestans apréhendent après ce délai expiré, en convenant présentement que les Parties, demeurant chacune dans leurs droits & prétentions, ne pourront jamais en faire poursuite par les armes, ni par la Justice; mais seulement s'en accorder ensemble par une composition amiable avant que les soixante & dix ans soient expirez. Ils se sont regardez l'un & l'autre sur cette proposition sans me rien répondre, & leur contenance me donne quelque sujet de croire qu'ils y ont donné une tacite approbation. En effet j'ai sû que les Deputez de Saxe & quelques autres des plus moderez d'entr'eux la trouvent très-raisonnable, & croient qu'on en doit passer par-là.

Plusieurs autres Députez m'ont visité séparement, mais seulement pour recommander les intérêts particuliers de leurs Maîtres. Celui de Baviere m'a fort pressé pour savoir ce que j'avois avancé en l'affaire Palatine. Je lui ai dit en termes généraux qu'elle étoit en assez bon état

état; que Monsieur le Duc de Baviere connoîtroit bientôt par effet le desir que Leurs Majestez ont de procurer son contentement, mais qu'il falloit auparavant qu'il disposât les Imperiaux à nous parler plus franchement sur la satisfaction de la France, & que les affaires seroient déja plus avancées de tous côtez, si on n'eût point laissé de queüe dans l'offre qui nous a été faite.

Wurtzbourg se déclare pour les intérêts de la France.

Le discours qui m'a été fait par le Député de Wurtzbourg mérite d'être remarqué particulierement. Après m'avoir justifié sa conduite à l'endroit de la France, dont il avoit appris avec regret qu'on n'avoit pas eu entier contentement, & m'avoir présenté la copie de ce qu'il avoit dit dans l'Assemblée sur la satisfaction du Roi, pour dementir (a-t-il ajoûté) ceux qui l'avoient voulu calomnier; il m'a déclaré nettement que son Prince desire avec tant de passion la bienveillance de Leurs Majestez, qu'il offre tout ce qui est en son pouvoir pour leur faire obtenir ce qu'elles desirent dans le Traité de Paix, & en cas qu'il ne réüssisse pas, qu'il est prêt de se joindre & donner toute sorte d'assistance à Leurs Majestez, dans la continuation de la Guerre. Je l'ai fort remercié d'une offre si obligeante, & l'ai assûré que son Maître ne demeureroit pas long-temps sans connoître combien elle avoit été agréable à Leurs Majestez.

Le même m'a fait compliment de la part de l'Evêque de Bâle, qui témoigne aussi beaucoup de desir d'être honoré de la bienveillance de Leurs Majestez; mais il n'a point passé si avant

qu'en parlant pour celui de Wurtzbourg. Il a fini son discours en me disant que le Comté de Ferrette & les Seigneuries de Tannes & d'Alkirchen, qui appartenoient ci-devant à la Maison d'Aûtriche, relevent de l'Evêché de Bâle; qu'il a cru nous en devoir informer, & que si Leurs Majestez desirent traiter de cette mouvance, son Maître s'y disposera très-volontiers pour leur complaire, pourvû qu'on lui donne quelque recompense ailleurs.

On demande à Trautmansdorff des passeports pour les Plenipotentiaires de Portugal.

Le jour avant mon départ, l'indisposition de Monsieur Salvius lui aiant permis de traiter d'affaires, il m'a confirmé les mêmes choses qui m'avoient été dites par Monsieur Oxenstiern, tant sur le public que sur les interêts particuliers de la Suede. En la derniere Conference que nous avons euë tous ensemble, nous avons resolu d'envoier de nouveau demander conjointement au Comte de Trautmansdorff le passeport des Plenipotentiaires de Portugal; ce qui a été executé. Ledit Comte a témoigné d'abord d'être piqué de cette demande, laquelle aiant été faite en même temps que celle des Hessiens, lui a fait dire qu'on cherchoit de nouveaux obstacles à la Paix, au lieu de surmonter ceux qui l'ont retardée jusques-ici, & qu'il lui étoit impossible d'y conduire seul les affaires, si on n'y concouroit de tous côtez, quelque bonne intention qu'il eût. On lui a répondu que la demande des Hessiens contient beaucoup de choses qui y ont été ajoûtées sans nôtre participation; mais elle n'empêchera pas la Paix, présupposé qu'on donnera par quelqu'autre voie

une

une satisfaction raisonnable à Madame la Landgrave : Que celle qu'on fait pour les Portugais est très-juste & n'est pas nouvelle, qu'il est sans exemple que des Plenipotentiaires de tout un Roiaume soient dans une Assemblée comme celle-ci, sans y avoir une entiere sureté : Qu'on ne cherche pas à faire préjudice aux droits de personne, & qu'il se peut trouver des expediens qui ne les blesseront point. Après un peu de contestation, il est demeuré d'accord que les Plenipotentiaires des Couronnes, en vertu du passeport qu'ils ont, peuvent prendre sous leur protection ceux de Portugal & leur donner sureté comme à leurs Confederez, & que déja de son côté il avoit donné les ordres nécessaires pour empêcher qu'on n'entreprit rien contr'eux, dont ils devoient se contenter : Que pour les Hessiens, on se disposera volontiers à leur donner quelque somme d'argent ; mais qu'ils ne doivent pas prétendre avoir rien en terres & principalement aux dépens de l'Eglise. *Il les refuse.*

Lors qu'on a fait savoir aux Portugais la réponse de Trautmansdorff touchant leur passeport, ils n'ont pas témoigné repugnance à l'ouverture qu'il a faite, pourvû que ledit sauf-conduit leur soit délivré par nous, en vertu d'une convention précedente, & plus expresse qui aura été faite pour ce sujet entre les Commissaires Imperiaux & nous.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 14. Mai 1646.

Trautmansdorff arrive à Munster. Il déclare que Brisack ne doit pas rester à la France, & que le Rhin doit être sa Barriere. Les François refusent d'y donner les mains. Les Espagnols sollicitent les Hollandois de faire un Traité separé. Les François craignent que ceux-ci ne se laissent ébranler. Embarras où on est où & comment emploier l'Armée du Marechal de Turenne. Marsilly arrive à Munster d'auprès de Ragotsky.

MONSIEUR,

Trautmansdorff arrive à Munster. DEpuis nôtre derniere dépêche du 7. de ce mois, le Comte de Trautmansdorff est arrivé en cette Ville. Il y avoit apparence qu'étant parti d'Osnabrug incontinent après la venuë de nôtre Courier, c'étoit pour conclurre la negociation commencée par l'entremise des Bavarois & des Mediateurs, qui n'avoit été suspenduë que pour avoir les ordres de la Reine & de l'Empire. Mais il nous a bien surpris lors qu'en le visitant, & depuis plus formellement encore par les Mediateurs, il nous a fait déclarer que ce ne seroit pas avoir une Paix assûrée en Allemagne, si Brisack demeuroit entre les mains des François; Que le Rhin doit être le limite de la France, *Il déclare que Brisack ne doit pas rester à la France, & que le Rhin doit être sa Barriere.* que

que cette Place est la Capitale du Brisgau, qu'on prétend être rendu aux Archiducs; qu'on en démolira les fortifications, & qu'on en rompra le Pont; Que le Roi pourra faire fortifier de l'autre côté du Rhin telle Place d'Alsace qu'il plaira à Sa Majesté sans qu'eux en puissent fortifier de deçà. Et sur ces divers partis, les Mediateurs n'ont rien oublié pour nous les faire accepter.

Nous avons répondu, avec grande plainte, de ce qu'il semble qu'on se veut retracter d'une chose, dont les Imperiaux avoient parlé de sorte qu'il ne restoit pas lieu d'en douter, comme il paroît même par les termes de la proposition qu'ils en ont faite: Qu'il étoit bien étrange qu'après qu'ils ont eu peut-être quelque avis de la bonne disposition de Leurs Majestez à la Paix, le Comte de Trautmansdorff recule au lieu d'avancer, & veut aujourd'hui mettre en doute un point, sans lequel nous avons toûjours déclaré ne pouvoir entrer en aucun Traité. *Les François refusent d'y donner les mains.*

Nous avons exageré tout cela comme il faut & avec de telles raisons que les Mediateurs n'ayans pû le contredire ni rien gagner sur nous, se contenterent de nous prier de traiter en sorte avec nos Parties, quand nous les verrons, qu'ils connussent que toutes leurs raisons nous avoient été bien déduites par eux. Une autre chose qui nous fit remarquer que les Mediateurs étoient persuadez de nos raisons, c'est qu'ils tournerent toute leur industrie à vouloir au moins, disoient-ils, savoir de nous en confiance ce que portent les derniers ordres de la Cour, afin

afin qu'en nous relâchant de nôtre part, ils pussent obliger les Imperiaux à en faire autant. Mais nous avons jugé neceſſaire de ne nous en point ouvrir juſques à ce que nous ſoyons aſſeurez de Briſack, afin qu'après cela nous puiſſions traiter ſur le reſte avec plus d'avantage pour le ſervice du Roi. Parmi pluſieurs diſcours qui furent tenus en cette Conference, nous n'oubliâmes pas de témoigner aux Mediateurs que nous étions fort aiſes d'avoir appris que la Couronne de Suede ait eu entier contentement ſur ſa demande, & qu'on leur laiſſe toute la Pomeranie, le port de Wiſmar, l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, & outre cela l'Evêché d'Halberſtat pour dédommager l'Electeur de Brandebourg; Mais qu'à la verité nous ne pouvions comprendre qu'en même temps on eut à diminuer les conditions qu'on nous avoit déja comme promiſes. Nous n'en avons pas moins fait de bruit avec les Ambaſſadeurs de Baviere, qui n'ont ſû que nous répondre & en ſont fort en peine. Ils ont parlé de ſorte à Trautmanſdorff qu'il leur a avoüé de n'avoir point de raiſon pour ſe défendre, mais qu'il ne pouvoit paſſer ſes ordres, dont eux-mêmes avoient connoiſſance. Nous leur avons témoigné, comme auſſi aux Mediateurs, que nous ſommez obligez de donner promptement avis de ce changement à la Cour & à Monſieur le Maréchal de Turenne, afin qu'on ne s'attende plus aux apparences de Paix qu'on nous avoit données. Les uns & les autres nous ont preſſé de ne dépêcher pas ſitôt; & c'eſt ce qui nous a porté à une grande démon-

démonstration de le vouloir faire, pour essayer par-là de les faire avancer davantage.

Nous tirons un bien de ce mal, en ce que les Etats Catholiques murmurent hautement de ce que l'Empereur est si liberal du bien de l'Eglise envers les Protestans, & si avare du sien envers la France. Nous ne manquons pas de les bien entretenir en cette humeur, & même avanthier que les principaux d'entr'eux furent députez vers nous, ils approuverent fort ce que nous leur dimes, qu'après que l'Empereur a fait la guerre à leurs dépens, il veut aujourd'hui faire la Paix avec les Protestans à leurs dépens, & les engager de nouveau à continuer la guerre contre nous, s'il y échet. Ils répondirent même que l'Empereur se mécompteroit en cela, & qu'ils n'étoient nullement resolus à l'assister contre la France pour lui faire ravoir Brisack. Ils ont bien connu aussi, comme nous l'avons remontré, que la puissance des Protestans se trouvant si notablement accruë par l'aquisition que fait la Suede dans l'Allemagne, il importoit au Parti Catholique que la France, par l'établissement nouveau, qu'elle va prendre en Allemagne, soit en état de les assister au besoin.

Ce changement d'affaires nous a obligé de differer l'entrevûe que nous devions avoir à Lengerich avec les Plenipotentiaires de Suede, pour prendre les dernieres resolutions & dresser le Traité en la forme qu'il devoit être donné aux Imperiaux. Nous avons été même bien aises de faire connoître que cette resolution ne se pouvoit pas prendre tant qu'on apportera des diffi-

difficultez à la satisfaction du Roi, & d'ailleurs nous avons jugé que nous n'eussions pû aller à cette Conference qu'avec desavantage & inegalité, puis que les Suedois ont déja tout leur compte, & que la principale partie de nôtre satisfaction est encore contestée.

Les Espagnols sollicitent les Hollandois de faire un Traité séparé.

Nous n'avons pas trouvé plus de fidelité du côté des Espagnols. Ils ne se contentent pas d'avoir traversé la Paix de l'Empire, par le refus de Brisack, dont ils sont seuls Auteurs, ils font encore des pratiques & menées par Noirmond & autres pour engager les Hollandois à un Traité particulier. Nous n'ômettons rien de tout ce qui est en nôtre pouvoir pour l'empêcher; mais nous ne pouvons obtenir que ceux-ci en ôtent toute l'esperance aux Ennemis, à cause qu'ils croient par là mieux découvrir ce qu'on veut faire pour eux, & conclure leur Traité plus avantageusement & plûtôt. Nous esperons pourtant, (& ils nous en donnent tous les jours de nouvelles assûrances) qu'ils ne feront pas une infidelité entiere; mais nous voudrions bien ne demeurer pas exposez aux impatiences qu'ils auront, & aux instances qu'ils nous feront, si une fois ils sont assûrez de leur compte, & que nous demeurions en arriere pour celui du Roi; joint que cela les empêcheroit de mettre en Campagne ou de poursuivre vivement la guerre, quand ce ne seroit plus que pour l'intérêt d'autrui. Aussi-tôt que nous sûmes que les Plenipotentiaires d'Espagne avoient délivré l'Acte, par lequel ils promettent de faire venir un pouvoir du

du Roi leur Maître, tel que Messieurs les Etats l'ont desiré dans le dernier jour du Mois prochain, à la charge qu'on traiteroit toûjours en l'attendant, aiant apprehendé qu'ils n'allassent aussi vîte dans la conclusion du Traité, comme ils avoient fait en cette promesse; nous fûmes voir les Ambassadeurs de Hollande, pour leur dire que comme dès la premiere proposition que nous avons faite aux Espagnols, & depuis peu encore en la derniere negociation que nous avons euë avec eux, nous avons déclaré ne vouloir entendre à aucun Traité ni accommodement que conjointement avec Messieurs les Etats, nous avions à desirer d'eux qu'ils fissent la même déclaration aux Espagnols, & qu'ils la leur donnassent par écrit, puis qu'ils traitent de cette sorte avec eux, & que nous qui traitons de vive voix, par l'entremise des Mediateurs, n'avons pas laissé de leur faire cette déclaration par écrit.

Les François craignent que ceux-ci ne se laissent ébranler.

Nous leur remontrâmes aussi que les Espagnols étans déja d'accord avec eux sur tous les points principaux; & specialement de ne leur demander aucune restitution de Païs ni de Places, leur negociation étoit plus avancée que la nôtre, & que les deux Traitez devant aller de même pas, il étoit raisonnable, avant que de passer outre, qu'ils obligeassent les Espagnols de convenir aussi avec nous de ne prétendre point de restitution de part ni d'autre.

Ils nous promirent bien de faire la premiere déclaration; mais si mollement que nous n'en fumes pas bien satisfaits. Et quant à la seconde

de demande, ils s'en défendirent fort, disant que la restitution des Places est quasi le seul point dont nous sommes en different, & qu'étant accordé, le reste dureroit bien peu. Il leur fut répondu qu'encore que cet article fut terminé, il nous resteroit beaucoup plus de difficultez qu'à eux: Qu'au Traité de Vervins on tomba d'accord de toutes les restitutions dès la premiere séance, ou pour mieux dire, qu'on étoit d'accord avant que de s'y trouver; & que la negociation ne laissa pas de durer près de quatre mois sur les autres conditions.

Au lieu de nous répondre précisément sur ce point, ils remirent sur le tapis le neuviéme article, dont il y avoit long-temps qu'ils ne nous avoient parlé. Nous repliquâmes qu'il étoit pourvû suffisamment à leur intention par la derniere offre que nous avons faite aux Espagnols de faire une Treve pour la Catalogne de même durée que celle des Provinces-Unies: ils repartirent que cela ne suffiroit pas pour leur sûreté; parce qu'il nous seroit permis pendant la Treve de faire ce que nous voudrions touchant la Catalogne avec les Espagnols, & que de cette sorte la France ne seroit pas obligée de rentrer en guerre avec Messieurs les Etats, lors que leur Treve expireroit. L'on ne manqua pas de leur faire connoître que c'est eux qui choisissent la Treve pour leur commodité, & que l'Alliance n'impose pas au Roi une nécessité de ne pouvoir faire que le même Traité qu'eux.

Aiant remarqué qu'ils résistoient, comme

il est dit ci-dessus, & que nous ne remportions pas le contentement entier de cette Conference, nous avons depuis revû quelques-uns des Principaux en particulier & ensuite leur avons fait une seconde visite en corps, & leur avons lû le dernier Traité fait à la Haye, leur demandant s'ils n'entendoient pas de l'executer ponctuellement de leur part, comme nous faisions de la nôtre en toutes occasions. Le Traité se trouve si exprès pour l'intention que nous avons aujourd'hui, & les obligations si précises, tant pour ne traiter que conjointement, & pour n'avancer pas plus une negociation que l'autre, comme aussi à garder de part & d'autre tout ce qui a été conquis sur l'Ennemi commun; qu'après en avoir conferé entr'eux, ils ne purent refuser ce que nous leur avions demandé. Mais à la verité ils firent cette réponse, de sorte qu'il nous parût clairement qu'ils n'avoient pas été de même avis. Nous avons sû pourtant qu'ils ont executé cette promesse, en ce qui touche la déclaration de ne traiter que conjointement, & que même ils l'ont mise à la tête des Articles qu'ils ont donnez aux Espagnols pour le projet du Traité qu'ils veulent faire avec eux; mais ce n'a pas été en termes si forts que nous avions desiré, & dont nous avions même donné la minute à nos amis; & cela ne s'est pas fait sans grande contestation entr'eux. Ce qui nous donne grande inquiétude, voiant que les choses les plus justes & les plus clairement décidées entre le Roi & leur Etat sont revoquées en doute parmi eux, & ne

se peuvent obtenir qu'avec peine. C'est un desavantage que nous trouvons de tous côtez, étant bien certain que les Imperiaux & les Espagnols recherchent les Suedois & les Hollandois à nôtre exclusion & apportent toute facilité à leurs affaires, pour essaier de les induire à quelque manquement envers la France.

Embarras où l'on est, où & comment emploier l'armée du Maréchal de Turenne.

Tout ce que dessus redouble le soin où nous avons été jusques-ici de ce que deviendra l'Armée du Roi en Allemagne. Nous voions du peril en la jonction qui a été projetée, & nous en pourrions remarquer plusieurs inconveniens. De la faire passer le Rhin sans se joindre, il seroit mal aisé qu'elle prît un poste où elle pût subsister long-temps & y être en sûreté. Il n'y auroit pas moins d'inconvenient de la faire agir autre part qu'en Allemagne. Cela pourroit donner prétexte à nos Alliez de se plaindre, & peut-être de passer plus outre. Le remede seroit, ainsi que nous l'avons déja mandé, de faire ou une suspension générale dans l'Empire, à laquelle les Suedois n'ont point d'inclination, ou une particuliere avec Baviere, à quoi il ne paroît point aussi de disposition, ou bien qu'on pût donner moien à l'Armée de subsister un mois où elle est, pour voir ce que les affaires deviendront.

Marsilli arrive à Munster d'auprès de Ragotzki.

Monsieur de Marsilli est de retour depuis quelques jours de Transylvanie. Il nous a apporté des Lettres de Ragotzki, & a laissé les affaires en état de pouvoir être redressées, s'il en est besoin: ce qui est venu assez à propos en cette conjoncture. Nous l'envoions présente-

ment

ment à Osnabrug, pour communiquer le succès de son voiage aux Plenipotentiaires de Suede, & comme on sait ici le Lieu d'où il vient, nous pouvons tirer quelque utilité de ce qu'on le voit aller & venir d'Osnabrug. Il ira encore à Paderborn, qui est menacé de Siege par les Suedois. Les Députez de cette Ville, qui est Catholique, ont desiré que nous fissions proposer aux Suedois une neutralité pour cette Place. Quand ledit Sieur de Marsilli sera de retour, & que nous aurons vû quels sont les sentimens de Monsieur Oxenstiern & de Monsieur Salvius sur l'affaire du Prince de Transylvanie, nous vous ferons savoir particulierement ce qui s'est passé en son voiage.

Nous venons de recevoir une Lettre du cinquiéme de ce mois, où il s'est rencontré heureusement qu'on ne nous a point écrit d'affaires qui méritent réponse; puisque nous ne l'eussions pas pû faire en si peu de temps, & qu'il eût fallu remettre à la huitaine, l'Ordinaire partant de Munster le Mardi au matin, ainsi que nous vous en avons donné avis. Cependant, Monsieur, nous vous rendons graces très-humbles des nouvelles, dont il vous plaît de nous faire part, & nous vous supplions de nous croire, &c.

P. S. Depuis cette Lettre écrite, les Ambassadeurs de Messieurs les Etats nous ont vû & confirmé qu'ils avoient mis à la tête de la proposition qu'ils ont faite aux Espagnols, la déclaration dont nous leur avons fait instance. Ils ont ajoûté que les Ministres d'Espagne en

la lisant firent bien paroître par leurs gestes qu'elle leur déplaisoit fort, & que le Comte de Pegnaranda dit que ce qui étoit au commencement de cette proposition étoit capable de gâter & de rompre tout le reste. Sur quoi nous leur avons fait remarquer, que l'on peut inferer de ce discours que l'intention des Espagnols étoit donc d'introduire un Traité particulier, contre ce qu'ils avoient témoigné à eux-mêmes une autrefois; que cela faisoit connoître leur artifice, & comme toutes leurs paroles alloient à tendre ce piege, auquel ils devoient bien prendre garde, aussi bien que nous, de ne tomber pas. Ils en sont demeurez d'accord & ont reïteré les assûrances d'agir toûjours de concert avec nous.

LET-

LETTRE

Du Sieur Comte de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 5. Mai 1646.

On a avis que Brisack sera offert à la France, & que les Espagnols cederont le Roussillon & l'Artois. Le Prince de Galles arrive en France. La Cour va en Picardie.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS,

JE mets aujourd'hui en pratique ce que j'ai souvent dit qu'il falloit écrire, pour n'en perdre pas la coûtume, quoi que je n'aie rien à vous mander, hormis que vôtre dépêche du dix-neuviéme du passé m'a été renduë. Celle-là parle d'une que j'avois reçuë & à laquelle il avoit été répondu & que Monsieur Servien devoit partir pour Osnabrug. Vous ne doutez point que nous ne soions en impatience de savoir de ses nouvelles, puis qu'elles nous apprendront si Trautmansdorff est convenu des conditions de la Paix & de la satisfaction de la Suede avec ses Plenipotentiaires, ou si dès son premier voiage ils se seront ajustez, enfin si la Paix de l'Empire & des Couronnes est en termes de se conclure.

Ce que nous vous avons mandé que Brisack seroit offert, m'a été confirmé. Les Allemans craignent *On a avis que Brisack sera*

offert à la France: craignent que vous prétendiez davantage. J'ai aussi apris de bonne part que les Espagnols lassez de la guerre se disposent à vous faire des ouvertures d'accommodement, & qu'ils voudroient bien avoir acheté la Paix avec les Comtez de Roussillon & d'Artois. Si cette nouvelle est fondée, vous en devez avoir connoissance & les Mediateurs n'auront pas tardé à vous en faire l'ouverture dès qu'ils en auront eu la permission. Il pourroit être qu'ils differeront jusques à ce que vous aiez conclu avec l'Empire, croiant que l'une des Paix donnera ouverture à l'autre, & que le repos établi d'un côté nous donnera envie de le goûter entierement sans être troublez par l'obligation où nous serions de continuer la guerre, dont l'ennemi a apprehendé la durée, ne voiant point d'autre remede que l'accommodement pour faire cesser nos prosperitez. Il faut avouër que Dieu vous a apellé à une grande œuvre; & les dispositions présentes des affaires font juger qu'il veut que la France, après s'être agrandie, serve de rampart à la défense de la Religion, qui se trouve menacée & au hazard d'être opprimée en divers endroits.

Et que les Espagnols cederont le Roussillon & l'Artois.

Le Prince de Galles arrive en France.

Depuis deux jours nous avons été avertis que le Prince de Galles a surgi en Jerzay; qu'il avoit été investi dans l'Isle, où il s'étoit retiré, par une Flote des Parlementaires; qu'ils lui avoient envoié un Trompète pour le sommer de se rendre, avec offre qu'en recevant un Conseil qu'ils lui donneroient, & à son service ceux qu'ils lui choisiroient, ils lui laisseroient la jouïssance du Duché de Cornouaille. Une tempête s'étant

tant élevée, qui dissipa leur Flote, il s'embarqua, & sans avoir fait nulle rencontre il est debarqué en ladite Isle de Jerzay, d'où il se doit rendre en ce Roiaume. La Reine sa Mere lui a dépêché pour lui en porter l'ordre; elle est en grande apprehension que le Roi son mari ne soit prisonnier; puis qu'il y a lieu de le craindre & de le croire, s'il n'a pû joindre l'Armée Ecossoise qui le devoit recevoir & nous n'avons point de nouvelle qui nous l'assûre. Il est vrai que celles qui sont imprimées à Londres donnent lieu de croire, qu'aiant attiré les forces du Parlement, pour empêcher de prendre un Château qui n'étoit pas éloigné de sa route, & qu'il publioit vouloir aller attaquer, il aura passé aiant couvert sa marche du corps de Cavalerie qui lui restoit.

Je n'ai rien eu de Rome qui vous doive être mandé. Les affaires y sont toûjours en même état. Cette Cour admire la générosité du Cardinal d'Este & sa bonne conduite. L'Amirante de Castille sera forcé, sinon de rechercher, au moins de se soûmettre à ce qui lui sera prescrit pour sortir de l'embarras qu'il s'est attiré. Le voiage de Picardie continuë; le jour du depart est arrêté à Mardi. De Compiegne en avant, où nous serons Vendredi, je vous manderai s'il sera long. Les apparences n'y sont pas; c'est ce que vous aurez ce jourd'hui de moi, qui suis, &c.

La Cour va en Picardie.

LETTRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 8. Mai 1646.

Le Roi recommande de nouveau les interêts de la Maison de Mantoüe.

MON COUSIN & MESSIEURS les Comtes d'AVAUX & de SERVIEN.

Le Roi recommande de nouveau les interêts de la Maison de Mantoüe.

AIant beaucoup d'affection & de bonne volonté pour la Maison de Mantoüe & lui en voulant donner des marques bien véritables aux occasions, je vous écris celle-ci, par l'avis de la Reine Regente Madame ma Mere, pour vous dire que vous aiez à vous emploier, durant le cours de la Negociation du Traité de la Paix générale, à ce qui sera du bien & de l'avantage de ladite Maison sur les affaires très-importantes qu'elle a, & dont vous serez informez par les Ministres de mon Cousin le Duc de Mantoüe, qui se vont rendre incontinent à Munster.

Je desire aussi que vous leur fassiez tous les traitemens favorables & accoûtumez en cette Cour, tout ainsi qu'à ceux de Savoye & de Florence, & sachant comme vous affectionnez d'executer mon intention & mes ordres, après vous l'avoir ainsi témoigné, je ne puis vous en dire davantage, que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur mon Cousin & Messieurs

sieurs les Comtes d'Avaux & de Servien, en sa sainte garde. Ecrit à Paris le huitiéme Mai 1646.

Signé, LOUIS

Et plus bas

DE LOMENIE.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 12. Mai 1646.

Pignerol ne sera pas mis en ligne de compte, & Cazal ne sera pas demoli. On craint fort la Flote de France sur les côtes d'Italie.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOus verrez par le Memoire du Roi que Chantilly n'a pas été un Lieu de pur divertissement, & que Monsieur le Cardinal y a fait prendre à la Reine des resolutions de très-grande importance, y aiant reçû vôtre dépêche du vingt-sixiéme du passé. Ce fut à Paris que la mienne me fut apportée, laquelle me donne beaucoup de joie de la gloire qui se prépare à cette Couronne par une augmentation de grandeur, qu'elle eût eu peine à se pro-

mettre lors de l'ouverture de la Guerre, & de la particuliere estime que vous vous êtes acquise, ménageant jusques aux moindres avantages, que le cours de la Negociation vous avoit présentez. Ce qui fut donné à entendre par Contarini m'a positivement été dit par Monsieur l'Ambassadeur de Venise, & il estime tant les deux Comtez qu'on vous offre, qu'il dit qu'en bonté & grandeur elles excedent de beaucoup le Roiaume de Navarre. S'il lui avoit plû d'ajoûter que l'une couvre autant Paris que la Navarre fait Madrid, j'aurois été forcé d'en convenir; & j'ai toûjours autant consideré un pied de Terre du côté de la Frontiere de Picardie qu'une toise d'un autre. Qui se souviendra de l'effroi que l'on eût à Paris quand l'ennemi eût passé la Somme, & de quelle apprehension le Roi Henri le Grand fut touché quand il eût appris la surprise d'Amiens, *il admirera le bonheur* de la France d'être en l'état de ne plus retomber en ces extremitez; voiant sa Frontiere si avancée, & sa Capitale si éloignée de l'ennemi, qu'il n'y sauroit donner de l'apprehension, qu'il n'ait gagné deux Batailles & pris un nombre de Villes de grande importance.

J'évite d'entrer en matiere, soit parce que cela seroit inutile, & que je sai seulement ce qui a été resolu, & non les motifs du Conseil, ne m'y étant point trouvé. J'ai toutefois assez de connoissance de l'état des affaires pour oser dire que la Paix sera glorieuse & utile tout ensemble, puis qu'elle apportera de si riches Provinces à la Couronne, & qu'elle lui redonnera d'un

côté

côté ses anciennes bornes. Desormais on consultera le plus & le moins, le pied est fait, & le fondement établi de nôtre satisfaction.

Ce n'est pas une chose legere que Pignerol ne nous soit contesté ni mis en compte, qu'on ne parlera plus de raser Cazal, & qu'on souffre qu'on cherche des expediens pour l'assûrer à son legitime Maître ; que le Roi entre en ligue avec les Princes d'Italie, comme l'un de ses Potentats, pour en conserver la liberté ; & qu'adroitement vous avez évité de parler de Correggio, appuiant sur la restitution de Sabionette. A ce propos il me souvient m'avoir été écrit par Monsieur de Gremonville que le Prince de Correggio seroit pour s'accommoder de ses droits avec le Duc de Modene ; & il lui a été mandé de pressentir ledit Duc, lui en inspirer le conseil, & l'y trouvant disposé d'en hâter la conclusion. Pour la faire prendre au Prince avec plus de moderation, Sa Majesté seroit pour lui donner une pension, & si de l'argent dont on conviendra il acqueroit un fief en France, Sa Majesté l'y considereroit. C'est un temperament, afin qu'il ne demeure sujet de l'autre, qui lui avoit voulu donner de grandes Seigneuries dans ses Etats ; ce qu'on pourroit consentir, s'il ne trouvoit ailleurs à les emploier.

Pignerol ne sera pas mis en ligne de compte, & Casal ne sera pas démoli.

Qui eût dit que la France viendroit à un point de s'interesser aux affaires d'Italie, non par une regle de bonne politique à raison d'un voyage, mais pour y avoir un pied établi. On auroit eu peine à le croire, & le Duc d'Albe n'au-

n'auroit jamais imaginé qu'un qui lui auroit succedé au Gouvernement du Païs-Bas eût été reduit à demander aux Hollandois une surséance d'Armes. Ces deux prodiges sont dûs à la generosité de la Reine qui fait voir une troisiéme merveille, dont un chacun demeure étonné, que l'Interregne est capable d'accroissement & que l'on y peut tout ce dont un regne établi de longues années pouvoit concevoir quelque esperance.

Si Messieurs les Etats hâtoient leur resolution, que le jour qu'ils ratifieront le Traité ils missent en Campagne, & que le même ils distribuassent des Commissions pour une levée extraordinaire de dix mil hommes, comme ils firent l'an passé; le Marquis de Castel-Rodrigo se tiendroit entierement perdu. Il presseroit de telle sorte le Comte de Pegnaranda, qu'il reviendroit de sa pamoison; Sa lenteur & froideur se tourneroient en chaleur, & il auroit plus de hâte d'offrir qu'il n'a de plaisir de remettre au temps le remede des maux dont son Maître est pressé. Selon l'avis que j'ai, six Provinces y sont bien disposées, la plûpart des Communautez de Hollande aussi; mais on craint tant de sa bizarre conduite que toutes choses y sont en suspens. Il est étrange que l'on dit qu'il faut resoudre si on mettra en Campagne, après l'avoir promis par un Traité qu'ils ont recherché, & qu'au premier de Mai il n'y eût rien de resolu entr'eux. Il est vrai que la disposition paroît telle qu'on la peut desirer. Vôtre premiere dépêche nous éclaircira de plusieurs choses.

Vous

Vous savez maintenant la finale intention des Imperiaux & des Suedois ; celle des uns pour offrir & celle des autres pour recevoir, & la parfaite intelligence qui se passe entre vous & les Plenipotentiaires de Suede les aura conviez de s'ouvrir avec Monsieur Servien, qu'on sait être de retour du voyage qu'il a fait vers eux dès le vingt-huitiéme du passé. La Gazette d'Anvers portée par ce dernier Courier dit qu'à la Pomeranie on joint deux Dioceses, & que Bremen s'en trouve excepté. Mais ce n'est pas un fondement solide pour appuyer une nouvelle de cette conséquence, & il n'y a point de raison de débiter ce qu'on écrit à ceux qui sont sur le lieu où telles ouvertures se font ; pourtant je la considere comme une marque de leur resolution & de leur foiblesse.

On craint fort la Flote de France sur les côtes d'Italie.

Bientôt je vous manderai ce qui aura été entrepris par nôtre Armée navale. Elle avoit paru dans la Riviere de Gennes, & elle est crainte en divers lieux, & presque par tout où elle a la commodité d'aborder. Sans compter le nombre d'hommes necessaire pour la défense des Navires, l'Armée qu'on peut mettre à terre est composée de huit mil hommes effectifs, & il ne sera pas difficile de la fortifier, puisqu'il y a dans Rome quantité de soldats levez pour défendre les interêts de la France, & pour s'opposer aux violences dont l'Amirante de Castille se vantoit de pouvoir user à l'encontre du Cardinal d'Este. On mettoit leur accommodement en negociation, mais on n'en pressoit pas la conclusion ; ce qui donneroit lieu de soup-

ſoupçonner que le Pape eſtimeroit que la force ſeroit du côté de l'Amirante, & cela n'a pas porté les Cardinaux François de faire en ſorte qu'ils ſe trouvent en état (lors que le Pape à banieres déployées paſſe de l'autre parti) de réſiſter audit Amirante & aux Cardinaux Eſpagnols. Les Troupes de ſa Sainteté, qui avoient été miſes en mains ſuſpectes, en ont été tirées; préſentement quatre Seigneurs Romains les commandent, dont deux ſont affectionnez à cette Couronne, & reconnus pour lui être obligez. Que ce ſoit une raiſon convaincante pour faire fondement ſur eux, c'eſt ce qui reſte indécis.

Bien que l'on eût travaillé à la réponſe du Memoire, ainſi que je vous avois marqué, ſi a-t'il été jugé plus à propos de diferer de vous l'envoier, & d'attendre vos dépêches qui ſeront aportées par le Courier qui arrivera Mardi; & alors il vous ſera dépêché un Extraordinaire. Cependant il m'eſt commandé de vous dire que l'on aprouve tout ce que vous avez répondu aux Mediateurs, & de vous tenir avertis que ſi les affaires avancent, il ſera bon de prendre des précautions pour les progrès que l'Armée navale pourroit avoir fait en Italie, parce que Sa Majeſté ne ſe diſpoſeroit pas aiſément, ſi elle peut établir ſes Armées en quelques Poſtes de ces Quartiers-là, de les abandonner. Je ſuis &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 21. Mai 1646.

Les Plenipotentiaires François insistent sur Brisack. Les Etats Catholiques de l'Empire les y favorisent. Les Suedois forment de nouvelles prétentions. Plaintes contre les Ambassadeurs de Hollande. Ils communiquent enfin aux François leurs propositions faites à l'Espagne, & la réponse des Espagnols.

MONSIEUR.

CEtte semaine s'est passée sans que les Mediateurs ni ceux de Baviere nous aient vû. Ce n'est pas que les uns & les autres n'aient agi fortement pour nôtre satisfaction auprès du Comte de Trautmansdorff, ainsi que nous l'avons sû, & particulierement Monsieur le Nonce. Mais comme ils n'ont pû tirer de lui la parole de nous laisser Brisack, ils n'ont peut-être pas crû nous devoir presser davantage; puis que nous leur avons tant de fois déclaré que sans retenir cette Place, nous ne pouvons écouter seulement aucune proposition.

Les Plenipotentiaires François insistent sur Brisack.

Nous n'avons pas pourtant laissé écouler le temps sans rien faire. Mais prenant sujet sur ce

Les Etats Catholiques de

l'Empire les y favorisent.

ce que les Imperiaux se rendent plus faciles à contenter la Couronne de Suede que la France, sans faire paroître que nous en eussions aucune jalousie, nous avons parlé de sorte à ceux du Parti Catholique, que toute l'Assemblée qui est à Munster en a été touchée & la chose est venue si avant que dans leur Conseil ils ont opiné (sans qu'il se soit trouvé aucun qui ait contredit, que le seul Deputé d'Aûtriche) qu'il n'étoit pas raisonnable de rompre la Paix de l'Empire pour empêcher que Brisack ne fût cedé à la France, & de fait ils l'ont ainsi déclaré par Députation solemnelle aux Commissaires Imperiaux, & la plûpart d'entr'eux ont dit hautement que le moïen de faire la Paix étoit de satisfaire la France, & qu'il falloit commencer par-là pour avoir meilleur compte dans les affaires qui sont à traiter avec les Protestans & ont blâmé la procedure qui l'on tient au contraire.

Le Comte de Trautmansdorff doit retourner bientôt à Osnabrug. Il fait courir le bruit que son dessein étant de dire aux Plenipotentiaires de Suede les dernieres resolutions de son Maître, il reviendra ensuite à Munster, & s'il ne se fait rien qu'il se retirera, & protestera devant Dieu qu'il ne tiendra pas à l'Empereur que la Paix ne se fasse & qu'il s'est soûmis à toutes sortes de conditions raisonnables. Comme au premier sejour qu'il a fait en cette Ville, chacun de nous l'avoit vû & reçû de lui une visite en particulier, outre la commune, nous avons jugé à propos de continuer la même civi-

civilité pour essaier de découvrir toûjours ses sentimens.

Il a perseveré à demander la restitution de Brisack, & a employé diverses raisons pour cet effet. Il n'est pas besoin d'en grossir cette Lettre, puis qu'elles ont déja été mandées. Il a protesté que si la Place étoit de delà le Rhin, qu'il n'y seroit fait aucune difficulté; mais qu'étant au deça, elle donnoit une trop libre entrée dans l'Allemagne, dont elle étoit comme le cœur & l'ame, s'étant servi de ces propres mots, que vous jugerez bien nous avoir plûtôt augmenté le desir de la conserver, que de nous en faire perdre la bonne volonté.

Pour nous induire à cette restitution, il a offert de laisser en souveraineté à la France l'Alsace & le Suntgau, pourvû que Brisack fut rendu à l'Empereur. Nous avons témoigné être fort peu émus de cette offre, & qu'il ne nous importoit pas que ce Païs nous fut cedé de l'une ou de l'autre façon; c'est-à-dire, ou de le relever de l'Empire ou de le posseder en tout droit de Souveraineté. Cette indifference que nous avons fait paroître ne nous a pas mal réüssi. Il semble qu'eux-mêmes soient combatus & ne se puissent resoudre à quel tître ils aiment mieux que cette acquisition nous demeure; & de quelque façon qu'elle soit faite, ils n'en pourront tirer grand avantage ni le faire valoir. Mais nous avons dit bien nettement que sans la Place de Brisack, nous ne pouvons conserver ce Païs, dont la possession ne nous seroit pas plus assûrée quand il ne releveroit pas de l'Empire, & que

ce que nous cherchions principalement étoit le repos & la sûreté.

Quand le Comte de Trautmansdorff a vû que ce parti ne faisoit pas beaucoup d'impression, il en est venu jusques à se laisser entendre qu'on pourroit donner à la France quelqu'autre Place & a semblé désigner Benfelt, sans s'y engager néanmoins ni s'en expliquer entierement. Aussi n'a-t-on pas témoigné d'y faire grande reflexion, & comme chacun de nous est demeuré constant à lui ôter toute esperance que nous fussions pour lui rendre Brisack, il a toûjours de son côté persisté à cette demande. Nous ne sommes pas pourtant hors d'esperance qu'il ne soit pour s'en relâcher, vû les grandes instances qui lui sont faites de la part des Catholiques. Et il semble qu'il soit retenu par les Espagnols qui censurent sa conduite, & desquels il peut craindre de recevoir de mauvais offices auprès de l'Imperatrice, ou bien il peut être qu'il ne se veut déclarer entierement sur ce point, que pour conclure la Paix & qu'il ne soit du tout assûré du côté des Suedois.

Les Suedois forment de nouvelles prétentions.

On apprend que ces Messieurs ne sont pas de si facile convention que nous & qu'après qu'on leur a tout accordé ils font de nouvelles demandes. Ils ne se sont pas contentez de comprendre dans les premieres l'Archevêché de Bremen & l'Evêché de Verden, qu'ils veulent retenir pour eux. Ils ajoûtent à cette heure les Evêchez de Halberstat, de Minden, d'Osnabrug & de Paderborn, qui sont tous Catholiques, pour le dédommagement du Fils du Roi de

Dan-

Dannemarck & de l'Electeur de Brandebourg. On dit qu'ils prétendent de plus Meppen & Feld, deux des principaux Membres de l'Evêché de Munster. En somme, leur procedure est telle qu'ils donnent sujet de douter s'ils veulent veritablement la Paix, dont ils rendent les conditions si difficiles.

Ils desirent de plus que l'Empereur s'oblige à faire ceder la Pomeranie par l'Electeur de Brandebourg, & les Evêchez par les Etats de l'Empire, ce qui est hors de son pouvoir. Nous tirons un avantage de leur dureté, qui est, que les Imperiaux ne pouvant conclure promptement avec eux, nous avons plus de temps & de moiens pour achever nos affaires, qui deviennent favorables, & nos prétentions moins odieuses, parmi les Etats de l'Empire. Mais toutes ces nouvelles demandes des Suedois nous paroissent ou feintes ou dangereuses.

La conduite des Ambassadeurs de Messieurs les Etats ne nous donne pas moins de peine. Après qu'ils eurent une promesse par écrit que l'on feroit venir d'Espagne un pouvoir tel qu'ils l'ont desiré, nous fumes avertis du jour qu'ils devoient porter au Sieur Pegnaranda & à ses Collegues leur proposition pour la Treve, & leur fimes savoir que nous en desirions la communication. Ils ne laisserent pas de la porter aux Ministres d'Espagne, & le lendemain ils nous vinrent voir, nous disant en général ce qui s'étoit passé, sans nous parler en particulier des articles de leur proposition. On ne manqua pas de leur représenter ce que nous avions *Plaintes contre les Ambassadeurs de Hollande.*

fait en diverses occasions, de les inviter à en user de même, & de leur dire nommément qu'ils devoient nous donner une copie de ce qu'ils avoient délivré par écrit aux Espagnols. Ils s'en excuserent, & remirent à un autre jour à nous faire réponse. Nous apprimes cependant de nos amis qu'il y avoit divers avis entr'eux touchant cette copie que nous desirions avoir, & qu'il avoit passé par la pluralité des voix qu'elle ne nous devoit point être donnée. Ce qui nous obligea de les voir en particulier & de leur faire connoître le préjudice qu'un tel procedé nous pourroit causer aux uns & aux autres dans la negociation. Nos plaintes les firent à la fin resoudre de nous venir revoir, & de nous dire que leur intention étoit de garder avec nous une entiere union & bonne correspondance, à quoi ils étoient obligez, non seulement par l'ordre de leurs Superieurs, & par le devoir de bons & fidelles Alliez, mais encore par l'exemple qu'ils reconnoissoient que nous leur en donnions; qu'ils avoient néanmoins à nous représenter que la constitution de leur Etat étoit telle que pour des raisons fort considerables ils ne devoient pas donner copie de leurs propositions; que présentement ils n'en envoieroient aucune à Messieurs les Etats même, d'autant que s'ils la leur faisoient tenir, il faudroit que le tout fût communiqué aux Députez, non seulement des Provinces, mais encore des Villes particulieres qui ont entrée dans lesdits Etats, lesquels pour la plûpart n'ont aucune connoissance de leurs Instructions; que ces mêmes

mêmes Députez en envoieroient des copies dans les Villes à leurs Superieurs, & à d'autres, & que la chose étant renduë si publique & connuë de tout le monde, cela pourroit apporter de grandes longueurs aux affaires & peut-être les arrêter de tout point: Que cela même pourroit nuire à la Campagne, & être cause que l'on n'y agiroit pas selon ce qui a été concerté & resolu. Ce qu'ils repeterent plus d'une fois, pour nous détourner d'autant plus de leur faire cette instance & nous prierent de nous contenter d'en entendre la lecture. Sur la fin ils offrirent, mais assez foiblement & par la bouche d'un seul d'entr'eux, (autre que celui qui portoit la parole) que si cela ne sembloit pas suffisant, ils en donneroient une copie, quoi qu'il y eût du peril pour eux. Nous eussions pû repliquer à ces raisons & leur dire que nous n'en trouvions pas d'assez fortes pour les empêcher de nous donner un écrit qu'ils avoient délivré à leurs Ennemis, lesquels ne manqueroient pas de le publier, s'ils jugeoient qu'il leur pût nuire; mais qu'ils n'avoient fait cette offre que contraints & qu'ils ne desiroient pas qu'elle fut acceptée. Nous les priâmes, avant que de leur répondre, de faire lecture de ces Articles. Il y en avoit jusques à soixante & onze qui furent lûs sur le champ.

La réponse, après un peu de conference que nous eûmes entre nous, fut que la Reine & le Conseil pourroient trouver mauvais qu'aians été si exacts à communiquer toutes choses, dequoi nous avions rendu compte à Sa Majesté, ils ne

Ils communiquent enfin aux François leurs pro-

positions faites à l'Espagne, & la réponse des Espagnols. fissent pas le même envers nous; mais que puis qu'ils avoient tant de crainte de délivrer cet écrit, nous n'en ferions pas plus d'instance pour cette fois, sans que cela pût être tiré à conséquence ci-après, ni servir de regle pour nous exclurre de demander communication par écrit de ce qui pourra continuer dans le Traité & à la charge que lors qu'il sera envoié copie des susdits Articles à Messieurs les Etats, il nous en sera donné autant; ce qu'ils promirent de faire & d'observer une étroite correspondance avec nous, comme ils y étoient obligez. Les Espagnols leur ont fait réponse depuis sur tous les Articles, laquelle ils ont apportée bientôt après, & nous en ont fait la lecture, comme ils avoient fait de leur proposition. A la verité ils n'ont pas trouvé aux Plenipotentiaires d'Espagne toute la facilité, qu'ils s'étoient peut-être imaginez, à accorder leurs demandes; *& il y a* apparence que s'ils en eussent eu meilleure réponse, ils fussent allez bien vite, & ne nous eussent pas informez du secret de leur negociation. En effet, il nous a été rapporté que lors que le Comte de Pegnaranda leur dit que le commencement de leur proposition (qui étoit de ne pouvoir traiter que conjointement avec nous) gâteroit le reste, un des principaux d'entr'eux répondit qu'on verroit en traitant & qu'il s'y trouveroit quelque temperament.

Le premier Article de la proposition des Hollandois demande au Roi d'Espagne une Déclaration expresse de tenir les Etats des Provinces-Unies pour libres, souverains, & indepen-dans,

dans, sans que la Treve étant expirée cette qualité puisse être debatue ni revoquée en doute.

A quoi il a été répondu qu'on leur accorderoit la susdite qualité autant qu'une Treve le pourroit permettre; ce qui est un point délicat & bien difficile. La simple lecture des Articles ne nous a pas donné le temps de les bien remarquer en particulier. Il se peut seulement dire en général que tout ce qui étoit dans la Treve précedente est accordé & quasi tout ce qui a été ajoûté est contesté & debattu. De sorte que ces Réponses ne les contentent pas. Mais comme tout cela ne se peut accommoder en vingt-quatre heures; & que nous savons d'ailleurs qu'ils se laissent tous les jours visiter, par Noirmond, Friquet & les autres Emissaires d'Espagne, qui ne bougent d'avec eux, nous sommes en inquiétude & obligez de veiller continuellement sur eux. Ce qui nous a fait resoudre d'envoier un Gentilhomme exprès à Monsieur de la Thuillerie pour lui faire tout savoir, & essaier d'y faire donner quelque ordre par Monsieur le Prince d'Orange. En un mot, cette negociation ne reçoit pas tant de difficulté du côté des Parties mêmes que de celui de nos Alliez, de la conduite desquels il faut que nous soions toûjours en garde & en méfiance.

Nous vous supplions, Monsieur, avec toute l'instance possible, de faire connoître au Conseil qu'il est du tout important qu'il ne paroisse pas que l'on soit en aucune façon capable de se relâcher de Brisack, ni d'entendre à aucun parti

que cette Place n'y ſoit compriſe & aſſûrée à la France. Les Mediateurs & nos Parties auſſi ſont très-perſuadées qu'on n'aura pas à la Cour les mêmes ſentimens que nous témoignons ici ſur les derniers efforts du Comte de Trautmansdorff, & qu'il s'y pourra trouver plus de facilité. Il eſt beſoin de lever cette opinion en parlant fortement, non ſeulement aux Miniſtres Etrangers, mais par tout ailleurs; autrement il ſera du tout impoſſible de parvenir à ce que nous deſirons. Quand on écrira que la France ne veut point de Paix ſans conſerver Briſack, nous aurons encore aſſez de peine à l'obtenir, & nous ne ſavons pas au vrai ce que nous devons nous en promettre.

Monſieur de la Haye vous aura ſans doute écrit la même choſe qu'à nous, que lors qu'on eût la nouvelle à Conſtantinople qu'il venoit un Gentilhomme à la Porte de la part du Roi, le bruit y courut en même temps que Sa Majeſté donneroit ſecours aux Venitiens. Nous croions le Sieur Baile trop aviſé pour avoir voulu faire valoir la reſiſtance que la République peut faire au préjudice de ceux qui lui témoignent tant de bonne volonté. Mais la choſe nous ſemble bien conſiderable, & d'autant plus que la crainte des préparatifs du Turc n'étant pas ſi grande qu'elle a été, c'eſt peut-être ce qui rend aujourd'hui nos Parties difficiles, & que la République de Veniſe étant comme aſſûrée de n'être point attaquée ſur Mer, le ſecours qu'on lui donne ne ſera plus pour la défenſe, mais pour être emploié contre les Etats du Grand Seigneur.

L'Am-

L'Ambassadeur de Mantoüe étant arrivé en cette Ville a été visité par Monsieur le Nonce. Le Comte de Trautmansdorff ne l'a point vû encore: Mais aiant sû que les Ministres d'Espagne lui avoient fait demander audience, & qu'elle leur avoit été donnée pour les trois heures après-midi, il fut resolu entre nous qu'elle seroit demandée pour les deux heures du même jour (qui étoit celui de la Pentecôte) par moi Duc de Longueville seul, nous aiant semblé que par ce moien nous conserverions le rang dû à la France & ne hazarderions rien d'ailleurs, se pouvant dire que c'est la visite d'un parent & non d'un Ministre du Roi, au cas qu'il ne soit pas trouvé bon de rendre à la Maison de Mantoüe les mêmes honneurs qui ont été faits à celle de Savoye. Je ne devançai que d'une demi-heure le Comte de Pegnaranda, qui y vint un moment après que j'en fus sorti. Il vous plaira, Monsieur, de nous faire savoir comme nous avons à nous conduire ci-après, quand cet Ambassadeur rendra ses visites. Nous n'avons point reçû de vos Lettres par le dernier Ordinaire. Nous sommes, &c.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne auſdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 18. Mai 1646.

Un Miniſtre de Wurtzbourg à Paris. Son Maître offre de ſe joindre à la France ſi la Guerre continuë. Le Roi pourroit ſe reſoudre à traiter de Freres tous les Electeurs.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

VOtre dépêche du ſeptiéme de ce mois étoit accompagnée de deux Memoires & de quelques autres Actes que vous avez envoiez & qui ont été conſiderez. Il me pourroit ſuffire de vous dire au ſujet des Memoires qu'ils ont été lûs avec plaiſir, & que de l'un & l'autre on a pris une entiere information de l'état préſent des affaires.

Monſieur de Servien étant à Oſnabrug a évité, avec beaucoup d'adreſſe, divers pas gliſſans, & inſinué, avec une prudence exquiſe, aux Proteſtans & aux Catholiques, de bons conſeils, qui leur produiront le repos; & l'Egliſe conſervant ce qui eſt ſien, ce ſera beaucoup de gloire à la France d'y avoir contribué. Que les Suedois leur aient déclaré le ſecret ſur le particulier de leur ſatisfaction, il y a lieu d'en douter, & il eſt vrai-ſemblable que le Comte de Trautmansdorff ne s'en ſeroit pas tant engagé envers nous, s'il ne ſavoit par où il en doit ſortir

tir avec eux. Quel que soit l'expedient, il sera très-utile à la Suede (comme ses Députez déclarent qu'ils en ont ordre) de prendre un temperament sur l'affaire Palatine. Il est probable qu'ils en ont un pareil pour ce qui les regarde, mais qu'ils le tiendront secret tout autant qu'ils pourront pour essaier en disputant de gagner toûjours quelque chose. Soit qu'on leur laisse les deux Pomeranies & Wismar, ou l'une & ledit Poste, avec un ou deux Dioceses, leur satisfaction sera très-avantageuse & ils auront remporté bien plus de fruit de la Guerre qu'ils n'avoient dû s'en promettre. Il seroit à souhaiter que les Ministres de l'Empereur qui sont à Vienne eussent autant de desir d'avancer l'accommodement qu'en fait paroître le Comte de Trautmansdorff. S'ils y étoient ainsi disposez, il auroit eu le Courier qu'il y a dépêché aussitôt que vous avez eu la réponse à la dépêche dont vous aviez chargé Monsieur de Montigni. Je ne fais qu'effleurer les points contenus en vos Memoires, parce qu'il n'y a rien à vous dire, sinon que l'on attend de vous que vous menerez à bon port ce qui vous est confié.

Un Ministre de Wurtzbourg à Paris.

Il est parlé dans vos depêches de Wurtzbourg. Depuis quelques jours il en est arrivé un Ministre en cette Cour, lequel nous a déclaré que le Prince son Maître veut avoir toute dépendance de cette Couronne ; & ce que son Ministre s'est laissé entendre de par delà se trouve en tous points confirmé par celui qui est par deçà. Il respire après la Paix, comme au souverain bien ; mais si elle manquoit à se con-

clurre

clurre par l'opiniâtreté de l'Empereur, il feroit en volonté de se joindre avec nous. Il est vrai que ce seroit plûtôt en suivant Baviere, s'il s'y portoit, que de l'oser tout seul; à quoi pourtant il se pourroit porter, donnant des Conseils pour ce qui seroit utile de faire dans l'Empire: Il désigne les lieux qu'il faudroit que nos armées occupassent, afin de joindre les siennes, & il croit même que Bamberg seroit forcé de le suivre. Il a été mandé au Maréchal de Turenne de considerer cet avis & d'en profiter, s'il est tel qu'on le represente: Ce qu'il deviendra tient nos esprits en suspens; sa demeure en deça du Rhin est peu utile; son passage au de là le force à une jonction dont vous voiez bien les inconveniens. Si Dieu avoit permis que Torstenson fut attaqué de sa goute ou du desir de retourner en Boheme, nous aurions du temps qui pourroit donner du remede à ce mal. Le plus sûr seroit de hâter la conclusion du Traité; mais cela dépend de tant de differentes personnes, que c'est un moien qu'on conçoit très-mal aisé à faire réüssir. Comme de nôtre côté nous n'oublierons rien pour y arriver, nous esperons que du vôtre vous vous y emploierez avec chaleur.

Son Maître offre de se joindre à la France, si la Guerre continuë.

Si Monsieur le Nonce Bagni étoit en cette Ville je lui parlerois de ce qui regarde Baviere, afin de pénétrer son sentiment. Mais il peut être que ce Prince ne lui déclare pas ce qu'il veut, & qu'il ne veut rien faire qui choque l'Empereur, n'étant pas assûré de ce qui lui peut réüssir avec nous. Ce que l'on consentiroit pour

lui

lui vous eſt connu, & vous avez pouvoir de conclure, non ſeulement ce qui le regarde mais encore la Paix générale.

Je reviens à vôtre Lettre qui a donné lieu à faire changer le jour du depart du Courier; & pour la ſûreté de ceux qui feront les courſes, je vous envoie trois ou quatre Ordonnances auſſi préciſes que celles qui ont été publiées par le Marquis de Caſtel Rodrigo.

La duplique faite par les Imperiaux donnant lieu à une triplique, (pour uſer de vos propres termes) aura été très-avantageuſe, ſi dans celle-ci vous formez le Traité, & que les autres en conviennent. Comme ils ont grand beſoin de la Paix & que le Comte de Trautmansdorff a intention de la conclure, vous y pourrez réüſſir.

Le Roi pourroit ſe reſoudre à traiter de Freres tous les Electeurs.

Avant que vôtre dépêche me fut renduë, j'ai bien fait entendre que vous ne vous étiez aucunement engagez avec le Baron de Dhona ſur la maniere d'écrire à l'Electeur de Brandebourg. Mais l'ouverture que vous faites mérite d'être conſiderée, & les Electeurs de leur côté convenans d'une maniere reſpectueuſe d'écrire au Roi & telle qu'elle eſt pratiquée par Savoye & par l'Archiduc qu'il allegue, il y auroit lieu de le contenter & uſer de plus de déference envers eux, qu'on ne fait envers les moindres Princes de l'Empire.

J'ai ſollicité Meſſieurs des Finances de faire remettre à Hambourg les appointemens, tant de Monſieur de Beauregard, que des autres qui ſervent, mais avec peu de fruit, & néanmoins la choſe étant de conſéquence je leur en

écrirai

écrirai dès aujourd'hui; & pour donner moien à un vieux serviteur de continuer à servir, j'essaierai de faire qu'il ait le même traitement que les autres.

Hier le Baron de Reiffenberg me rendit la Lettre dont vous l'avez voulu accompagner. J'essaierai de faire en sorte qu'il parte content de cette Cour; je l'écouterai sur ce qu'il a à me proposer. Mais le Deputé de Wurtzbourg, duquel je vous ai parlé, qui me paroit un homme bien entendu, passe pour trompé, si celui-ci vient à succeder à son Oncle. Il parle de gagner des voix dans le Chapitre de Maience; il y offre l'entremise de son Maître, & il conseille qu'on se déclare qu'on ne souffrira pas que l'Evêque soit destiné pour successeur de l'Electeur. Pendant que la Ville est sous nôtre main, & que nous la pouvons mettre en essai de ce que le Chapitre aura à desirer, il y a quelque chose à gagner avec eux. Quand il aura été resolu quelque chose sur cette matiere, je ne manquerai de vous en tenir avertis.

Il m'est commandé d'envoier à Son Altesse Royale l'extrait de vôtre dépêche. Cela tend à lui rendre honneur & à hâter son départ; puis qu'il en apprendra que la disposition de la Paix pourroit se changer & que rien ne l'avance tant, comme de s'aprocher des Ennemis. Ils ont occupé plusieurs postes, qui sont tous sur une ligne & en peu d'heures ils se pourroient rassembler. Les corps qui nous regardent en peuvent avoir l'ordre par celui qui est à Anvers, où il y en a sans doute un particulier. Monsieur le

Duc

Duc d'Enguien aiant séjourné quelque temps en cette Ville, en est parti aujourd'hui. Nous ne saurions encore déterminer le jour que nous nous acheminerons à Amiens; je croi pourtant que ce sera la derniere des Fêtes; si nous tardons au delà je serai fort trompé. Je suis &c.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires sur les affaires d'Espagne.

Daté du 20. Mai 1646.

Baviere informe la France que l'Empereur cedera Brisack. La France songe encore à l'échange des Païs-Bas. Le grand embarras est que les Catalans ne s'aperçoivent qu'on les veut abandonner. Deux expediens pour y obvier. La France en rendant la Catalogne veut garder Roses outre le Roussillon. Treve à stipuler pour le Portugal. Le Roi aimeroit mieux avoir quelques Places de moins, & que le Roi de Portugal s'affermît sur le Trône. La Bassée est de l'Artois.

ON ne s'étoit pas trompé ici dans la créance que l'on avoit qu'à mesure que le temps de la Campagne approcheroit, les Espagnols voians continuer nôtre fermeté, relâcheroient de la leur, se mettans à la raison peu à peu, notamment quand l'Empereur commenceroit à condescendre à la satisfaction prétendue par les deux Couronnes, & qu'ils le verroient disposé de passer outre à la conclusion de la

la Paix dans l'Empire, ſans les y comprendre, s'ils n'avoient en même temps convenu avec nous de leur accommodement.

Sa Majeſté reconnoît bien que la prudence & l'adreſſe de Meſſieurs les Plenipotentiaires ont beaucoup contribué à mettre les choſes au point qu'elles ſont, & en a auſſi les reſſentimens qu'ils peuvent deſirer. Et à la verité, ſi les Eſpagnols nous ont offert le Rouſſillon & la plûpart de nos conquêtes en Flandre, lors qu'il leur pouvoit reſter beaucoup d'eſperance que les reſſorts qu'ils font jouër pour traverſer la Paix dans l'Empire, en empêcheroient la concluſion ; il eſt vrai-ſemblable qu'ils s'avanceront bien-tôt à nous faire de plus grandes ouvertures, & plus avantageuſes à cette Couronne, dès qu'ils verront que la Ville de Briſack (qui a nôtre égard décide l'accord dans l'Allemagne) nous eſt aſſûrée par le conſentement que l'Empereur y donnera, ainſi qu'il eſt à preſumer de la derniere Lettre que Monſieur le Nonce a reçuë de Monſieur de Baviere, dont on joint ici la copie traduite de l'Italien, & de beaucoup d'autres avis conformes que nous avons reçus ci-devant.

Baviere informe la France que l'Empereur cedera Briſack.

Et comme apparemment le Traité, auquel on travaille à l'Aſſemblée générale, eſt dans ſa criſe, Sa Majeſté, afin que leſdits Sieurs Plenipotentiaires ne manquent d'aucunes des lumieres, qui peuvent le mieux régler leur conduite, a jugé à propos de leur faire dreſſer un plan de l'état où toutes choſes ſe trouvent préſentement, & de les informer, non ſeulement

de

de l'état de ses forces en tous les endroits où ses armées doivent agir, mais de leur communiquer avec sa confiance accoûtumée tous les desseins les plus cachez que l'on a meditez, ainsi qu'ils verront par un Memoire ci-joint, duquel ils recommanderont soigneusement le secret à celui de leurs Secretaires qui le déchifrera.

Tous ces préparatifs, que lesdits Sieurs Plénipotentiaires verront être grands, & qui sans trop se flater nous peuvent faire espérer des succès avantageux contre les Espagnols, (notamment si les affaires de l'Empire s'accommodent, & que les Armées de l'Empereur se tournant contre le Turc, Monsieur de Turenne puisse agir dans les Païs-Bas,) n'empêchent pas qu'on ne consente à la Paix, si on la peut avoir aux conditions qui ont été mandées; & que nous ne fassions cesser avec un grand plaisir en un moment toutes les hostilitez, pour faire un peu respirer la Chrétienté des maux qu'elle souffre, & pour songer aux moiens de mieux résister à l'Ennemi commun. Cependant on a voulu représenter tout ausdits Sieurs Plenipotentiaires avec ingenuité & confiance, afin qu'ils sachent que moralement parlant on ne court aucun risque à insister avec fermeté à vouloir tirer entierement des Espagnols les choses qu'on a demandées pour conclure l'accommodement, puis qu'aussi bien nous ne gagnerons pas mieux leur affection en nous relâchant qu'en tenant bon, comme il a souvent été mandé, & par conséquent nous avons d'autant plus d'interêt de

les affoiblir & de nous accroître, qu'ils demeureront moins en état de nous faire du mal comme ils voudroient, & penseront moins à rebrouiller.

Sa Majesté n'a pas seulement approuvé toutes les réponses que lesdits Sieurs Plenipotentiaires ont faites en son nom aux offres que les Mediateurs leur avoient portées de la part des Ministres d'Espagne, mais elle a encore loüé au dernier point leur conduite & leur adresse.

Elle a sur tout été bien aise d'apprendre l'approbation qu'a euë dans l'Assemblée l'ouverture du Traité pour la Catalogne & pour le Portugal, & que nos Parties & les Mediateurs ne l'aient pas seulement prise pour une marque que la France ne veut point la Paix avant la Campagne (ce qui servira beaucoup sans doute à les faire avancer pour la conclure) mais qu'elle leur ait fait juger que cette Couronne a *ses pensées* tournées du côté d'Espagne & que son but pourroit bien être d'y fomenter une guerre intestine.

La France songe encore à l'échange des Païs-Bas.

En affermissant les affaires de la Catalogne & du Portugal par une Treve, l'impression qu'ils en auront prise, si elle continue, est le moien le plus propre pour les faire tomber dans le parti de l'échange des Païs-Bas, s'ils ont jamais été capables de s'y porter. En tout cas, pour se racheter d'une telle inquietude & pour avoir un Païs qui leur est si important & dont avec grande raison ils trouvent la perte si sensible, il est à croire que, dès qu'ils se verront tout-à-fait exclus de nous en faire sortir par un Traité, il ne leur en coûte quelque piece en un autre en-droit

droit. Comme d'ailleurs ils doivent avoir perdu l'esperance de nous en chasser par les armes, ou par les intelligences qu'ils tâcheront d'entretenir parmi les peuples, ils songeront sans doute plus qu'ils n'ont fait jusques-ici au seul moien qui leur semble rester de rentrer dans ladite Province, qui est de nous en donner recompense ailleurs. Ce que vrai-semblablement ils aimeront beaucoup mieux, que de nous en laisser affermir la possession pendant une longue Treve, après laquelle même, le Roi étant majeur, ils seroient en pires termes pour esperer par aucun moien de la recouvrer. Ce qui donne ici beaucoup de peine c'est la maniere d'en conduire la negociation jusques à l'entiere execution de ce dont on pourra convenir, sans qu'il puisse nous en arriver aucun inconvenient, en cas que les Espagnols (comme il est toûjours à craindre d'un ennemi) usassent de mauvaise foi, & trouvassent le moien de faire voir aux Catalans que la France consent de les abandonner, pour en tirer des avantages en d'autres endroits; parce qu'autrement nos troupes seroient exposées à y courre quelque grande fortune. Et si l'Espagnol venoit à remettre un pied dans le Païs, par un semblable moien, nous n'aurions ni ce qu'on auroit stipulé de nous donner en recompense, ni peut-être la Paix.

Le grand embarras est que les Catalans ne s'aperçoivent qu'on les veut abandonner.

On a mandé à diverses fois beaucoup de choses ausdits Sieurs Plenipotentiaires touchant la façon de se conduire en cette affaire de la Catalogne, & les précautions que l'on peut pren-

dre pour ne point tomber dans les pieges que les Ennemis pourroient nous y tendre, & il sera bon qu'ils fassent parcourir leurs dépêches pour s'en rafraichir la memoire & pour s'en prévaloir selon les resolutions qui se prendront.

Il semble qu'on ne peut ajuster ce point qu'en trois manieres; l'une, si les Espagnols acceptent la suspension d'armes en la forme qu'elle leur a été proposée; c'est-à-dire, de celle de Messieurs les Etats, à quoi la necessité de leurs affaires, qui est extrême, & la crainte encore d'empirer davantage leur condition s'ils laissent agir les Armées cette Campagne, pourroient bien à la fin les faire resoudre, particulierement s'ils ne voyoient aucune esperance de nous faire relâcher à aucun autre temperament. En ce cas, nous n'avons quasi besoin d'aucune autre précaution envers les Catalans, que de celle que nous avons déja commencé à prendre, qui est d'appeller leurs Députez & de leur faire goûter la chose par des raisons tirées de leur avantage & qui fassent une forte impression dans leur esprit, qui étant bien raffermi, il ne resteroit qu'à nous munir des artifices de l'Espagne, par l'expedient que les Catalans témoignent désirer eux-mêmes, ainsi que lesdits Sieurs Plenipotentiaires verront dans le Memoire ci-joint, que Dom Joseph d'Argenne & le Docteur Tuarti ont donné, & qui seroit de ne point rétablir, durant la Treve, le Commerce de la Catalogne & des Peuples voisins qui obéïssent à l'Espagne, afin d'ôter aux Castillans la facilité qu'ils auroient autrement d'entretenir des correspon-

dances

dances parmi eux & d'y former des Cabales. Il faudroit en ce cas prendre garde que cette Treve se faisant de la durée de celle de Messieurs les Etats, quand le temps de leur suspension seroit expiré, on pût fournir les assistances dont on conviendra.

La seconde maniere d'accommoder cette affaire seroit celle qui est étendue au long à l'addition de l'Instruction desdits Sieurs Plenipotentiaires du douziéme Novembre dernier, & qui propose de rendre la Catalogne un Païs neutre, ensorte qu'elle ne fut sous la protection d'aucune des deux Couronnes; surquoi on se remet à ce qui est pleinement contenu en ladite Instruction.

La troisiéme maniere seroit de convenir d'un échange de la Catalogne avec d'autres Païs, ou avec quelques autres Places qui fussent ailleurs à nôtre bienséance, & cela étant une fois arrêté, il faudroit songer aux voies pour l'execution; lesquelles certainement sont très-mal aisées à trouver pour être bonnes & sûres à nôtre égard, & à la verité plus on y pense, moins on en rencontre qui puissent entierement nous satisfaire, & dans lesquelles il n'y ait toûjours quelque risque à courir, & beaucoup d'inconveniens à apprehender par la malice des Espagnols, qui doit agir sur une matiere si propre que la legereté & la ferocité des Catalans.

On a pensé entr'autres expediens principalement à deux que l'on dira aufdits Sieurs Plenipotentiaires, afin qu'ils examinent ensemble

lequel leur paroîtra le meilleur & qu'ils en mandent leur sentiment à Sa Majesté, s'étudians aussi de leur côté à en trouver, afin qu'on puisse après choisir celui qui paroîtra le moins mauvais, & tout ce qui sera faisable dans une affaire si épineuse & si délicate; ou bien si les affaires pressent, ils resoudront sur les lieux tout ce qu'ils jugeront le plus à propos, ajoûtant ou diminuant à nos pensées, ou prenant telle autre voie qu'ils verront la plus propre; Sa Majesté se reposant sur leur prudence, non pour les rendre garans des évenemens, mais parce qu'elle est assûrée qu'ils n'oublieront rien pour le bien de son service & qu'ils ont tout le zele & la capacité qu'il faut pour cela.

Deux expediens pour y obvier. L'un donc de ces deux expediens seroit, après être d'accord de nôtre recompense avec les Espagnols, de dire franchement dès à cette heure aux Catalans ce qui est contenu tout au long dans l'addition susdite à l'Instruction desdits Sieurs Plenipotentiaires, laquelle ils auront soin de revoir pour cet effet, qui étoit en substance de leur faire connoître qu'il ne tient plus qu'à leurs interêts que la Paix générale ne soit conclue, que tous les autres points sont ajustez, qu'il n'y a que celui de la Catalogne qui paroît inacommodable, parce que les Espagnols déclarent de vouloir plûtôt perdre tout le reste que de signer jamais un Traité, par lequel ils ne rentrent pas dans la possession dudit Païs; que les Princes d'Italie & ceux même, qui jusques ici ont été Neutres, sont sur le point de s'unir contre nous; que nos Alliez mêmes, qui

sont

ſont las de la guerre & qui ſont déja d'accord de la Paix à des conditions extrémement avantageuſes pour eux, menacent non ſeulement de nous abandonner; mais de nous tomber ſur les bras, ſi nous nous opiniâtrons ſur ce ſeul point à continuer la guerre, puis que d'ailleurs les Eſpagnols nous offrent tout ce que nous pouvons deſirer pour l'indemnité & la ſûreté des Catalans; que tout cela n'eſt pas capable d'ébranler la conſtance de Leurs Majeſtez à proteger & conſerver la Catalogne juſques au bout; qu'elles continueront avec la même chaleur & affection qu'elles ont fait juſques-ici, mais que Leurs Majeſtez ſe trouvent obligées de leur mettre en conſideration l'état de toutes choſes & les inconveniens où nous ſerions expoſez, ſi ceux qui nous ſecondent maintenant ſe tournoient contre nous & qu'il fallut réſiſter à tant d'Ennemis tout à la fois, auquel cas il eſt évident que nous ne ſerions pas en état de continuer long-temps les mêmes efforts que nous avons faits juſques-ici, pour leur défenſe, & qu'ainſi, outre que nous aurions perdu l'occaſion de leur procurer un accommodement avantageux avec toutes les précautions néceſſaires pour leur entiere ſûreté, il ſeroit fort à craindre qu'ils ne retombaſſent ſous la domination d'Eſpagne par la voie des armes; ce qui eſt tout dire pour exprimer la derniere des deſolations, puis qu'ils ſeroient à la diſcretion de la rage implacable d'un Ennemi qu'ils ont tant offenſé; que Sa Majeſté les convie d'y ſonger eux-mêmes, & de propoſer ce qui ſeroit le plus de leur goût & de

leur contentement, afin qu'on essaie de l'obtenir. Ainsi on pourroit les disposer avec adresse & presque insensiblement à retourner sous la domination de l'Espagne, moiennant les précautions & sûretez convenables, & outre l'Amnistie de tout le passé, la confirmation des Privileges & l'augmentation de ceux qu'ils pourroient raisonnablement prétendre. On pourroit même stipuler que le Roi d'Espagne seroit tenu de paier, en argent & dans certain temps, les biens de quelques-uns qui peut-être aimeroient mieux sortir du Païs & habiter en d'autres endroits.

Il semble que procedant de la sorte on pourroit s'assûrer en quelque façon que ces peuples ne se porteroient à aucune resolution précipitée; d'autant plus qu'étans bien conseillez, ils se garderont toûjours bien d'irriter la France, laquelle seule peut demeurer garand des choses ausquelles s'engageront leurs Ennemis. Et quand les Espagnols n'auroient en cela rien à craindre de nôtre côté, les Catalans peuvent bien juger que, quelque chose qu'ils fissent, pour essaier de regagner l'affection des autres, ils n'en sauroient venir à bout après les extrémitez où l'on est venu de chaque côté, & qu'ainsi le plus sûr pour eux sera toûjours de nous avoir liez par obligation & par gratitude, aussi bien que par interêt à la manutention de tout ce que les Espagnols leur auroient promis par nôtre entremise.

Le second expedient, auquel on a pensé ici, seroit que, par le Traité qui sera publié, on con-

convint d'une Treve pour la Catalogne, de la durée de celle de Messieurs les Etats avec l'Espagne; pendant laquelle on cherchera les moiens d'accommoder cette affaire, & s'il s'en trouve quelqu'un qui soit de l'entiere satisfaction des peuples, il sera embrassé & non autrement.

On pourroit faire en même temps un Article secret, par lequel il seroit dit que, nonobstant ce qui est contenu dans le Traité public que la Treve de Catalogne doit être de la durée de celle de Messieurs les Etats, néanmoins on demeure d'accord de faire l'échange de cette Principauté avec tel autre Païs ou Places dont on sera pour lors convenu, & que ledit échange s'accomplira fidellement de part & d'autre, cinq ou six mois après les autres points de la Paix executez. Bien entendu que le Roi d'Espagne s'obligera à l'Amnistie de tout le passé & à ce qui est plus particulierement specifié ci-dessus, à l'observation, voire à l'augmentation des Privileges & à faire paier en argent les biens de ceux du Païs qui s'en voudroient retirer. Il faudroit seulement songer que cet Article secret demeurât en main tierce, confidente à l'un & à l'autre parti, pour ôter aux Espagnols tout moien de s'en prévaloir contre nous auprès des Catalans; & il seroit même fort bien, s'il étoit possible, de cacher la chose aux Mediateurs, se servant de quelque Personne confidente, qui pourroit se rendre agréable à Pegnaranda, pour l'ouverture & le secret d'une chose qu'il desire passionnément. Et en cas que ledit Pegnaranda agît sincerement, nous

 n'au-

n'aurions pas tant à craindre que la chose fût découverte que si elle avoit été communiquée à beaucoup de personnes. Nous pourrions même stipuler de n'être tenus à rien, en cas que par quelque accident l'affaire fut divulguée; ce qui serviroit d'autant plus pour retenir en bride Pegnaranda; & ce qui auroit été convenu étant executé, la Personne qui auroit en main cet Article secret, nous le remettroit si nous le desirions, quoi qu'à la verité après la chose faite, outre les benedictions que nous aurions de la Chrétienté, les Catalans mêmes seroient ravis du repos assûré que la France leur auroit procuré. Enfin, il semble qu'il n'est nécessaire d'être alerte que pendant le Traité. Car après cela nous ne devons craindre les reproches de qui que ce soit, puis que les Catalans les premiers y trouveront leur compte avantageusement.

Voilà les deux partis ausquels on a pensé ici, & lesdits Sieurs Plenipotentiaires remarqueront que le premier est rendu inutile dès que la suspension d'armes sera faite, ou qu'il paroîtra qu'elle est arrêtée; parce qu'alors nous ne serons plus en termes de pouvoir dire aux Catalans que nos Alliez nous forcent, ni que rien nous contraigne à ceder leur Païs que la pure volonté de les remettre à leur premier Maître.

Il ne peut gueres se rencontrer d'affaire plus chatouilleuse ni où il faille marcher avec plus de circonspection. Si on n'y apporte point de facilité, il est certain qu'on éloigne la Paix; pour

peu

peu aussi que l'on y en apporte, au lieu de l'avancer beaucoup, on la recule peut-être davantage, par les resolutions extrêmes où les Catalans se peuvent précipiter contre nous, & qui sans doute ôteroient ensuite aux Espagnols les dispositions qu'ils ont aujourd'hui à conclurre la Paix; lesquelles ne procedent quasi que de la passion extraordinaire qu'ils ont de rentrer dans cette Principauté. Mais peut-être que la France aura tant de bonheur, que la prudence & la fermeté de Messieurs les Plenipotentiaires, dans un temps où nos affaires prosperent de tous côtez, produira le consentement des Ennemis à la proposition que nous avons faite d'une Treve de la durée de celle de Messieurs les Etats, & qu'ainsi nous sortirions heureusement & sans rien craindre, d'un point qui nous donne tant d'embarras.

On a mandé en ce lieu l'Ambassadeur de Catalogne. Le Docteur Martigny a été choisi à Barcelonne, ensuite des ordres du Roi, comme une Personne intelligente, à qui on peut communiquer à la Cour ce qui se passera dans la negociation de Munster qui les concerne, & qui peut informer aussi Sa Majesté des sentimens de ses Superieurs en toutes occurrences.

Monsieur le Cardinal Mazarin a entretenu au long les deux Députez des Catalans, & leur a dit la proposition que Messieurs les Plenipotentiaires ont faite à l'Assemblée d'une Treve pour la Catalogne de la durée de celle de Messieurs les Etats, pendant laquelle on cherchera

les moiens d'accommoder tout, s'il est possible, avec satisfaction commune; ce qu'il a ajoûté (quoi qu'il n'en ait pas été fait mention à Munster) afin que si on ne convient pas, ils ne puissent pas raisonnablement se plaindre qu'on leur ait celé quelque chose.

Il leur a dit en outre les raisons pressantes qu'on a euës d'en user de la sorte, pour n'attirer pas sur cette Couronne le blâme & la haine de toute la Chrétienté, & que pendant qu'elle a si grand besoin de repos & d'union pour s'opposer aux progrès de l'Ennemi commun, nous ne traitassions avec autant de hauteur & de dureté que de vouloir forcer le Roi d'Espagne à renoncer dès à présent par un Traité à tous les droits & à toutes les prétentions qu'il a sur un Etat, dont le changement est encore si recent & où il possede même trois Places des plus considerables.

Il leur a fait savoir aussi l'aigreur avec laquelle les Espagnols en ont reçû l'ouverture & comme ils se sont emportez voians que sous le nom de Paix ou de Treve la France est toûjours resoluë à se maintenir dans la possession de la Catalogne.

Pour conclusion, ces deux Députez sont demeurez très-persuadez de tout ce que nous pouvons souhaiter; nous pouvons même tirer deux conséquences très-bonnes de la réponse qu'ils ont faite sur le champ.

L'une, que la proposition de Treve ne les a nullement surpris, & qu'il faut que ces peuples-là s'y fussent attendus, & par conséquent qu'il n'est

n'est pas à craindre qu'ils se portent là-dessus à aucune extrémité; parce que d'abord Dom Joseph d'Argenne a dit avoir ordre de sa Députation de demander instamment en ce cas que l'on ne remette pas le Commerce entre les Catalans & les autres Païs de la domination du Roi d'Espagne.

La seconde conséquence est, que cette instance étant contre leur propre intérêt, puis qu'il n'y a nul doute qu'ils ne tirassent beaucoup d'avantage du rétablissement du Commerce, on en peut inferer qu'ils marchent aussi droit qu'il se peut dans le service de Sa Majesté & n'ont pas seulement leurs pensées tournées du côté de l'Espagne.

Ledit Dom Joseph partit hier en poste pour s'en retourner, & outre le compte qu'il rendra sur les lieux de ce qu'on lui a dit, on a écrit tout au long à Monsieur le Comte d'Harcourt sur le même sujet, afin qu'il soit informé de ce qui se passe & qu'il ait moien de s'en prévaloir pour le service de Sa Majesté, & de se garantir des machines que les ennemis pourroient en cette occasion mettre en jeu dans le Païs, pour nous y nuire.

La France en rendant la Catalogne veut garder Roses, outre le Roussillon.

On est ici en quelque peine que la distinction que nous avons faite de Roses, qui n'est pas du Comté de Roussillon & que nous n'avons néanmoins pas voulu comprendre dans la suspension qui a été proposée pour toute la Catalogne, ne puisse par l'artifice des ennemis produire quelque mauvais effet parmi les Catalans, s'ils leur suggeroient, comme il est à craindre, qu'aiant dessein de nous assûrer dès à présent cette Place

par

par la Paix, nous faisons voir évidemment qu'on ne se soucie gueres de tout le reste ; pour lequel on ne demande qu'une Treve. On essaiera, s'il est nécessaire, de faire comprendre à ces peuples-là que ce n'est qu'une question que l'on a faite à nos parties pour nous en éclaircir, s'ils n'entendoient pas comprendre Roses dans l'offre qu'ils nous font de la Comté de Roussillon, & si ce point n'est déja ajusté quand ce Memoire sera rendu ausdits Sieurs Plenipotentiaires, on leur met en considération si à cause des mauvaises conséquences que les Catalans en peuvent tirer, il ne sera pas plus à propos de n'en faire aucune instance, mais de demeurer d'accord que ladite Place soit comprise dans la Tréve de la Catalogne ; bien entendu que l'on ne conviendra jamais ni d'échange ni de restitution dudit Païs, si elle ne demeure pas à la France par le même titre que le Comté de Roussillon.

On a été bien aise d'apprendre que les Ministres de Portugal aient commencé d'entendre raison, & de comprendre que, s'ils obtiennent une Treve dans ce Traité, c'est tout ce qu'équitablement ils peuvent prétendre & esperer dans une mutation si recente.

Treve à stipuler pour le Portugal.

Il faudra tâcher d'obtenir ladite Treve de la durée de celle de Messieurs les Etats, ou de quatre ans, avec obligation au Roi d'Espagne de la prolonger en cas que la guerre de la Chrétienté contre le Turc durât au delà du terme qui sera convenu. Il est à croire que Contarini, pour l'intérêt qu'a sa République, sera volontiers ses efforts pour y faire ajoûter cette derniere condition.

Quand

Quand on écrivit cet hiver dernier aufdits Sieurs Plenipotentiaires fur l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, on leur manda entr'autres chofes que comme nous n'étions obligez à rien envers le Roi de Portugal qu'à ce que requeroit la bienféance & la raifon d'Etat, on pourroit fe relâcher fur fes intérêts, pourvû que nous en retiraffions quelque grand avantage d'ailleurs, comme auroit été de difpofer les Efpagnols à faire ledit échange de la Catalogne avec les Païs-Bas.

Mais on ne voudroit pas que lefdits Sieurs Plenipotentiaires fur ce fondement fe relâchaffent dans les affaires de Portugal, à moins d'en remporter cet avantage, ou quelque autre bien confiderable. Car au refte il n'y a nul doute qu'il importe plus à la France (dont le véritable interêt confifte à abaiffer la puiffance de la Maifon d'Aûtriche) de laiffer bien affermir le Roi de Portugal, qui lui enleve une fi noble domination, & qui pourra toûjours faire grande diverfion de fes forces, que d'avoir elle-même deux ou trois Places plus ou moins; de forte qu'il femble que Sa Majefté ne devroit pas faire difficulté de relâcher quelque chofe de fes prétentions, fi l'Efpagne veut confentir à une Treve avec le Portugal de la durée de celle de Meffieurs les Etats, pourvû que l'on pût prendre de fuffifantes précautions pour s'affûrer qu'elle feroit fidellement executée jufques au bout du terme.

Le Roi aimeroit mieux avoir quelques Places de moins & que le Roi de Portugal s'affermît fur le trône.

On fera remarquer en paffant aufdits Sieurs Plenipotentiaires que la Baffée eft tenue ici être de

La Baffée eft de l'Artois.

de l'Artois, & que toutes les meilleures Cartes & les Auteurs qui en ont écrit là comprennent en cette Comté.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires sur les affaires de l'Empire.

Daté du 26. Mai 1646.

Si les Suedois vouloient continuër la guerre par pure ambition, la France devroit pourtant passer outre à son Traité de Paix avec l'Empire. Les Suedois pressent la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec la leur. Raisons de la France pour le refuser. On propose une suspension d'armes avec Baviere en particulier. On propose le Siege de Luxembourg.

ON veut croire que quand lesdits Sieurs Plenipotentiaires recevront cette dépêche, les affaires de l'Empire seront ajustées, puis qu'elles ne semblent plus pouvoit être retardées que par une opposition formelle des Suedois, si leur disposition à la Paix ne se trouvoit pas aussi sincere qu'ils le donnent à entendre, & qu'ils veuillent préferer les avantages qu'ils pensent remporter dans la continuation de la guerre à ceux qu'on leur offre par un Traité.

On

On ne juge pas que cela puisse être ; Mais si cela arrivoit contre nôtre créance, la France devroit d'autant plus songer à soi & à ce qu'elle aura à faire, que la visée des Suedois ne pourroit être en cela que de ruiner la Religion Catholique en Allemagne, & relevant par ce moien le Parti Protestant (qu'ils n'auroient pas grand' peine de faire agir selon leurs desseins) se mettre en un état de n'avoir plus besoin de nous & de donner la loi à tout l'Empire.

Si les Suedois vouloient continuer la guerre par pure ambition, la France devroit pourtant passer outre à son Traité de Paix avec l'Empire.

Le plus grand interêt qu'il semble que le Roi ait aujourd'hui, en la constitution où sont les affaires, c'est qu'aussi tôt que les Imperiaux auront consenti à la cession de Brisack, dont on ne doute point, on conclue sans la moindre perte de temps l'accommodement dans l'Empire par une Paix, ou par une Treve qui suspende les hostilitez pour le temps qui sera necessaire jusques à ce que les points les moins importans de ladite Paix qui restent à ajuster, le puissent être.

Si les Suedois n'ont determiné de continuer la guerre à quelque prix que ce soit, il semble qu'ils ont tout ce que raisonnablement ils peuvent desirer pour la conclurre avec grand avantage; & comme il y a grande apparence que les Imperiaux savent pour combien ils en doivent être quittes envers eux, sans quoi ils ne se seroient pas vrai-semblablement si fort hâtez de nous offrir les trois Evêchez, l'Alsace & le Suntgau, on ne voit pas bien par quelles raisons les satisfactions des deux Couronnes étant bien ajustées, & ce qui regarde Madame la Landgra-

ve & la Maison Palatine resolu ; les Ministres de Suede se pourroient défendre de donner les mains à la suspension d'armes en Allemagne, pour ajuster les points de moindre conséquence, dont on ne seroit pas encore convenu, & pour regler l'execution des autres, quand tout seroit bien ajusté.

Les Suedois pressent la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec la leur.

Ce qui augmente ici le desir de cette suspension & avec grand sujet, c'est que les Suedois pressent la jonction de leur Armée principale à celle que commande Monsieur le Maréchal de Turenne, & la promptitude avec laquelle ils s'y portent, nous donne occasion de croire qu'ils s'en promettent quelque grand avantage en leur particulier, l'experience nous aiant fait voir qu'ils n'ont jamais souhaité de joindre leurs Armées aux nôtres, que pour remedier au mauvais état de leurs affaires, & pour les mettre en plus haut point, & qu'aussi souvent que nous l'avons desiré pour le bien des nôtres, quoi qu'ils y trouvassent aussi le leur, ou ils l'ont refusé & trouvé des échapatoires pour s'en excuser, ou ils l'ont fait de si mauvaise grace, que quatre jours après ils nous ont quitté ; témoin le procedé que tint Konismarc l'année derniere avec Monsieur le Duc d'Enguien.

Raisons de la France pour le refuser.

Et outre que cette jonction n'est pas seulement perilleuse avant qu'elle se fasse, à cause de l'empêchement que pourroient y aporter les Ennemis, pour combattre les uns ou les autres à leur avantage, avant que l'on soit ensemble ; c'est après être faite qu'elle peut entrainer plus d'inconveniens & de préjudices pour nous

& pour nos affaires ; car nôtre Armée seroit gênée à suivre la volonté du plus fort, & nous abandonnerions toutes nos Places du Rhin sans apparence de rien conquerir que nous puissions conserver, ni d'y établir nos Quartiers d'hiver; mais ce qui est encore plus considerable & qui fait le plus de peine, c'est que la jonction ne tendroit qu'à la ruïne entiere du Duc de Baviere, qui seroit suivie de celle de la Religion Catholique en Allemagne, & ainsi par ce respect & beaucoup d'autres que lesdits Sieurs Plenipotentiaires jugeront, les Suedois tireroient tout le profit, & nous en souffririons des desavantages irreparables.

Il est bon que le Duc de Baviere sache le projet de cette jonction & qu'il l'apprehende vivement, parce que cela l'obligera de redoubler ses efforts auprès de l'Empereur pour conclurre la Paix sans delai; mais il pourroit être aussi pernicieux pour nous que pour lui que ladite jonction s'effectuât.

Le remede qui paroît le meilleur pour nous délivrer de cette inquietude, vû l'engagement où l'on est avec Monsieur Torstenson sur ce point, ce seroit un prompt accommodement dans l'Empire en la forme marquée ci-dessus, à quoi lesdits Sieurs Plenipotentiaires appliqueront toute leur industrie, & toute leur adresse, étant peut-être le plus important & le plus agréable service qu'ils auront lieu de rendre à Sa Majesté dans tout le cours de leur Negociation.

Que si la suspension générale dans l'Empire

On propose une suspension d'armes avec Baviere en particulier.

ne peut être conclue pour quelque temps, quoi que les principaux Points soient ajustez, soit par quelque obstacle que l'on ne peut prévoir, soit par l'opposition que les Suedois y pourroient faire, pour des fins qu'ils ont & dont ils ne se déclarent pas, on pourra songer à en faire une particuliere avec Baviere, & par ce moien il seroit en sûreté, la Religion Catholique hors de danger, & nous aurions correspondu aux témoignages de bonne volonté que ledit Duc a fait paroître dans nos interêts, la face des affaires ne pourroit quasi changer que de bien en mieux à nôtre égard, & finalement les Espagnols se disposeroient sans doute à nous contenter entierement, ou s'ils s'opiniâtroient encore, nous serions en état de leur porter le dernier coup en Flandres avec l'Armée de Monsieur le Maréchal de Turenne, qui se trouveroit degagée par cette Treve particuliere.

On considere en cela que nous avons deux differens interêts à ménager; l'un avec les Suedois, & l'autre avec Baviere même.

Quant au premier, un des principaux Articles de cette Treve seroit que Baviere ne pût faire aucune hostilité contre les Suedois ni contre les Hessiens, soit directement, ou indirectement en donnant ses troupes à l'Empereur. On ne voit pas par quelle raison (faisant voir aux Suedois les grands avantages que la cause commune en tireroit d'ailleurs) ils auroient la pensée de le trouver mauvais, ou la hardiesse de s'y opposer, contre ce qui est expressément porté dans un des Traitez que nous avons ensemble,

par

par lequel, si on s'en souvient bien, il est specialement reservé au Roi de prendre en sa protection les Princes Catholiques d'Allemagne qui y auront recours.

L'exemple est bien exprès de ce qui se passa entre le feu Roi de glorieuse memoire & le feu Roi de Suede, lors que celui-ci étant piqué au dernier point contre le Duc Charles, qui avoit envoyé une Armée au secours de l'Empereur, il venoit fondre avec toutes ses forces sur les Etats dudit Duc pour s'en vanger, & que le Roi en prit la protection, & arrêta tout court cet orage.

La protection que la France prit de l'Electeur de Treves sur le point que le Roi de Suede s'alloit emparer de ses Etats, comme il avoit fait de l'Electorat de Mayence, est un autre exemple, qui n'est pas moins précis & concluant; mais sur tout on ne voit pas quelle disparité les Ministres de Suede pourront trouver entre le Duc de Saxe à leur égard & celui de Baviere au nôtre; néanmoins ils viennent de conclurre tout fraichement une suspension avec le Duc de Saxe, qui doit durer jusques à la conclusion de la Paix, sans nous en dire un seul mot, ne doutant pas que nous ne l'approuvions, parce qu'elle est utile à la Cause commune, aiant même permis audit Duc d'envoier sa Cavalerie à l'Empereur, au lieu que bien éloignez de cela nous ne resoudrions rien qu'après avoir tout communiqué avec eux, & nous prétendrions lier en sorte Baviere qu'il ne pût jamais emploier ses forces qu'à sa défen-

se propre & de ses Etats, & que l'Empereur ne pût en recevoir aucune assistance même par voies indirectes.

Toutes ces considerations & la conduite même que les Ministres dudit Duc ont tenue dans l'Assemblée, quand il a fallu parler de la satisfaction de la Couronne de Suede, qu'ils ont dit hardiment lui être dûë, & pressé à Vienne de la part de leur Maître pour la faire accorder sans délai, font juger que quelque animosité que puissent avoir les Suedois contre ledit Duc, ils n'oseront pas formellement s'opposer à la suspension que nous pourrions traiter avec lui. Aussi ne le firent-ils pas positivement l'année derniere, quand ce Prince pressoit son accommodement avec la France; mais ils en éluderent l'effet par des longueurs, témoignans apprehender d'être trompez, & de ne pouvoir prendre confiance en un Prince qu'*ils croioient* si rusé, dont ils eurent bien-tôt occasion de se repentir à cause de l'échec que les troupes de Monsieur de Turenne reçûrent à Mergentheim, ce qui fit tomber d'abord la plûpart des forces de Baviere sur les bras de Torstenson.

On estime que soit pour obtenir que les Suedois donnent les mains à une suspension générale dans l'Empire, les points principaux étans ajustez, soit pour les faire consentir à la suspension particuliere avec Baviere, au cas que le Traité de Paix aille en longueur, il ne seroit peut-être pas mal; (ce qui est remis pourtant à la prudence desdits Plenipotentiaires) de parler franchement aux Ministres de Suede, & a-

près

près leur avoir fait comprendre toutes les raisons marquées ci-dessus, leur déclarer confidemment qu'il sera assez mal-aisé qu'on puisse plus long-temps continuer la guerre, ou fournir plus d'argent, à cause que le Roiaume est épuisé, y ajoûtant que lors que nous avons pris les armes nous ne nous serions jamais flatez de pouvoir abbaisser l'Empereur, & affoiblir la Maison d'Aûtriche au point que nous avons fait; obtenir tant d'avantages pour l'une & l'autre Couronne, & relever nos Alliez de l'oppression sous laquelle la plûpart gemissoient, toutes les personnes desinteressées jugeant que chacun doit être satisfait de ce que les ennemis offrent, sans parler de la guerre du Turc qui doit être un puissant motif à tous les Princes Chrétiens de terminer leurs divisions particulieres, pour avoir plus de moien de resister à cet ennemi commun.

Ce discours, si lesdits Sieurs Plenipotentiaires jugent à propos de le tenir, devra être fait avec grande circonspection & adresse, afin qu'au lieu d'un bon effet que nous en devons attendre, il n'en produise un très-mauvais, étant à craindre que les Suedois voiant que nous les pressons très-vivement de s'accommoder, & de donner les mains à une suspension générale ou à une particuliere avec Baviere, à laquelle ils ont aversion, ne songent à s'accommoder eux-mêmes, se servans du prétexte que nous aurions voulu les y contraindre, & il ne faut pas douter qu'ils n'y trouvassent d'abord toute facilité, & que comme toute la plus gran-

 de

de rage de la Maison d'Aûtriche en cette guerre est contre la France, nos ennemis ne leur offrissent même de plus grands avantages pour les diviser d'avec nous, dans la passion demesurée qu'ils ont de se vanger de cette Couronne, & dans l'esperance qu'ils en concevroient s'ils croioient d'en pouvoir separer les Confederez. C'est pourquoi tout est remis à la prudence desdits Sieurs Plenipotentiaires, lesquels étant sur les lieux, & pouvant examiner de plus près les actions & les resolutions des Ministres de Suede, ils sauront aussi prendre celles qui seront plus propres pour parvenir à la fin que Sa Majesté desire, sans courir fortune d'aucun inconvenient.

Voilà pour ce qui regarde les Suedois. Quant à Baviere, il est certain & on l'a pû reconnoître par tout ce qui s'est passé jusques-ici, qu'il n'a rien oublié pour presser l'Empereur de nous donner satisfaction & de conclurre la Paix, mais aussi on a reconnu en même temps qu'il a de l'aversion à faire une Treve particuliere, soit qu'il ait de la honte de se tirer d'un parti où il a été si long-temps attaché, soit qu'il le juge en quelque façon contraire à son humeur & à son devoir; soit enfin qu'il croie cette resolution capable de ruïner entierement les affaires de l'Empereur, & qu'il veuille à son accoûtumée se rendre considerable de part & d'autre, sans venir qu'à la derniere extrémité à une déclaration formelle.

Néanmoins dès qu'il reconnoîtra que la Paix ne se peut pas faire avant la Campagne, que ce

n'est

n'est point la France qui par dessein ou par interêt retarde l'accommodement, que les Suedois ne veulent point entendre à aucune suspension générale d'hostilitez, que les forces de France se devant joindre aux Suedois & agir conjointement contre lui, ses Etats, sa Maison, & la Religion Catholique peuvent courir de grands risques, qu'on ne lui demandera plus pour sûreté de sa parole en cette suspension ni des Places ni des Quartiers delà le Rhin, qui sont les deux principaux points sur lesquels il s'en est excusé par le passé, & enfin que les difficultez que les Suedois apportent à la Paix ne procedent que de l'esperance qu'ils ont qu'en joignant l'armée de Monsieur de Turenne ils pourront relever extrémement le parti Protestant par la ruïne dudit Duc, (à quoi par une necessité inévitable nous nous trouvons malgré nous forcez de contribuer) il nous semble qu'il tombera vitement d'accord avec nous de cette suspension particuliere, qui peut seule remedier en un instant à tous les inconveniens ci-dessus mentionnez; d'autant plus que lui promettant encore de l'assister de toutes nos forces, en cas que ses Etats fussent attaquez par quelqu'un, il ne douteroit pas qu'étant jointes aux siennes, il ne fût en pleine sûreté contre quelque ennemi qu'il eût à se défendre. On n'a pas pourtant jugé à propos de lui faire écrire positivement de cette suspension par Monsieur le Nonce, de peur qu'il n'attribuât à foiblesse ou à quelque autre apprehension que nous aurions de ses forces, ce qui ne part que d'un pur effet de bonne volonté en

son endroit, & du zéle pour le maintien de la Religion Catholique en Allemagne; ce qui doit obliger aussi lesdits Sieurs Plenipotentiaires d'apporter la même circonspection quand ils traiteront avec ses Ministres, les faisant adroitement tomber dans nos fins par leur interêt, sans qu'ils s'apperçoivent quasi que nous le souhaitions.

On peut encore faire comprendre ausdits Ministres que la haine des Espagnols contre leur Maître étant au plus haut point qu'elle puisse aller, comme d'ailleurs ils apprehendent extraordinairement que la Paix se concluë dans l'Empire sans que leurs affaires soient accommodées avec nous, il n'y aura ressort qu'ils ne fassent joüer, ni artifice dont ils ne s'avisent, pour empêcher l'accommodement, & en cela faire deux effets; l'un de tenir l'Empereur & ses adherans engagez dans leur parti & dans la guerre, afin de ne pas demeurer seuls à en soûtenir le faix contre nous; & l'autre de se vanger de Baviere, étant ravis, quoi que peut-être contre leur propre interêt, qu'il reçoive quelque mortification par la jonction des deux Armées Françoise & Suedoise: d'autant plus qu'après il dépendra, plus qu'il ne fait, de la volonté de l'Empereur & de la leur & qu'il seroit comme forcé de les suivre aveuglément en toutes choses.

On a depêché un Courier à Monsieur le Maréchal de Turenne, lequel est persuadé devoir faire cette jonction, quelque inconvenient qu'il y en ait à craindre, parce qu'il reconnoît qu'il est quasi impossible qu'il puisse agir en Allemagne.

gne. On lui réïtere les ordres de faire tout ce qui lui sera mandé par lesdits Sieurs Plenipotentiaires, lesquels cependant n'épargneront pas la dépense des Couriers pour le tenir continuellement informé de ce qui se passera; & on lui ordonne qu'autant qu'il pourra dépendre de lui, il éloigne la jonction, & qu'étant necessité enfin de la faire, s'il n'a aucunes nouvelles de Munster qui l'en empêchent, il tâche au moins d'engager Torstenson à la prise de Heidelberg & de Heilbron, afin de laisser en sûreté toutes les Places du Rhin & s'assûrer d'une retraite qui puisse lui donner moien de prendre ses Quartiers d'hiver au delà de ce fleuve.

Pour conclusion, on replique ausdits Sieurs Plenipotentiaires, que le point de Brisack étant resolu en nôtre faveur, ils doivent emploier tout leur esprit & toute leur suffisance pour obliger les Suedois à donner les mains à l'accommodement, puis que sans doute l'Empereur les satisfera entierement sur les chefs principaux de leurs prétentions, & cela de crainte que la jonction de nos armées venant à se faire pendant le délai, il n'arrive des accidens par les mouvemens des armées, qui troublent l'accomplissement d'une si grande affaire, qui est déja si avancée, & dans laquelle les avantages considerables que nous remporterons dans l'Empire, nous en produisent sans doute encore de plus importans du côté de l'Espagne.

Il aura été facile ausdits Sieurs Plenipotentiaires de remarquer que les prétentions exorbitantes des

des Suedois & celles que les Hessiens ont mis en avant depuis peu sans nôtre sû, & contre ce qui avoit été concerté, visent principalement contre la Religion Catholique, & à rendre meilleure la condition du Parti Protestant en Allemagne. Et comme la pieté incomparable de Leurs Majestez leur donne beaucoup plus de zele pour nôtre Religion que ne peuvent avoir les Alliez de cette Couronne pour la leur, non seulement elles ne prétendent adherer ni contribuer en rien aux mauvaises fins qu'ils peuvent avoir, mais elles entendent que leurs Plenipotentiaires, autant qu'il dépendra d'eux, emploient leur industrie à procurer tous les avantages possibles à la Religion Catholique & à la garentir des préjudices qu'on prétendroit lui faire.

Après avoir écrit ce que dessus, l'occasion s'étant présentée d'un Courier qui porte des Lettres de change à Strasbourg pour la montre de l'Armée de Monsieur de Turenne, on lui a fait à la hâte une nouvelle depêche touchant sa jonction avec les Suedois, & l'avantage qui resulteroit au service du Roi s'il pouvoit tirer de bonne grace le consentement de Torstenson à un délai de six semaines, pour faire agir pendant ce temps l'Armée de Sa Majesté deçà le Rhin & executer une entreprise importante & qui presseroit extrémement les Ennemis de nous donner satisfaction. Il auroit ainsi le moien d'attaquer Luxembourg, joignant à son Armée le Corps qu'assemble vers Metz le Sieur de la Ferté Senne-

On propose le Siege de Luxembourg.

tere

tere & la prise de cette Place seule, qui vraisemblablement ne tiendroit pas plus d'un mois ou six semaines, tireroit infailliblement après elle la perte de toute la Province.

On joint ici une copie de la depêche même qu'on a envoyée à Monsieur de Turenne, & si Messieurs les Plenipotentiaires trouvent de leur côté quelque expedient de faire avoir libres ces six semaines audit Sieur Maréchal, soit par une suspension, soit en negociant eux mêmes le consentement de Torstenson par l'entremise de Messieurs Oxenstiern & Salvius, ou s'adressans directement à lui, ils rendroient un signalé service à Sa Majesté, dont eux-mêmes ne feront pas long-temps sans en tirer beaucoup d'avantage dans leur negociation.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires trouveront ci-jointe la copie d'une seconde Lettre du Duc de Baviere, que Monsieur le Nonce Bagni a envoiée de Paris sur le point du départ de ce Courier, comme aussi la copie d'un Memoire que le Resident de Madame la Landgrave en cette Cour nous a donné ces jours-ci sur les interêts de sa Maîtresse; à l'égard desquels lesdits Sieurs Plenipotentiaires feront ce qu'ils estimeront le plus à propos, comme aussi touchant les instances que fait Monsieur de Baviere en faveur de la Religion Catholique.

On a sû par quelques avis de Venise, que l'Empereur tâche d'assembler une Diette à Ratisbonne, où il espere avoir favorables généralement tous les Etats de l'Empire, depuis la Déclaration que les Couronnes ont faite de leurs

leurs prétentions en Allemagne : s'assûrant qu'un chacun se joindra à lui pour empêcher que des Etrangers, dit-il, ne démembrent l'Empire. On n'en envoye pas le détail, parce que la même personne qui en écrit, mande l'avoir dit à Monsieur de Gremonville pour en informer lesdits Sieurs Plenipotentiaires.

On croit que les Imperiaux, qui n'ont pas renouvellé en leur duplique l'offre qu'ils avoient faite touchant Pignerol, ne feront point de difficulté sur ce point, au premier mot qu'on leur en dira, puis que la raison qu'ils pourroient avoir eüe de plaire en cela aux Espagnols, cesse à présent que ceux-ci l'ont offert.

On a vû avec plaisir la relation que Monsieur Servien a faite de toutes ses Negociations en son dernier voyage d'Osnabrug. Sa Majesté a loué son adresse & sa conduite, & on tirera ici beaucoup de lumieres de ce qu'il a mandé; cependant on attend avec impatience d'apprendre le resultat de la Conference qui se devoit tenir entre lesdits Sieurs Plenipotentiaires & ceux de la Couronne de Suede à Lengerick; puis que les dernieres réponses de Vienne devant pour lors être arrivées, il semble que ce sera la décision, ou de la conclusion de la Paix, ou de la continuation de la Guerre.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires se sont resolus avec beaucoup de prudence de ne pas parler de la Lorraine que le point de Brisack & tout le reste qui concerne nôtre satisfaction ne soit ajusté.

LET-

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 26. Mai 1646.

On craint d'être prévenu par les Hollandois. On écrit à Monsieur de la Thuillerie de rester à la Haye. Eloge de ce Ministre. Affaires d'Italie. Prise de Telamone & de San Stephano. Orbitello assiegé. Plaintes des levées de Bonichausen. On pourroit à toute extrémité se désister de Brisack.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

IL n'y a pas eu moien de répondre à vôtre dépêche du dix-huitiéme, parce qu'il eût falu le faire dans ce jour que Monsieur le Duc d'Orleans part pour Amiens, avec lequel on est forcé d'en passer la meilleure partie.

Quand vôtre Lettre fut lûe à Sa Majesté, on y remarqua trois choses: La premiere est, l'étonnement, dans lequel vous étiez entrez, voians renversé & rendu douteux ce que vous aviez crû aquis; la seconde; le peu d'assurance qu'on peut prendre en ce qui est dit par l'Ennemi, & dont lui-même s'est laissé entendre en le consentant; & la troisiéme; que la memoire des bienfaits est labile en ceux qui n'ont de Souveraineté que parce que cette Couronne la leur a aquise.

aquise. Le desir qu'on a d'avancer la Paix fait qu'on examine s'il y pourroit avoir un Equivalent à ce qu'on desiroit. Cela ne me semble pas impossible, mais très-difficile à avoir, & qui pourroit causer autant de longueur, pour y disposer l'Empereur, qu'il en a eu à prendre sa premiere resolution. Il est vrai que le payement se faisant de la bourse d'autrui, il lui seroit moins pesant, & qu'à l'exemple de ce qui se pratique en faveur de la Suede, cela pourroit réüssir. Ce sera l'un des points qui sera agité dans la dépêche qui suivra immédiatement celle-ci.

On craint d'être prévenu par les Hollandois.

Il fut dit au Conseil qu'il n'y avoit rien à ajoûter à vos soins & que vôtre grande experience dans les affaires publiques vous y donnoit des lumieres, dont cet Etat tireroit de grands avantages. Quand on fit reflexion sur la maniere d'agir des Députez de Messieurs les Etats, & avec combien de peine & de travail vous les portez aux choses ausquelles ils sont engagez d'honneur, de conscience, & d'intérêt, on ne pût s'empêcher de dire qu'il y avoit lieu de craindre qu'ils ne fissent une infidelité, contre laquelle la prudence humaine ne sait point se garentir; que le seul remede qu'elle inspire en cette rencontre, c'est de tenir auprès de leurs Superieurs quelque Personne accreditée, & puissante en raisonnement, & qui ait une parfaite connoissance des choses passées, afin que dans l'occasion se prévalant de ces divers avantages, il les empêche de tomber dans le précipice, en leur en faisant appercevoir la profondeur, & que quelque

que leger interêt (qui même n'est pas assûré) ne les doit pas aveugler, non plus que la complaisance qu'ils peuvent avoir pour quelques uns de la Communauté, jusques à attirer une ruïne à l'Etat, qui seroit infaillible, s'ils donnoient jour à une division avec nous, qui est la fin que l'ennemi s'est proposée, & qui le porte à leur faire des offres, qui leur persuadent que leur repos conjointement avec leur liberté leur est aquis. Ce choix fut aisé, puis que la place doit être occupée par un Personnage d'éminente capacité, & sur l'heure il fut arrêté qu'il seroit écrit à Monsieur de la Thuillerie, qu'il falloit qu'il prît quelque chose sur lui pour rendre ce service à Sa Majesté, qui lui retranchoit à la verité la liberté qu'il avoit recherchée de faire un tour en sa Maison, mais qui restoit bien compensée par l'estime qu'on avoit de lui, & la connoissance de son mérite. Pour lui exprimer vivement l'honneur de son emploi, & le forcer d'y demeurer par une contrainte douce, il lui fut aussi mandé que si sa santé le pressoit jusques à un point qu'il ne s'y pût pas resoudre, il se gardât bien de décamper, que l'un de Messieurs les Plenipotentiaires ne se fût rendu à la Haye, d'où il pouvoit inferer que c'étoit être Ministre du Traité de la Paix générale, que de demeurer dans son emploi, & que vôtre Altesse & vous, Messieurs, conserveriez une si parfaite correspondance avec lui, qu'il auroit tout sujet de s'en loüer ; que ce qui lui seroit mandé par vous il eût à l'executer, & qu'on étoit assûré que tout se passeroit entre vous & lui par voie de

On écrit à Monsieur de la Thuillerie de rester à la Haye.

Eloge de ce Ministre.

concert, afin qu'il ne crût pas qu'on le soûmettoit entierement à vos ordres, comme on pourroit faire un Ministre de moindre dignité que lui.

Je passe pour trompé, s'il ne prend le parti & il s'y est lui-même condamné en nous écrivant les peines qu'il a eües à obtenir la ratification du Traité passé à Paris entre les Commissaires députez par Sa Majesté & l'Ambassadeur des Etats, pour les disposer à mettre en Campagne, & les obliger à une levée extraordinaire, Sa Majesté contribuant une somme notable pour leur en faciliter le moien. Dire que par sa patience & son adresse il a remporté sur leurs esprits ce que l'on desiroit, c'est avoüer qu'en la conjoncture présente des affaires un ancien Ministre & acredité y est absolument nécessaire. Quand il sera question d'ajuster le neuviéme Article, un nouveau y seroit bien empêché, & quelle en est la conséquence, vous le savez mieux qu'on ne vous le sauroit dire. Si vous saviez combien l'on vous plaint d'avoir affaire avec des personnes peu raisonnables, & présomptueuses, comme le sont les Députez de Messieurs les Etats, cela adouciroit vôtre peine. Ils se font bien entendre qu'ils croient pouvoir tout demander, & au lieu de prendre la loi de cette Couronne, ils veulent la donner; mais ils se pourront bien mécompter; puis que nous ne sommes pas resolus de sacrifier nos affaires à leur apetit; que la France se tient quitte envers eux de l'engagement porté par le Traité, aiant reduit l'Ennemi à leur offrir la Paix, &

que

que si la constitution de leur Etat y préfere la Treve, la France, qui a besoin de la Paix, n'est pas obligée de s'y ranger. Elle ne feroit qu'une Treve, si elle étoit obligée de rentrer en guerre, conjointement avec eux, & perdroit en un jour les avantages qu'elle espere de se ménager dans ce Traité ; au moins demeureroient-ils exposez aux évenemens douteux des armes.

Vous écrivant, il me vient une pensée que je prens des leurs. Comme ils entendent n'être pas obligez à demander que tout ce que nous avons conquis en cette guerre nous demeure, & qu'ils nous conviënt, pour avancer le repos public, de nous en retrancher, comment peuvent-ils prétendre en même tems que nous ferons tenus de recommencer la guerre avec eux pour les assister à défendre leur liberté ?

Vous savez à quoi Sa Majesté est resolue, qui a déja fait savoir aux Catalans tout ce qui s'est passé à Munster, ainsi que vous le lui avez conseillé. Il me souvient bien que par la dépêche, qui vous a été portée par le Courier Heron, ce point est merveilleusement expliqué, & je n'en parle que pour vous faire apercevoir que l'on a bien remarqué combien vous avez fait valoir envers ceux-ci ce que vous avez demandé pour les autres.

Ce même jour que vôtre dépêche du quatre fut rendue, nous en eumes une de Rome du 7. Celle-ci nous aprit que l'Amirante de Castille & le Cardinal d'Este s'étoient accommo- *Affaires d'Italie.*

 dez ;

dez ; quelle eſt la gloire que la France y avoit aquiſe ; comment le Peuple Romain avoit fait voir qu'il étoit partial pour la France ; que les armes, que les Eſpagnols y avoient fait entrer, leur sembloient de mauvais augure ; mais qu'ils attendoient leur défenſe des nôtres, & enfin qu'il fût dit que la France y avoit triomphé. La modeſtie du Cardinal Protecteur paroît de ſorte, en la relation qu'il a fait dreſſer de ce qui s'eſt paſſé, que j'ai jugé vous la devoir envoier. Ce qu'il a celé par diſcretion, c'eſt que le Pape favoriſoit le parti contraire ; mais cela ne lui a cauſé, ni aux autres Cardinaux François, aucune crainte ; & celle que l'on a priſe de leur reſolution a fait faire l'accommodement à la gloire & reputation de cette Couronne.

Priſe de Telamone & de San Stephano. Orbitello aſſiegé.

On en eſt venu aux armes en Toſcane. Déja deux Places y ſont ſoumiſes, ſavoir, Telamone & San Stephano. Orbitello ſe trouve attaqué, & le Grand Duc demeure neutre, bien qu'obligé à la défenſe de ces Lieux. Nous eſperons que cette troiſiéme Place ne ſera pas grande reſiſtance, & que de la même viteſſe nous emporterons Porto-Hercole. Mais au lieu qu'autrefois, pour donner de l'effroi à l'Ennemi & relever le courage aux Alliez, nous aurions fait ſonner bien haut cette proſperité ; nous en étouffons le bruit, de crainte qu'il n'excite de nouvelles jalouſies contre nous. L'Ennemi, pour augmenter l'apprehenſion qu'il donne de nos proſperitez, ſera éclater & ſonner cette conquête ; mais vos prudences y remedie-

ront

ront en la diminuant, ainsi qu'il leur a été mandé sur ce sujet.

J'étois présent quand il fut resolu que Monsieur le Tellier vous écriroit, pour vous dire combien peu on étoit satisfait de Bonichausen; le grand argent qu'il vous a fait dépenser & le peu d'hommes qu'il a mis ensemble; qu'il ne falloit plus songer à avoir des hommes, qu'on ne proposoit que pour prétexte de continuer la dépense; ce qui ne nous est pas possible. Je ne doute point que Monsieur le Tellier ne vous en écrive & parce qu'il me fut aussi enjoint de le faire, je m'en acquite, & j'ose vous suplier de vous souvenir du soin que vous avez pris de répondre qu'il satisferoit aux conditions de sa capitulation. Je crains bien que nous ne serons pas bien servis de quelques autres Officiers, qui se sont engagez à faire des levées; mais au moins ils n'auront pas nôtre argent, la plûpart d'entr'eux aiant donné caution de le rendre, faute d'avoir fourni le nombre d'hommes, dont on étoit convenu avec eux.

Plaintes des levées de Bonichausen.

Si vous n'avancez le Traité général, ou une suspension, & qu'il faille maintenir l'Armée du Maréchal de Turenne au-deçà le Rhin, nous aurons bien de la peine à fournir à sa subsistance! C'est un mal que de la joindre à une autre & d'épouser la haine & la passion des Suedois. Il en pourroit arriver du bien (ainsi que vos prudences l'ont prévû) en faisant aller cette Armée en Franche-Comté ou ailleurs; mais toutes ces extrémitez ne sont pas égales à celle de recouvrer de l'argent, & ce sera l'une des

parties de la dépêche que je vous promets.

Tout présentement j'en ai eu une du Baron d'Avaugour; Il presse toûjours la jonction des Suedois & de nous, selon ce qui avoit été concerté. Mais il me semble que Monsieur Torstenson ne s'en presse pas tant, & il pourroit bien arriver que ledit Baron aiant reçû ma précedente dépêche se relâchera de ses instances, & que nous parviendrons à une de nos fins. Il me fait remarquer que Madame la Landgrave a jalousie de la marche de leur Armée, & de ce qu'un corps doit entrer en Westphalie. Vous êtes en lieu pour le savoir, & pour tirer profit de cet avis.

Il m'étoit oublié de vous faire souvenir que l'on desire, si Dieu permet que la Paix se conclue entre les Couronnes, & que la reintegration des personnes spoliées soit consentie, que vous n'oubliïez pas d'y faire particuliere mention des biens confisquez sur le Prince de Monaco. J'aprens que le Duc d'Atri veut aussi envoier un homme pour vous aller trouver, duquel l'on vous recommande aussi les interêts. Graces à Dieu nous sommes hors de la peine que la maladie de Monsieur nous causoit; sa fievre est diminuée à mesure que la rougeolle est sortie, & les Medecins nous assûrent qu'elle cessera, & même que tout le venin sortira dehors. Il s'est voulu voir dans un miroir & a fait raillerie de sa beauté.

Enfin le voyage d'Amiens est resolu à Lundi, & ce sera là que Monsieur le Duc d'Orleans prendra les commandemens de Sa Majesté.

té. Je finirai aussi en cet endroit ma Lettre, qui ne porte rien de substantiel, mais un fidelle compte de l'état de nos affaires.

P. S. Monsieur le Duc d'Orleans étant parti de meilleure heure qu'on n'esperoit, on a employé le reste de la journée à revoir le Memoire ci-joint qui avoit déja été commencé. De sa lecture vous verrez qu'on n'est pas absolument éloigné de se départir de Brisack. Pour y condescendre il y a deux conditions essentielles à obtenir; l'une promise, savoir, la démolition de la Place & du Pont, & la permission d'en fortifier en deça telles que nous voudrions, avec stipulation que les Imperiaux n'en pourront point faire de delà. L'autre, qu'il fut donné pour Equivalent Philipsbourg, & la Ligne de communication. Pour disposer l'Archevêque de Treves à y donner son consentement, on pourroit traiter avec lui, & les avantages qu'il en tireroit tourneroient à celui de sa Maison qu'il aimera le mieux, ainsi qu'il a paru au Traité qu'il a fait avec Monsieur le Maréchal de Turenne. L'Empereur, qui dispose d'un * Duché, qui appartient en propre à l'Electeur de Brandebourg, & de trois Dioceses en faveur de la Couronne de Suede, avec obligation de défendre la Religion Protestante & que les Rois de Suede seront tenus de la professer, pourroit bien se porter à faire quelque chose de semblable pour un Roiaume Catholique.

On pourroit à toute extrémité se desister de Brisack.

* *La Pomeranie.*

Sur le neuviéme Article & sur ce que doit devenir l'Armée du Maréchal de Turenne, on

a longuement contesté, & on se pourroit plûtôt porter à ne pas faire la Treve avec l'Espagne, que de conclure une Paix qui ne seroit effectivement qu'une Treve, pour être en liberté de disposer de ladite Armée. Vous verrez par le duplicata de la Lettre écrite par Monsieur le Cardinal Mazarin audit Maréchal, qu'on ne plaint pas de dépenser de l'argent, & qu'on veut ôter tout sujet de plainte, laissant sur le Rhin un corps d'Infanterie & de Cavalerie considerable. Je suis &c.

LETTRE

Dudit Sieur de Brienne aufdits Sieurs Plenipotentiaires.

Datée du 30. Mai 1646.

On fera un grand myftere de la refolution de fe relâcher fur Brifack. La France aime mieux relever de l'Empire pour l'Alface, que de la tenir en Souveraineté. La Reine de Suede plus moderée dans fes prétentions que fes Plenipotentiaires. Mort de l'Imperatrice & de la fille dont elle étoit enceinte. Affaires d'Angleterre.

MONSEIGNEUR & MESSIEURS.

C'A été à Montdidier que vôtre dépêche du vingt-fixiéme du paffé m'a été renduë. Le même Courier étoit chargé de quelques autres, dont celle-ci fera mention ; mais elle ne fera pas longue, d'autant que par un Memoire, qui vous fera porté par cet Extraordinaire, on vous donne un entier éclairciffement fur toutes les affaires dont vous avez écrit. Le fecret que vous exigez de nous fera facile. Peu de perfonnes ont préfentement connoiffance de nos affaires. Il eft vrai que s'il étoit pénetré qu'on fut pour fe relâcher de Brifack, ce feroit s'en exclurre, & peut-être même de ce qu'on voudroit donner pour nous y convier. Ainfi, nous ne pouvons qu'aprouver les grandes confide-

On fera un très-grand fecret de la refolution de fe relâcher fur Brifack.

ſiderations qui vous portent de le diſſuader. Si l'Ambaſſadeur de Veniſe eût été de ce voiage, & qu'il me fut venu parler de cette affaire, je la lui aurois renduë impoſſible, & je l'aurois fait ſouvenir qu'à diverſes fois il a aſſûré que Briſack ſeroit partie de nôtre recompenſe, & qu'il ne l'a pas jugée trop forte quand il a ſû de quoi on ſe pourroit contenter, craignant ſeulement que d'inſiſter ſur Philipsbourg pût arrêter la concluſion du Traité. N'étoit que vôtre retenuë me défend de vous loüer en écrivant, je n'oublierois pas de vous dire qu'il ne reſte rien à ſouhaiter à vôtre conduite, puiſque, ſans que les Suedois ſe puiſſent plaindre, vous avez fait connoître aux Députez des Princes les grands avantages qu'on cede à ceux-là & quelles en peuvent être les ſuites; qu'ils ne ſe peuvent garantir qu'en rendant la France, non ſeulement intereſſée dans les affaires de l'Empire, mais puiſſante en Allemagne; de ſorte que ſi elle acceptoit l'Alſace en Souveraineté, & qu'elle n'eût rien qui lui donnât droit de ſuffrage aux Dietes, les Proteſtans auroient ſujet de ſe formaliſer ſi la France s'intereſſoit dans les affaires des Catholiques, leſquels beaucoup affoiblis & par la puiſſance des autres (qui eſt accruë) & par ce qu'ils courent fortune de perdre, auroient grande peine de leur reſiſter: Outre qu'il reſteroit, & je m'étonne que les Imperiaux ne s'en ſoient apperçus, de nouveaux ſujets de débats contre cette Couronne & l'Empire, celui-ci ſe reſervant les Etats médiats qui ſont enclavez dans l'Alſace, à la Souveraineté deſquels il faudroit qu'ils renonçaſ-

La France aime mieux relever de l'Empi-

çaſ-

çassent, si la France acceptoit celle du Païs, qu'on ne lui offre que pour qu'elle se departe de quelques autres avantages, & où souvent l'entreprise des Officiers, ou la dispute des confins seroit sujet de noise. Par vôtre prudence vous profiterez de toutes ces considerations, & ménagerez à la gloire de Sa Majesté le Traité général, duquel la conduite & le soin vous est laissé.

re pour l'Alsace que de la tenir en Souveraineté.

Il m'a semblé que Monsieur Chanut m'insinuë que la Reine de Suede est plus moderée que ses Députez & estime se devoir contenter de moins qu'eux & qu'elle veut la Paix autant que les autres en peuvent être éloignez, qui prétexteront & cacheront leurs desseins du voile de sa grandeur & de son interêt; mais c'est une Princesse pleine de lumiere & de connoissance, qui veut regner sans s'abandonner aux avis de ceux qui l'approchent, qu'autant qu'ils lui en feront connoître l'utilité. Ainsi il y a lieu d'esperer que les excessives demandes de ceux-là se moderant elles ne feront plus d'obstacle à la Paix si nécessaire à chacun.

La Reine de Suede plus moderée dans ses prétentions que ses Plenipotentiaires.

Ce qui est mandé par Monsieur de Bilderbeck, dans sa Lettre du vingt-deuxiéme de ce mois, est veritable, que l'Imperatrice & la Fille, dont elle étoit enceinte, sont mortes, après que celle-ci eût eu le Baptême. Le Comte de Trautmansdorff sera garenti de l'aprehension qu'il avoit de ses mauvais offices, & sera plus hardi, sinon à promettre, au moins à conseiller son Maître à nous abandonner Brisack. Je ne doute point que de lui & dudit

Mort de l'Imperatrice & de la fille dont elle étoit enceinte.

Sieur

Sieur Chanut vous n'aiez eu les mêmes avis que moi, qui sur celui dudit Bilderbeck n'ai pas jugé devoir dire la mort de l'Imperatrice. Il pourroit être qu'un accident de sa couche l'auroit fait croire, & que la force de sa nature l'auroit surmonté. Ainsi je n'ai pas voulu affliger Sa Majesté, sans qu'il y eût juste sujet de le faire.

Croiez moi, Sa Majesté sent & souffre avec peine la maniere d'agir de Messieurs les Etats, & de leurs Députez. Pour ne pas laisser penétrer son mécontentement, & pour lever tout prétexte de differer d'executer ce qu'ils ont promis, elle a voulu que le dernier Traité fait à la Haye fût ratifié. Mais si ces Messieurs manquent après cela à satisfaire aux conditions, elle aura peine à se contenir. Elle ne peut pas comprendre quelle est la fin de leurs Députez de vous refuser le double de *la proposition qu'ils* ont donnée aux Espagnols, lesquels sont assûrez que les Hollandois veulent manquer envers nous à leurs obligations. Nous sommes persuadez que ce n'est pas sans fondement qu'on assûre que les Mediateurs inclinent absolument du côté de l'Espagne. Cela nous met en inquietude, & elle seroit plus grande si nous n'étions assûrez que par l'autorité & crédit que vous vous êtes aquis sur les Députez des Princes, vous empêcherez qu'ils ne s'en prévaillent & que leur mauvaise disposition n'empêchera pas que vous ne concluiez la Paix de l'Empire.

Quant à celle d'entre les Couronnes, graces

ces à Dieu, nos affaires sont en un état qu'on doit nous rechercher, & qu'elle dépend de nous; ainsi ce qu'elles pourroient concerter ensemble ne nous fera pas grand mal; & quand on viendroit à une rupture de Traité, ce ne sera pas sur leur dire que le public blâmera les Parties, mais sur la reconnoissance des difficultez ou facilitez qu'elles auront apportées aux affaires.

Il a été resolu sur une instance qui a été faite par Mylord Digby Secretaire du Roi de la Grande Bretagne, qui repasse en Irlande, d'écrire aux Députez Catholiques & au Comte d'Ormont, que Sa Majesté prend part aux interêts de leur Maître, les conviant d'executer les conditions qui ont été traitées entr'eux. On a si bien mesuré les termes, quand il est parlé de l'autorité du Roi, que le Parlement n'en pouvoit être offensé, lequel s'emporte si avant, qu'ils font voir qu'ils ne songent qu'à former une République. Nous sommes sur les termes d'y envoier un Ambassadeur. Le chaud est excessif en cette Ville, & pour la saison & pour le Païs. *Affaires d'Angleterre.*

Ma Lettre étant achevée d'écrire, il a passé un Courier dépêché de Vienne au Roi d'Espagne par l'une des Dames de la feüe Imperatrice, laquelle a mandé à la Reine la nouvelle certaine de la Mort de cette Princesse, dont Sa Majesté regrette la perte, avec des larmes de tendresse & d'amitié, & en usera pour le dueil tout ainsi qu'il a été fait en semblables occasions, depuis la déclaration de la Guerre.

Mon-

Monsieur de Caumartin m'écrit que les Cantons ont été conviez, par les Villes Protestantes, de députer à Osnabrug pour s'opposer à la satisfaction demandée par la France. Mais il me semble que comme ils n'ont point de meilleurs amis que cette Couronne, ils n'en doivent pas aprêhender le voisinage. Vous y ferez telle reflexion qu'il convient. Je viens d'aprendre que la Reine ne se resoudra point de prendre le dueil que l'Empereur n'ait envoié pour lui faire part de sa perte. Je suis.

MEMOIRE

De son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 30. Mai 1646.

Grande partialité des Mediateurs contre la France. Ils encouragent les Espagnols à tenir bon : Jusqu'à les exhorter à rompre l'Assemblée de Munster. Ils sont contraires à Baviere ; & ils conseillent à l'Espagne de tout accorder aux Hollandois.

J'Ai voulu, Messieurs, vous faire ce Memoire à part sur un seul article qui me tient fort au coeur & que j'ai d'autant plus de peine

ne à digerer qu'il en arrive tous les jours des inconveniens au service du Roi; & plus nous irons avant, si on n'y remedie par quelque moien, plus nous en devons attendre de préjudices considerables. C'est la mauvaise volonté des Mediateurs contre nous & l'étrange conduite qu'ils tiennent, qui est arrivée à tel point que je les appréhende beaucoup plus que je ne fais Pegnaranda ni Trautmansdorff, & les tiens pour les plus dangereux Ennemis que la France ait dans l'Assemblée & en la negociation de la Paix.

Grande partialité des Mediateurs contre la France.

Je me veux satisfaire de vous en dire quelques particularitez qui sont venuës à ma connoissance, afin que par cet échantillon vous jugiez du reste, qui nous échape & que nous n'avons pas moien de savoir.

Premierement, je suis certain que le meilleur instrument, dont Pegnaranda se serve auprès de Trautmansdorff, pour lui persuader ce qui convient aux affaires du Roi d'Espagne, c'est Contarini; lequel a grand ascendant sur son esprit, & comme son ami particulier & interessé à sa gloire, il le fait tenir bon à ne point donner satisfaction à la France sur le point de Brisack, pendant qu'au même temps, par l'instigation du même Pegnaranda, il lui conseille d'accorder tout aux Suedois, afin de voir si les avantages qu'ils peuvent remporter par la Paix, lors qu'on nous laissera en arriere, & d'autre côté les propositions specieuses qu'ils font à Messieurs les Etats, & l'argent qu'ils veulent prodiguer pour corrompre leurs Députez, ne

pour-

pourront pas produire la séparation de quelqu'un de nos Alliez d'avec cette Couronne, après laquelle ils croient que nous relâcherions sur tout, & que nous aurions grand' hâte de conclure la Paix à quelques conditions que ce pût être.

Ils encouragent les Espagnols à tenir bon:

Je sai positivement que lesdits Mediateurs n'oublient rien pour encourager les Ministres d'Espagne, lors qu'ils les voyent abatus & qu'apprehendans de plus grands malheurs ils sont sur le point de se resoudre à vous satisfaire. Et comme Pegnaranda craint en son particulier qu'on ne lui reproche quelque jour les difficultez qu'il apporte à la conclusion de la Paix, & que les affaires de son Maître venant à empirer, on ne s'en prenne à lui, & que tout le blâme ne lui en tombe dessus, il se justifie, & dans le Conseil d'Espagne, & auprès de Castel-Rodrigo, par les sentimens des Mediateurs, & notamment du Nonce, qui lui conseille de tenir bon, l'assûrant continuellement qu'en se donnant un peu de patience, il pourra conclure quelque chose plus avantageusement.

J'ai avis de Madrid & de Rome que Don Louïs de Haro & le Cardinal d'Albernoi ont reparti à quelques uns qui vouloient donner méfiance du Nonce Chigi, qu'ils avoient des preuves certaines & infaillibles de son affection & de sa partialité pour la Couronne d'Espagne.

Jusqu'à les exhorter à rompre l'Assemblée de Munster.

Quand le Nonce parle de l'Assemblée de Munster à Pegnaranda ou à quelque Ministre adherant à son parti, il l'apelle toûjours *Concilia-*

liabule, & je suis même averti que lui & Contarini leur insinuent autant qu'ils peuvent, qu'ils devroient rompre l'Assemblée, croiant que rien ne pourroit être plus avantageux à la Religion & à la Maison d'Aûtriche que cette resolution, & qu'on verroit bien-tôt des revolutions en France, par la perte des esperances de la Paix, que les peuples souhaitent ardemment, outre la separation de quelqu'un des Alliez par des Traitez particuliers, le général ne se pouvant plus faire.

Ils sont contraires à Baviere.

Ce qui est étrange; ils sont au desespoir de la bonne disposition que la France a pour Baviere, & des avantages que ce Prince est sur le point de remporter dans la conclusion de la Paix, même jusques à desirer & à se flater que le Parlement d'Angleterre pourra faire telles declarations en faveur du Prince Palatin, qu'elles feront penser plus d'une fois l'Empereur à ne le pas abandonner. Surquoi je vous dirai en passant qu'il seroit bien à propos de communiquer ceci en quelque occasion aux Ministres de Baviere, & de leur faire connoître que leur Maître n'a pas seulement à se défendre de ses Ennemis & de leurs Alliez, mais de la Maison d'Aûtriche & du Pape même.

Et ils conseillent à l'Espagne de tout accorder aux Hollandois.

Je sai positivement de Bruxelles qu'il n'y a qui que ce soit qui presse plus vivement qu'eux Pegnaranda de donner entiere satisfaction, sans en excepter aucune, à Messieurs les Etats, afin de pouvoir faire un accommodement particulier avec eux.

A la verité si le Nonce travailloit à faire un ac-

accommodement particulier entre la France & l'Espagne, afin que ces deux Couronnes étans unies elles fissent la guerre aux Heretiques, ce seroit une application digne d'un vrai Ministre du Saint Siege, dont le principal but en toutes choses doit être l'accroissement de la Religion Catholique. Mais que celui-ci ne s'occupe, comme il fait, qu'à faire tout accorder aux Hollandois, & à porter les Espagnols à ne refuser rien de ce qui leur peut faire conclure un Traité particulier avec eux à l'exclusion de la France, & qu'il souhaite les avantages du Prince Palatin sur Baviere, c'est ce qui est si extraordinaire & si odieux en la personne du Nonce Apostolique, qu'il imprime même quelque horreur dans l'esprit de ceux qui y feront reflexion.

Ledit Nonce n'oublie rien pour divertir avec adresse les Députez de l'Electeur de Treves de l'affection qu'ils nous témoignent, jusques à leur avoir dit, pour les mettre en soupçon des intentions de France, qu'ils en seroient trompez sur le point de Philipsbourg.

Contarini a raporté certainement aux Députez de Hollande & à beaucoup d'autres, tout ce qu'on lui avoit confié du Mariage & de l'Echange, & quelque déclaration au contraire qu'il offre de faire mettre par écrit & de signer, il n'y a rien de plus assûré. Aussi lui aura-t-il été bien aisé de convenir avec ceux à qui il a dit la chose (comme on a accoûtumé,) que si elle venoit à se divulguer, il desavoüeroit hautement de leur en avoir jamais parlé.

Je

Je sai en outre que le Nonce, pour s'autoriser davantage & obliger les Espagnols à avoir plus de créance en lui, feint d'être averti par son Collegue, qui est en cette Cour, & d'autres endroits bien sûrs, concluant ordinairement tous ses discours en assurant que les sentimens & les intentions de la Reine Mere ne peuvent être meilleurs pour la Paix, & pour la conclure promptement; mais que tout cela est détourné par le Cardinal Mazarin, qui écrit en particulier à Messieurs les Plenipotentiaires de France pour les empêcher de faire ce que la Reine desire.

Vous devez, Messieurs, faire état de tout ce que dessus, comme de chose bien assûrée, & il vous sera bien aisé d'en connoître la verité, ou de la plus grande partie, selon que vous estimerez d'en devoir parler ou non; ce que Sa Majesté m'a ordonné de vous mander, qu'elle remettoit à vôtre prudence. Si vous en dites quelques particularitez au Nonce, vous connoîtrez sans doute à son visage qu'il se sentira coupable, & ce qui est encore fâcheux à son égard, c'est qu'après des déclarations si manifestes en faveur de nos Ennemis en toutes rencontres & en toutes affaires, il s'imagine de pouvoir nous endormir par quatre ou cinq belles paroles dans quelques Lettres de bagatelles qu'il me fait écrire par Guide de Pelagio; comme dernierement que les Espagnols se plaignent extrémement de lui de ce qu'il presse avec ferveur la conclusion d'une affaire si préjudiciable au Roi d'Espagne que feroit la Paix de l'Empire,

pire, s'il n'y étoit pas compris ; à quoi je ne fis aucune réponse. Il semblera étrange que la Mediation & la partialité devant en bonne justice être deux choses incompatibles ensemble, ces deux Personnages-ci se laissent aller avec tant d'abandonnement à cette derniere; eux qui ne devroient avoir pour but que le bien de la Paix & son avancement, quelque chose qu'il en pût coûter à l'une des Parties.

Le motif principal du Venitien en cela est peut-être pour mettre les choses en cet équilibre que la République a si fort en tête, & celui du Nonce est de plaire au Prince qu'il sert présentement, & de faire sa fortune à nos dépens. Mais un motif qu'ils ont en commun, quand ils travaillent avec tant de soin à faire tout accorder aux Suedois & aux Hollandois, & à faire tenir bon contre les prétentions de la France, c'est *indubitablement* celui qui est touché ci-dessus, qu'ils s'imaginent que si on avoit separé de nous quelques-uns de nos Alliez, nous consentirions d'abord à tout pour avoir la Paix. C'est pourquoi il importe extrémement d'avoir un Antidote à ce poison, & de les détromper de cette créance, aussi bien que nos Parties.

Pour cela, je croirois qu'outre ce qui est porté par le Memoire du Roi touchant la fermeté & la resolution que le Roi vous ordonne de montrer, vous pourriez tenir un discours précis qui feroit à mon avis un très bon effet. Ce seroit de dire que nous ne croirons jamais aucun de nos Alliez capable de nous faire une infide-

fidelité, quelques soins & quelques artifices qu'on mette en jeu pour les y engager; mais que, quand par une supofition, que nous jugeons d'ailleurs impossible, quelqu'un d'eux viendroit à nous manquer, tant s'en faut que nos Parties eussent meilleur marché des conditions de la Paix, qu'ils trouveroient en nous véritablement ce qu'ils appellent dureté, parce que nous rehausserions nos prétentions au lieu de les diminuer & tiendrions ferme.

Pour conclusion, je vous dirai que je voi bien que les Mediateurs ont pris un tel pli, qu'il sera maintenant impossible de les redresser; de sorte que tout ce que nous pouvons faire, c'est d'être toûjours tellement alerte qu'ils ne nous causent que le moins de préjudice qu'il sera possible; voulant pourtant repeter ce que j'ai mandé plusieurs fois, que s'il y avoit quelque moien de traiter immédiatement avec les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne, nous aurions grand sujet d'esperer un prompt & bien avantageux accommodement.

Mais c'est assez, Messieurs, de vous avoir fait part de tous les avis que j'ai, pour être assûré qu'étant sur les lieux, & voiant les choses de plus près, vous y prendrez les resolutions les plus convenables pour le service de Sa Majesté. Je vous dirai bien que si nous sommes une fois d'accord des principaux points avec nos Parties, mon avis seroit, au cas qu'on pût éviter que cela ne fut attribué à peu de disposition pour la Paix, & à l'envie d'y aporter de nouveaux obstacles, que nous fissions ex-

exclurre de tout les Mediateurs, afin de nous vanger de la conduite qu'ils ont tenuë dans tout le cours de la negociation, leur ôtant la gloire qu'ils remporteront autrement si la Paix s'acheve par leur moien & entremise.

MEMOIRE

De son Eminence ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 31. Mai 1646.

Les Hollandois rejettent la suspension que les Espagnols leur offrent. Cependant la France n'est pas sans inquiétude à leur égard: Et veut qu'on fasse des reproches à leurs Deputez à Munster. Le Duc de Lorraine recherche le Cardinal. Trautmansdorff a ordre de ceder Brisack. Nouvelles de l'Armée d'Italie. Le Grand Duc se déclare Neutre. Le Roi d'Angleterre joint l'Armée des Ecossois.

J'Ai apris, Messieurs, par le Memoire particulier que vous m'avez envoié du quatorziéme du Courant, la communication que vous avoient donnée les Députez de Messieurs les Etats de la proposition que leur avoient faite les Espagnols, contenant trois points, de faire une suspension quand on seroit d'accord des

des principales conditions du Traité; de n'assister point cependant les ennemis des uns & des autres, & de fournir la ratification du Traité dans trois mois, pendant lesquels toutes hostilitez cesseroient de part & d'autre. J'ai vû la resolution que lesdits Députez avoient prise de la rejetter, & de n'en écrire pas même à leurs Superieurs, aiant ordre d'eux d'en user de la sorte quand on leur proposeroit cette suspension. Il ne se pouvoit rien de mieux que ce que vous leur avez reparti, loüant la genereuse & prudente conduite desdits Sieurs Etats de ne vouloir pas seulement ouïr parler de cette suspension, mais prenant pourtant occasion delà de leur faire connoître que s'ils differoient de faire mettre en Campagne, ce ne seroit pas exclurre ladite suspension, mais la recevoir en effet. Et à la verité le procedé desdits Sieurs Etats en nôtre endroit depuis peu est si étrange, les jalousies qu'ils semblent prendre de nous si hors de propos, le public si ingrat, & les particuliers si interessez, qu'il n'y a mauvais parti à prendre que nous n'aions à apprehender d'eux.

Les Hollandois rejettent la suspension que les Espagnols leur offrent.

Cependant la France n'est pas sans inquietude à leur égard.

Vous verrez dans la Lettre que j'écris à Monsieur de la Thuillerie, dont vous recevrez ci-jointe une copie, l'état de l'affaire; les avis que nous avons de tous côtez & entr'autres celui de Mylord Germain, qui est ici auprès de la Reine d'Angleterre & qui m'a confirmé que Monsieur le Prince d'Orange même est aussi froid dans les affaires de la guerre, & n'y marche pas avec moins de lenteur que les Etats, soit pour leur complaire & gagner l'affection de

la Province de Hollande, ou bien, comme l'on mande, que son esprit s'affoiblisse à mesure que le corps décline; que si à la fin, on vient à mettre en Campagne, il n'entreprendra rien; que Madame la Princesse d'Orange le gouverne absolument, & qu'elle a été gagnée par la Ville d'Amsterdam, & par les offres que Knuyt lui a apportées de la part des Espagnols dans son dernier voyage à la Haye, lesquelles il ne faut pas douter qu'il n'ait bien appuyées, puis que l'effet lui doit valoir les cent mille Ecus, qui lui ont été promis en son particulier; & à ce propos je me suis souvenu d'un soupçon que le Sieur d'Estrades me dit à son retour de Hollande qu'il avoit eu de ladite Princesse, sur plusieurs conferences & entrevûes qui s'étoient passées entre elle & Knuyt en une maison de Campagne.

Pour moi, je crois que supposé que les Hollandois ne fassent pas ce qu'ils doivent, en mettant en Campagne à l'ordinaire, comme ils y sont obligez par le dernier Traité que l'on a signé à Paris avec leur Ambassadeur, & en envoiant le nombre de Vaisseaux en Mer dont on est convenu, il seroit beaucoup mieux de ne pas jetter mal à propos le subside qu'on leur doit paier & de retenir, soit pour fortifier nos troupes par d'autres levées, soit pour en donner quelque chose à Torstenson, comme il est porté par la Lettre que j'écris à Monsieur de Turenne, dont on vous envoye la copie, afin de le faire consentir que ledit Sieur Maréchal vienne agir pour quelque temps dans le Luxembourg

bourg avec partie de son armée, au cas qu'il ne se passe rien à Munster qui le mette en pleine liberté d'agir où il voudra.

Cependant, Messieurs, on estime ici que vous devez parler fortement aux Députez de Hollande, & leur faire comprendre que, quand de leur part ils apporteront des difficultez à faire les choses ausquelles ils sont tenus, & que la Province de Hollande ira si lentement en besogne, agissant contre son devoir, l'interêt du bien public & le sien propre, Sa Majesté fera de son côté ce qu'elle doit & n'est en volonté ni en condition de se laisser entrainer aux caprices de qui que ce soit.

Et veut qu'on fasse des reproches à leurs Députez à Munster.

Peut-être même qu'il ne seroit pas mal (ce que Sa Majesté remet pourtant à vôtre prudence) de prendre l'occasion quand lesdits Députez seroient tous ensemble, & de leur toucher quelque chose en passant, que nous savons fort bien toutes les negociations secretes, que quelques uns d'eux entretiennent avec Pegnaranda, & en quel état elles sont, les offres des Places que l'on a envoyées à Monsieur le Prince d'Orange, & les sommes que les Espagnols ont promises à ceux qui travaillent avec tant de soin pour faire réüssir un accommodement particulier entr'eux & les Etats, & semblables autres choses, qui, je m'assûre, embarrasseront extrémement ceux qui se sentiront coupables, & qui pourroient aussi les ramener dans le bon chemin, particulierement s'ils reconnoissent que nous n'apprehendons pas beaucoup aucune des resolutions qu'ils peuvent prendre.

On pourra même leur insinuer adroitement qu'on le mande à Monsieur de la Thuillerie (ce qui n'est pourtant pas veritable) mais on a pensé que cela produiroit un bon effet de le faire croire à ces gens-là, & de dire à Madame la Princesse d'Orange que la connoissance que nous avons de tout ce qui se passe à nôtre préjudice nous a été donnée par un Ministre d'Espagne même, afin que nous prévenions l'accommodement particulier qu'ils traitent par la conclusion du nôtre, & par une bonne réünion des deux Couronnes à l'avantage de la Religion Catholique.

J'ai consideré l'instance que les Députez des Etats nous ont renouvellée en cette conjoncture touchant le neuviéme Article. Je souhaiterois de tout mon cœur de vous pouvoir faire envoyer une resolution plus précise que celle qu'on vous a mandée ci-devant, & même qu'il fût remis à vous autres, Messieurs, de passer ledit Article dans une extremité, si vous le jugez à propos; mais comme aussi souvent que la matiere a été agitée dans le Conseil, on a trouvé très-injuste cette prétention que lesdits Etats ont que la France rentre en guerre, quand leur Treve sera expirée, & que me rencontrant à présent seul ici, je ne veux pas songer à conseiller Sa Majesté de changer ce qu'elle a resolu là-dessus, de l'avis de tout son Conseil; je ne puis vous en parler que comme de moi, & vous en ouvrir mes sentimens particuliers.

Je vous dirai donc, Messieurs, que je juge que si Messieurs les Etats ont envie de nous fai-

faire une infidelité entiere, ils ne manqueront pas de nous presser à dessein, par leurs Députez, sur ledit neuviéme Article, afin que si la France refuse de le passer, (comme effectivement il est injuste) ils aient quelque sorte de prétexte apparent pour se justifier dans le monde de leur défection.

Mais comme ce n'est pas là la véritable raison qui les oblige à nous manquer de foi, & que si pour d'autres respects ils en ont une fois pris la résolution, quand ce prétexte leur défaudroit, ils en trouveront d'autres, il semble que l'on ne s'en doit pas relâcher, mais seulement y chercher les temperamens les plus convenables qu'il se pourra, pour les mettre entiérement dans leur tort.

Il est prémierement à remarquer que quand Messieurs les Etats engagerent la France à la rupture contre l'Espagne, ils protesterent que si elle se portoit à cette déclaration, ils ne prétendoient rien plus de nous, & qu'ils nous quitteroient de toutes les assistances d'argent, qu'on leur fournissoit auparavant. Et en effet, il n'y avoit nul doute qu'ils ne dûssent tirer plus d'avantage en leur particulier de la rupture des Couronnes, que si on eût doublé ou triplé les subsides qu'on avoit accoûtumé de leur accorder. Maintenant, après que nous n'avons pas seulement continué les mêmes subsides ordinaires, mais le plus souvent d'extraordinaires, on nous veut encore engager injustement à rompre de nouveau la Paix que nous conclurrons lors que la Treve des Etats expirera, au cas que l'Es-

l'Eſpagne refuſe pour lors de la prolonger.

On conſidere fort bien que dans l'effet l'obligation qu'on nous demande ne nous peut faire que peu de préjudice réel & qu'il ne nous manqueroit point de moiens en ſon temps de ſortir de cet engagement, & d'en éviter les conſéquences les plus fâcheuſes. Néanmoins les raiſons de n'y pas conſentir paroiſſent ſi fortes, que j'eſtime que l'on doit tenir bon, puis qu'auſſi bien ni le refus ni la conceſſion de ce neuviéme Article n'obligeront pas les Etats à nous manquer ou à ſe maintenir en foi. Et ce ſeront ſans doute des conſiderations plus puiſſantes qui donneront le branle à la reſolution qu'ils prendront, ſoit bonne ou mauvaiſe.

Si ces Meſſieurs veulent regler leur conduite par la raiſon, on ne voit pas bien ce qu'ils peuvent en juſtice exiger contre la France au delà de ce qu'elle a fait, lors qu'aprés leur avoir donné les aſſiſtances néceſſaires pour former une des plus puiſſantes Républiques de l'Europe, & avoir obligé tous les autres Princes, par l'exemple des traitemens que cette Couronne leur a fait, à la reconnoître pour telle, elle a mis encore les choſes en état que ſes Ennemis ſont forcez de leur offrir la Paix ou la Treve à leur choix, avec preſque toutes les conditions que les Etats voudront preſcrire pour l'une & pour l'autre.

Que ne tenant donc qu'à eux de faire la Paix auſſi bien que nous, & que la Treve qu'ils concluront étant un parti d'élection & non pas de né-

néceffité, fi par quelque accident il s'y rencontroit d'ailleurs quelque peril & inconvenient, il eft jufte que ce foit eux plûtôt que nous qui s'y accommodent, & que nous ne fouffrions pas le préjudice d'une chofe à laquelle non feulement nous ne contribuons rien, mais qu'il eft en leur pleine difpofition de faire autrement avec les mêmes avantages & plus de fûreté, & enfin que pour être en droit de ce qu'ils prétendent, il faudroit que par quelqu'un de nos Traitez la néceffité fût impofée au Roi de ne point conclure avec nos Parties, que par le même accommodement & en la même forme qu'il feroit conclu par les Etats ; ce qui n'eft point.

On a écrit diverfes fois fur cette matiere, & lefdits Sieurs Plenipotentiaires repaffans fur leurs depêches, trouveront plufieurs raifons bien puiffantes pour perfuader les Etats de fe départir de cette prétention. Ils fe fouviendront auffi de ce que le Sieur Braffet manda l'Eté dernier avoir fû de bonne part, que les inftructions, qui avoient été données aux Députez qui alloient à l'Affemblée, ne les obligeoient pas à infifter beaucoup fur ce point, & ainfi que fi nous en fommes preffez, ce fera plûtôt par la mauvaife volonté de quelques-uns defdits Députez, que parce que tous enfemble aient ordre précis de le faire, fi ce n'eft, comme il eft marqué ci-deffus, que lefdits Etats étant refolus de nous manquer, leur aient envoié de nouveaux ordres differens de ceux qu'ils avoient emportez.

Je

Je viens maintenant aux considerations qui me font juger qu'on ne doit point s'en relâcher; & dont vous pourriez, en un besoin, toucher certaines choses aux Ministres desdits Etats.

Premierement, ce seroit manquer bien notablement à la foi publique, ce que Sa Majesté ne doit, ni ne voudroit faire pour rien du monde, si au même jour qu'elle signeroit la Paix, elle s'obligeoit de rentrer en Guerre dans certain temps, nonobstant que l'Espagne eut observé de sa part sincerement toutes les conditions de l'accommodement, & qu'elle n'eût fourni aucun sujet imaginable de rompre avec elle.

On a pensé que pour remedier à cet inconvenient, on pourroit communiquer la chose aux Espagnols, & ménager qu'ils y donnassent dès cette heure leur consentement exprès ou tacite; mais outre qu'on ne peut pas croire pour plusieurs raisons, qu'ils le voulussent donner ni de façon ni d'autre, il se rencontreroit qu'alors nous n'aurions pas fait une Paix, mais une simple Treve, & qui pis est, c'est qu'il dépendroit pleinement de nos ennemis de lui donner le nom qu'ils voudroient; selon qu'il leur seroit plus utile. Car la Treve de Hollande étant prête à expirer, si les conjonctures du temps ne leur étoient pas plus favorables que celles d'aujourd'hui, pour leur faire bien esperer d'une rupture, ils n'auroient qu'à prolonger ladite Treve, & ils se tiendroient en repos à la faveur de la Paix que nous aurions concluë. Que si quelques divisions Domestiques ou la constitution

des

des affaires générales leur prometoit quelque avantage à rentrer en guerre, ils n'auroient qu'à refuser la continuation de la Treve aux Hollandois, & alors la France étant engagée de rompre de nouveau, il s'ensuit que nous n'aurions conclu qu'une Treve, & que d'ailleurs pour le droit que nous aurions acquis par un Traité de Paix sur les conquêtes qui nous devront demeurer à présent, on n'en devroit pas faire beaucoup d'état, d'autant plus qu'il faudroit que les armes decidassent une seconde fois à qui elles appartiendroient, & que cela dépendroit purement du succès d'une seconde Guerre.

De plus, par une Paix faite de cette sorte, il est certain que nous perdrions dans le monde une partie de l'éclat & de la gloire que la France remportera, si elle conclut sans une semblable reserve, & que l'on ne voie point de limitation à sa durée que celle que les changemens ordinaires dans le monde peuvent apporter. Les Critiques & les mal-affectionnez auront beau à s'exercer dans la censure, & la plûpart même des François qui pourroient être informez suffisamment des causes qui nous y auroient induits, ou ne manqueroient point de la blâmer, ou ne seroient pas touchez des ressentimens de joie & de reconnoissance envers Sa Majesté qu'ils auroient pour une Paix illimitée, & ne considereroient le repos qu'on leur auroit procuré que comme un relâche, & non pas comme un solide remede à leurs maux.

Enfin Sa Majesté pourroit apprehender avec rai-

raison que le monde ne trouvât beaucoup à dire qu'aiant, après tant de travaux, conclu solemnellement, à la vûë de la Chrétienté, une Paix des plus celebres qui ait jamais été traitée, dans laquelle même elle auroit trouvé son compte particulier avantageusement; elle eût à rentrer en guerre dans quelque temps pour l'intérêt seul desdits Etats, lesquels, quoi qu'alliez de cette Couronne de longue main, étant cependant hérétiques, il est bien mal-aisé qu'ils aient aucun avantage que la Religion Catholique n'en souffre quelque préjudice, au moins indirectement.

Après tout, quand la difficulté de ce neuviéme Article ne pourroit être surmontée par tant de fortes raisons que nous avons, il semble que les Espagnols offrans déja à Messieurs les Etats une Treve de vingt ans, il seroit beaucoup plus avantageux à cette Couronne de l'accepter aussi de la même durée, à quoi les Espagnols se porteroient sans doute bien plus volontiers qu'à faire présentement une Paix, & que nous fussions obligez de rentrer en guerre, quand la Treve de Hollande expirera.

La raison en est bien évidente: car il est à présumer que par la suspension nous demeurerions en possession généralement de tout ce que nous aurions conquis & par conséquent ce point de la Catalogne, qui nous donne tant de peine à ajuster, seroit entierement décidé, sans qu'il y eût à craindre aucun inconvenient; au lieu que faisant la Paix avec obligation de rentrer en guerre dans certain temps, il se trouveroit

que

que nous aurions quité plusieurs choses pour l'obtenir, comme les Places que nous tenons sur la Lis, & en plusieurs autres endroits, & que nous ne serions pas quites de l'embarras & du souci que nous donneroient les affaires de Catalogne, pour n'y point faire de faux pas ; outre que le droit, qu'on pourroit dire que nous acquerons sur les Conquêtes qui nous seroient laissées par cette Paix, seroit très-foible, puisqu'elle ne dureroit pas plus que ladite Treve, & qu'il faudroit de nouveau le disputer, & rentrer en guerre après qu'elle seroit finie.

Quant aux temperamens qu'on peut prendre en cette affaire, si les raisons marquées ci-dessus ne peuvent rien gagner, le premier moien que l'on doit tenter est celui dont vous vous êtes déja servis, qui est de faire comprendre aux Députez de Messieurs les Etats que quand nous conclurions une Paix avec l'Espagne pour le Comté de Roussillon & pour les Païs-Bas, & que nous ne ferions qu'une Treve pour la Catalogne de la durée de celle qu'ils arrêteront eux-mêmes, il n'échet pas de faire instance ni prendre d'autres précautions avec nous sur ledit neuviéme Article, puis que le temps venant à expirer nous ne romprons pas moins contre l'Espagne pour la Catalogne seule, que nous aurions fait pour tout le reste desdites conquêtes, quand elles ne nous auroient pas été assûrées par la Paix ; & que c'est tout ce qu'ils peuvent desirer.

Car pour ce que les Députez de Hollande alleguent que nous pourrions éviter cet engage-

ment de rompre en accommodant les affaires de Catalogne par quelque échange ou autrement pendant ladite Treve; c'est une subtilité de politique & un soupçon imaginaire & hors de temps, que nous ne sommes pas obligez de guerir, pourvû que présentement nous demeurions dans les termes qu'ils peuvent souhaiter, qui est que la France doive rompre aussi bien qu'eux contre l'Espagne, quand la Treve accordée expirera.

Et à toute extrémité, si les affaires générales s'accommodent par ce biais, & qu'à la fin les Espagnols donnent la main à cette Treve pour la Catalogne, je ne verrois pas grand inconvenient à faire une convention secrete entre nous & les Etats, par laquelle nous nous obligerions de ne pouvoir rien innover durant la Treve dans les affaires de Catalogne, ni nous accommoder avec l'Espagne par échange ou autrement, que ce ne fut avec le consentement & avec la participation desdits Etats; & qu'il n'eût été pleinement pourvû à leur sûreté, & à leur satisfaction sur ledit neuviéme Article.

Ma raison est, que la Paix étant une fois conclue & executée & leur Treve aussi, nous ne manquerions pas de moien ni de prétexte de sortir de cet engagement, pourvû que les Espagnols nous fissent bien nôtre compte d'ailleurs, parce qu'alors n'aiant plus d'Ennemis sur les bras, ni d'infidelitez d'Alliez à apréhender, nous serions plus en état de parler fortement aux Hollandois, de leur faire entendre raison, & de les obliger à donner la main aux expe-

diens

diens qui feroient jugez les plus équitables.

Cependant cette convention ſecrete n'auroit pas laiſſé de produire deux bons effets; l'un, dans l'eſprit des Catalans qui nous verroient engagez envers les Etats, durant la Treve, dans leurs affaires, & par conſéquent feroient moins ſuſceptibles des impreſſions que les Eſpagnols eſſaieroient continuellement de leur donner que la France ne ſonge qu'à les ſacrifier pour en tirer d'autres avantages; & l'autre, dans l'eſprit des Hollandois, qui ſe verroient par ce moïen en quelque façon aſſûrez contre ce qu'ils ont tant apprehendé de l'échange de la Catalogne avec les Païs-Bas, puis que nous ſerions obligez de ne rien conclure ſans leur conſentement exprès.

Que ſi la Treve pour la Catalogne n'a point de lieu & qu'on prenne un autre biais d'accommoder les affaires, en ce cas les temperamens que l'on peut apporter à la prétention des Etats ſur ledit 9. Article, y procedant par degrez, feroient premierement d'en ſortir, s'il ſe peut, par voie d'argent, augmentant les aſſiſtances & ſubſides, ſelon que l'on pourroit en mieux convenir. En ſecond lieu, conſentant à leur entretenir un certain nombre de troupes pendant leurs guerres. Et en dernier lieu, de leur envoier une troupe auxiliaire de dix-mil hommes, Cavalerie & Infanterie, & de la leur maintenir de pareil nombre tant qu'ils feroient en rupture.

J'avois même examiné ſi on ne devoit point

à toute extrémité consentir à rompre dans la Flandres seule, pourvû que nous pussions trouver des sûretez suffisantes, qu'il ne dépendît pas de la volonté des Espagnols de rompre aussi ailleurs, s'ils le jugeoient utile aussi à leurs affaires, ou que s'ils le faisoient, tous les Princes interessez à la tranquilité publique & à l'execution de la Paix leur tombassent sur les bras, comme infracteurs du Traité ; mais je ne vois pas que cela puisse être praticable.

Voilà toutes les pensées que j'ai eûes sur cette matiere, & quoi que l'on resolve il faudra toûjours se souvenir de ce que les Députez desdits Etats ont, ce me semble, déclaré en quelque rencontre, qu'ils nous tiendroient quittes dudit 9. Article, pourvû que la France s'obligeât à faire continuer encore une fois leur Treve pour le même temps qu'ils l'obtiendront par ce Traité ici.

Le Duc de Lorraine recherche le Cardinal.

Je suis continuellement recherché par Monsieur le Duc Charles, & à present plus pressamment qu'il n'a jamais fait. Je l'ai voulu engager à faire quelque coup contre les Espagnols, qui le rendit irreconciliable avec eux, & qui nous pût obliger à prendre confiance en lui, & en sa fermeté, dont nous avons tant de sujet d'être toûjours en doute. Il a le commandement d'une partie de leur armée, & il leur pourroit jouër un tel tour, s'il le vouloit, qu'ils ne s'en releveroient jamais, & par le moien duquel nous pourrions donner recompense audit Duc pour la Lorraine, ou la lui rendant à certaines conditions, en avoir profité plus qu'el-

le

le ne vaut. Mais je vois qu'il a encore grande repugnance à s'y resoudre, croiant qu'il seroit entierement perdu de reputation. Il me fait dire qu'il se separera d'eux & ira dès à présent servir le Roi en Allemagne. Autrement il desireroit qu'on le laissât six semaines en repos auprès de Longui avec ses troupes, avant d'exiger de lui qu'il fasse la guerre aux Flamans. Je vous prie, Messieurs, de me mander vos sentimens, & ce que vous jugez que l'on pût ou dût faire avec lui principalement dans cette conjoncture du mauvais procedé des Hollandois, & du soupçon qu'ils nous donnent de leur fidelité.

Et à ce propos de Monsieur de Lorraine, je vous prierai aussi de me faire la faveur de me mander par quel biais vous estimeriez que l'on pût accommoder dans le Traité les affaires de ce Prince, y aiant quelques personnes qui croient qu'on pourroit faire une Treve pour la Lorraine de la durée de celle des Etats, assignant des pensions à la Duchesse & au Duc François proportionnées à leurs qualitez, pour leur donner moien de subsister. Et ainsi ce Prince seroit mortifié pendant sa vie, & ses successeurs, ausquels la plûpart tiennent qu'il n'a pû préjudicier, demeureroient dans leurs droits & dans leurs prétentions, pendant que la France s'établiroit toûjours davantage dans la possession du Païs & dans l'esprit des peuples; & durant un si long espace de temps, on auroit peut-être lieu de s'assûrer pour toûjours cet Etat-là, soit par des échanges, ou par des renonciations, ou par d'au-

d'autres moiens que les conjonctures font souvent naître, quand on s'y attend le moins, ou enfin faire quelque Traité qui seroit sûr avec le consentement de tous les interessez.

Trautmansdorff a ordre de ceder Brisack. J'ai avis de très-bon lieu & vous supplie d'en faire état que Trautmansdorff a déclaré à Pegnaranda qu'il ne pouvoit plus differer à lâcher Brisack, sans ruiner les affaires de son Maître, & sans manquer aux ordres qu'il en a, & que ledit Pegnaranda, qui ne le peut plus empêcher, travaille seulement à obtenir de lui, qu'il attende le retour du Courier qu'il a dépêché en Espagne, à l'arrivée duquel il espere de pouvoir faire un Traité particulier avec les Etats; ce qui nous doit d'autant plus obliger à presser la conclusion des affaires de l'Empire. Le discours de Trautmansdorff se rapporte entierement à ce que je vous ai mandé qu'il avoit ordre de l'Empereur de tenir bon sur ledit point de Brisack, afin d'en proposer la demolition; & enfin de relâcher, s'il ne voioit rien de mieux à faire: & je crois qu'il ne seroit que bien à propos que quelqu'un de vous autres, Messieurs, prît occasion de témoigner audit Trautmansdorff qu'on est informé de la bonne volonté de l'Empereur, & des ordres qu'il lui a donnez là-dessus, & qu'ensuite le retardement de la Paix doit être imputé aux difficultez qu'il fait d'executer ses Ordres, pour complaire aux Espagnols qui ne songent qu'à brouiller tout, & qui se soucient fort peu du bien de l'Empire & de son repos.

Vous verrez, Messieurs, qu'il vous a été or-

ordonné par Sa Majesté de faire bonne contenance, de ne témoigner aucune appréhension & de parler fortement à un chacun sur ce qui se passe aujourd'hui. J'ajoûterai que j'ose m'assûrer que nôtre fermeté sera seule capable d'arrêter tout court celui de nos Alliez qui branleroit pour se détacher de cette Couronne, particulierement les Hollandois. En tout cas, nos affaires ne sont pas en état que, quoi qu'il arrive, elles ne puissent être bien soûtenues, & qu'on ne taille aux ennemis presque autant de besogne qu'ils en ont aujourd'hui. Je vous conjure donc, Messieurs, (quoi que je le tienne assez superflu) d'agir plus que jamais avec une derniere resolution, & non seulement dans les apparences par vôtre habileté, mais même dans l'effet de ne faire aucun cas de toutes les appréhensions que les Ennemis nous veulent donner, & que nous devons avoir avec raison de la séparation desdits Etats. Car au pis aller, on n'aura pas si bon marché de nous que l'on pense, & je vois déja divers moiens de ne pas tomber en pire condition que celle où nous sommes, & après tout, de nous soûtenir facilement par nos propres forces.

Outre que nos Alliez y penseront certainement plus d'une fois quand il sera question de se resoudre effectivement à faire un pas si glissant que celui de manquer à cette Couronne: Les Hollandois particulierement, de la legereté desquels nous avons le plus à craindre, quelque ingrats, méfians, & interessez qu'ils puissent être, feront sans doute grande reflexion à

l'état où ils se trouveroient, après avoir offensé au plus haut point qu'il se puisse une Couronne, qui les a si généreusement assistez en tout temps, en se détachant d'elle sur le point où l'on est de recueillir ensemble, avec plus de sûreté, le fruit de tous nos travaux, si l'Espagne venoit à manquer à ce qu'elle leur auroit promis, comme elle a eu de tout temps pour maxime qu'elle le peut envers des heretiques, d'ailleurs rebelles, & qu'alors la France n'y prît nulle part.

Enfin, par des Traitez conclus solemnellement il est expressément porté que les uns ne se peuvent accommoder sans les autres. C'est pourquoi il se faut tenir ferme là; & ne s'en relâcher en rien par la crainte que nos Alliez n'en usent pas de même. Car quand quelqu'un d'eux seroit si mal conseillé & si lâche que de manquer de foi, il me semble de connoître assez bien la portée de ce Roiaume & sa *puissance*, pour assûrer qu'avec l'aide de Dieu, nous ne manquerons pas de moiens pour contraindre les ennemis à souhaiter & à rechercher aussi bien la Paix avec la France seule, comme ils la souhaitent & recherchent aujourd'hui, qu'elle est unie avec ses Alliez; d'autant plus que je ne vois pas, Dieu merci, que nous ayons à présent aucun sujet d'apprehender une infidelité manifeste des Suedois.

Mais pour démontrer cette verité par un argument bien palpable, je soutiens que présupposé même que l'accommodement particulier se fit avec les Provinces-Unies, ou que leurs forces de-

demeurassent oisives & tout à fait inutiles cette Campagne, (qui est le pis qui nous puisse arriver) nôtre condition ne laisseroit pas d'être toûjours meilleure dans la Flandre qu'elle n'étoit l'année derniere, par trois raisons qui sont à mon avis assez concluantes.

La premiere est, que nous sommes assez avancez dans le Païs, & que nos Conquêtes sur la Lis (que nous n'avions pas au commencement de la derniere Campagne) nous donnent moien de faire avec succès cent entreprises differentes, la plûpart d'une derniere conséquence, pour achever de réduire les Espagnols en très-mauvais état.

La seconde, que l'armée de Monsieur le Duc d'Orleans sera beaucoup plus forte qu'elle n'étoit l'année derniere, & celle des ennemis plus foible, n'aiant pas reçû un seul Soldat ni d'Espagne ni d'Allemagne, & cependant ils n'avoient quasi pour lors à sauver qu'un seul endroit, qui étoit celui de la Mer, ou celui de la Lis, lors que nôtre Armée se tourneroit de ce côté-là, au lieu qu'à présent il faut qu'ils separent & dispersent toutes leurs forces pour être en même temps en garde vers la Mer, sur la Lis, sur l'Escaut, dans le Brabant à cause de Monsieur le Duc d'Enguien, & dans le Luxembourg à cause de Monsieur le Maréchal de Turenne, & du Corps qu'assemble en ces quartiers-là le Sieur de la Ferté Sennetere.

La troisiéme, qu'au lieu de l'armée des Etats qui causoit quelque division de la force des ennemis, & qui selon nôtre supposition seroit inu-

tile, nous aurons dans les Païs-Bas celle que commande Monsieur ledit Duc d'Enguien, & ledit Corps de la Ferté, qui toutes deux ensemble ne seront pas moins en nombre, qu'étoit l'Armée desdits Etats & beaucoup meilleure en qualité, étans composées de troupes aussi aguerries qu'il y en ait en France, avec cette avantageuse difference que l'Armée des Etats ne s'occupoit qu'à ce qui lui étoit le plus utile en son particulier, sans avoir égard à ce qui nous eût mieux convenu, & qu'il dépendra de Sa Majesté de faire agir celle de Monsieur le Duc d'Enguien, & ledit Corps de la Ferté, en tel endroit & en telles entreprises qui lui seront les plus avantageuses selon les rencontres.

Tout cela, sans parler du moien que nous avons en main à toute heure, & dont on se pourroit servir en une necessité, de détacher facilement de l'Armée des ennemis un des plus considerables Corps qu'ils aient, qui est celui de Monsieur de Lorraine, & même de le leur mettre sur les bras dans peu de temps.

Je ne puis, Messieurs, finir ce Memoire, sans vous convier de tout mon cœur, comme chose que j'estime présentement la plus importante au service du Roi, d'emploier toute vôtre industrie & les moiens qui dépendront de vous, pour mettre en quelque façon que ce puisse être Monsieur le Maréchal de Turenne en état d'agir contre les Espagnols, ou au moins qu'avec le consentement des Suedois, il puisse emploier une partie de son Armée pour six semaines à l'attaque de Luxembourg. Vous le pouvez faire

trou-

trouver bon à Messieurs Oxenstiern & Salvius. Ce seroit à mon avis la même chose que d'avoir le consentement de Torstenson, & peut-être encore mieux, puis que ce sont eux qui conduisent la Negociation, & que c'est plûtôt en cette matiere qu'en celle de la guerre que les Suedois nous peuvent faire préjudice.

Je m'assûre que s'ils ne sont prévenus injustement, il ne sera pas mal-aisé de leur faire goûter les considerations que nous avons pour éviter la jonction de nos Armées dans cette rencontre d'affaires, où nous avons tous tant d'interêt de ne pas en changer la face par quelque accident de guerre. Et ainsi il vaut bien mieux temporiser pour voir plus clairement le train que prendra la Negociation de la Paix, que de faire passer nôtre Armée au delà du Rhin. Car pour prétendre la tenir toute dans cet intervalle sur ladite Riviere, ce seroit la vouloir ruïner absolument, étant impossible qu'elle y puisse subsister.

On pourroit ajoûter que dans la pensée que nous avons, on feroit divers efforts merveilleusement bons. Car premierement on éviteroit les mauvais évenemens que les armes peuvent causer sur le point où chacun a son compte, ou est prêt de l'avoir.

On assûreroit les Postes du Rhin par le nombre des troupes qui semblent pour cela être nécessaires. Ce seroit perdre & les uns & les autres que d'y en envoier un plus grand, puis qu'il n'y pourroit pas subsister. Elles attendroient là les levées qui viennent de Hambourg

& des autres endroits d'Allemagne ; après l'arrivée desquelles l'armée seroit aussi forte & autant en état d'agir que si Monsieur de Turenne n'en avoit rien detaché. Cependant nous aurions emploié l'autre partie à remporter un avantage considerable sur les Ennemis.

Et comme les difficultez qui arrivent à la conclusion de la Paix dans l'Empire viennent certainement des traverses des Espagnols, qui apprehendent de demeurer seuls engagez dans la guerre, le vrai moien de procurer que les Couronnes Alliées obtiennent des Imperiaux tout ce qu'elles peuvent desirer, seroit d'attaquer encore plus vivement qu'on ne fait lesdits Espagnols, y emploiant l'Armée de Monsieur de Turenne, parce qu'alors il est à présumer qu'ils se resoudroient à la Paix de bonne sorte & accommoderoient les affaires de tous côtez, d'autant que se voiant tomber ladite Armée sur ses bras de surcroit, cela rabattroit de beaucoup les esperances que leur donne la lenteur des Hollandois à mettre en Campagne, & leur procedé en nôtre endroit.

Si vous obtenez quelque chose là dessus, il faudra aussi tôt, s'il vous plaît, en donner avis audit Sieur Maréchal par Courier exprès. Mais en cas que par la conclusion de la Paix, ou par une autre suspension générale en Allemagne, ou par une particuliere avec Baviere, ou par quelque negociation avec Torstenson ou avec les Plenipotentiaires de Suede, on ne puisse pas mettre ledit Sieur de Turenne en état d'agir contre les Espagnols, & que les Suedois in-

insistent toûjours à la jonction de nos Armées qu'on leur fait esperer, en ce cas, il faut avoir patience, & la faire. Et alors vous autres, Messieurs, prendrez s'il vous plait la peine d'avertir ledit Sieur Maréchal de ce que vous estimerez le plus expedient & le plus avantageux pour le service de Sa Majesté, pour éviter les inconveniens que nous avons sujet d'apprehender de ladite jonction.

Nouvelles de l'Armée d'Italie.

Il est arrivé un Courier de l'Armée Navale qui nous apporte la nouvelle qu'elle est débarquée heureusement le 11 du courant vers les marines de Sienne; que le même jour elle emporta d'emblée Telamone, après lui avoir tiré quelques coups de Canon des Vaisseaux, & le jour suivant le Port San Stephano par un bonheur extraordinaire; étant certain qu'il pouvoit tenir du moins quinze jours parce qu'il falloit battre une Forteresse élevée par le Canon des Vaisseaux, qui étoit fort au dessous, mais une volée aiant emporté le Gouverneur qui faisoit contenance de se vouloir bien défendre, le reste perdit courage & se rendit. Monsieur le Prince Thomas alloit de là assieger Orbitello, qui l'arrêtera quelque temps, parce qu'outre que la Place est fort bonne, il y a sept cens hommes dedans, & que Dom Carle della Gatta, l'un des meilleurs Chefs qu'ils aient, s'y est jetté.

Le grand Duc se déclare Neutre.

Quelques jours avant le débarquement de l'Armée, l'Abbé de Bentivoglio alla à Florence de la part du Roi, pour savoir les intentions du Grand Duc dans cette rencontre. La chose s'est

s'est passée comme nous le pouvions souhaiter; ce Prince aiant d'abord signé la Neutralité, accordé ses Ports, & le passage dans ses Etats & toutes les assistances à l'armée qu'il pourra lui donner en paiant comme il est juste.

J'estime qu'il ne faudroit point dans cette conjoncture faire éclatter dans l'Assemblée toutes ces nouvelles, & quand elles y arriveront d'ailleurs, vous devez montrer de n'en faire aucun cas, & diminuer la chose en soi, & les consequences autant qu'il se pourra; car il ne faut pas douter que les Ministres d'Espagne, pour peu habiles qu'ils soient, ne tâchent d'émouvoir la commiseration d'un chacun, & n'en parlent comme si cela pouvoit produire la perte de l'Italie, afin d'exciter contre nous l'envie de tous les Princes & de nos Alliez mêmes, & d'accroître les jalousies qu'ils ont déja de la puissance de cette Couronne.

Le Roi d'Angleterre joint l'Armée des Ecossois.

Nous avons eu nouvelles d'Angleterre que le Roi de la Grande Bretagne est heureusement arrivé dans l'Armée des Ecossois. Mais nous ne savons pas encore ce qui en arrivera, n'aiant pas pris cette resolution dans le temps que je l'avois ménagée avec les autres, & qu'elle lui pouvoit être fort utile, & n'y étant venu qu'à la derniere extrémité, & quand toutes les autres ressources lui ont manqué. Outre qu'il faut tout apprehender en un Prince malheureux & jusques à present mal conseillé.

En finissant ce Memoire, je reçois avis d'un Banquier de Paris, qui a de grandes correspondances avec ceux d'Anvers, qu'un des prin-

cipaux de ladite Ville, après avoir pris toutes ses sûretez avec Castel Rodrigo, a fait un ordre sur un autre Marchand d'Amsterdam de paier deux millions de Florins dès que le Traité particulier de Messieurs les Etats avec l'Espagne sera fait, & que cet argent doit être distribué à ceux qui auront contribué à le faire resoudre ;& à le conclure, & qu'on croit même que la partie la plus grande doit être pour Madame la Princesse d'Orange, & pour les Deputez des Etats qui sont à l'Assemblée.

Fait à Amiens le 31 Mai 1646.

Depuis avoir écrit & chifré tout ce que dessus, on a reçu vôtre dépêche du douziéme, sur laquelle, pour ne pas arrêter plus long-temps ce Courier, je me contenterai de vous dire succintement trois mots, & ce qu'il y aura de plus à vous mander, on y satisfera Samedi par l'Ordinaire.

Il me semble en premier lieu, qu'on doit faire grand cas des Declarations que les Catholiques qui sont en l'Assemblée font en nôtre faveur, & j'en ai estimé l'avis comme nous étant extrémement avantageux, & capable de produire des effets merveilleux à nôtre égard.

On ne pouvoit parler à Trautmansdorff avec plus de prudence & d'accortise qu'on a fait lors que sur la grande proposition qu'il s'imaginoit nous faire en offrant l'Alsace & le Suntgau souverainement au Roi, sans relever de l'Empire, on a répondu qu'il feroit indifferent à Sa Majesté de le tenir de telle sorte, ou de le reconnoître de l'Empereur.

La

La penſée de Benfelt me fait eſperer qu'on trouvera d'autant plus de facilité dans l'expedient contenu dans le Memoire du Roi touchant Philipsbourg.

J'ai grand ſoupçon qu'il y a quelque artifice caché dans la maniere d'agir des Plenipotentiaires de Suede, quand ils demandent tant de choſes nouvelles. J'ai avis que Trautmansdorff a écrit à Vienne, & qu'il a fait dire à Caſtel-Rodrigo qu'il étoit d'accord avec eux. Il ſe pourroit faire qu'ils ajoûtent de cette ſorte à leurs prétentions,afin de s'en relâcher après,& de nous obliger par leur exemple à en faire de même ſur le point de Briſack. Je ne ſai s'ils ont beaucoup d'envie de nous le voir entre les mains. C'eſt ce qui fait que je ne ſuis pas tout à fait de l'avis de vous autres, Meſſieurs, qu'il ſoit avantageux de gagner temps par des duretez, ou vraies ou feintes, parce que je tiens le retardement de la Paix dans l'Empire très-préjudiciable à nos interêts pour les raiſons qui ont été mandées, ou qui ſont contenuës en cette dépêche.

Vous ne pouviez, Meſſieurs, tenir une meilleure conduite que vous avez fait avec les Deputez de Meſſieurs les Etats. Le Memoire du Roi, que vous recevrez par ce Courier, vous donnera lieu de parler dorenavant aux occaſions en termes plus forts, & ſans témoigner de rien craindre.

On parlera ici ſur le point de Briſack & ſur tous les autres à tous les Miniſtres Etrangers, avec tant de fermeté & de reſolution, que les

les Ennemis ni les Mediateurs n'auront pas sujet de vous dire sur cela qu'à la Cour, on a des sentimens differens des vôtres. Et quoi que les Mediateurs vous puissent raporter au contraire, assûrez vous, s'il vous plait, que ce sera un pur artifice, & seulement pour vous tâter & en prendre avantage.

Il y a quelques jours que cette dépêche étoit minutée; mais dans le mouvement où la Cour a été par le voyage de Compiegne ici, on n'a pû la faire mettre en chiffre aussi promptement que l'on auroit voulu.

Je vous adresse, Messieurs, un extrait des nouvelles que j'ai reçues de Rome, & la relation d'accommodement du different de l'Amirante de Castille avec Monsieur le Cardinal d'Este.

MEMOIRE

Du Roi ausdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 31. Mai 1646.

Il faut tâcher que les Suedois déclarent hautement qu'ils ne se separeront jamais de la France. La France tient ferme sur Brisack. Elle proteste qu'elle n'abandonnera jamais ses Alliez. A toute extremité la France pourroit au lieu de Brisack se contenter de Philipsbourg avec la li-

gne de communication pour y aller. On songe toûjours au siege de Luxembourg. Catholicité de la Cour de France. Il faut presser Baviere d'embrasser la Neutralité.

SI l'on fait reflexion sur la maniere dont le Comte de Trautmansdorff parla de Brisack, lors qu'il nous offrit l'Alsace, & le Suntgau; & si l'on considere ce que le Duc de Baviere a écrit ici au Nonce Bagni dans ses deux dernieres dépêches, où il specifie notamment ladite Place dans nôtre satisfaction; outre les autres avis que nous avons eus de Vienne de la resolution qu'avoit enfin prise l'Empereur de la céder, si les efforts que l'on feroit auparavant pour nous obliger à consentir à sa démolition étoient inutiles; il est à présumer que quand ses Ministres font aujourd'hui semblant de vouloir se retracter, nonobstant le besoin & l'envie que l'Empereur a de la Paix, la passion que Trautmansdorff a d'être bientôt libre pour retourner à Vienne, & les remontrances du Duc de Baviere, qu'on dit être plûtôt des pretentions que des prieres; cette difficulté, que l'on n'avoit pas attenduë, ne procede pas tant d'aucune volonté déterminée de nous refuser ce point, comme elle part des negociations des Espagnols, ausquels les Imperiaux auront voulu complaire pour leur donner le temps, ou de finir le Traité avec nous, ou d'en faire un particulier avec les Hollandois, à quoi ils mettent tous leurs soins & leurs principales esperances, ou enfin de leur donner moien de profiter de

de quelque chose pour l'Espagne par le consentement que donnera l'Empereur à relâcher Brisack.

Il ne faut pas douter que Pegnaranda n'ait emploié toute son industrie & son éloquence pour persuader à Trautmansdorff que l'Empereur donnant satisfaction entiere aux Suedois, & tenant bon à ne pas consentir à la nôtre sur le point de Brisack, on mettroit peut-être les choses en état où de nous faire départir de nôtre prétention, (en quoi ils trouveroient tous un notable avantage) ou de nous faire courre fortune que nos Alliez, ou quelques uns d'eux, qui seroient déja assûrez de leur compte, se séparassent de nous par un Traité particulier, au cas que nous ne nous contentassions pas de ce que l'on nous offre, ne faisant déja que trop paroître qu'ils tiennent pour déraisonnable & exorbitant tout ce que nous prétendons comme juste & raisonnable.

Le vrai remede à cela est de faire en sorte que les Suedois renouvellent en bonne forme, dans cette conjoncture, la déclaration que Monsieur Salvius fit dernierement aux Imperiaux, qu'ils n'ont rien fait pour l'avancement, ou du moins pour la conclusion de la Paix, s'ils n'ont consenti à la satisfaction des deux Couronnes, puis qu'on doit enfin se détromper qu'elles soient jamais capables de s'accommoder que conjointement, quelques grands avantages que l'on accordât à l'une des deux, au delà même de ce qu'elle auroit prétendu. *Il faut tâcher que les Suedois déclarent hautement qu'ils ne se separeront jamais de la France.*

Il est certain qu'à moins de vouloir violer les Ttaitez que nous avons ensemble, les Suedois ne

 peu-

peuvent s'empêcher de faire une semblable déclaration quand nous les en requerrons; d'autant plus que nous pouvons être assûrez que la Cour de Suede depuis l'éclaircissement que nous eûmes de la negociation secrette de Rosenhan avec les Ennemis, est dans tous les sentimens que nous devons desirer de fidelité & de ponctuelle observation de nos Alliances; ce que le Sieur Chanut nous confirme encore par ses dépêches. Outre qu'on peut leur faire voir facilement que quelque avantage que la Maison d'Aûtriche accordât separement à l'une des deux Couronnes, si elle venoit à les diviser, elle gagneroit toûjours beaucoup, parce qu'elle se verroit mise en état non seulement de rentrer en quelque bonne conjoncture dans les Païs qu'elle auroit cedez, mais de pousser plus outre ses progrès, & d'en prendre d'autres qui ne lui auroient jamais appartenu.

Que si, outre les empêchemens que les Espagnols travaillent de mettre à la conclusion de cette affaire, (ausquels on estime que la déclaration ci-dessus des Suedois peut remedier facilement) il y a eu quelque nouvelle raison qui ait obligé l'Empereur à changer d'avis, & à ne plus consentir à cette cession de Brisack, & que le Courier que Baviere mande qu'il avoit dépêché exprès à Vienne sur ce sujet, ne raporte rien de plus favorable pour nous, quoi qu'à la verité on ait grand' peine à se le persuader, lors qu'on fait reflexion à la chaleur avec laquelle ledit Duc aura porté cette affaire, soit pour l'apprehension où il est de la

jonction

jonction des Armées de France & de Suede, soit pour la forte passion qu'il a de faire la Paix avant la Campagne, soit pour son intérêt particulier, qui requiert que nous retenions un passage sur le Rhin pour lui pouvoir tendre la main au besoin. En ce cas-là le moien que le Roi juge le plus propre pour faire venir nos Parties à nôtre point, & le meilleur remede pour nous garentir de ce qui nous pourroit arriver de préjudiciable, tant du côté de l'Espagne que de celui de l'Empereur, par quelque infidelité de nos Alliez, ou du moins par les esperances que nos Ennemis ont conçûes d'un accommodement particulier avec eux, qui les oblige à reculer le général. C'est de montrer plus que jamais une entiere fermeté & une assûrance derniere de ne rien aprehender, déclarant ouvertement aux Mediateurs, à nos Alliez & à toute l'Assemblée:

Premierement, qu'on ne doit jamais se promettre d'avoir la Paix que Brisack ne demeure à la France dans l'état où il est; qu'elle continuera plûtôt la guerre toute seule, que de s'en relâcher, & qu'elle ne manquera pas pour cela de moiens de bien défendre cette Place & d'en faire coûter cher à ceux qui penseront de nous en faire sortir par force; & enfin que les choses sont en tel état qu'on a grand tort, si on s'attend de nous voir prendre aucune resolution par crainte ou par foiblesse. *La France tient ferme sur Brisack.*

En second lieu, que cette Couronne n'abandonnera jamais ses Alliez, quelques avantages qu'on lui puisse offrir au delà même de ses pré- *Elle proteste qu'elle n'aban-*

donnera jamais ses Alliez.

tentions; ce qu'elle a bien fait paroître en tout ce qui s'est passé depuis la Regence, n'aiant pas même voulu écouter les propositions que les Ennemis ont tenté de lui faire hors de l'Assemblée par toutes sortes de voies; que dans la nécessité des deux partis, elle choisira plûtôt d'être abandonnée de ses Alliez, que de manquer à la foi des Traitez qu'elle a avec eux; que Sa Majesté préfere sa reputation & son honneur à toute autre consideration & que quelque mal qui lui en pût arriver, elle aimera toûjours mieux d'être trompée que de tromper; qu'après tout, la France subsiste de son propre poids, & sa puissance est appuiée sur des fondemens assez solides pour se passer dans un besoin d'appuis étrangers, & ne rien craindre pour cela; que quand ses Confederez lui feroient une infidelité manifeste (ce qu'elle ne se peut pas persuader,) ses affaires ne se conserveroient pas moins en bon état, outre qu'elle ne manqueroit pas de moiens pour former un nouveau parti, peut-être aussi considerable que le premier, & de trouver d'autres Amis puissans & fidelles, notamment après les preuves qu'elle viendroit de donner, à la vûë de tout le monde, de l'inviolabilité de sa foi; enfin que la France fera ce qu'elle doit, & qu'il en arrivera ce qui pourra.

De semblables discours que lesdits Sieurs Plenipotentiaires tiendront par delà, & que l'on confirmera içi en tenant le même langage aux Ministres des Princes étrangers, faisant paroître que c'est une resolution prise par Sa Majesté

en son Conseil, après une deliberation très-meure, ne peuvent produire que de bons effets, soit envers nos Parties pour leur ôter toute esperance de nous faire relâcher par la crainte, soit envers les Etats de l'Empire, Catholiques ou Protestans, qui ne voudront pas voir durer la guerre pour le seul point de Brisack, ni continuer les assistances à l'Empereur sans autre fin que de lui ravoir cette Place, lors qu'ils doivent les uns & les autres pour leur interêt particulier souhaiter qu'elle demeure entre nos mains; soit enfin envers nos Alliez mêmes, par le bon exemple que nous leur donnons, & qui les met en état de ne pouvoir nous manquer sans encourir quelque espece d'infamie.

Avec tout cela, Sa Majesté ne laisse pas de considerer quels préjudices pourroient resulter à la France d'une défection de ses Alliez, parmi lesquels celui-là seroit toûjours certain, que la Paix seroit reculée, & que l'on nous refuseroit sans doute les mêmes conditions que l'on nous offre aujourd'hui, par les esperances que nos Ennemis auroient conçues de pouvoir alors mettre leurs affaires en meilleur état, n'aiant à combattre que les seules forces de la France. C'est pourquoi, Sa Majesté songeant de donner moien ausdits Sieurs Plenipotentiaires d'obvier à tout, selon que les conjonctures l'exigeront, leur met en consideration si nonobstant ce qui est porté ci-dessus de la fermeté qu'ils doivent montrer sur le point de Brisack, & pour ne retarder pas plus long-temps la Paix dans l'Empire, où nous trouvons fort bien nôtre

A toute extrémité la France pourroit au lieu de Brisack se contenter de

Philipsbourg, avec la ligne de Communication pour y aller.

compte; & dont nous pouvons tirer des avantages contre l'Espagne très-notables, soit pour la Paix, soit pour la Guerre, il ne seroit pas à propos de nous porter dans quelque temperament sur ledit point de Brisack, pourvû que nous y trouvassions la même & principale utilité que l'on en avoit pretendue, qui est de nous assûrer le passage du Rhin, comme seroit de nous laisser Philipsbourg avec la ligne de Communication, pour pouvoir y aller de France, sans sortir des Etats de Sa Majesté; ou que suivant l'offre des Imperiaux, Brisack fut razé, & le Pont rompu, & que nous pussions fortifier deçà le Rhin en tel endroit de l'Alsace que nous voudrions & qu'eux ne le pussent par delà.

Il est même à remarquer qu'il ne seroit pas besoin de nous donner un grand Païs pour faire cette ligne, puis qu'avec l'Abbaïe de Weissembourg, appellée en Latin *Alba Regia*, qui acheve au Rhin vis-à-vis de Philipsbourg, on assûre qu'on pourroit aller en sûreté de Haguenau audit Philipsbourg.

Comme l'Empereur est très-liberal avec les Suedois du bien d'autrui, & même de ceux de l'Eglise, & des Protestans, & qu'il est d'autant plus reservé avec nous, que ce que nous demandons est de la Maison d'Aûtriche & de son patrimoine; il est à croire que pour nous faire sortir de Brisack, qui est des Païs hereditaires, quoi qu'avec la condition que les fortifications en devront être demolies, il sera ravi de sacrifier Philipsbourg, qui est à un Prince dont le mé-

mécontentement présent ne le touchera guéres; & on peut même se souvenir que les Ministres Imperiaux nous ont souvent voulu donner la pensée de prétendre quelques autres Etats au lieu de l'Alsace, insinuant que nous y trouverions toute facilité, quand même ils seroient plus considerables & de plus grande étenduë.

En ce cas, on ne s'éloigneroit pas même ici, s'il étoit nécessaire absolument, de donner recompense dudit Philipsbourg à l'Electeur de Treves, qui y consentiroit volontiers, notamment s'il en avoit une partie qu'il reçut sous main pour pouvoir agrandir ses parens qu'il aime tendrement, & le reste pourroit être paié en telle nature de biens en France, qui serviroit à tenir ses Successeurs en devotion vers cette Couronne & à les attacher à ses interêts.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires prendront seulement garde en cela que s'il y a quelque chose à faire pour l'accommodement de l'Empire, il importe extrémement qu'il soit conclu avant que le dernier Courier, que Pegnaranda a dépêché en Espagne, soit de retour; non seulement parce qu'il pourroit avoir plus en main de quoi traverser l'affaire auprès de l'Empereur, que parce que ce Courier pourroit apporter de telles resolutions en faveur des Hollandois, qu'ils concluroient en un instant leur Traité particulier & donneroient ce mauvais exemple aux Suedois; qui d'ailleurs nous pourroient considerer moins pour l'Alliance que

nous viendrions de perdre. Ainsi on juge que le moïen le plus propre que nous ayons pour prendre nos précautions contre la mauvaise foi des Hollandois, (dont le procedé ne nous donne que trop de soupçon avec fondement) c'est de hâter la conclusion des affaires de l'Empire, & c'est aussi le principal motif pour lequel Sa Majesté a songé au temperament de Philipsbourg & de la Ligne de communication, au lieu de Brisack, & qu'Elle a suggeré cet expedient ausdits Sieurs Plenipotentiaires, pour s'en servir à point nommé, selon les rencontres & quand ils le jugeront à propos. Mais cependant ils n'omettront rien de ce qui leur est ordonné ci-dessus pour montrer toûjours une fermeté inébranlable, & une derniere assûrance & resolution, parce qu'en effet, quoi que nous ne devions rien oublier de ce qui peut maintenir nos Alliez en foi, la crainte de ce qui pourroit arriver de leur infidelité ne sera jamais capable d'obliger cette Couronne à la moindre bassesse.

On envoie ausdits Sieurs Plenipotentiaires la copie d'une Lettre de Monsieur le Cardinal Mazarin, écrite par cette même voie au Sieur de la Thuillerie, par laquelle ils verront bien en détail la conduite de Messieurs les Etats, les avis que nous avons de divers endroits de ce que les Ennemis pratiquent avec eux, la disposition des esprits dans les Provinces, celle de Monsieur le Prince d'Orange, & de Madame sa femme, les moiens qu'on emploie pour les aliener de la France, & les remedes aus-

quels

quels on a pensé ici pour empêcher, s'il est possible, la suite de ce mal. A quoi lesdits Sieurs Plenipotentiaires coopereront de leur côté conformément, en tout ce qu'ils y pourront contribuer envers les Députez de Messieurs les Etats, qui sont à l'Assemblée, suivant la connoissance que la même Lettre leur donne des sentimens & des intentions de Leurs Majestez.

Il sera bon qu'ils parlent hautement ausdits Députez, & qu'ils leur fassent connoître qu'ils auroient grand tort s'ils présumoient de porter la France à aucune chose contre ce qu'elle doit par l'apprehension qu'ils s'accommodassent sans nous avec nos Parties; que nous ne nous mettons point en devoir de les prévenir, quoi que nous le pussions, & que nous en soions toûjours recherchez vivement; qu'on les laissera faire, & qu'ils reconnoîtront avec le temps que les principales forces de cette Couronne sont en elle-même; que son amitié ou son indignation ne sont pas choses indifferentes ou à mépriser, & par conséquent qu'ils n'auroient pas pû prendre un plus mauvais parti.

Pour conclusion, on pourra leur témoigner le déplaisir que Leurs Majestez auroient de se voir obligées à chercher les moiens de se garantir des préjudices qui pourroient arriver au bien public de la séparation des Provinces-Unies d'avec la France, parce que cela ne se pourroit qu'au dommage d'un Etat qu'elles aiment, & peut-être à l'avantage des anciens & irreconciliables Ennemis des uns & des autres.

On

On envoie aufdits Sieurs Plenipotentiaires la copie d'une feconde Lettre, que Monfieur le Cardinal Mazarin écrit à Monfieur le Maréchal de Turenne, pour lui faire connoître de quelle importance il feroit au fervice du Roi, fi fans rien gâter avec les Suedois, il pouvoit éviter la jonction qu'ils defirent de nos deux Armées, & qu'il pût dans cet intervalle emploier pour quelque temps une partie de la fienne, & emporter la Ville de Luxembourg, dont la chûte entraineroit celle de toute la Province qui en porte le nom.

On fonge toûjours au Siege de Luxembourg.

Lefdits Sieurs Plenipotentiaires verront par le contenu de ladite Lettre les biais que l'on fuggere audit Sieur Maréchal, pour rendre Torftenfon plus favorable à cette penfée par fon interêt particulier; & de leur côté s'ils voient jour de pouvoir par quelque negociation le porter à nos fins, en fe fervant des mêmes moiens & offres qu'on permet audit Sieur Maréchal d'emploier s'il eft neceffaire, ou d'autres qu'ils aviferont. Ils n'y doivent rien oublier ni à tenir continuellement le Sieur Maréchal bien averti de ce qu'ils y auront avancé, & de ce qui fe paffe dans l'Affemblée touchant les affaires de l'Empire, afin qu'il puiffe prendre fes refolutions là-deffus.

Les Suedois à la verité feroient bien injuftes, & leur procedé feroit hors de toute raifon, fi, maintenant qu'ils n'ont à faire aucun effort pour obliger les Imperiaux à leur accorder leur fatisfaction (puis qu'ils font affurez de l'avoir telle qu'ils l'ont demandée; & que même ils peuvent

vent conclure une suspension pour l'affermir davantage) ils insistoient encore sur cette jonction, qui leur est tout à fait inutile, & à nous extrémement préjudiciable pour plusieurs respects, mais sur tout en ce qu'elle nous ôte un moien d'emporter un avantage de grande consideration sur les Espagnols, dont il resulteroit même beaucoup de bien & de profit à tous les interessez en nôtre cause en quelque endroit éloigné qu'ils soient.

Ils ne sauroient en justice se défendre d'y consentir, sous prétexte que ce seroit abandonner les affaires d'Allemagne, puis que, comme lesdits Sieurs Plenipotentiaires verront par ladite Lettre, on prétend toûjours laisser sur le Rhin neuf ou dix mil hommes de Cavalerie, & d'Infanterie; ce qui est une Armée plus considerable que ne l'avoit Monsieur de Guebriant l'année qu'il est mort. En quoi il est encore à remarquer que si l'on prétendoit laisser sur le Rhin un plus grand corps, il seroit impossible qu'il se pût maintenir ou subsister, sans pousser plus avant, & ainsi courre le risque, que nous avons tant sujet d'apprehender, de changer en un moment, par quelque évenement de guerre, la face des affaires, qui est, Dieu merci, si riante aujourd'hui & si favorable à tout nôtre parti.

Lesdits Sieurs Plenipotentiaires auront beau champ de faire valoir encore en cette conjoncture la sincerité des intentions de Leurs Majestez, ou pour mieux dire la retenuë & les scrupules de leur procedé, puis qu'ils éprouvent tous

les

les jours, & bien souvent à leurs dépens; que la seule regle des resolutions de leurs Alliez est celle de leurs interêts particuliers, & qu'ils emploient tous les jours indifferemment toutes leurs forces, selon qu'ils le jugent plus avantageux à leurs affaires, sans avoir égard aux convenances d'autrui ni au bien de la cause commune; & sans leur en dire un seul mot, au lieu qu'elles ne veulent pas entreprendre la moindre chose, quoi qu'utile à un chacun; sans le leur communiquer auparavant, & sans qu'ils l'aient expressément aprouvé.

Catholicité de la Cour de France. Sa Majesté ne sauroit exprimer suffisamment ausdits Sieurs Plenipotentiaires à quel point de douleur elle est touchée de voir que toutes les affaires de la Religion prennent de plus en plus un mauvais pli en Allemagne, par l'abandonnement que les Imperiaux en font, du conseil des Espagnols pour d'autres intérêts politiques, & le principal est l'animosité des uns & des autres contre cette Couronne, & la passion démesurée qu'ils auroient de lui faire du mal; au prix même de ce qui devroit être le plus sacré, & le plus inviolable. Cependant ils veulent toûjours être tenus pour les seuls défenseurs de la foi, & pour les uniques protecteurs de l'Eglise.

Sa Majesté sait qu'il est superflu d'exciter là-dessus le zéle & la pieté desdits Sieurs Plenipotentiaires, particulierement après ce qu'elle leur a souvent mandé être de ses intentions. Néanmoins, reconnoissant mieux tous les jours que les Suedois & Madame la Landgrave n'oublient

rien

rien pour se procurer, avec adresse & fermeté, des avantages qui tendent principalement à l'abbaissement ou à des dommages irreparables pour la Religion Catholique, & cela contre la foi des mêmes Traitez que nous avons ensemble, Sa Majesté se croit obligée de renouveller plus précisement les ordres qu'elle a donnez de temps en temps ausdits Sieurs Plenipotentiaires de tenir ferme en semblables matieres & de ne consentir à aucune des nouveautez que les uns ou les autres voudroient mettre sur le tapis; mais de les contrecarrer & de s'y opposer formellement, quelque chose qui puisse arriver, lors que les autres moiens seront infructueux; Leurs Majestez n'estimant pas que les facilitez que nos Parties apportent à donner contentement entier à nos Alliez, aux dépens de la Religion, puissent servir d'excuses valables, devant Dieu ni auprès des hommes, de n'y avoir pas vigoureusement résisté, & nos Alliez mêmes ne sauroient trouver étrange de nous voir contraires aux profits qu'ils en tireront, puis que nous demeurerons aux termes de tous les Traitez que nous avons ensemble, où cette condition a toûjours été inserée comme la principale, & sans laquelle on n'auroit jamais conclu avec eux aucune Alliance. Outre que l'exemple, qu'eux-mêmes nous donnent, par l'ardeur qu'ils font paroître pour l'accroissement de leur Religion, nous doit d'autant plus obliger à redoubler nôtre zéle pour le maintien de la nôtre, qui est la vraie & la bonne, & à en conserver les prérogatives & les avantages au prix de toutes les considera-

rations d'Etat & de Politique, ausquelles Dieu, qui voit le cœur de Sa Majesté & ses saintes intentions, aura infailliblement la bonté de remedier par d'autres voies connües à sa providence.

Il faut presser Baviere d'embrasser la Neutralité.

Sa Majesté estime qu'il est important au bien public, & à son service, (outre que la conjoncture même y est fort propre) de faire presser Baviere par ses Ministres de prendre quelque resolution. Comme il voit que ce n'est pas la France, mais les interêts des Espagnols & leurs artifices, qui empêchent que la Paix ne se puisse conclure dans l'Empire, il pourroit convenir avec nous d'une Neutralité à l'exemple du Duc de Saxe avec la Couronne de Suede ; & parmi un grand nombre de raisons qui doivent obliger ledit Duc à ne perdre pas un moment de temps à le faire, il semble que ce ne sera pas la moins efficace que de lui bien faire insinuer par ses Députez que la jonction des Armées Françoise & Suedoise étant une fois faite, quelque bonne disposition que nous aions pour sa personne & pour ses interêts, & avec quelque passion que nous souhaitions de lui en faire voir les effets, tout le contraire pourra arriver, sans qu'il soit en nôtre pouvoir de l'empêcher.

On pourra lui faire valoir l'alte que fait nôtre Armée deça le Rhin avec tant d'incommoditez, & les excuses qu'on trouve pour faire differer de le passer & de faire la jonction, par la crainte des effets qu'elle produira ; enfin qu'on ne fera agir nos Armées contre lui que quand on ne pourra pas s'en défendre par d'au-

tres

tres interêts plus puissans; que c'est cependant à lui d'y donner ordre, comme il y a sujet de croire de sa prudence qu'il le fera, & qu'il sera d'autant plus hardi à prendre quelque bonne resolution, qu'il verra que tout le Parti Catholique, qui est à Munster, adhére de volonté & de desir aux sentimens de cette Couronne, & trouve fort à redire au procedé des Imperiaux, qui tiennent bon sur le point de Brisack, pendant qu'ils accordent toutes choses aux Suedois aux dépens de l'Eglise & avec des dommages irreparables pour la Religion.

D'un autre côté, pour presser les Imperiaux, & leur mettre sur les bras tous ceux qui souhaitent, ou qui ont interêt en la prompte conclusion de la Paix dans l'Empire, il sera bon de faire connoître que dès que les Armées auront commencé d'agir, elle sera beaucoup plus éloignée & difficile, parce que comme les forces des Couronnes Alliées sont superieures à celles de l'autre Parti, il faut qu'il s'attende que leurs prétentions s'augmenteront à mesure qu'on remportera des succès avantageux.

Il y aura beau champ aussi de rendre les Espagnols odieux dans l'Empire auprès de tous ceux qui en desirent le repos, en faisant comprendre que ce sont leurs artifices, qui trouvant entrée dans l'esprit des Ministres de l'Empereur, empêchent qu'on ne fasse la Paix, parce qu'ils voudroient rendre leur condition meilleure aux dépens des Allemans. Et comme la chose est très veritable & très aisée à prouver,

& à la faire toucher au doigt, sur le point de Brisack, il ne se peut que cela ne produise un très bon effet.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 14. Juin 1646.

Les Rois de France prétendent traiter l'Empereur dans leurs Lettres avec une égalité entiere.

MONSIEUR.

NOus n'avons point reçû de vos Lettres par le dernier Ordinaire. Le Memoire ci-joint & les piéces, dont nous vous envoions copie, vous feront voir ce qui s'est passé ici depuis peu. Nous y ajoûterons seulement une particularité qui mérite d'être considerée & sur laquelle nous vous supplions de prendre la peine de nous faire donner les ordres de Leurs Majestez.

Le Comte de Trautmansdorff nous rendant la visite qui lui a été faite au sujet de la mort de l'Imperatrice, nous dit d'une façon fort civile que l'Empereur envoioit un Courier exprès pour donner part de cette nouvelle au Roi & à la Reine ; mais que d'autant qu'il n'avoit pas été répondu aux dernieres Lettres de l'Empereur,

pereur, lors du decès du feu Roi, & qu'on ne savoit pas au vrai quelle en étoit la cause, il nous en avoit voulu parler auparavant, disant qu'il étoit prêt de faire passer outre ledit Courier, si nous assûrions que la Lettre seroit reçuë & qu'on y feroit réponse. Après l'avoir remercié de la maniere dont il faisoit cette ouverture, nous lui dîmes que veritablement on n'avoit pas jugé devoir répondre aux Lettres de l'Empereur, parce qu'elles ne donnoient autre titre que celui de *Serenité* & qu'on eût été obligé de rendre à l'Empereur la même qualité; que l'un de nous avoit eu l'honneur d'être présent au Conseil, lors que cette affaire avoit été agitée & qu'il y avoit passé tout d'une voix qu'on ne pouvoit admettre aucune difference de titre, & que nous pouvions lui dire comme de nous-mêmes que le commerce de Lettres ne se rétabliroit point qu'en observant une égalité entiere, la dignité des Rois de France aiant toûjours été tenuë égale à celle des Empereurs, par les Jurisconsultes mêmes de l'Empire. Ledit Sieur de Trautmansdorff repliqua que l'Empereur avoit écrit dans le style qui s'observoit dans sa Chancellerie d'ancienneté; qu'il avoit toûjours été écrit de la sorte aux Rois Loüis Treiziéme, Henri quatriéme, & à leurs prédecesseurs qui ne l'avoient point trouvé mauvais; qu'il nous prioit d'en écrire à la Cour, & de lui faire savoir promptement ce qui y auroit été resolu. Il fut parlé ensuite de quelque expedient, comme si l'Empereur écrivoit de sa main en Italien & le Roi en François, se donnant de la *Majesté*

Les Rois de France prétendent traiter l'Empereur dans leurs Lettres avec une égalité entiere.

l'un à l'autre. Il fut aussi mis en avant qu'ils se pourroient respectivement écrire *vôtre dilection*, ou bien que l'Empereur diroit *vôtre Royale Majesté* & le Roi *vôtre Majesté Imperiale*. Mais comme ce ne furent que propos qui ne finirent point, l'affaire demeura indécise. Il insista fort qu'il ne se trouveroit point que les Empereurs eussent jamais écrit autrement.

S'il se pouvoit trouver quelque Lettre où le tître de *Majesté* fut donné à nos Rois, nous estimerions bien à propos qu'il nous en fut envoié des copies collationnées, qui pourroient donner grande facilité à nôtre affaire. Monsieur le Nonce nous en a parlé depuis, & nous lui avons fait les mêmes réponses qu'au Sieur Comte de Trautmansdorff. Nous vous envoions la dépêche que Monsieur de Marsilli a apportée de Transylvanie. La déclaration que vous verrez qu'il avoit obtenu de ce Prince eût beaucoup servi, s'il eût falu continuer la guerre; aussi les Suedois y faisoient grande reflexion & avoient dessein de s'en servir. Et quant à nous, vû la conduite des Imperiaux envers nous sur le fait de Brisack, & la peine qu'ils ont eüe de se resoudre à donner cette satisfaction à la France, nous avons tenu l'affaire en surséance, étant bien aises de leur donner de la jalousie & de la crainte. La présence du Sieur de Marsilli qu'ils connoissent, & du voiage duquel ils savent le sujet, aidant à les y maintenir. Nous avons même retenu depuis trois mois un Courier dudit Prince, qui est encore auprès de nous, & nous avons assez fait compren-

dre

dre aux Mediateurs que nous avions des moiens en main pour faire la guerre à nos Parties dans leurs Etats. Ledit Sieur de Marfilli a très bien servi en cette occasion. Nous lui avons fait donner deux mil écus depuis son retour, outre ce qu'il avoit touché ci-devant, qui n'est qu'une partie de la dépense qu'il a faite. Nous vous supplions, Monsieur, de prendre soin de ses interêts & d'y faire avoir l'égard que méritent ses services, les perils qu'il a courus & la passion qu'il a témoigné pour le service du Roi.

M E M O I R E

Desdits Sieurs Plenipotentiaires.

Daté du 14. Juin 1646.

On cede enfin Brisack à la France. Offres de secours contre le Turc : Et de 3 millions de Livres aux Archiducs. On se plaint des Députez de Hollande.

PAr le retour du Courier Heron, on aura sû ce qui s'étoit passé ici dans nos dernieres Conferences avec les Mediateurs. Un peu de fermeté que nous avons témoignée n'a pas été inutile, puis qu'enfin l'on nous a fait l'offre formelle & expresse de laisser Brisack à la France, ainsi qu'il se verra par la Copie d'un *On cede enfin Brisack à la France.*

Ecrit en Latin delivré de la part des Imperiaux. Nous y avons répondu de bouche ; mais parce que, pour le soulagement de nôtre memoire, & pour ne rien dire que ce qui avoit été concerté & resolu entre nous, la réponse avoit été écrite, Messieurs les Mediateurs pour les mêmes raisons nous ont prié de trouver bon qu'ils en prissent une Copie semblable à celle qui sera ci-jointe.

On verra que nous faisons encore diverses demandes. Ce n'est pas tant avec esperance de les obtenir comme à dessein de nous munir contre les prétentions des Imperiaux, aiant jugé que pour faire venir les affaires au point qu'on les desire, il étoit à propos de tenir ferme sur des choses dont on se pourra relâcher, pour les obliger d'en faire autant de leur côté.

Nous nous fussions avancez davantage s'il y avoit eu lieu de faire une suspension ou générale ou particuliere. Mais les Suedois ne sont du tout point disposez à une générale, & les Députez de Baviere (quoi que nous leur aions donné souvent sujet d'entrer en propos d'en faire une particuliere avec nous) ne s'en sont pas laissez entendre assez clairement. De sorte que ne pouvant conclure promptement un Traité, & étant necessaire que la satisfaction de la Couronne de Suede & les interêts généraux de l'Empire soient auparavant ajustez de tout point ; nous avons crû devoir essaier de profiter de ce delai pour rendre les conditions de la France meilleures, & diminuer celles de nos Parties, s'il se peut.

Outre ce qui est porté par ledit Ecrit, nous nous sommes encore davantage expliquez avec lesdits Sieurs Mediateurs, principalement en ce qui concerne l'Amnistie, les griefs des Catholiques & des Protestans, & les affaires de l'Empire. Nous leur avons fait comprendre qu'il n'étoit pas à propos de déclarer les dernieres intentions de Leurs Majestez sur ces points que nous n'eussions communiqué avec nos Alliez; que cela nous donneroit plus d'autorité & de crédit envers eux pour les induire à ce qu'on desiroit; que nos ordres étoient d'appuier autant que nous pourrions les interêts des Catholiques, & que nous les assûrions de plus que nous ferions tous offices possibles pour faire réüssir les choses au contentement de l'Empereur, avec lequel nous savions que le desir de Leurs Majestez, (la Paix étant faite,) étoit de vivre en amitié & toute bonne correspondance; mais que, pour nous y rendre plus utiles & y pouvoir agir avec plus de fruit, on ne devoit pas exiger de nous avant le temps des promesses qui nous en ôteroient les moiens.

Ces raisons étant approuvées par les Mediateurs; pour leur témoigner de la confiance & trouver plus de facilité à ce qui nous reste à traiter touchant Philipsbourg, & sur les autres points que nous nous sommes reservez, il fut jugé à propos de nous ouvrir un peu des choses que Leurs Majestez nous ont donné pouvoir d'arrêter & de promettre en leur nom.

Offres de secours contre le Turc.

Nous leur déclarâmes que pendant le temps que l'Empereur seroit en crainte d'avoir la guerre

re contre le Turc, le Roi lui donneroit cent mil Risdalles par an, pour aider aux dépenses qu'il seroit obligé de faire : Que si la guerre se déclaroit ouvertement, la France envoieroit dix mil hommes entretenus à son secours, ausquelles choses on ne s'obligeroit néanmoins que durant trois années au plus, & pourvû que la France ne vint point aussi à rompre de son côté avec le Turc, auquel cas elle seroit quite envers l'Empereur, & ne seroit obligée de lui fournir aucun secours en hommes ni en argent. Et pour la recompense des Archiducs d'Inspruck, nous offrîmes de donner en trois paiemens trois millions de Livres, sous les conditions pourtant du plus ou du moins qui sont marquées dans nôtre réponse.

Et de trois millions de Livres aux Archiducs.

Cette déclaration n'a pû être portée au Comte de Trautmansdorff que le deuxiéme de ce mois sur le soir. Nous ne manquerons pas de donner avis, soit par l'Ordinaire, ou par un Exprès s'il est besoin, de ce qui se sera fait ensuite. Ce que nous avons pû apprendre jusques-ici est que le Docteur Volmar a dressé un Etat des dettes de l'Alsace que nous avions demandé. Cependant voiant que, graces à Dieu, les affaires s'avancent, nous avons fait savoir à Messieurs les Plenipotentiaires de Suede que s'ils continuoient dans le desir de nous voir tous ensemble à Lengerick ou ailleurs, nous étions maintenant prêts de le faire & leur donnions le choix du temps & du lieu. Monsieur Salvius s'est trouvé indisposé, & soit à cause de son mal ou pour quelqu'autre consideration, il semble que Mon-

sieur

sieur Oxenstiern incline à venir seul conferer avec nous en cette Ville, comme il a été pratiqué jusques-ici, sur quoi néanmoins il n'a pas encore dit sa derniere resolution à Monsieur de la Barde. Ce qui l'a retardé jusques à cette heure, c'est qu'il attendoit le Comte de Trautmansdorff à Osnabrug, & nous avons secrettement fait ce que nous avons pû pour le retenir ici, afin de conclure avec lui avant son départ tout ce qui touche la satisfaction du Roi.

En même temps il a été dépêché un Exprès à Monsieur le Maréchal de Turenne pour lui donner avis que Brisack nous a été offert; que cela avançoit la negociation, mais ne la mettoit pas en état pourtant qu'il ne restât beaucoup de choses à resoudre; que dans la crainte que les troupes ne vinssent à souffrir, nous lui donnions cette nouvelle pour agir ensuite selon les ordres qu'il a de Leurs Majestez; qu'en cas qu'il fut obligé de joindre l'Armée Suedoise, nous estimions qu'il y auroit grand avantage en l'état présent des affaires d'agir suivant ce qui a été mandé de la Cour, & de commencer la Campagne par les Sieges d'Heilbron & de Heidelberg; à quoi les Suedois ne pouvoient refuser de l'aider; que ces Places sembloient nécessaires pour la sûreté & retraite des troupes, joint que par ce moien ne s'éloignant pas du Rhin, si la Paix venoit à se conclure, (comme les choses y paroissoient être disposées) il seroit en liberté de faire les entreprises dont la Reine avoit eu agréable de nous donner communication.

On se plaint des Députez de Hollande. La conduite des Ambassadeurs de Messieurs les Etats continuë à nous donner peine. Ce n'est pas que leurs paroles ne soient toûjours bonnes, mais nous n'avons point vû jusques-ici que les effets y aient répondu. Ils ont promis, toutes les fois que nous leur en avons fait instance, de surseoir la Negociation jusques à ce que la nôtre fut aussi avancée que la leur, & de déclarer aux Espagnols qu'ils ne pouvoient traiter sans nous, & sans que le point de ne faire aucune restitution de part & d'autre, fut assûré pour nous comme pour eux. Mais quand il a falu venir aux effets, ils n'ont nullement sursis leurs Conferences, & ils ont fait leurs déclarations en termes si foibles & si differens de ceux ausquels ils sont obligez par le Traité fait à la Haye, qu'au lieu d'ôter aux Espagnols l'esperance d'une separation, il semble qu'ils ont envie de la leur laisser; & de fait ils n'ont point cessé de conferer avec eux jusques à ce qu'ils aient été assûrez sur tous les points & Articles de la Treve. Et comme nous leur en avons fait reproche, ils ont dit pour excuse que c'étoient choses resolues avant la promesse qu'ils nous avoient faite de surseoir. Ils nous avoient encore donné parole de ne rendre point compte à Messieurs les Etats de toute l'affaire que la nôtre ne fut avancée comme la leur. Et à la verité ils n'ont point envoié les Articles dont ils sont d'accord; mais ils ont fait savoir en général que les choses étoient arrêtées selon leurs intentions, & nous craignons outre cela que chacun en particulier n'ait écrit à ses amis le

détail

détail de tout ce qui s'est passé. Ce qui nous fait apprehender que quand le pouvoir du Roi d'Espagne sera arrivé, la ratification de tout ce qui a été arrêté pourra être apportée en même temps & par avance; & qu'ainsi les Provinces voiant leurs affaires assûrées, & qu'il n'y aura plus que celles de la France à terminer, ne prennent quelque resolution précipitée, ou du moins ne nous pressent de finir à quelque prix que ce soit. Nous savons même de bon lieu que l'opinion de la Province de Hollande & des Principaux de ceux qui sont ici est, que leur Païs n'est pas engagé avec la France dans les interêts d'Espagne ni d'Italie; mais seulement dans ceux des Païs-Bas, & que leur intention est de subtiliser là-dessus, s'ils voient leurs affaires aller en longueur.

Le Gentilhomme, que nous avons envoié à Monsieur de la Thuillerie, est revenu & nous a rapporté que l'opinion dudit Sieur de la Thuillerie est que l'affaire des Indes est capable d'arrêter long-temps. Mais ce n'est pas la croiance de nos amis d'ici, qui estiment que les Espagnols passeront sur ce point aveuglément, comme sur les autres, & particulierement n'aiant plus d'interêt, depuis le changement du Portugal, aux Indes Orientales. Nous y renvoions présentement le Sieur Président de Sombres, pour essaier d'arrêter l'affaire, & faire agir auprès de Messieurs les Etats Généraux par l'assistance de Monsieur le Prince d'Orange. Nous suggerons quelques moiens audit Sieur de la Thuillerie, qui vont dans le sens &

dans

dans l'interêt de ceux du Païs, afin de faire naître, s'il est possible, quelque delai d'ailleurs que du seul interêt de la France. Nous prions Monsieur de la Thuillerie de demeurer à la Háye le plus qu'il lui sera possible, étant un point très-important au service du Roi & ne sachant pas véritablement à quoi nous en sommes avec ces Messieurs. En relisant le Memoire du 20. Mai touchant les affaires d'Espagne, nous avons consideré de nouveau tous les expediens proposez pour la Catalogne & après y avoir medité longuement, pour voir s'il se pourroit trouver quelque autre moien, nous avons jugé qu'il ne s'y en peut ajoûter. Mais comme le choix de ceux qui sont contenus dans le Memoire dépend du train que prendra la Negociation & que les Espagnols demeurant encore couverts, nous ne pouvons savoir à quoi ils inclinent; il nous seroit impossible maintenant de dire celui duquel on sera obligé de se servir. &c.

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 14. Juin 1646.

Prééminence de la France sur l'Espagne.

MONSIEUR,

Il seroit superflu de repeter dans une Lettre particuliere tout ce que nous mettons dans le Memoire du Roi. C'est pourquoi nous vous supplions d'agréer que celle-ci ne serve que pour vous rendre les graces bien humbles qui sont dûës aux soins qu'il vous plait de prendre de nous faire savoir ce qui se passe dedans & dehors le Roiaume. Nous sommes dans l'attente d'un Exprès que nous avons envoié à la Haye à Monsieur de la Thuillerie, pour apprendre en quelle disposition Messieurs les Etats se trouvent, & si la diligence, dont usent ceux qui sont ici de leur part, y est approuvée. Mais nous ne desirons pas tant de savoir ce qu'ils disent comme d'avoir nouvelle de ce qui se fera. Nous ne manquons pas ici de recevoir de bonnes paroles. Ce sera par les effets de la Campagne qu'on connoîtra au vrai s'il y a de la sincerité en nos Alliez, s'ils ne man-

manquent point à leurs obligations, & si Dieu veut que rien ne change dans la face des affaires. Nous esperons moiennant sa bonté de finir cette Negociation par un heureux succès.

Prééminence de la France sur l'Espagne.

Lundi dernier il se fit un service pour la feue Imperatrice dans la principale Eglise de cette Ville, où étoient les Compagnies Ecclesiastiques. Nous y assistâmes tous trois, sans que les Imperiaux ni les Espagnols y aient été vûs. On connoit assez avec quel dessein les premiers évitent de se trouver aux lieux publics. Mais cela ne sert qu'à faire paroître davantage la prééminence de la France sur l'Espagne, & à confirmer nôtre possession. Les Députez de l'Electeur de Mayence, ceux de Treves & quelques autres, y furent présens. Surquoi, Monsieur, après vous avoir supplié de nous conserver l'honneur de vos bonnes graces, & remercié bien humblement de vos Lettres du vingt-cinquiéme & trentiéme Mai, & du deuxiéme Juin, nous demeurons, &c.

RE-

RÉPONSE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires au Memoire du Roi,

Du 31. Mai 1646.

La Paix pour être assûrée après la cession de Brisack n'est pas concluë. Les Imperiaux demandent quatre millions de Risdalles pour les Archiducs. La jonction des Armées Françoise & Suedoise devenuë nécessaire. On continuë à soupçonner les Hollandois. Les Bavarois refusent une suspension particuliere.

NOus avons fait ici le même jugement sur l'affaire de Brisack, que celui qui est porté dans le Memoire qui nous a été rendu par le Courier Saladin; & nous avons été si heureux que nous ne nous sommes pas fort éloignez de la conduite qu'on nous y prescrit, aiant toûjours témoigné aux Mediateurs, aux Alliez, & à toute l'Assemblée que la Paix ne se pouvoit faire sans que Brisack demeurât à la France; qu'elle continueroit la guerre toute seule, & qu'il falloit se resoudre à lui ôter cette Place par force, puis qu'elle en étoit en possession; ce qui nous a réüssi; de sorte que, comme nous en avons donné avis par nos précedentes dépêches, les Imperiaux, après avoir en vain tenté tous moiens de nous faire changer de parti,

parti, ont à la fin consenti que Brisack demeure au Roi pour sa satisfaction. Ils y ont ajouté de grandes demandes & des conditions qui véritablement ne sont pas raisonnables. Nous croions que ce n'est pas tant avec esperance de les obtenir, que pour essaier de tirer de nous le plus qu'ils pourront. Mais le point de Brisack étant accordé, qui est le principal & l'essentiel, nous estimons que les affaires sont, graces à Dieu, en tel état pour ce qui regarde l'Empire, que, si l'on y procede de bonne foi, & qu'il n'arrive quelque accident imprevû, qui fut pour en renverser la constitution présente, la Paix est comme assûrée à nôtre égard.

La Paix pour être assûrée, après la cession de Brisack, n'est pas concluë.

Mais pour être assûrée, elle n'est pas concluë. Il reste encore beaucoup de façons à lui donner. C'est une piéce composée de divers ressorts & une affaire liée & enchainée parmi tant d'autres, qu'il faut du temps pour l'achever. La Couronne de Suede y a ses interêts comme nous, & peut-être encore d'autres desseins, dont ses prosperitez lui ont fait naître la pensée. Madame la Landgrave fait partie de nôtre Negociation, & nous sommes obligez d'en prendre soin. Les Princes & Etats de l'Empire ont diverses prétentions, qui ne sont point encore ajustées. Et comme toutes ces choses se doivent terminer dans un même temps & par un seul Traité, il faut de nécessité que chacun sache par où il en doit passer avant que d'en venir à une entiere conclusion.

Nous

Nous eussions bien souhaité de pouvoir mettre les affaires au point que Monsieur de Turenne eût été libre d'agir dans l'entreprise, dont la Reine a eu agréable qu'il nous fut donné part. Ce dessein eût été sans doute autant utile comme il étoit judicieusement projetté; mais il n'a pas été possible d'avancer ici davantage. Le Comte de Trautmansdorff, comme nous l'avons souvent remarqué, a toûjours prolongé les affaires, soit pour favoriser les Espagnols, & leur donner du temps pour se resoudre; (ce qui est vrai-semblable, & qui lui peut avoir été ordonné par l'Empereur) soit pour quelque autre considération, ou il n'a jamais accordé les choses que sous des restrictions sur lesquelles on ne peut conclure.

Un peu avant son départ pour aller à Osnabrug, les Mediateurs nous présenterent un Ecrit, dont nous ne voulumes point nous charger, parce qu'il contenoit plusieurs choses qui pourroient nous rendre suspects aux Alliez. Il fut néanmoins copié à la hâte & sans qu'ils l'aient sû. Nous l'envoions avec les notes en marge de ce que nous dîmes de bouche aux Mediateurs. On verra par cet Ecrit, combien ils font encore de demandes qui sont à rejetter. Cet Ecrit, s'il étoit divulgué, nous apporteroit si grand préjudice que nous supplions très-humblement que nulle copie n'en soit vûë en façon du monde, afin que nous puissions toûjours desavouër de l'avoir reçû.

Ils persistent à prétendre quatre millions de Risdalles pour les Archiducs, en chargeant le Roi

Les Imperiaux demandent

4 millions de Risdalles pour les Archiducs.

Roi de leurs dettes, qu'ils eſtiment à un million. Ils demandent en argent le ſecours qu'on leur a offert en hommes contre le Turc; & ils y ont mêlé d'ailleurs tant de Déclarations, qu'ils deſirent de nous contre la bienſéance, qu'ils ſemblent avoir eu deſſein de nous tendre un piége pour nous décrediter dans l'Aſſemblée & nous mettre en mauvais ménage avec nos Alliez.

Cette procedure nous a ôté le moien de conclure, comme nous euſſions bien deſiré. Nous avons jugé nous devoir défendre par les mêmes armes dont nous étions attaquez. Nous avons laiſſé le point de Philipsbourg indecis. La queſtion de la forme, dont ils entendent nous ceder la Baſſe Alſace, a été miſe en avant par nous; & ſur la ceſſion des droits ſouverains demandez ſur le tout, comme elle a été offerte ſur une partie, nous avons fait ſavoir nos ſentimens aux Mediateurs; mais ſous le ſeau du ſecret, & avec proteſtation du deſaveu, ſi on s'en ſervoit pour nous rendre de mauvais offices, & c'eſt pour cette raiſon que nous trouvons ſi important que l'Ecrit ne ſoit point vû parce qu'il en fait mention.

Enfin les choſes ſont en état que (ſans deſobliger les amis ni donner avantage à nos Parties toutes les fois qu'elles ſe mettront à la raiſon) nous pouvons nous departir de nos demandes & nous contenter de ce qui nous a été offert.

Il y a plus: quand nous aurions dès à préſent arrêté toutes choſes, Monſieur de Turenne n'auroit

roit pas été pour cela en liberté d'agir, ni nos affaires plus assûrées, aiant toûjours stipulé nous-mêmes (en faisant nôtre derniere réponse aux Imperiaux) que ce n'étoit qu'avec relation au Traité général ; & que si la Paix ne s'achevoit, tout ce qui se passoit entre nous & eux seroit comme non fait & non avenu ; & il est certain que jusques à ce que chacun soit content, & que le Traité soit écrit, signé, & même ratifié, il ne faut point se promettre une assûrance entiere en cette affaire.

Nous ajoûterons à cela qu'il y a eu même quelque avantage de ne point déterminer du tout avec les Imperiaux ce qui regarde la satisfaction de la France ; étant hors de doute que les Plenipotentiaires de Suede (dont la jalousie n'est déja que trop grande) seroient entrez dans un excès de colere capable de les porter à de mauvaises resolutions ; que nous n'eussions eu aucune autorité envers eux, quand il sera peut-être besoin de nous interposer pour les faire contenter de la raison ; que toute l'Assemblée nous eût porté envie & considerez comme trop attachez à nos interêts particuliers ; que nous eussions été inutiles aux Catholiques, dont Sa Majesté nous recommande le soin ; & enfin que nous en eussions pû recevoir divers préjudices. Pour tout dire en un mot, il est besoin d'un peu de temps, & de ne rien précipiter en cette affaire, qui est tellement resoluë qu'elle peut néanmoins recevoir des difficultez.

Nous ne savons pas le veritable état où l'Armée est présentement, n'aiant reçû aucune Let-

tre de Monfieur de Turenne depuis le neuviéme d'Avril. Et pour dire le vrai nous nous sommes trouvez empêchez de quelle façon lui écrire. Nous lui avons fait favoir de temps en temps ce qui s'eft paffé ici. On pourra voir par la Copie de nôtre derniere Lettre que, dans la crainte de nuire à fes deffeins, nous l'avons laiffé en pleine liberté d'agir felon fes ordres & felon ce qu'il jugeroit pour le mieux. A la verité la jonction des Armées nous a toûjours femblé dangereufe; & nos dépêches feront voir que nous en avons fouvent marqué les inconveniens. Mais toutes chofes y étant difpofées (comme il paroît par les Lettres du Baron d'Avaugour) il nous fembleroit encore plus perilleux d'en changer à préfent le deffein. Les Suedois ont quité tous ceux qu'ils avoient, & fur les affûrances qui leur ont été données, fe font mis en marche pour s'aprocher du Rhin, & executer ce dont on étoit convenu. L'Empereur de fon côté fait avancer fes troupes & eft affifté des principales forces de Baviere. Si Monfieur de Baviere ne fait pas de fa part ce qu'il a promis aux Suedois, ils s'en tiendront offenfez, & s'ils étoient capables de fe porter à quelque manquement, nous leur en aurions donné le prétexte. Ils pourroient auffi fans cela être pouffez par l'Armée Imperiale, & recevoir quelque échec qui changeroit la face des affaires & les remettroit dans leur premiere confufion. De forte que cette jonction, qui nous a toûjours femblé perilleufe, paroît néceffaire maintenant, & comme de deux maux la prudence veut qu'on choi-

La jonction des Armées Françoife & Suedoife devenuë neceffaire.

choisisse le moindre, il n'y auroit peut-être pas tant de danger à suivre cette premiere resolution qu'à s'en departir trop tard.

Elle peut produire même un plus grand bien, & Dieu permettra que ce sera le moien le plus efficace pour porter l'Empereur & le Duc de Baviere à finir promptement le Traité; & pourvû que Monsieur de Turenne ne s'engage point plus avant avec les Suedois, & qu'il se tienne en état de pouvoir repasser le Rhin, lors qu'il lui sera ordonné, elle pourra être cause de très-bons effets; & ce qui n'aura pas été entrepris au commencement de la Campagne pourra s'executer sur la fin avec plus de sûreté & d'utilité.

Il est arrivé bien à propos que le Sieur de Traci retournant de Hambourg a passé à Munster. Nous l'avons instruit amplement de tout ce qu'il nous a semblé à propos de représenter à Monsieur le Maréchal de Turenne; qu'il eût été à souhaiter qu'il eût pû s'emploier dans le Luxembourg; mais que si les choses sont en l'état que nous apprenons ici, nous jugeons bien qu'il ne peut éviter la jonction avec les Suedois, puis qu'ils sont si fort avancez; que l'Armée Imperiale & partie de la Bavaroise sont en marche, & qu'on ne peut à présent changer le dessein, sans mécontenter les Alliez, & sans leur faire courre quelque fortune; que le plus grand service que nous estimons, qu'il puisse rendre au Roi, est de maintenir les choses & de ne rien hazarder; qu'on espere dans peu la conclusion de la Paix, ou du moins une suspension générale à laquelle nous travaillons présentement;

 que

que nous le supplions de ne précipiter rien; & de faire, s'il se peut, en sorte que nous aions le temps de la faire, & de se tenir toûjours en état de pouvoir repasser le Rhin, & d'aller executer quelque belle entreprise dans les Païs-Bas; qu'il prenne garde, s'il lui plait, à la passion qu'on sait que les Suedois ont de ruïner le Duc de Baviere; que ce n'est ni le service ni l'intention de Leurs Majestez; qu'il nous semble qu'il se pourroit occuper aux Sieges d'Heilbron & de Heidelberg ou de quelqu'autre Place sur le Mein ou sur le Necker, & engager Monsieur Vrangel à commencer la Campagne par là; & enfin, que nous le conjurons de se tenir en état de n'être point obligé de suivre entierement les mouvemens des Suedois. Il nous a semblé lui devoir faire ainsi parler dans l'état présent où sont les affaires, & que le moien de voir libre l'Armée d'Allemagne pour la fin de cette Campagne, est de faire présentement la jonction. Cependant on se peut assûrer que nous ferons tous les efforts possibles pour arrêter une suspension générale dans l'Empire, si la Paix ne peut être si tôt concluë.

Les soins qu'on prend de nous envoier les Copies des Lettres écrites par Monsieur le Cardinal à Monsieur le Maréchal de Turenne & à Monsieur de la Thuillerie, nous oblige beaucoup, & nous en recevons de grandes lumieres, dont nous essaierons de profiter, vû même qu'elles contiennent plusieurs choses importantes, dont nous n'avions point de connoissance.

Nous avons envoié à la Haye avertir ledit Sieur

Sieur de la Thuillerie de l'état où ſont ici les affaires entre les Miniſtres d'Eſpagne & les Ambaſſadeurs de Meſſieurs ſes Etats. Elles ſont ſi avancées, qu'il s'eſt parlé de dreſſer les Articles d'une Treve & de les ſigner de part & d'autre, quand le pouvoir des Eſpagnols ſera venu. Si la ratification eſt envoiée en même temps, comme il eſt à croire qu'il n'y ſera pas manqué, ces affaires-là peuvent être bien-tôt achevées. Il faut que l'ordre de les retarder vienne des Superieurs. Car quoi que nous aions fait ici toutes ſortes d'éforts, nous y avons peu gagné.

On continuë à ſoupçonner les Hollandois.

Ce n'eſt pas qu'ils ne perſiſtent toûjours à nous donner les meilleures paroles du monde toutes les fois que nous parlons à eux; & qu'ils ne nous aſſûrent tous en général & chacun en particulier qu'ils ne manqueront jamais à leurs obligations. Le temps ſi proche de la Campagne fera connoître par les effets s'il y a de la ſincerité en leurs paroles; & cependant nous leur parlerons ici, avec la fermeté qui nous eſt ordonnée, & ferons toutes choſes poſſibles pour maintenir leurs affaires & empêcher que le ſervice de Leurs Majeſtez ne reçoive aucun préjudice.

Nous avons bien obſervé les pieuſes intentions de la Reine és choſes de la Religion Catholique, & mettrons peine de ſuivre ponctuellement en cela ſes volontez. Sa Majeſté doit avoir cette ſatisfaction que ceux qui ont l'honneur de traiter ſes affaires en cette Aſſemblée, ont porté avec plus de fermeté les intérêts de la

Religion que les Miniſtres d'aucun autre Prince. Nous y avons quelquefois peu conſideré les raiſons d'Etat, & n'y avons point hezité quand l'occaſion s'en eſt préſentée, ſachant bien que rien ne pouvoit être plus agréable à Sa Majeſté.

Les Bavarois refuſent une ſuſpenſion particuliere.

Nous avons vû les Bavarois, & eſſayé de leur faire comprendre l'interêt qu'a leur Maître de finir promptement la guerre dans l'Empire. Nous leurs avons fait apprehender le paſſage de nôtre Armée, & le changement qui peut arriver en un moment dans les affaires. Il n'a pas été oublié de leur dire que le retardement de la Paix provenoit de l'artifice des Eſpagnols, & on leur a aſſez fait entendre que pour leur ſûreté ils pouvoient, à l'exemple du Duc de Saxe, convenir d'une Neutralité. Il n'y a pas eu moien pourtant de tirer d'eux autre choſe que la propoſition d'une ſuſpenſion générale; & comme nous leur avons reparti que nous y conſentirions volontiers, mais que nos Alliez y étoient contraires, eſſaiant au défaut de la générale de faire tomber le propos ſur une particuliere, ils ont évité d'y entrer. Il ſemble à la verité que le Duc de Baviere voiant approcher la fin de la guerre ne veuille point qu'il lui ſoit reproché d'avoir manqué ſi tard à ſon parti. Nous avons ſû pourtant qu'après nôtre Conference ils ont fait partir un homme exprès pour preſſer le Comte de Trautmansdorff, qui eſt à Oſnabrug, de propoſer aux Suedois une ſuſpenſion générale; ce que nous appuierons par tous les moiens dont nous pourrons nous aviſer.

LET-

LETTRE

Desdits Sieurs Plenipotentiaires audit Sieur de Brienne.

Datée du 18. Juin 1646.

Reproches faits aux Plenipotentiaires de Hollande. Leur réponse.

MONSIEUR,

CEtte dépêche ne sera pas bien ample, puis que nous n'avons pas de réponse à faire, n'aians reçû aucunes Lettres par le dernier Ordinaire.

Nous avons fait de pressantes rémontrances aux Ambassadeurs de Messieurs les Etats sur les points contenus au Memoire que le Courier Saladin nous a apporté, où nous n'avons pas manqué de nous servir des avis & des bonnes raisons qui y sont contenües, & nous croions leur avoir parlé en sorte que ceux d'entre eux, qui sont de nos amis, en auront été fortifiez & que les autres trouveront difficulté à mettre en execution leurs mauvaises volontez.

Nos contestations ont été grandes sur deux points principalement. Le premier, sur ce qu'ils nous avoient dit ci-devant qu'ils n'envoieroient point à leurs Superieurs les Articles sur lesquels ils traitoient avec les Ministres d'Espagne, que nous ne fussions aussi avancez qu'eux en la Ne-

 gocia-

gociation. Ils avoient fondé ſur ce prétexte le refus qu'ils firent de nous donner copie deſdits Articles, & leurs raiſons étoient (ainſi que nous en donnâmes avis) que s'ils euſſent envoié cet Ecrit à Meſſieurs les Etats, il eut fallu qu'il eût été en même temps communiqué aux Provinces & même aux Villes particulieres; & qu'ainſi les affaires étant divulguées, il eût pû ſe former de grandes difficultez, qui n'euſſent pas ſeulement retardé le Traité, mais peut-être auſſi empêché la Campagne.

Reproches faits aux Plenipotentiaires de Hollande. Cependant nous avons apris que quelques-uns d'entr'eux doivent aller en leurs Maiſons, ſous prétexte de vaquer à leurs affaires particulieres, mais avec deſſein de diſpoſer les Provinces à la concluſion du Traité tel qu'ils l'ont arrêté avec les Eſpagnols; que ce qu'ils n'avoient pas donné communication à Meſſieurs les Etats des Articles propoſez n'étoit pas tant pour éviter les inconveniens marquez ci-deſſus que pour leur en ôter la connoiſſance, ſe rendre maîtres de la Negociation, & la faire paſſer ſelon leur deſir; que l'intention de Paw & de Knuyt, & de ceux qui ſont favorables aux Eſpagnols, étoit de n'envoier cet Ecrit qu'au même temps que le pouvoir & la ratification du Roi d'Eſpagne ſeroient arrivez; & que toutes choſes ſe trouvant alors diſpoſées à un prompt accommodement, ils ſeroient plus facilement paſſer & approuver ce qui auroit été reſolu entr'eux, & ſe ſerviroient pour cet effet de l'inclination que les peuples ont au repos, en leur faiſant entendre qu'il ne tenoit plus qu'aux

Fran-

François qui ne vouloient point la Paix, & qui ne se contentoient pas des conditions raisonnables ausquelles les Espagnols s'étoient soûmis. Cela nous fit resoudre à leur faire de vives plaintes, prenant sujet des bruits que les Espagnols font courre, non seulement dans cette Assemblée, mais dans les Païs-Bas & dans toute l'Allemagne, que leur Traité est resolu avec Messieurs les Etats; que l'on n'attend pour lui donner sa perfection que le pouvoir qui doit venir d'Espagne; & qu'encore que l'Armée desdits Sieurs Etats soit en Campagne, ils sont assûrez que ce n'est que pour l'apparence, & qu'elle ne doit executer aucune entreprise contre eux.

Lesdits Ambassadeurs répondirent qu'ils avoient eu depuis peu ordre de leurs Superieurs de leur faire savoir le détail de ce qu'ils ont fait jusques-ici avec les Ministres d'Espagne; qu'ils ne savoient pas quels ordres ils en pourroient recevoir ci-après, quand le pouvoir & la ratification du Roi d'Espagne seroient arrivez; mais qu'ils pouvoient bien dire avec certitude que ni Messieurs les Etats ni eux ne manqueroient jamais à leur Alliance & aux engagemens qu'ils ont avec la France; que les Espagnols disoient ce que bon leur sembloit; mais que l'on connoîtroit par les effets s'il ne leur seroit pas fait bonne guerre, & s'ils seroient épargnez par Monsieur le Prince d'Orange.

Le second point sur lequel nous avons longtemps debatu fut que nous leur dimes, que nous savions de lieu très assuré que Pegnaranda avoit écrit

écrit au Marquis de Castel-Rodrigo que quand les Ambassadeurs de Messieurs les Etats lui avoient présenté leur proposition, (le premier article de laquelle étoit qu'ils entendoient traiter conjointement avec la France) il leur avoit dit qu'il ne croioit pas qu'ils voulussent persister à cela, pourvû qu'ils trouvassent leur compte d'ailleurs, & qu'ils reconnussent que les François ne se contentassent pas de la raison; que le lendemain cinq d'entr'eux l'avoient été voir pour l'assûrer que Messieurs les Etats ne prendroient aucune part dans les interêts que la France a en Italie, Catalogne, Portugal, & en tout autre endroit qu'au *Païs-Bas*; que sans cet avis que nous avons eu de la Cour même, & sur lequel on nous a ordonné par Courier exprès de leur faire plainte, nous ne nous serions jamais avisez de leur parler d'une chose qui ne reçoit aucun doute, & qui ne peut tomber dans la pensée d'aucun homme qui ait seulement le sens commun. Ils parurent fort étonnez des particularitez que nous leur marquions, & après s'être retirez pour conferer ensemble, ils répondirent assez confusement que Messieurs les Etats observeroient exactement ce à quoi ils étoient obligez par leur Traité; mais qu'ils ne pouvoient s'expliquer davantage sur cette obligation. Cette ambiguité de leur réponse leur fut reprochée. On leur dit qu'on desiroit une declaration nette & bien expresse, & que les moindres doutes dans une chose si évidente seroient pris pour une contravention au Traité. Ils s'assemblerent une seconde fois, & leur réponse

Leur réponse.

fut

fut qu'on se devoit contenter qu'ils assûroient qu'on ne feroit jamais rien sans la France, mais que ce n'étoit pas à eux à donner le sens & l'interpretation aux Traitez ; & que cela appartenoit à leurs Superieurs.

On leur représenta qu'il seroit trouvé étrange de tout homme de bon jugement que tant d'Ambassadeurs eussent été envoiez avec plein pouvoir pour negocier, en vertu & en execution d'un Traité, duquel ils n'auroient pas eu intelligence; qu'en l'année 1634, avant même que la France fut en guerre avec les Espagnols, Messieurs les Etats s'étoient obligez de ne faire ni Paix ni Treve que la France ne fut satisfaite dans tous ses interêts, dont il fut donné alors une Declaration signée de part & d'autre, dans laquelle étoient comprises les affaires de Pignerol, de la Valteline, de Lorraine, & d'autres, qui ne regardoient en aucune façon les Païs-Bas; que le Traité de 1635. confirma celui de 1634. & que ni dans l'un ni dans l'autre il n'y a aucune exception ni limitation apposée pour ce qui concerne les interêts & differens de la France avec l'Espagne; & pour leur faire voir qu'eux-mêmes ne l'avoient point autrement entendu, on les fit souvenir que depuis qu'ils sont à Munster, lors qu'on s'est plaint à eux que leurs affaires alloient trop vite, & se pourroient terminer bien plûtôt que les nôtres, ils ont dit plusieurs fois que le seul point des Indes (sur lequel ils n'avoient point encore traité) pouvoit durer plus de trois mois, & étoit capable de tout rompre, & que pour cette raison nous

ne

ne devions pas croire qu'ils fussent plus avancez que nous; d'où l'on peut inferer que puis qu'ils alleguoient aux Plenipotentiaires de France l'affaire des Indes, comme pouvant retarder & même rompre le Traité, ils ne pouvoient pas nier d'être obligez aux interêts que la France peut avoir hors des Païs-Bas, puis qu'ils prétendent que la France est sujette à ceux qu'ils ont en des lieux si éloignez.

Ces raisons ne pouvant être contredites, ils en demeurerent comme convaincus; mais non pas pour cela mieux disposez. Ils continuerent de parler en des termes incertains, & après avoir consulté entr'eux une troisiéme fois, ils demanderent du temps pour revoir leurs Traitez. Ce qui ne fut pas tant avec dessein de nous satisfaire par quelque meilleure réponse (comme nous avons sû depuis) que pour se défaire de nous; les Sieurs Paw & Knuyt entr'autres nous parurent extraordinairement embarrassez.

Nous redepêchons en même temps le Sieur de Sombres à Monsieur de la Thuillerie pour l'informer de ce que dessus; & nous lui donnons avis de faire connoître à Messieurs les Etats la conduite de leurs Députez, & de les détromper du raport qui leur pourroit être fait contraire à la verité des choses qui s'y passent. Nous l'avertissons de prendre garde que ceux de cette legation qui ont tenu un si mauvais discours à Pegnaranda, ne rendent compte de nôtre Conference à leurs Superieurs, comme si la France mettoit en doute leur obligation envers

vers elle, & qu'il leur doit dire ce qui nous a donné ſujet de leur en parler, étant certain que nous y avons été forcez par les propos que nous avons ſû qu'ils en avoient tenus avec les Eſpagnols.

Au ſurplus, nous perſiſtons dans la créance que Meſſieurs les Etats ne feront jamais une defection entiere, & que la ſeconde réponſe de leurs Ambaſſadeurs ci-deſſus déduite nous pourroit ſuffire, ſi elle étoit executée ſincerement, puis qu'ils promettent de ne rien faire ſans la France. Auſſi nous ſemble-t'il qu'il y a lieu de croire qu'il y a des Membres gâtez & corrompus parmi eux. Ceux de la compagnie qui ſont bien affectionnez, nous aſſûrent que jamais l'Etat ne manquera à nôtre Alliance; mais ils demeurent d'accord que les Provinces étant prévenuës des bruits que l'on y fait courre, ne voudront pas ſuporter la dépenſe, & que ſi elles ne ſe reſolvent pas à faire la Paix ſans nous, elles laiſſeront la France faire la guerre ſans elles: (ce qui eſt le ſeul inconvenient, mais quaſi infaillible qu'ils y prévoient), & ſi ce n'eſt pour cette Campagne, ils jugent que cela ſe verra ſans doute dans la ſuivante.

Les affaires de l'Empire ſont au même état que nous l'avons fait ſavoir par nos précedentes, le Comte de Trautmansdorff étant encore à Oſnabrug, d'où l'on écrit qu'il retournera bientôt ici, & que Monſieur Oxenſtiern ſera de la partie. Cela nous donne eſperance que ce ſera pour conclure, à quoi nous travaillerons ſoigneuſement de nôtre part, étant certain que ſi la

la Paix étoit faite dans l'Empire nous mettrions bientôt à la raiſon les Eſpagnols & les Hollandois mêmes.

Fin du ſecond Tome.

TABLE

TABLE

DES PIECES,

Contenues dans le second Tome.

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, daté du 7. Mars 1646.

Les Espagnols pressez de faire la Paix. Cependant ce n'est qu'un simple compliment qu'ils font à la Reine Mere en se remettant à elle des conditions. Ils veulent faire juger par là que les obstacles ne viennent pas de leur côté; pendant qu'au fond ils ne s'obligent à rien. Ils ont affecté de rendre cette demarche publique. On est étonné du jugement favorable qu'en ont fait les Plenipotentiaires. On leur envoie deux Lettres & un blanc signé de la Reine, qui ne peut être ni Arbitre ni Mediatrice. On doit confier toute cette affaire aux Hollandois & même aux Suedois. La France se flate encore que l'échange réüssira. On en répéte les raisons. 3

LETTRE de Monsieur le Duc d'Orleans à Monsieur le Duc de Longueville, du 7. Mars 1646.

Le Duc d'Orleans se met peu en peine du retardement de la Paix. 16

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 7. Mars 1646.

Les Plenipotentiaires devoient rejetter l'ouverture des Espagnols comme un Compliment vague & inutile. Monsieur de Brienne défend au

au Gazettier Renaudot d'en parler dans sa Gazette, 17

LETTRE de la Reine aux Plenipotentiaires, du 8. Mars 1646.

La Reine Mere ne veut pas douter de la sincerité du Roi d'Espagne son Frere dans l'offre qu'il lui fait. Mais ce moien n'est pas propre à procurer la Paix. La qualité de Mere & de Regente l'empêche d'être Juge dans ce grand different. Elle en seroit responsable au Roi son Fils. On ne veut negocier qu'à Munster, & y comprendre toûjours les Alliez. On pourroit faire la Paix en laissant toutes choses dans l'état où elles sont; Ou bien rendre la Navarre à la France contre un équivalent. On propose le mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne. 22

LETTRE de la Reine aux Plenipotentiaires, de la même date.

La Reine Mere renvoie la balle au Roi d'Espagne, la priant de dicter lui-même les conditions de la Paix. 30

LETTRE du Prince de Condé aux Plenipotentiaires, du 8. Mars 1646.

Monsieur le Prince se conforme au contenu de la Lettre de la Reine. 32

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 8. Mars 1646.

Le Prince d'Orange paroît favorable à l'échange des Païs-Bas. Il demande qu'on ne dise pas à Munster qu'il a connoissance de ce Projet. Les Espagnols découvrent aux Hollandois qu'ils se sont remis à la Reine Mere des conditions de

la Paix. Ombrage que les Hollandois en prennent. 33

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 10. Mars 1646.

On se rejouït en France de ce que Salvius ose resister à Oxenstiern. La Reine confie au Cardinal l'éducation du Roi, & sous lui au Marquis de Villeroi. 37

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 17. Mars 1646.

Hollandois très-contents de la réponse faite par la Reine Mere. Mais les Mediateurs en murmurent fort. Les Etats de l'Empire à Osnabrug se déclarent aussi favorablement sur la satisfaction de la France que sur celle de la Suede. Le Prince de Transylvanie offre de rentrer en guerre contre l'Empereur. Conference avec les Ministres de Baviere. La France prétend les 2 Alsaces, le Brisgau, le Suntgau, Philipsbourg & la ligne de communication pour y aller. Les Espagnols cederoient plûtôt la Franche-Comté à la France que de lui voir garder l'Alsace. 40

MEMOIRE des Plenipotentiaires au Cardinal Mazarin, du 17. Mars 1646.

Les Etats de Munster, excepté les Députez d'Aûtriche, de Bourgogne & de l'Archiduc, opinent qu'il est dû une satisfaction à la France. Les Etats d'Osnabrug tout de même. Les Espagnols choquez de la réponse de la Reine Mere. 51

REPONSE des Plenipotentiaires aux Memoires du Cardinal Mazarin des 3, 7, & 10. Mars

Mars 1646.
On ne se relâchera sur Philipsbourg qu'à l'extrémité. Hollandois contraires à l'échange des Païs-Bas. La Province de Hollande contraire au Prince d'Orange. Caractere de Friquet & de Noirmond. Deux cens mille écus remis à Pegnaranda pour distribuer dans l'Assemblée de Munster. Il ne faut pas rendre la Lorraine au Duc Charles. 54

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 24. Mars 1646.
Suedois reprennent le bon chemin. Plenipotentiaires de Baviere continuent à servir la France. L'Espagne veut empêcher l'Empereur & l'Empire de traiter sans elle. Artifice des Espagnols dans leur proposition faite à la Reine Mere. Les Espagnols offrent à la France Damvilliers, Landreci, Bapaume & Hesdin; & Pignerol fortifié, pourvû que Casal soit démoli. Ce que les Plenipotentiaires de France rejettent bien loin, & en font confidence aux Hollandois pour dissiper leurs ombrages. Instances du Markgrave de Dourlach pour être rétabli dans ses Etats. On renvoie le blanc-signé de la Reine biffé. 60

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 7. Avril 1646.
Les Mediateurs font entendre qu'on pourroit ceder à la France la Basse Alsace. Ce que la France rejette. Elle ne veut plus de Treve. Deux Conferences des Plenipotentiaires de France avec les Hollandois; Qui protestent fort de ne se laisser jamais séparer d'avec la France. 69

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Pleni-

nipotentiaires, du 17. Mars 1646.

On est content de la Cour de Suede. Mauvais effets que la proposition des Espagnols a produit auprès des Alliez de la France. On augmentera le subside aux Hollandois, afin de les porter à se mettre en Campagne. On les soupçonne de songer à un accommodement particulier. Il n'est plus question de la Treve dans l'Empire. Ce n'est pas par haine mais par temperament que Contarini a quelquefois parlé fortement contre la France. L'Armée de France veut s'établir au delà du Rhin. On blâme les Plenipotentiaires d'avoir vû Belletia. La France toûjours mécontente de Madame de Savoie. La Ville de Strasbourg craint qu'on ne cede l'Alsace à la France. On donne au Cardinal d'Este la protection des affaires de France à Rome. Le Duc de Parme s'offre d'accommoder l'affaire des Barberins. 81

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 17. Mars 1646.

L'ombrage des Hollandois continuë. Le Prince d'Orange n'en est pas exempt. La Province de Hollande le veut rendre suspect. Plaintes du procedé perfide des Espagnols. Le Prince d'Orange moins porté pour l'échange des Païs-Bas, qu'il n'avoit paru être d'abord. Intelligence du Duc de Baviere avec le Cardinal par le moien du Nonce Bagni. Suspension d'armes dans l'Empire seroit très-utile à la France. Les Suedois s'y opposent. Hauteur de Pegnaranda envers les Mediateurs. 95

AUTRE MEMOIRE du Cardinal aux

 Ple-

Plenipotentiaires, du 17. Mars 1646.
Retour de Monsieur d'Estrades. Risque qu'a couru le Prince d'Orange. Paw ennemi des François. D'Estrades croit que les Hollandois consentiront à l'échange, si on leur donne Anvers. Un particulier excite la France à conquerir le Perou. 107

LETTRE de Monsieur de Brienne à Messieurs les Plenipotentiaires, du 24. Mars 1646.
Il ne faut aucunement degoûter la Suede. On servira Baviere à proportion de ce qu'il servira la France. On propose d'avoir un Ambassadeur à la Haye. L'Electeur de Treves est bon Allemand. On veut emploier le Duc de Parme à l'accommodement avec le Pape. Le Plessis-Besançon Envoié à la Cour de Savoie. Fermeté des Etats de Languedoc. On les separe. 114

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 24. Mars 1646.
Baviere presse l'Empereur sur la satisfaction de la France: Qui pourtant ne se relâche point sur les préparatifs de la Campagne. Depart de Monsieur de Turenne. Affaires du Roi d'Angleterre. La France ne l'assiste que foiblement. Bulle contre les Barberins. 123

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 31. Mars 1646.
La Province de Hollande s'arroge trop d'autorité sur les autres. La Franche-Comté ne pourroit pas dedommager de l'Alsace. Affaire de Madame la Landgrave. Le Baron de Dhona arrive à Paris de la part de l'Electeur de Brandebourg. Ce Prince prétend du Roi le titre de Frere. On le lui refuse. Il faut faire reproche

aux Mediateurs d'avoir tant fait valoir la proposition des Espagnols. 130

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 31. Mars 1646.

On souhaite que les Plenipotentiaires François refutent un Libelle des Espagnols. On reproche à l'Ambassadeur de Hollande la conduite de ses Maîtres & leurs ombrages mal fondez. On commence à ne pas bien esperer de l'Echange. Autres conditions à proposer à l'Espagne, s'il n'a pas lieu. 138

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 14. Avril 1646.

Trautmansdorff s'est trompé en esperant d'être bientôt d'accord avec les Suedois. 143

REPONSE au Memoire du Roi, du 31. Mars 1646.

Ce que Monsieur de Gremonville a écrit de Venise de la conduite de Contarini se confirme. Offices des Bavarois plus efficaces que ceux des Mediateurs. On ne pourroit mettre à Munster sur le tapis la negociation de l'échange sans tout gâter. 146

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 7. Avril 1646.

Le Chancelier Oxenstiern défend les sentimens de son Fils dans l'affaire de Monsieur de la Barde. On signe avec les Hollandois le Traité pour la Campagne. On leur offre cent mille écus d'extraordinaire, pourvû qu'ils augmentent leurs forces. Affaire du Markgrave de Bade Dourlach. On a égard aux plaintes de la Ville de Strasbourg. Resident Palatin prétend qu'il faut demeurer au nombre de 7. Electeurs, ou le por-

ter à 9, devant être impair. Madame de Savoie continuë à se laisser gouverner par Pianezze. Le Grand Duc ne passe à Rome que de foibles offices en faveur des Barberins. 149

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 7. Avril 1646.

L'Empereur à toute extrêmité cedera l'Alsace. Les Plenipotentiaires François ne doivent se relâcher sur Philipsbourg qu'à l'extrêmité. Les Etats promettent de mettre 25000. hommes en Campagne dans le 4. de Mai. Les Espagnols veulent gagner par argent les Députez de Hollande pour obtenir des Etats un Accommodement separé. Ils emploient à cela Noirmond & Friquet. On voudroit que le Duc Charles de Lorraine se saisît d'une des Provinces de Flandres. 158

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 9. Avril 1646.

Contarini demande 100000. écus par an pour la récompense des Archiducs pour l'Alsace. Les Bavarois y insistent aussi. Strasbourg & les Villes Imperiales craignent qu'on ne cede l'Alsace à la France. 165

LETTRE de Monsieur le Comte de Brienne aux Plenipotentiaires du 14. Avril 1646.

La France veut retenir Pignerol. Il faudra faire une Ligue pour la sûreté de la Paix. On rappelle Monsieur de Marsilli d'auprès du Prince de Transylvanie. 170

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 14. Avril 1646.

On louë les Plenipotentiaires d'avoir mis sur le tapis les Affaires d'Italie. On veut éluder de ren-

rendre Casal au Duc de Mantoüe, quoi qu'il soit Majeur: Et se dédire de la demande qu'on a faite de la restitution de Correggio. Affaire du 8. Electorat. 178

LETTRE du Comte de Brienne aux Plenipotentiaires, du 21. Avril 1646.

L'Empereur n'insistera pas sur le Suntgau, mais il aura peine à ceder le Brisgau à la France. Pouvoir des Plenipotentiaires Espagnols pour traiter avec la Hollande. Les gens du Roi au Parlement se portent appellans de la Bulle du Pape, & demandent qu'elle soit déclarée nulle dans le Roiaume. Affaire du Montferrat. Succession de Juliers. 184

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 21. Avril 1646.

Si on se relâche sur Philipsbourg & sur le Brisgau, il faut demander avec Brisack tout ce que la France possède en deça du Rhin. Le Suntgau y sera compris. On veut avoir une cession en bonne forme de l'Alsace. La France veut plûtôt donner des Troupes que de l'argent pour agir contre le Turc après la Paix faite. Elle fait esperer jusqu'à 20000. hommes. Et si l'Empereur aime mieux de l'argent que des Troupes, la France lui donnera 300000. écus par an. Le Palatin étant Protestant, la France aimeroit mieux qu'il ne fût pas Electeur. On trouveroit mieux son compte à traiter directement avec les Parties qu'avec les Mediateurs. Partialité de ceux-ci contre la France. On propose de faire tomber la Franche-Comté à Baviere pour récompense du Haut Palatinat. 193

LETTRE du Roi aux Plenipotentiaires en faveur de la Maison de Mantouë, du 25. Avril 1646.

Le Roi recommande à ses Plenipotentiaires les interêts de la Maison de Mantouë. 204

LETTRE du Roi aux mêmes, du 26. Avril 1646.

Le Roi permet à ses Plenipotentiaires de se relâcher de la prétention du Brisgau & des Villes Forestieres, & de regler la somme d'argent qu'il faudra donner aux Archiducs pour l'Alsace, quand même elle passeroit deux millions d'écus. 205

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 26. Avril 1646.

Joie de la Cour sur la nouvelle de la cession de l'Alsace. Il ne faut pas faire scrupule de conclure avec l'Empereur & l'Empire sans y comprendre l'Espagne. On consent à démolir Benfeld & Saverne: Et même Philipsbourg, si on ne peut faire mieux. On pourra à toute extrémité remettre Philipsbourg fortifié à l'Electeur de Treves. La France aura les 2. Alsaces, le Suntgau, Newbourg & Brisack. Mais elle se relâchera du Brisgau & des Villes Forestieres. On donnera aux Archiducs pour dedommagement deux millions d'écus paiables en 6. ans. Mais il faut qu'ils donnent une cession en bonne forme de l'Alsace. On voudroit qu'ils emploiassent cet argent à l'achat de terres dans l'Empire. La France voudroit tenir l'Alsace en fief à perpetuité & avoir seance & voix dans les Dietes. Secours contre le Turc. On craint que l'Empereur demeurant puissamment armé après la Paix ne

ne tombe tout d'un coup sur la France pour secourir l'Espagne. On veut avoir Brisack fortifié. Une courte suspension seroit fort à propos. Il faut que Baviere avec la Dignité Electorale garde le Haut-Palatinat. Le Baron de Dhona insiste inutilement sur le titre de Frere pour l'Electeur de Brandebourg. On se contenteroit de Cambrai & du Cambresis pour la Catalogne, en gardant le Roussillon, la Ville de Roses & l'Artois. Il faut mettre sur le tapis à Munster les differens de la Cour de France avec le Pape. Conditions de la Paix avec l'Espagne. 208

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 26. Avril 1646.

Empressement de la France pour la conclusion de la Paix. Jamais elle n'a fait un Traité si glorieux que celui-ci. Monsieur de la Thuillerie en Hollande. Passeports demandez pour les Ministres de Portugal. 231

MEMOIRE des Plenipotentiaires, du 7. Mai 1646.

On ménagera la bourse du Roi. Les Alliez de la France s'opposent à une suspension d'armes. Les Suedois insistent qu'on érige pour le Palatin un 8. Electorat. Il faudra raser les nouvelles fortifications de Mayence. Les offres faites à l'Espagne n'obligeront plus la France après la Campagne commencée. Retour à Munster de Messieurs Paw & Knuyt. Les Espagnols tâchent de conclure leur accommodement avec les Hollandois. 235

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne; du 7. Mai 1646.

L'Ar-

L'Armée Suedoise s'approche de Munster. On ne doit pas accorder le titre de Frere à l'Electeur de Brandebourg. 244

RELATION de ce qui s'est passé au Voiage d'Osnabrug par Monsieur Servien, du 7. Mai 1646.

Les Suedois ne veulent point de suspension. Ils prétendent la moitié de la Pomeranie, Bremen & Verden. Contestation sur les biens d'Eglise. La Suede consentira à l'affaire du 8. Electorat. Elle veut l'investiture de la Pomeranie à perpetuité. Maximes favorites des Suedois. Impatience de Trautmansdorff pour conclure le Traité. Investiture de la Pomeranie & de l'Alsace, & jusqu'où elles peuvent s'étendre. Entretiens de Monsieur Servien avec les Etats de l'Empire Catholiques & Protestans. Wurtzbourg se déclare pour les interêts de la France. On demande à Trautmansdorff des passeports pour les Plenipotentiaires de Portugal. Il les refuse. 249

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 14. Mai 1646.

Trautmansdorff arrive à Munster. Il déclare que Brisack ne doit pas rester à la France, & que le Rhin doit être sa Barriere. Les François refusent d'y donner les mains. Les Espagnols sollicitent les Hollandois de faire un Traité separé. Les François craignent que ceux-ci ne se laissent ébranler. Embaras où on est où & comment emploier l'armée du Maréchal de Turenne. Marsilly arrive à Munster d'auprès de Ragotzki. 266

LET-

LETTRE du Comte de Brienne aux Plenipotentiaires, du 5. Mai 1646.

On a avis que Brisack sera offert à la France, & que les Espagnols cederont le Roussillon & l'Artois. Le Prince de Galles arrive en France. La Cour va en Picardie. 277

LETTRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 8. Mai 1646.

Le Roi recommande de nouveau les interêts de la Maison de Mantoüe. 280

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 12. Mai 1646.

Pignerol ne sera pas mis en ligne de compte, & Cazal ne sera pas demoli. On craint fort la Flote de France sur les Côtes d'Italie. 281

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 21. Mai 1646.

Les Plenipotentiaires François insistent sur Brisack. Les Etats Catholiques de l'Empire les y favorisent. Les Suedois forment de nouvelles prétentions. Plaintes contre les Ambassadeurs de Hollande. Ils communiquent enfin aux François leurs propositions faites à l'Espagne, & la réponse des Espagnols. 287

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 18. Mai 1646.

Un Ministre de Wurtzbourg à Paris. Son Maître offre de se joindre à la France si la Guerre continue. Le Roi pourroit se résoudre à traiter de Freres tous les Electeurs. 298

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires sur les affaires d'Espagne, du 20. Mai 1646.

Baviere informe la France que l'Empereur cedera Bri-

Brisack. La France songe encore à l'échange des Païs-Bas. Le grand embarras est que les Catalans ne s'aperçoivent qu'on les veut abandonner. Deux expediens pour y obvier. La France en rendant la Catalogne veut garder Roses outre le Roussillon. Treve à stipuler pour le Portugal. Le Roi aimeroit mieux avoir quelques Places de moins, & que le Roi de Portugal s'affermît sur le Trône. La Bassée est de l'Artois. 303

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires sur les Affaires de l'Empire, du 26. Mai 1646.

Si les Suedois vouloient continuer la guerre par pure ambition, la France devroit pourtant passer outre à son Traité de Paix avec l'Empire. Les Suedois pressent la jonction de l'Armée du Maréchal de Turenne avec la leur. Raisons de la France pour le refuser. On propose une suspension d'armes avec Baviere en particulier. On propose le siege de Luxembourg. 320

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 26. Mai 1646.

On craint d'être prévenu par les Hollandois. On écrit à Monsieur de la Thuillerie de rester à la Haie. Eloge de ce Ministre. Affaires d'Italie. Prise de Telamone & de San Stephano. Orbitello assiegé. Plaintes des levées de Bonichausen. On pourroit à toute extrémité se desister de Brisack. 335

LETTRE de Monsieur de Brienne aux Plenipotentiaires, du 30. Mai 1646.

On fera un grand mystere de la resolution de se relâcher sur Brisack. La France aime mieux relever

lever

lever de l'Empire pour l'Alsace, que de la tenir en Souveraineté. La Reine de Suede plus moderée dans ses prétentions que ses Plenipotentiaires. Mort de l'Imperatrice & de la fille dont elle étoit enceinte. Affaires d'Angleterre. 345

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 30. Mai 1646.

Grande partialité des Mediateurs contre la France. Ils encouragent les Espagnols à tenir bon; jusqu'à les exhorter à rompre l'Assemblée de Munster. Ils sont contraires à Baviere; & ils conseillent à l'Espagne de tout accorder aux Hollandois. 350

MEMOIRE du Cardinal Mazarin aux Plenipotentiaires, du 31. Mai 1646.

Les Hollandois rejettent la suspension que les Espagnols leur offrent. Cependant la France n'est pas sans inquiétude à leur égard; & veut qu'on fasse des reproches à leurs Députez à Munster. Le Duc de Lorraine recherche le Cardinal. Trautmansdorff a ordre de ceder Brisack. Nouvelles de l'Armée d'Italie. Le Grand Duc se déclare Neutre. Le Roi d'Angleterre joint l'Armée des Ecossois. 358

MEMOIRE du Roi aux Plenipotentiaires, du 31. Mai 1646.

Il faut tâcher que les Suedois déclarent hautement qu'ils ne se separeront jamais de la France. La France tient ferme sur Brisack. Elle proteste qu'elle n'abandonnera jamais ses Alliez. A toute extrémité la France pourroit au lieu de Brisack se contenter de Philipsbourg avec la ligne

de communication pour y aller. On songe toûjours au Siege de Luxembourg. Catholicité de la Cour de France. Il faut presser Baviere d'embrasser la Neutralité. 385

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 14. Juin 1646.

Les Rois de France prétendent traiter l'Empereur dans leurs Lettres avec une égalité entiere. 402

MEMOIRE des Plenipotentiaires, du 14. Juin 1646.

On cede enfin Brisack à la France. Offres de secours contre le Turc: Et de trois millions de Livres aux Archiducs. On se plaint des Députez de Hollande. 405

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du même jour.

Prééminence de la France sur l'Espagne. 413

REPONSE des Plenipotentiaires au Memoire du Roi, du 31. Mai 1646.

La Paix pour être assûrée après la cession de Brisack n'est pas conclue. Les Imperiaux demandent quatre millions de Risdalles pour les Archiducs. La jonction des Armées Françoise & Suedoise devenue necessaire. On continue à soupçonner les Hollandois. Les Bavarois refusent une suspension particuliere. 415

LETTRE des Plenipotentiaires à Monsieur de Brienne, du 18. Juin 1646.

Reproches faits aux Plenipotentiaires de Hollande. Leur Réponse. 425

Fin de la Table du Second Tome.